Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 15833 – 7 F | SAMEDI 23 DÉCEMBRE 1995 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le patronat et les syndicats jugent insuffisantes les mesures de relance annoncées par M. Juppé

Le franc s'est apprécié face au mark, retrouvant son plus haut niveau depuis cinq mois



LE SOMMET SOCIAL, qui avait débuté *jeudi 21 décembre* à 15 h 30 à l'hôtel Matignon, a pris fin vendredi à 1 heure du matin. Les dirigeants de la CGT et de FO ont fait *part de leur insatisfaction. Le relevé* de conclusions, rédigé sous la seule responsabilité du premier ministre, a été jugé *« quelque peu surréaliste »* par Marc Blondel (FO). Louis Viannet (CGT) a déclaré vendredi sur France 2 que *« l'opinion générale »* sur ce sommet *« va être très sévère »*. Nicole Notat (CFDT), pour sa part, a estimé que ce relevé était un *« squelette »* auquel il faut *« donner de la consistance »*.

Au cours de cette rencontre, Alain Juppé a annoncé diverses mesures destinées à relancer l'activité économique. Ces dernières visent à inciter les particuliers à puiser dans leur épargne actuellement bloquée. Elles accordent notamment des facilités pour l'acquisition de logements. Le premier ministre a par ailleurs demandé aux entreprises de faire le nécessaire pour embaucher 250 000 jeunes supplémentaires en 1996. Jean Gandois (CNPF) a qualifié ces mesures de *« Noël du pauvre »*.

Le franc a continué à s'apprécier face au mark, vendredi matin, et s'échangeait à 3,4270 francs pour un mark, son plus haut niveau depuis le mois d'août 1995. *Il avait* réintégré jeudi sa bande étroite de fluctuation au sein du système monétaire européen (SME). Les grandes banques françaises ont abaissé de 0,3 point leurs taux de base, le ramenant à 7,50 %.

Lire pages 6, 7, 8 et 28 et notre éditorial page 13



Un album pour Noël

UN CHAT ET UN CHIEN que leurs maîtres abandonnent le temps d'une journée ordinaire de travail. Ils devisent, comme deux philosophes paresseux, l'un narquois et malicieux, l'autre dévoué et maladroit, mêlant audaces facétieuses et innocente gravité. Dans cet album de Philippe et Lionel Koechlin – le premier que signent ensemble les deux frères –, la malice reste constante, immédiate ou décalée, acidulée comme les couleurs des dessins.

C'est ce conte d'humour léger, de désenchantement nonchalant, que *Le Monde* a eu envie d'offrir en guise de cadeau de Noël à ses lecteurs, pour conjurer, en chacun de nous, le risque de voir se dissiper trop vite sa part d'enfance.

Un adepte du folksong à l'africaine



ISMAËL LO

EN SEPT ANS, au festival Africolor, musiciens traditionnels et vedettes internationales ont pris l'habitude de se croiser au théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), où se succèdent joueurs de balafon ou de kora mandingues, chanteuses adulées du Wassoulou malien, griots en boubous brodés, jusqu'à l'aube du 25 décembre. La Nuit de Noël, où se pressent bon nombre des Maliens de Paris et de la banlieue, en majorité musulmans, est, cette année, dédiée aux « Musiciens du fleuve », venus de Niamey, de Bamako, de Dakar ou de Paris. Personnage tranquille, adepte du folksong à l'africaine, le Sénégalo-Nigérien Ismaël Lo a rencontré le 21 décembre le Gabonais Pierre Akendengué, grand nom de la musique africaine, compositeur éclectique, absent depuis longtemps des scènes européennes.

Lire page 23

Jacques Toubon préconise l'incarcération des étrangers sans papiers

LE GOUVERNEMENT compte de plus en plus sur les tribunaux pour mettre en œuvre sa politique d'immigration, caractérisée par le « tout répressif ». Une circulaire adressée par Jacques Toubon, ministre de la justice, demande ainsi aux parquets de requérir *des peines d'emprisonnement* ferme à l'encontre des étrangers en situation irrégulière qui, étant dépourvus de papiers, ne peuvent pas être reconduits dans leur pays d'origine.

Ce texte contredit une circulaire diffusée voilà un an par Pierre Méhaignerie, le prédécesseur de M. Toubon. Il est critiqué par des magistrats qui soulignent l'inefficacité de telles incarcérations et dénoncent une atteinte à leur indépendance.

Lire page 9

Un gène protégerait certains buveurs d'un infarctus du myocarde

L'ÉPIDÉMIOLOGIE nous avait appris, ces dernières années, à compter avec un inconfortable paradoxe : la consommation de boissons alcoolisées pouvait, selon différentes observations médicales et scientifiques, ne pas toujours être nuisible à la santé. Mieux encore, l'alcool semblait parfois avoir des vertus préventives, réduisant notamment le risque d'accident cardiovasculaire et d'infarctus du myocarde. Ces observations avaient conduit à formuler de multiples hypothèses médicales pour tenter de comprendre.

Une étape vient aujourd'hui d'être franchie avec la décision prise par la direction de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) de vanter les vertus d'une publication originale, signée de plusieurs équipes renommées, qui établit de manière scientifique que la consommation d'alcool *« protégerait contre l'infarctus du myocarde certaines personnes génétiquement prédisposées »*.

De nombreuses et très larges études avaient, ces dernières années, démontré qu'un taux élevé de cholestérol risquait d'accroître les risques de maladie coronarienne. Plus précisément il apparaissait qu'un type de cholestérol – baptisé HDL – pouvait avoir un effet protecteur. Il restait à comprendre le lien pouvant exister entre la consommation d'alcool et le « bon » cholestérol. C'est cette étape qui vient d'être franchie avec l'étude, coordonnée par Frédéric Fumeroli (unité 286 de l'Inserm) et publiée dans les colonnes du *Journal of Clinical Investigation* de New York. Ce travail a été conduit sur plus de 1 300 hommes ayant survécu à un infarctus, âgés de vingt-cinq à soixante-cinq ans, habitant les régions de Belfast, Lille, Strasbourg et Toulouse. Il établit que la présence d'un gène impliqué dans le métabolisme du cholestérol modifie considérablement les taux sanguins de HDL, et ce en fonction de la consommation d'alcool.

Plus précisément, les personnes porteuses du « bon » gène consommant quotidiennement au moins 25 grammes d'alcool (soit deux verres de vin) ont des taux de « bon » cholestérol plus élevé et un risque moindre d'être victime d'un infarctus du myocarde. Ces résultats ont été observés dans chacune des régions étudiées et ne semblent pas être liés à la nature des boissons alcoolisées consommées. Peut-on, sans risque, publier de telles conclusions scientifiques ? Soucieux de leurs responsabilités en la matière, les auteurs ont tenu à apporter plusieurs précisions. *« Doit-on courir faire analyser ses gènes avant de s'autoriser à boire de l'alcool ? Certes non !*, soulignent-ils dans les dernières « Fiches scientifiques » de l'Inserm. *Faut-il rappeler que l'alcool est, quels que soient nos gènes, mauvais pour la santé, générateur de cirrhoses, de cancers, d'accidents de la circulation*, etc. ? »

Les scientifiques soulignent également que leurs travaux ne constituent qu'une étape préliminaire et que des vérifications expérimentales sont encore nécessaires. Il n'en reste pas moins qu'en établissant les bases génétiques des caractéristiques individuelles vis-à-vis des méfaits – voire des bienfaits – de la consommation alcoolique, ces chercheurs ouvrent de nouvelles perspectives. Ils nous rapprochent aussi de l'époque où l'on sera en mesure de dépister les inégalités biologiques inscrites dans nos patrimoines héréditaires.

Jean-Yves Nau

L'affrontement des deux Pologne

VARSOVIE
de notre correspondant

Devant le Parlement réuni en séance publique, le ministre de l'intérieur accuse le chef du gouvernement, présent à quelques mètres de lui, d'avoir *« sciemment »* transmis, de 1990 à 1995, des informations et des documents, *« y compris secrets »*, à des agents d'une puissance étrangère : la Pologne, depuis quinze ans, ne s'est pas montrée avare de scènes étonnantes, mais celle dont tout le pays a eu le spectacle jeudi 21 décembre, à la veille de l'expiration du mandat présidentiel de Lech Walesa, est tout à fait unique en son genre. Elle ouvre une très profonde crise politique, va mettre à l'épreuve la solidité d'un système démocratique encore jeune, et risque de remettre en cause les espoirs d'une adhésion rapide à l'OTAN, voire à l'Union européenne.

Andrzej Milczanowski, le ministre de l'intérieur, parle d'une voix claire et forte, avec l'assurance d'un homme qui paraît n'avoir pas le moindre doute sur l'exactitude de ses informations : le service de protection de l'Etat (une sorte d'équivalent de la DST française) est en possession de documents attestant que Jozef Oleksy, le premier ministre, a eu, entre 1990 et 1995, un grand nombre de contacts avec des agents de services étrangers.

M. Milczanowski ne le précise pas, mais il s'agit évidemment des services soviétiques puis russes – et il semble d'ailleurs qu'une bonne part des documents censés confondre le premier ministre aient été obtenus à Moscou, et même, selon des fuites rapportées par la presse, « achetés » à un agent du KGB à la retraite. Pour lever toute ambiguïté, le ministre de l'intérieur assure qu'il ne s'agit en aucun cas de simples contacts privés ou sociaux avec des diplomates à double casquette : M. Oleksy a agi en toute connaissance de cause. Il est répertorié par les services en question comme une *« source régulière d'informations »* et est doté d'un cryptonyme.

L'accusation est terrible : il s'agit, ni plus ni moins, du crime de trahison et d'espionnage, passible en Pologne de la peine de mort. Et ce sont, une fois de plus, deux Pologne qui s'affrontent.

Jan Krauze

Lire la suite page 13

Elections législatives en Turquie

Alors que le débat sur la laïcité pèse sur la campagne électorale en Turquie, les islamistes pourraient faire un bon score aux législatives du dimanche 24 décembre. Il n'est guère envisageable neanmoins qu'ils participent à un gouvernement. p. 2

Le fichage des mœurs des terroristes

Le texte initial d'un projet de décret finalement annulé par Matignon proposait que figurent, dans un fichier établi par la gendarmerie sur les terroristes, des indications relatives à leur sexualité. p. 10

Les petites gens de Hô-Chi-Minh-Ville

Dans l'Asie du miracle économique, les petites gens des villes restent à l'écart de la prospérité. Même au Vietnam, encore pauvre, et où la fête n'en est qu'a ses tout débuts. p. 11

Les PME françaises attirent les étrangers

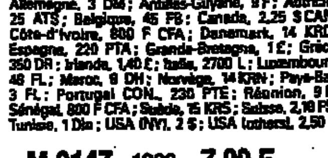
Alors que les grandes OPA ont quasiment disparu à la Bourse de Paris, les petites et moyennes entreprises françaises sont de plus en plus recherchées par les acquereurs étrangers. p. 14 et 15

Novembre dans le monde

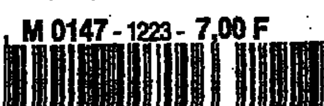
La chronologie des principaux événements du mois écoulé. p. 12

International	2	Aujourd'hui	20
France	6	Agenda	22
Société	9	Abonnements	22
Horizons	11	Météorologie	22
Entreprises	14	Philatélie	22
Finances/marchés	17	Culture	23
Carnet	19	Radio-Télévision	27

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 48 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0147 - 1223 - 7,00 F



ÉLECTIONS *34 millions* d'électeurs turcs sont appelés aux urnes, dimanche 24 décembre, pour renouveler l'Assemblée nationale. Aucun parti ne paraît en mesure d'obtenir une majorité absolue des sièges. ● UN DES ENJEUX majeurs de ce scrutin est le score que remportera le parti islamiste de Necmettin Erbakan (le Refah), qui, en raison de la division de la droite classique garante de la tradition laïque, espère devenir la première formation du pays. Grâce notamment à une solide organisation et à l'action sociale qu'il a menée dans les quartiers urbains défavorisés, le Refah a élargi son audience et conquis plusieurs grandes villes turques aux dernières élections municipales. ● *LE PARTI de Mme Ciller*, le premier ministre sortant, n'arrivait ces derniers jours qu'au troisième rang dans les sondages, derrière l'autre grande formation de droite que *dirige* Mesut Yilmaz.

Le débat sur la laïcité pèse sur la campagne électorale en Turquie

Les islamistes du Parti de la prospérité pourraient faire un bon score aux législatives anticipées du dimanche 24 décembre, mais il n'est guère envisageable qu'ils participent à un gouvernement

ISTANBUL
de notre correspondante

En traîneau dans les plaines enneigées de l'Est, en charrette tirée par des chevaux en Anatolie centrale ou plus communément par hélicoptère et en autobus, les candidats aux élections législatives anticipées du dimanche 24 décembre, en Turquie, ont parcouru le pays dans tous les sens, au cours d'une campagne expresse de trois semaines.

Diversité de moyens, diversité de vues. Les politiciens des douze partis qui se disputeront les voix des trente-quatre millions d'électeurs turcs, ont proposé des solutions très variées aux problèmes du pays : « *ordre juste* » basé sur les préceptes du Coran pour islamistes du Parti de la prospérité (Refah), maintien de la laïcité de l'Etat pour les autres partis ; privatisation et ouverture vers l'Occident pour les partis du centre droit, nationalisation des holdings privées pour l'extrême gauche ; dialogue avec les rebelles kurdes du PKK pour le Mouvement pour la nouvelle démocratie, refus de reconnaître l'identité kurde pour l'extrême droite... Malgré ces divergences de fond, la campagne s'est déroulée sans incident majeur : la population a fait preuve de plus de maturité que les dirigeants des partis qui se sont affrontés sur les petits écrans à coups d'attaques personnelles.

Plusieurs batailles majeures se dessinent à la veille du scrutin. D'abord, la lutte entre les partisans de la laïcité et les islamistes du Parti de la prospérité (RP). Ceux-ci semblent mener, pour l'instant, dans les intentions de vote, talonnés de près par les deux éternels rivaux de la droite classique et laïque, que sont le Parti de la Mère patrie (ANAP) de Mesut Yilmaz et le Parti de la juste voie (DYP) du premier ministre Tansu Ciller. Les échanges acrimonieux entre ces deux dirigeants qui se disputent le même électorat ont donné le ton de cette campagne et démontré l'importance que revêt ce scrutin pour leur avenir politique personnel. Les téléspectateurs, habitués à un premier ministre plein d'assurance, ont vu Mme Ciller perdre sa superbe face aux accusations féroces de son rival Mesut Yilmaz, dont l'agressivité a choqué.



Dans un pays traditionnellement enclin au vote-sanction, Tansu Ciller a l'inconvénient de représenter le gouvernement sortant et porte, aux yeux des électeurs, la responsabilité de la chute de leur pouvoir d'achat. Le vote féminin pourrait cependant jouer en sa faveur. Les médias ont, cette année, donné une large place aux réactions des femmes face à la faible représentation féminine sur les listes électorales des divers partis. Une grande partie des indécis – entre 12 % et 21 % selon les sondages – sont des femmes qui pourraient choisir de soutenir Mme Ciller, à la fois en raison de son image « moderne » et par solidarité féminine. En revanche, les rivalités à gauche, entre le Parti populaire social-démocrate (CHP) et son rival, le Parti démocratique de gauche (DSP) de Bülent Ecevit, sont plus idéologiques. Le CHP, partenaire de la coalition gouvernementale depuis 1991, souffre de l'usure du pouvoir. Son nouveau dirigeant, Deniz Baykal, a tenté de changer cette image et le parti semble avoir gagné quelques points récemment. Son rival Bülent Ecevit a une image intègre, mais ses vues très nationalistes en font un candidat inacceptable pour les véritables sociaux-démocrates.

Les programmes et les promesses des politiciens n'ont guère inspiré les électeurs qui, à l'exception des partisans des islamistes, voteront sans enthousiasme. Le thème du changement – réforme de l'Etat, mesures structurelles pour redresser l'économie – a souvent été mentionné. Le problème kurde a aussi été abordé avec plus de tolérance qu'à l'accoutumée par les grands partis, qui admettent qu'une solution politique devra être trouvée. Les autorités ont clairement décidé que le Hadep – un rival des islamistes dans le Sud-Est anatolien – est le moindre mal et ont permis à ses candidats de faire campagne sans exercer de pression.

Des douze partis en présence, cinq ou six seulement pourront envoyer leurs représentants à l'Assemblée nationale, en vertu d'un système électoral qui fixe une barre éliminatoire de 10 % pour entrer au Parlement. Deux partis, situés aux extrémités de l'échiquier politique – Hadep (pro-kurde) et l'Action nationale (ultranationaliste) – pourraient ne pas franchir cet obstacle. Leur succès ou leur échec pourrait influencer de façon cruciale la répartition des sièges dans le peloton de tête.

Mettre fin à l'impasse politique qui entrave le progrès du pays : tel est l'espoir des électeurs turcs qui se rendront aux urnes dimanche. Mais aucun des partis n'obtiendra plus d'un quart du vote. Les islamistes pourraient arriver en tête, sans pour autant être capables de former un gouvernement, faute de partenaires. Dans ce cas, des négociations pourraient aboutir à une coalition sans eux, à deux, voire trois partis. Certains diplomates signalent cependant que l'éparpillement des voix rendrait très difficile la formation d'un gouvernement viable.

Nicole Pope

Le pari de l'Europe

Le premier ministre sortant, Tansu Ciller, peut se prévaloir auprès d'une partie de l'électorat turc de l'accord d'union douanière conclu par son pays avec l'Union européenne et qui entrera en vigueur en janvier 1996. C'était en effet l'un des objectifs majeurs de Mme Ciller, dans le cadre de la modernisation de l'économie turque. Ce rapprochement avec l'Europe des Quinze a reçu le soutien de tous les secteurs politiques en Turquie, hormis celui des islamistes. Le Parlement européen de Strasbourg n'a accepté que très récemment, le 13 décembre, de ratifier cet accord. Il y avait mis certaines conditions allant toutes dans le sens du respect des droits de l'homme et de la démocratisation des institutions. Mme Ciller a marqué des points dans ce domaine en obtenant notamment que soit modifié le tristement célèbre article 8 de la loi antiterroriste, sous couvert duquel ont eu lieu ces dernières années nombre de poursuites pour délit d'opinion. Mais Mme Ciller convient elle-même que beaucoup reste à faire.

Le parti islamiste a bâti son essor sur une action de proximité en milieu urbain

Les quartiers défavorisés des grandes villes ont fait le succès du Refah aux dernières municipales

ISTANBUL
de nos envoyées spéciales

« *J'attends non seulement vos votes mais aussi vos prières* », martèle le candidat du Parti de la prospérité (Refah, islamiste) à l'adresse des électeurs réunis dans la salle bondée et enfumée du grand café de Cevizli, dans la banlieue d'Istanbul. Hommes à gauche, femmes à droite, ils sont des centaines à avoir répondu à l'invitation du parti à la veille du scrutin. Le pouce levé – signe de ralliement des islamistes –, ils scandent : « *Le Refah arrive !* », au son d'une musique orientale composée tout spécialement pour la campagne électorale. Au milieu des drapeaux symboles du parti – croissant turc et épi de blé sur fond rouge –, le candidat, après avoir réclamé le silence d'un geste de la main, explique : « *Depuis la fondation de la République, les partis traditionnels n'ont apporté que chômage, corruption et conflits sociaux. Ces gens n'ont pas de solution pour le pays. Avant, ils nous méprisaient, mais aujourd'hui nous sommes forts, nous allons instaurer un ordre juste !* »

Une présence permanente dans les bidonvilles et les quartiers défavorisés, des distributions quotidiennes de charbon, vêtements et nourriture aux plus deshérités, une réputation sans tâche et une organisation sans faille sont les principaux ingrédients qui ont permis au Parti de la prospérité de se placer parmi les favoris des élections législatives du 24 décembre. A la tête des mairies des plus grandes villes de Turquie : Istanbul, Ankara, ils tiennent aussi Izmir, Konya, Kayseri, Erzurum, Van et même Diarbakir, dans l'extrême sud-est anatolien, toutes conquises lors des élections municipales de 1994. Forts d'un réseau de mille bureaux informatisés, possédant une antenne dans chaque quartier, ils ont déployé leurs jeunes bénévoles partout. Ceux-ci mènent, rue par rue, un travail quotidien auprès des laissés-pour-compte du miracle économique. Ils ne craignent pas d'aller salir leurs bottes dans la boue des *gecekondu* (littéralement « bâti en une nuit »), ces bidonvilles tentaculaires qui entourent les grandes métropoles turques, pour aller féliciter les familles dont le fils ou la fille vient de réussir l'examen d'entrée à l'université, ou présenter leurs condoléances aux proches en cas de décès.

ÉTERNEL DILEMME

Des réunions sont organisées dans les quartiers où l'on recueille les doléances des habitants. Des « commissions de femmes » prennent en charge les problèmes d'éducation, font la morale aux maris violents et dispensent des cours de karaté pour la « *défense des femmes* ». « *Depuis que j'ai rencontré le Refah, j'ai vu la vérité* », confie Fatma, une jeunette qui porte des jeans sous son tchador. « *Je ne suis pas croyant mais j'ai choisi le Refah parce que maintenant, quand je vais à la mairie, on s'intéresse à moi* », explique Fikret, dix-neuf ans, qui s'apprête à voter pour la première fois.

Si ces deux dernières années, la hausse du chômage, l'inflation galopante, la forte émigration rurale et l'absence de politique sociale des diverses coalitions qui se sont succédé au pouvoir ont joué en faveur des islamistes, certains analysent aussi leur brusque succès à la lumière d'un « *essoufflement de l'idéologie kémaliste* ». D'autres accusent le pouvoir d'avoir fait leur lit pour mieux éliminer les petits partis de gauche. D'autres encore mettent en avant l'éternel dilemme d'une Turquie tiraillée entre l'Orient et l'Occident. « *Le Refah est un vaste camp de réfugiés. Les gens fuient la corruption, la hausse du coût de la vie, l'injustice, sans savoir ce qu'ils vont trouver* », écrivait récemment un journaliste de *Sabah*, un quotidien proche du pouvoir.

Pourtant, le courant islamiste en Turquie n'est pas une nouveauté. Il est présent dans la vie politique depuis 1970. Leur chef, le « professeur » Ecmettin Erbakan, soixante-neuf ans, a ainsi fait partie d'une coalition gouvernementale formée par Bülent Ecevit après les législatives de 1973 lorsque le Parti de l'ordre national qu'il dirigeait recueillit 12 % des suffrages. Aujourd'hui pésident du Refah, cet ex-ingénieur en mécanique, spécialiste du moteur Diesel, promet à des supporters galvanisés du « *travail pour tout le monde* », la « *dénonciation de l'accord d'union douanière* » au profit d'une « *union islamique allant du Kazakhstan au Maroc* ». Il propose l'instauration d'un « *ordre social juste* », tandis que ses principaux adversaires, le Parti de la juste voie (DYP) du premier ministre Tansu Ciller et le Parti de la Mère patrie (ANPP) s'adonnent à des joutes oratoires portant sur leurs patrimoines respectifs.

Crédité de 20% à 25 % des intentions de vote, le Parti de la prospérité a toutefois peu de chance d'entrer dans la prochaine coalition gouvernementale, car aucun parti n'en veut à ses côtés et parce que l'armée n'entend pas qu'il en soit ainsi. Les islamistes eux-mêmes, dit-on, ne veulent pas du pouvoir. Ils préfèrent se cantonner au rôle de grand parti d'opposition. Quoi de plus difficile pour eux, en effet, que de devoir appliquer leur programme – étatisation des entreprises, création de communautés agraires, planification de l'économie, sans parler de l'interdiction des illuminations de Noël – à un pays qui, pour être en quête de son identité, n'en est pas moins résolument tourné vers la modernité ?

M. Je. et N. P.

Les femmes, le voile et la modernité au pays d'Atatürk

ISTANBUL
de notre envoyée spéciale

Il suffit de pousser jusqu'à la périphérie d'Istanbul, dans les quartiers populaires d'Umraniye, Kartal ou Zeitin Burnu, où la plupart des femmes arborent voile ou foulard, pour se convaincre de la montée en puissance du Parti de la prospérité (Refah, islamiste), donné favori des élections législatives du 24 décembre.

Là et plus loin encore dans les bidonvilles de Yeni Bosna, Fekirtepe et bien d'autres où est concentrée 60 % de la population stanbouliote – estimée à 12 millions de personnes –, le voile se décline en mille et une variantes que seul un œil exercé parvient à interpréter. Hormis le traditionnel *basörtüsü*, le foulard des paysannes, simplement noué sous le menton, le *turban*, large foulard de soie imprimée que l'on capelle sur la tête de manière à cacher l'ombre même d'un cheveu, connaît un franc succès. Jeunes ou vieilles, paysannes ou intellectuelles, Kurdes ou Turques, le portent soit noué sur la nuque, relevé à l'aide d'épingles, soit déployé sur les épaules, à condition qu'il ne révèle rien des oreilles ou de la chevelure.

Le véritable voile, l'austère *carsaf* noir qui prend tout le corps, interdit en 1928 par Atatürk, a, lui aussi, fait quelques émules, y compris chez de toutes jeunes adolescentes. Les adeptes d'un islam plus radical le relèvent jusqu'aux yeux, d'autres y ajoutent une touche personnelle, laissent apparaître le nez ou même le menton.

Dans le quartier de Fatih, un des dix-sept bastions islamistes de la ville (sur les trente-trois arrondissements que compte Istanbul, dix-sept mairies sont tenues par les islamistes), des boutiques aux noms de « La voie de Dieu », « Paix et islam » ou « Béni de Dieu », nichées entre des magasins de mode à l'occidentale, proposent aux militantes et sympathisantes du Refah d'allier l'élégance à leur prosélytisme politico-religieux. Pour une somme variant de 200 à 1 000 francs français (le salaire minimum est de 500 francs), elles peuvent assortir le foulard d'un *pardesü*, un long manteau porté été comme hiver, étranger au patrimoine vestimentaire ottoman, mais qui est aujourd'hui le signe universel du ralliement à la « cause de Dieu ». Parmi ses activités, le Parti de la prospérité organise aussi désormais des défilés de « *mode islamique* ».

> « Le foulard protège ces femmes d'une culture qui les effraie »

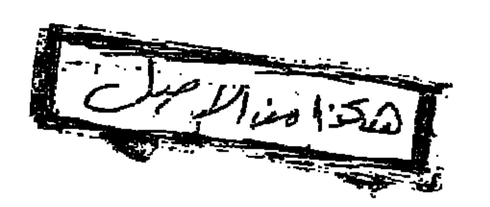
Outre les bidonvilles, le Refah a aussi gagné en partie les rangs de l'armée, gardienne traditionnelle de la laïcité en Turquie. Au début du mois de décembre, une cinquantaine d'officiers et plusieurs soldats ont été exclus de l'armée pour leurs liens avérés avec les islamistes. Quelques jours plus tard, l'état-major a interdit publiquement aux femmes de militaires de porter le foulard sur les lieux de garnison.

« *Le foulard protège ces femmes d'une culture qui les effraie. En se voilant elles laissent ce monde à l'extérieur* », explique Gülnur Savran, fondatrice du journal féminin *Pazartesi*. Sirin Tekeli, sociologue, juge ce phénomène « *indissociable des grandes vagues d'émigration des ruraux vers les villes que connaît le pays depuis les années 50*, précisant que l'islam connut ces années-là un certain renouveau dans les campagnes. L'émigration accrue de ces dernières années a tout simplement rendu ce phénomène plus apparent. » Cette adepte de la laïcité avait pourtant choisi en 1986 de démissionner de l'université d'Istanbul pour protester contre l'interdiction faite aux filles qui portaient le foulard de suivre ou de donner des cours. Si les féministes, les universitaires et les ex-militantes de groupuscules de gauche se disent parfois « *agacées* » par cet étrange retour de bâton de la « Révolution du costume » lancée par Atatürk en 1928, qui vient contredire leur idéal de modernité, la plupart préfèrent penser qu'il s'agit d'un « *phénomène normal dans un pays d'islam* », non sans souhaiter qu'il soit « *passager ou absorbable sans heurts* ». « *Si le système politique en Turquie a l'intelligence d'accepter ce courant dans son cadre démocratique, cela restera un phénomène limité* », estime Sirin Tekeli.

D'autres, comme la journaliste Gülay Göktürk, ou la sociologue Nilüfer Göle, vont plus loin. Après s'être penchées sur le dynamisme des militantes de base du Refah, auquel, de l'avis général, le parti doit son succès aux municipales de 1994, elles concluent que ces femmes ne pourront plus, après avoir goûté aux charmes de la vie publique, se cantonner au rôle subalterne que la direction masculine du parti veut leur faire jouer.

Des signes de mécontentement sont récemment apparus parmi elles lorsqu'il s'avéra qu'aucune candidate ne figurait sur la liste présentée par leur parti aux législatives. Certaines, les plus éduquées, n'ont pas vraiment digéré l'explication officielle donnée par le parti, selon laquelle des élues islamistes n'auraient jamais pu siéger au Parlement de la République laïque, où le port du foulard est banni. « *Une fois au pouvoir, nous modifierons les lois. Alors, vous pourrez vous présenter* », leur ont expliqué les hommes. Bourrées de contradictions mais vouées à une évolution inéluctable par leurs contacts avec l'extérieur, ces femmes pourraient, selon quelques intellectuelles turques, contribuer à « *une certaine modernisation de l'islam* ». Aux féministes sceptiques, pour qui « *de toute façon le foulard ne change rien à la situation à la maison* », Gülay Göktür rétorque que, lorsque ces missionnaires rentrent fourbues chez elles, le soir, « *c'est le mari qui leur sert à dîner* »...

Marie Jego



La communauté internationale lance le processus de reconstruction de la Bosnie

Une première enveloppe de 2,5 milliards de francs a été consacrée aux programmes prioritaires

La première conférence internationale sur la reconstruction de la Bosnie s'est tenue à Bruxelles les 20 et 21 décembre, sous l'égide de l'Union européenne et de la Banque mondiale. 500 millions de dollars (2,5 milliards de francs) environ ont été dégagés pour financer les programmes prioritaires. Cette aide doit être conditionnée à une coopération avec le tribunal pénal international de La Haye sur les crimes de guerre commis dans l'ex-Yougoslavie.

« *POUR LES DÉCISIONS politiques, les interventions militaires, tous les pays voulaient avoir l'initiative. Mais pour l'assistance économique, ils disent tous : après vous, très cher.* » Cette remarque désabusée de Mohamed Sacirbey, le ministre bosniaque des affaires étrangères, lors de la conférence internationale sur la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine, qui s'est tenue à Bruxelles les 20 et 21 décembre, est peut-être excessive. Les principaux Etats du monde, les grandes organisations multilatérales, ont tous tenu à être présents. Avec un objectif : remettre sur pied un pays dont la production atteignait à peine, en 1994, 5 % de celle de 1990, dont la moitié des écoles, des milliers de lits d'hôpitaux ont été détruits, dont une large fraction de la population a péri ou bien fui à l'étranger.

La Banque mondiale estime que les programmes prioritaires de reconstruction, dans les domaines des infrastructures, des transports ou de l'énergie et de la santé, requièrent 5,1 milliards de dollars (plus de 25 milliards de francs). Une somme jugée largement en deçà des besoins par M. Sacirbey. Dans l'immédiat, il s'agissait de trouver à Bruxelles, quelques jours à peine après la signature officielle de l'accord de paix, la somme de 518 millions de dollars destinée à financer des programmes prioritaires au cours du premier trimestre de 1996.

Comme l'a souligné M. Sacirbey, visiblement désabusé, à l'ouverture de cette conférence bruxelloise : « *Il n'y a pas encore de liaison aérienne. Comment les donneurs pourront-ils se manifester s'ils ne peuvent matériellement se rendre en Bosnie ?* » La plupart des quelque 50 Etats et 20 organisations présentes ont finalement ouvert leur porte-monnaie pour financer cette aide à très court terme : l'Union européenne, déjà gros contributeur d'aide humanitaire, apportera une centaine de millions de dollars, les Américains 63 millions, la Banque mondiale environ 150 millions. Les pays islamiques ont été très en retrait, mais plusieurs autres Etats se sont montrés soucieux d'apporter leur soutien à la Bosnie ravagée par la guerre : les Pays-Bas qui apportent 57 millions, ou même la petite Estonie, qui a brandi 200 000 dollars. Comme l'a fait remarquer le vice-président de la Banque mondiale, Kemal Dervis, le petit Etat balte, pourtant confronté lui-même aux problèmes de la transition économique, a su montrer qu'il connaissait la douleur d'un hiver sans chauffage.

RÉTICENCES DE LA FRANCE

Dans ce « Bruxellethon » pour la Bosnie, qui n'est encore qu'une répétition de la conférence ministérielle sur la reconstruction prévue pour le mois de mars, les vieux conflits n'ont pas tardé à resurgir : les Serbes, tout d'abord, ont tenu à rappeler qu'ils n'avaient pas été conviés à la conférence, et qu'il n'était pas pour eux question que les Musulmans bosniaques soient les seuls interlocuteurs des donateurs potentiels. Les Etats-Unis, ensuite, ont bien proposé une enveloppe, et se sont déclarés prêts à apporter 600 millions de dollars pour la reconstruction au cours des prochaines années. Mais leurs propositions restent soumises à l'aval du Congrès, en cette période de guerre ouverte entre les parlementaires républicains et l'administration Clinton.

La France, enfin, refuse d'engager de l'argent tant qu'elle n'aura pas la garantie que l'Europe ne devra pas payer une charge disproportionnée. Elle réclame une division par tiers de l'aide : le premier pour les Etats-Unis, le deuxième pour l'Europe, le dernier pour le Japon et les autres donateurs. La délégation française a fini par avancer 4 millions de dollars (20 millions de francs), soit moins que le spéculateur américain George Soros, dont la fondation est active en Bosnie depuis plusieurs années et qui n'avait pas manqué de faire le voyage de Bruxelles. Certains diront qu'il est facile à M. Soros de consacrer à des « *bonnes causes* » une partie de ses gains réalisés sur les marchés des changes. La comparaison des contributions respectives n'est, en tout cas, pas flatteuse pour Paris.

Françoise Lazare

L'ONU exige des Serbes la liberté d'enquêter sur les atrocités commises à Srebrenica

La ville a été victime de « nettoyage ethnique »

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ de l'ONU a exigé jeudi 21 décembre que les Serbes de Bosnie assurent l'« *accès immédiat* » de représentants d'institutions et d'organisations internationales à Srebrenica pour enquêter sur les atrocités commises dans cette ville de Bosnie orientale.

Dans une résolution adoptée à l'unanimité à New York, le Conseil a aussi exigé que les Serbes s'abstiennent de toute action visant à « *détruire, altérer, dissimuler ou détériorer tout élément de preuve* » à Srebrenica. Cette enclave musulmane, décrétée « *zone de sécurité* » par l'ONU en 1993, avait été conquise en juillet 1995 par les forces serbes qui l'avaient « *nettoyée* » de sa population. De nombreux témoignages ont fait état des atrocités commises par l'armée serbe lors de cet épisode, considéré comme l'un des plus cruels de la guerre en Bosnie. Dans un rapport adressé le mois dernier au Conseil de sécurité, le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, avait indiqué qu'entre 3 500 et 5 500 personnes étaient portées disparues depuis la chute de la ville.

Le Tribunal pénal international sur l'ex-Yougoslavie (TPI) avait mis en accusation le 16 novembre dernier les dirigeants des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic et Ratko Mladic, « *directement et personnellement responsables des atrocités commises contre la population musulmane de Srebrenica* ». Lundi, un représentant de Belgrade à l'ONU, Vladislav Jovanovic, avait tenté d'innocenter les Serbes en affirmant, dans une lettre, que les Musulmans s'étaient entre-tués à Srebrenica. L'ambassadeur des Etats-Unis, Mme Albright, avait aussitôt accusé M. Jovanovic de « *propager le mensonge* ». Le président du Conseil, Sergueï Lavrov, avait ensuite convoqué M. Jovanovic pour lui dire que sa lettre était « *inacceptable* ». Dans une autre résolution, le Conseil a entériné la création d'un bureau civil des Nations unies et d'un Groupe international de police, fort de 1 700 moniteurs, qui œuvreront parallèlement à la force de l'OTAN (Ifor). – *(AFP.)*

La guerre en Tchétchénie continue de peser sur le calendrier électoral russe

MOSCOU
de notre correspondant

Après une semaine de combats, les indépendantistes tchétchènes se sont repliés, jeudi 21 décembre, de Goudermès, la deuxième ville du pays. Selon le maire, pro-russe, de Goudermès, les attaques lancées depuis sept jours par les troupes du Kremlin pour déloger les insurgés ont fait plus d'une centaine de victimes parmi la population. Ramzam Vachaïev a même déclaré que « *les hélicoptères russes ont tiré sur les colonnes* [de réfugiés qui tentaient de fuir la ville] *malgré leurs drapeaux blancs* ».

De son côté, Djokhar Doudaev, le président indépendantiste, conscient qu'il ne peut l'emporter militairement face à l'armada russe, paraît miser sur un règlement politique. Lors de sa dernière apparition publique, quatre jours avant les législatives du 17 décembre en Russie, il a estimé que de nouvelles négociations avec Moscou seraient nécessaires. Mais, en faisant référence au scrutin présidentiel de juin 1996, il a ajouté ; « *nous devrons probablement attendre un changement de pouvoir en Russie, car le régime actuel n'est pas qualifié* ».

AUTOCRITIQUES

Tout en estimant, comme les autres observateurs, que les législatives n'allaient pas changer grand-chose, Djokhar Doudaev avait donné sa garantie pour que le vote pour le Parlement, premier coup de boutoir contre le pouvoir, se déroule tranquillement en Russie, sans attentats. Pour faire bonne mesure, Abou Movsaïev, ministre de la sécurité de Doudaev, avait même précisé que sept groupes de « *saboteurs* » séparatistes étaient déployés en Russie mais qu'ils avaient reçu l'ordre de ne pas perturber les élections. Les 700 000 policiers déployés par le Kremlin pour protéger les bureaux de vote en Russie étaient donc inutiles. Mais seulement parce que les Tchétchènes le voulaient bien...

En relançant spectaculairement, *en Tchétchénie seulement*, et comme annoncé, les opérations armées pendant le scrutin, les indépendantistes ont voulu amplifier la défaite électorale du pouvoir (tout en perturbant, comme promis, le scrutin localement). Et ils ont sans doute réussi leur pari. Avant de se rendre aux urnes, les téléspectateurs-électeurs ont de nouveau vu des images qu'ils n'aiment pas : des corps de soldats russes tués.

A en croire certains analystes, la guerre en Tchétchénie est l'une des principales raisons (avec la crise économique) de la mauvaise performance du parti du pouvoir. A la veille des élections, les responsables russes s'étaient pourtant livrés à un concours d'autocritiques sans précédent. Le premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, reconnaissait qu'il aurait « *peut-être fait différemment s'il avait su comment les choses tourneraient* » en Tchétchénie. Vladmir Choumeïko, président de la Chambre haute du Parlement (Conseil de la fédération) et membre du puissant Conseil de sécurité, déclarait que « *si c'était à refaire, sachant les conséquences, nous ne prendrions pas une telle décision* ».

Même le leader du « parti de la guerre », le général Gratchev, révélait qu'il n'avait « *jamais été partisan d'actions de force, surtout menées aussi rapidement* », mais qu'il avait été « *obligé en tant que soldat d'exécuter des ordres* ». Malgré ces regrets tardifs, le parti gouvernemental n'a réuni que 10 % des voix. Celui de M. Jirinovski, favorable aux opérations militaires dans le Nord-Caucase, 11 %.

Les opposants à la guerre, communistes et assimilés ou libéraux d'opposition, ont raflé le reste. A Moscou, où le gouvernement a pourtant fait un bon score, l'élection du militant des droits de l'homme, Sergueï Kovalev, principal critique de la guerre et étiqueté comme « *traître à la patrie* », symbolise, comme celle du général « *rebelle* » Boris Gromov à Saratov, le rejet de l'aventure caucasienne. Au lendemain des résultats, les leaders des communistes et des « *démocrates d'opposition* », Guennadi Ziouganov et Grigori Iavlinski, ont d'ailleurs répété que la fin de la guerre du Caucase était l'une de leurs priorités.

Le conflit en Tchétchénie risque donc de peser lourd sur la présidentielle de 1996. D'abord, parce qu'il reste le facteur immédiat le plus déstabilisant pour le pouvoir (au point qu'il pourrait même être utilisé pour justifier un « *report* » de ce scrutin). Ensuite, parce qu'il divise profondément le camp dit « *démocrate* », déjà en mauvaise posture. Enfin, parce que la voie choisie par le pouvoir (poursuite du « *maintien de l'ordre* » et soutien à des autorités tchétchènes pro-russes) a un coût économique qui creusera le déficit de finances publiques, déjà mal en point. A l'ouverture du scrutin en Tchétchénie, le gouvernement russe avait ainsi approuvé un programme de « *réhabilitation économique et social* » pour la Tchétchénie pour 1996, se montant à pas moins de 30 000 milliards de roubles (6,6 milliards de dollars, 33 milliards de FF). C'est-à-dire un peu plus que ce que Moscou avait obtenu avec difficulté du FMI en 1995 au titre de l'aide internationale à la Russie.

Jean-Baptiste Naudet

L'opposition mauricienne remporte tous les sièges en jeu au Parlement

LA COALITION formée par le *Parti travailliste mauricien* (PTM) de Navin Ramgoolam et le Mouvement militant mauricien (MMM) de Paul Béranger a remporté la totalité des 60 sièges en jeu lors des élections législatives du mercredi 20 décembre. L'alliance dirigée par le premier ministre sortant, Sir Anerood Jugnauth, qui rassemblait le Mouvement socialiste militant et le Renouveau militant mauricien, *ne sera donc pas représentée* au nouveau Parlement.

Sir Anerood lui-même a été battu dans sa circonscription de Piton-Rivière du Rempart. *Dans chacune* des 20 circonscriptions de l'île Maurice, les trois candidats de l'alliance PTM-MMM l'ont emporté à la majorité absolue, le score moyen des partisans de M. Ramgoolam s'établissant à 65,2 % des *suffrages. Dans l'île de Rodrigues*, à 560 km à l'est de Maurice, les candidats favorables à l'alliance PTM-MMM ont remporté les deux sièges. Le taux de participation a été de 77,79 %. Les quatre derniers sièges du Parlement doivent être attribués par la commission électorale dans le cadre d'un système permettant la représentation des « meilleurs perdants » et des *minorités sous-représentées à l'Assemblée*.

MAINTIEN DU CAP LIBÉRAL

Les deux candidats au poste de premier ministre, Sir Anerood Jugnauth et Navin Rangoolam sont d'origine indienne, une communauté qui représente 52 % de la population de l'île, le reste se répartissant entre Créoles, Chinois et *Africains. Le second est le fils de* Sir Seewosagur Ramgoolam, premier ministre de Maurice après l'indépendance en 1968, qui perdit le pouvoir lorsque les partisans de Sir Anerood remportèrent – déjà – la totalité des sièges, en 1982.

Peu après l'annonce de sa victoire, Navin Rangoolam a promis de *« panser les blessures et refaire l'unité nationale »* mise en cause lors du débat sur l'utilisation des « langues orientales » (du sous-continent indien) dans le cursus scolaire et universitaire. Malgré de bonnes performances économiques, le gouvernement de Sir Anerood a été victime de scandales à répétition et a échoué dans sa tentative de profiter du réflexe identitaire de la majorité indienne. De même, le parti musulman Hezbollah *n'a pas réussi* la *percée* attendue à Port-Louis, la capitale, où il est très actif.

Navin Rangoolam, quarante-huit ans, accède aux affaires après quatre ans passés à la tête de l'opposition. Il a promis de maintenir la politique économique libérale de son prédécesseur tout en répartissant plus justement les fruits de la croissance. La seule inconnue *reste* la solidité de l'alliance des travaillistes avec le MMM de M. Béranger, qui fut l'allié de Sir Anerood avant de quitter son gouvernement en 1993. – *(AFP, AP, Reuter.)*

L'explosion d'une voiture piégée a fait au moins soixante morts au Pakistan

Islamabad soupçonne des agents secrets indiens ou afghans

Au moins soixante personnes ont trouvé la mort, jeudi 21 décembre, à Peshawar, lors de l'explosion d'une voiture piégée aux abords d'un centre commercial. Cet attentat n'a pas été revendiqué pour le moment, mais un responsable pakistanais a évoqué la possibilité de l'implication d'agents secrets indiens ou afghans.

L'EXPLOSION d'une voiture survenue, jeudi 21 décembre, dans le parc de stationnement du centre commercial Saddar Bazar à Peshawar, capitale de la province pakistanaise *de la Frontière du nord-ouest* (NWFP), a fait 60 morts et 200 blessés, selon un bilan encore provisoire.

Le 19 novembre, l'explosion d'une bombe à l'ambassade d'Egypte à Islamabad, capitale du Pakistan, avait causé la mort de 17 personnes et fait 60 blessés. Ces violences ont lieu dans un climat troublé par l'insurrection de minorités *politiques et religieuses* contre le gouvernement du premier ministre, Benazir Bhutto, et par l'activisme croissant de groupes musulmans intégristes.

La police a indiqué que 25 kilos d'explosifs avaient été placés à bord du véhicule et que la mise à *feu a été déclenchée à distance*. Selon les secouristes, le nombre des victimes pourrait augmenter : les recherches continuent dans les *décombres, et de nombreux blessés* sont dans un état sérieux. Parmi les morts, a déclaré un responsable, figurent la fille, deux petits-enfants et le chauffeur du gouverneur de la province, ainsi que la fille et le neveu du ministre des transports de la NWFP. Trois policiers ont aussi été tués. L'explosion a provoqué un incendie dans deux grands magasins de vêtements et dans des *boutiques du Saddar Bazar*. L'attentat n'avait pas encore été revendiqué vendredi en fin de matinée.

Un haut responsable, Gulzar Khan, a déclaré, à Peshawar, que des agents secrets indiens ou afghans pourraient être impliqués dans cet attentat. La ville abrite plus d'un million de réfugiés d'Afghanistan. En novembre, une série d'explosions de plus modeste *importance y avait eu lieu, et les autorités* avaient alors incriminé des *« saboteurs »* venus du pays voisin.

Les relations entre Islamabad et le gouvernement du président afghan, Burhanuddin Rabbani, se sont détériorées après l'incendie, début septembre, de l'ambassade pakistanaise dans la capitale afghane. Kaboul, pour sa part, soupçonne le Pakistan de soutenir le *mouvement des taliban, « étudiants »* islamistes qui se sont rendus, en un an, maîtres du sud de l'Afghanistan et qui assiègent aujourd'hui la capitale de ce pays dans l'intention d'en chasser M. Rabbani. – *(AFP.)*

Quand les pensionnaires du « goulag » chinois font revivre le désert du Taklamakan...

KORLA
de notre envoyé spécial

Depuis les contreforts *méridionaux des Tianshan, ou « Monts célestes »*, une route au tracé audacieux plonge vers le sud. Elle se dirige vers l'une des régions les plus inhospitalières du monde, le désert du Taklamakan. En 522 kilomètres, la route traverse, en son cœur, un enfer de sable et de vent, brûlant en été, glacial en hiver.

Les dunes, souvent hautes de plusieurs mètres, se déplaçant à la *moyenne de 5 km par an, il a fallu* adopter un dispositif particulier pour protéger la chaussée : sur une largeur de 20 à 30 mètres de part et d'autre, des tiges de jonc en rangs serrés forment comme un filet posé sur le sol en vue de fixer le terrain, dispositif renforcé par un coupe-vent lui aussi en joncs. Cet ouvrage pharaonique à sa manière, avec d'autres réalisations du même genre, permet *à la* Chine de proclamer qu'elle *« a dompté le désert »*.

La route doit permettre l'exploitation du bassin du Tarim, fleuve capricieux, dont la propension à se perdre dans les sables, à geler, à changer de lit, littéralement à se volatiliser, nourrit, depuis longtemps, la légende de la Route de la soie. L'explorateur suédois Sven Hedin en fit des descriptions épiques, notamment au moment où les eaux se transforment, sous l'effet du froid, en *« une bouillie de glace molle et poreuse, une marmelade de cristaux et d'aiguilles »* avant de se solidifier. La voie moderne, disent les autorités, a coûté l'équivalent de 47 millions de dollars (230 millions de francs) : investissement pour le gisement *pétrolier du plus féroce désert du* monde qu'à regret, sous la pression de ses besoins en énergie. Pékin a entrouvert à la prospection des firmes étrangères.

Mais la mise en exploitation du Tarim, à quelque 5 000 kilomètres de Pékin, en pleine Asie centrale, est, comme en témoigne cette *route, au cœur d'une problématique* cruciale dans l'organisation sociopolitique chinoise : celle du « goulag ». Il serait difficile à un gouvernement de financer la réalisation d'un tel ouvrage s'il ne pouvait compter, pour des travaux gigantesques, sur la main-d'œuvre quasi gratuite d'une population corvéable à merci, celle des pénitenciers installés en grand nombre *dans la région. Ce sont des millions* ou des dizaines de millions de petits morceaux de jonc qui ont dû être plantés dans le sable, un à un...

CAMPS DE TRAVAUX FORCÉS

Le militant sino-américain Harry Wu, qui mène campagne à l'étranger contre l'existence des camps de travaux forcés de la République *populaire dont il a été le* « pensionnaire » pendant dix-neuf ans, a récemment mis le doigt sur les compromissions auxquelles sont contraintes les institutions financières internationales, et ce à propos d'un projet de financement par la Banque mondiale, à hauteur de 90 millions de dollars (440 millions de francs), de travaux d'irrigation dans le Tarim. M. Wu a *déclaré au Washington Post avoir la* preuve que si ce projet est mené à bien, la Banque mondiale contribuera à l'approvisionnement en eau de quelque sept camps de travaux forcés principaux et de quatorze plus petits, ce qu'elle vient de démentir au terme d'une enquête dont les résultats ont été publiés le 20 décembre.

Or, rien, en ce domaine, n'est *tout noir ou tout blanc. D'une* part, à côté du goulag, omniprésent dans la région puisque c'est à lui que la Chine doit le développement de son extension centre-asiatique, existe une économie qui commence à décoller. Les ouvriers des champs de prospection pétrolière reçoivent *un salaire dix à quinze fois* supérieur à celui qu'ils toucheraient dans des industries du secteur public traditionnel. Ce ne sont, certes, que les Hans, fils de colons chinois implantés dans les parages, au fil des ans, par la République populaire, ou venus de leur propre chef, ces dernières années. Les populations locales – Ouigoures, Kazakhs, Tadjiks, Kirg*hizes – ne sont guère représentées* dans cette main-d'œuvre employée dans ce secteur dit prometteur.

Il est probablement irréaliste d'espérer que la Chine se passe, à courte échéance, sous la pression extérieure, de la facilité que lui procure une population pénitentiaire dont le nombre est impossible à estimer. L'expérience a montré, notamment dans l'ex-« archipel » de l'Extrême-Orient soviétique, qu'un phénomène politique aussi radical que l'effondrement de l'URSS n'avait pas mis fin, du jour au lendemain, à cette forme particulière de l'exploitation de l'homme par l'homme au nom d'une proposition « inverse ». Les « traditions », en ce domaine, ont la vie dure.

Il est donc à craindre que l'univers carcéral chinois, édifié sur la pratique de la déportation, ait encore de beaux jours devant lui. Il ne sert pas à grand-chose d'en blâmer le gouvernement « communiste » : ce mode de mise en valeur des terres insalubres remonte aux premiers temps de cet empire bimillénaire, et l'histoire regorge d'exemples de poètes, hauts fonc*tionnaires et autres personnages* publics qui furent envoyés en colonie pénitentiaire pour avoir, de quelque manière, déplu au trône.

Francis Deron

Les islamistes boycotteront les élections du Conseil de l'Autonomie palestinienne

APRÈS TROIS JOURS de dis*cussions au Caire, l'Autorité palestinienne* n'a pas réussi à convaincre les responsables du Mouvement de la résistance islamique (Hamas) de participer aux élections d'un Conseil de l'Autonomie, prévues pour le 20 janvier, ni de cesser leurs attaques contre Israël. *« Nous avons confirmé que nous ne participerions pas aux élections et que nous n'allions pas abandonner le* djihad [guerre sainte] », a déclaré, à l'AFP, Khaled Michaal, chef de la délégation du Hamas.

A en croire M. Michaal, *cette* décision, annoncée jeudi 21 décembre, se justifie d'autant plus que la négociation sur *« des questions cruciales comme Jérusalem et les implantations juives est reléguée à plus tard et que la partie israélienne pratique une politique du fait accompli »*.

Un autre représentant du mou*vement, Mohamad Nazal, a indiqué que « le Hamas ne participera pas au scrutin et ses partisans ne voteront pas »*. L'OLP *« voulait que le Hamas accorde une légitimité à l'accord d'Oslo* [sur l'autonomie palestinienne], a-t-il ajouté, *c'est pourquoi nous avons décidé de boycotter les élections. »*

LES DISCUSSIONS DE POURSUIVENT

Sélim El Zaanoun, le chef de la délégation de l'Autorité palestinienne, a admis que les discussions s'étaient soldées par un échec. Le Hamas *« a besoin de davantage de temps pour* [se] *préparer à un tel changement politique »*, a-t-il dit à l'AFP. Un autre représentant de l'OLP a estimé, sous couvert d'anonymat, que ce durcissement était le résultat des réunions que les dirigeants du Hamas de l'intérieur et de l'extérieur des territoires *occupés avaient* organisées au Soudan avant les pourparlers du Caire.

Les deux délégations se sont toutefois félicitées de la volonté mutuelle de continuer à discuter.

L'Autorité palestinienne a proposé au Hamas, au début des discussions du Caire, de former une coalition nationale, s'il décidait de participer au vote. L'Autorité aurait été disposée à accorder au Hamas 20 % des 83 sièges du Conseil.

D'autre part, la Commission chargée des *élections a annoncé* que les territoires occupés ont été divisés en 16 circonscriptions où seront installés 1 694 bureaux de vote. La répartition des 83 sièges correspond au nombre d'inscrits dans chaque circonscription, afin *de garantir une juste représentation* de tous les Palestiniens.

CORRESPONDANCE

Un démenti de la Corée du Sud

APRÈS LA PUBLICATION, dans *Le Monde* du 18 décembre, d'un article intitulé « Le président sud-coréen cherche à éliminer ses opposants en s'attaquant aux séquelles du passé », les autorités de Séoul nous font savoir que certaines des informations rapportées *« étaient fondées sur des rumeurs fausses, malfaisantes,* [ayant] *pour objet de porter gravement atteinte à la réputation non seulement du fils du président, mais du chef de l'Etat lui-même et de nuire à l'image de la démocratie coréenne »*. Ce démenti *vise un passage où Philippe Pons* expliquait que la réputation du président Kim Young-sam était entamée par des rumeurs sur son fils, Kim Hyon-chul, qui recevrait des contributions financières pour faciliter l'obtention de contrats, no*tamment au profit de sociétés* françaises.

Quatre journalistes ivoiriens emprisonnés

ABIDJAN. Deux journalistes du quotidien *La Voie*, proche du Front populaire ivoirien (FPI), et deux de leurs collègues du *Républicain ivoirien*, proche du Rassemblement des républicains (RDR), ont été écroués, jeudi 21 décembre, à la Maison d'arrêt centrale d'Abidjan *après avoir été inculpés d'outrage* au chef de l'Etat pour les premiers, de diffamation envers un député du Parti démocratique de Côte-d'Ivoire, la formation du président Henri Konan Bédié, pour les seconds. Parmi les journalistes écroués figure Aboudrahamane Sangaré, directeur de *La Voie* et secrétaire général du FPI. M. Sangaré est l'auteur d'un article paru, lundi, au lendemain de la défaite de l'équipe du club abidjanais de football ASEC en finale de la Coupe d'Afrique des clubs champions, intitulé *« Bédié était là, le malheur aussi »*, dans lequel il estimait que le président qui assistait au match *« aurait dû rester chez lui »*. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **ALGÉRIE : un directeur d'unité de production de la télévision d'Etat, Mohamed Belkacem, 46 ans, a été assassiné, mercredi 20 décembre**, à Baraki, dans la banlieue est d'Alger. Quarante-trois journalistes ou techniciens de presse ont été tués depuis 1992, dont dix membres de la télévision algérienne. – *(AFP.)*

■ **ANGOLA : 83 enfants ont péri lors de la catastrophe aérienne du 18 décembre, dans le nord du pays.** L'avion appartenait à une compagnie zaïroise et avait été affrété par l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) afin de rapatrier du Zaïre des réfugiés angolais. Les autorités gouvernementales angolaises ont af*firmé qu'elles ignoraient* tout de ce vol. Au total, la catastrophe a fait plus de 130 morts. – *(AFP, Reuter.)*

■ **MAROC : la situation de Cheikh Abdessalam Yassine, patron de l'association Al Adl Wal Ihssane (Justice et bienfaisance), en résidence surveillée depuis plus de cinq ans, *« demeure inchangée »*,** a affirmé, jeudi 21 décembre, dans un communiqué, l'Organisation marocaine des droits de l'homme (OMDH) dont une délégation s'était rendue, à Salé, au domicile du chef islamiste. *« Son cas est une preuve de plus de l'incohérence de la politique gouvernementale en matière de droits de l'homme »*, a indiqué l'OMDH. – *(AFP.)*

■ **Abdellatif Filali, premier ministre et chef de la diplomatie marocain**, s'étonne, *dans une lettre au ministre algérien des affaires* étrangères, du *« nouveau revirement »* de l'Algérie favorable à une accélération du processus d'identification des Sahraouis habilités à participer au référendum d'autodétermination au Sahara occidental. Il *« demande instamment »* à l'Algérie de procéder *« à une pause dans les activités »* de cette instance. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **COLOMBIE : cinq personnes au moins ont survécu à l'accident du Boeing 757** de la compagnie American Airlines qui s'est écrasé, mercredi 20 décembre, dans le sud-ouest de la Colombie avec 164 passagers et membres d'équipage, ont déclaré, jeudi 21 décembre, les sauveteurs. – *(AFP, Reuter.)*

■ **ÉTATS-UNIS : le président Bill Clinton a finalement accepté, jeudi 21 décembre, de remettre au Sénat et à un enquêteur indépendant des documents sur l'affaire Whitewater** (projet immobilier dans l'Arkansas, dans lequel avaient investi les époux Clinton en 1978). Pour la première fois depuis le scandale du Watergate, le Sénat, à *majorité républicaine*, avait adopté la veille une résolution demandant à un juge fédéral d'intimer l'ordre à la présidence de lui fournir ces documents (*Le Monde* du 22 décembre). – *(AFP.)*

EUROPE

■ **HONGRIE : Balint Magyar, l'un des principaux animateurs du mouvement dissident sous le communisme, a été nommé ministre de la culture, jeudi 21 décembre**, par son parti, l'Alliance des démocrates libres, partenaire de la coalition au pouvoir avec les socialistes (ex-communistes réformateurs). M. Magyar, 43 ans, prendra ses fonctions le 1er janvier en remplacement de Gabor Fodor, qui a dé*missionné* en novembre. – *(AP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ÉGYPTE : au moins soixante-quinze personnes ont trouvé la mort et 66 autres ont été blessées, parfois grièvement, jeudi 21 décembre, près du Caire, lors d'une collision entre deux trains.** Cette catastrophe, la pire depuis 1977, remet en question les mesures de sécurité qui avaient pourtant permis de réduire les accidents depuis cinq ans. – *(Corresp.)*

■ **IRAK : le chef de la commission spéciale de l'ONU chargée du désarmement, Rolf Ekeus, a accusé Bagdad, jeudi 21 décembre, de poursuivre un programme de missiles longue portée,** comme en témoigne, selon lui, la découverte récente de matériels de guidage immergés dans le Tigre. – *(AFP.)*

■ **IRAN : le Congrès américain a adopté, jeudi 21 décembre, un projet de loi prévoyant des sanctions contre les compagnies étrangères, notamment européennes, qui investissent dans le secteur pétrolier** en Iran ou en Libye. Depuis juin, les Etats-Unis imposent un embargo économique total à l'Iran qu'ils accusent de soutenir le terrorisme international. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **AMÉRIQUE LATINE : la Banque interaméricaine de développement (BID) a accordé en 1995 7,2 milliards de dollars (35 milliards de francs) de prêts** aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes, soit 38 % de plus qu'en 1994, a indiqué la Banque jeudi 21 décembre à Washington. – *(AFP.)*

■ **MEXIQUE : l'excédent commercial a atteint 636 millions de dollars (3,1 milliards de francs) en novembre** a annoncé, mercredi 20 décembre, le ministère de l'économie. Les exportations s'élèvent à 7 154 millions (+ 17,1 % par rapport à novembre 1994), soit le deuxième montant mensuel de l'histoire du Mexique, les importations à seulement 6 158 millions. Sur onze mois, l'excédent atteint 6 874 milliards de dollars. – *(AFP.)*

■ **VENEZUELA : le PIB a augmenté de 2,2 % en 1995**, après deux années de récession, essentiellement grâce à la progression du secteur pétrolier (+ 6 %) a annoncé, jeudi 21 décembre, le ministère de la planification. La balance commerciale a été excédentaire de 6,9 milliards de dollars (près de 34 milliards de francs), avec 18 milliards d'exportations (dont 13 pour le pétrole). – *(AFP.)*

Le compromis européen sur la pêche menace les réserves de poisson

LE CONSEIL « PÊCHE » DES QUINZE a adopté, jeudi 21 décembre, à Bruxelles, un compromis laborieux sur la répartition des quotas de prises pour 1996 dans les eaux communautaires, qui, comme d'habitude, reflète davantage la crainte des gouvernements devant les re*vendications catégorielles des professionnels* du secteur qu'une saine gestion des réserves halieutiques. Les propositions de la Commission, qui prévoyaient une baisse moyenne de 20 % des totaux admissibles de capture (TAC) pour permettre aux stocks de se reconstituer, n'ont pas été suivies. Le gouvernement français s'est félicité d'avoir obtenu des quotas de 20 % supérieurs aux offres de Bruxelles pour la sole de Gascogne et de Manche, ainsi que pour le lieu noir dans les zones *Ouest-Irlande et Nord-Ecosse*.



Un francophone est élu premier ministre du Vanuatu

Une coalition formée par l'Union des partis modérés et le Parti national unifié a porté Serge Vohor à la tête du gouvernement

AUCKLAND
de notre correspondante dans le Pacifique sud

Il aura fallu trois semaines après l'organisation des élections du 30 novembre au Vanuatu pour que les 50 députés s'entendent sur la formation d'un gouvernement. Une coalition a été finalement formée, qui rassemble l'Union des partis modérés (UPM), principalement francophone, et le Parti national unifié (NUP), surtout anglophone. Au terme d'un vote acquis par 28 voix sur 50, jeudi 21 décembre, à Port-Vila, le poste de premier ministre a été confié à un francophone, Serge Vohor. Cette alliance avait déjà gouverné le pays de 1991 à 1993. Les 160 000 habitants de ce qui était, jusqu'à l'indépendance, en 1980, le condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides, sont en majorité (60 %) anglophones.

Les francophones se sont vu confier les portefeuilles-clés des finances, des affaires étrangères, de l'agriculture, tandis qu'aux « anglo-saxons » du parti de Walter Lini, ont été donnés les postes de vice-premier ministre et de ministre de l'intérieur.

TRICHERIE

L'autre grande formation de l'archipel, l'United Front (UF), à majorité anglophone, de Donald Kalpokas, se trouve exclue des affaires, alors que c'est lui qui a enregistré les progrès les plus nets dans ce scrutin, avec 20 sièges (15 avant l'élection) au lieu de 17 à l'UMP, 9 au NUP, et 4 aux partis minoritaires et indépendants.

L'ex-premier ministre francophone Maxime Carlot, qui a conservé son siège de Port-Vila, a été élu président du Parlement. L'ex-vice-premier ministre Sethy Regenvanu a, lui, perdu les 4 sièges de son Parti démocratique du peuple.

Dès le lendemain du scrutin, le chef de l'UF avait déclaré : « *Nous ne voulons pas du genre de gouvernement de ces dernières années...* [où] *vous passez le plus clair du temps à essayer de satisfaire les uns et les autres plutôt que les intérêts de la nation.* » M. Kalpokas a estimé que l'alliance UMP-NUP ne faisait que « *servir les intérêts d'hommes d'affaires et de politiciens corrompus* ».

RUMEURS DE COUP D'ÉTAT

Alors qu'avaient lieu les négociations, on avait appris que deux factions de l'UMP s'étaient engagées, l'une avec l'UF, l'autre avec le NUP. M. Vohor a, en outre, de tricherie l'ex-chef du gouvernement, qui a dû nier avoir payé des électeurs. Le 20 décembre, comme la tension montait face à ces manœuvres, des rumeurs de coup d'Etat ont circulé.

Quelques semaines plus tôt, lors d'une escale à Sydney d'une délégation gouvernementale, de retour de Paris, dans laquelle figurait notamment M. Carlot, les douanes australiennes ont trouvé dans une valise de Petro Malsungai, secrétaire de l'UMP, 500 000 francs en billets. Au ministère des affaires étrangères, à Canberra, on indique qu'« *un malentendu est à l'origine de l'affaire, la personne n'ayant pas compris qu'il fallait déclarer ce genre de somme, même en transit* ». Selon le bimensuel *Pacific Report*, M. Malsungai aurait assuré qu'il s'agissait d'un « *cadeau du RPR* ».

Florence de Changy

Le président argentin demande des « super-pouvoirs » en matière fiscale

Face à l'aggravation de la situation économique, Carlos Menem veut lancer une vague de réformes

L'Argentine va terminer l'année 1995 en récession. L'aggravation de la situation économique et l'insuffisance des recettes fiscales ont amené le président Menem à demander des « pouvoirs spéciaux » pour effectuer des réformes fiscales et administratives sans passer par le Congrès. Mais les impôts et les suppressions d'emplois de fonctionnaires dans les provinces ont déjà suscité des manifestations de protestation.

BUENOS AIRES
correspondance

En demandant au Parlement de lui accorder des pouvoirs extraordinaires en matière fiscale, le président Carlos Menem a mis en évidence que l'Argentine n'était pas sortie de la crise. Mais, paradoxalement, il a obtenu un regain de confiance des milieux financiers. Les députés, quant à eux, ont déjà donné leur aval à sa demande ; le Sénat, où le parti péroniste au pouvoir est majoritaire, devrait en faire autant dans les prochains jours. Mais l'opposition a accusé M. Menem d'« *autoritarisme* ».

Les mesures fiscales, pour l'instant non précisées, devraient s'accompagner d'une réforme de l'administration, lancée au début de l'année prochaine, destinée à réduire les dépenses en supprimant une trentaine d'organismes publics. La démarche a été bien accueillie par la Bourse, avec une hausse des titres argentins : « *Les super-pouvoirs réclamés par M. Menem démontrent la volonté d'approfondir le réajustement et la modernisation de l'Etat* », explique un banquier européen à Buenos-Aires. La décision présidentielle devrait aussi mettre fin à l'incertitude politique des derniers mois avec les rumeurs d'un départ précipité du ministre de l'économie, Domingo Cavallo. En 1994, celui-ci s'était vu refuser par le Congrès les pouvoirs extraordinaires qu'il avait demandés.

« IMPÔTS PLUS JUSTES »

Le principal objectif du gouvernement est d'améliorer la collecte fiscale : le déficit budgétaire atteindrait 3 milliards de dollars cette année, ce qui met en péril le programme convenu avec le Fonds monétaire international. M. Cavallo a reconnu que l'Etat devrait emprunter 1,2 milliard de dollars de plus que prévu pour équilibrer le budget. Le président Menem a cependant promis que la réforme n'amènerait pas une hausse des impôts, mais des « *impôts plus justes* ». Il a aussi souligné que l'évasion fiscale avait augmenté ces dernières années à cause des faiblesses de la justice à l'égard des « *délinquants* », la fraude étant « *un des maux les plus graves que doit affronter le gouvernement* ».

Les petits contribuables attribuent cette évasion fiscale aux grandes entreprises et aux grandes fortunes. Mais certains commerçants font crédit sans donner de factures, afin d'échapper à la TVA, une pratique courante en Argentine en période de vaches maigres. Au cours des derniers mois, les ventes ont en effet chuté de plus de 40 % et 42 000 boutiques ont dû fermer leurs portes. Les interventions de l'administration pour obtenir une meilleure rentrée des impôts ont provoqué de vives réactions. En octobre, des inspecteurs des impôts avaient été chassés à coups de pierres par des commerçants en colère dans plusieurs villes de l'intérieur.

Mais la chute des recettes fiscales est liée aussi à la récession, le gros des rentrées provenant de taxes sur la consommation. Le gouvernement ayant accordé un moratoire pour le paiement des impôts, 152 000 contribuables ont, le 1er décembre, reconnu près de 2 milliards de dollars d'impayés, selon les chiffres officiels. Sept grandes banques locales ont proposé d'avancer au gouvernement les sommes dues, mais de nombreux contribuables disent déjà être dans l'impossibilité de faire face à de lourdes échéances, même si celles-ci sont échelonnées.

En demandant ses pouvoirs spéciaux, Carlos Menem a aussi affirmé que la réforme administrative n'entraînerait pas de nouveaux licenciements. Cependant, dans la province de Cordoba, considérée comme une des plus riches du pays, le gouverneur Ramon Mestre (radical) a annoncé qu'il devrait licencier 15 000 fonctionnaires pour équilibrer le budget – alors que 3 200 personnes ont déjà perdu leur poste selon les syndicats. D'autre part, dans la plupart des provinces, les salaires de décembre et une partie du treizième mois seront payés avec deux mois de retard. A Cordoba, où les manifestations violentes sont fréquentes, le sentiment d'injustice est renforcé par les accusations d'enrichissement illicite (quelque 10 millions de dollars) lancées par un procureur contre Eduardo Angeloz (radical) pendant les années où ce dernier était gouverneur de la province (1983 - juillet 1995).

La crise, aggravant les inégalités de revenus, a accru les tensions sociales en province. La classe moyenne, naguère orgueil de l'Argentine, s'appauvrit de plus en plus. Selon une enquête récente, si 2 % des Argentins ont des revenus dépassant l'équivalent de 60 000 francs par mois, 44 % des foyers vivent avec moins de 4 000 francs alors que la vie est aussi chère qu'en Europe.

M. Cavallo affirme que le chômage, qui atteint 20 % à 22 % de la population active dans les provinces, commence à reculer. Cette année, il a obtenu un excédent des échanges commerciaux, grâce à une augmentation de 42 % des exportations sur les huit premiers mois, notamment les ventes de produits industriels dans les autres pays du Mercosur (Brésil, Uruguay et Paraguay). Il compte sur une nouvelle croissance des exportations l'an prochain. La récession en Argentine sera « *douce* », affirme-t-il, tout en admettant que 1996 sera une année de « *sacrifices* ».

Christine Legrand

Une récession en 1995

Le produit intérieur brut en Argentine devrait baisser de 2,5 % en 1995, selon les autorités comme selon la plupart des institutions internationales, le revenu par tête chutant de 3,6 %, selon la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine (Cepal). La récession a provoqué une hausse du chômage, passé officiellement de 11,5 % de la population active à 18,5 %, mais il est vraisemblablement supérieur. Elle a en revanche entraîné une diminution des importations, notamment sur les biens de consommation : la baisse est évaluée à près de 10 % par la Cepal, alors que les exportations progresseraient d'au moins 30 % sur l'ensemble de l'année, malgré la surévaluation du peso argentin, aligné obligatoirement sur le dollar américain. Autre satisfaction pour le ministre de l'économie : la hausse des prix a été inférieure à 2 %.

SOMMET SOCIAL *La réunion des partenaires sociaux, jeudi 21 décembre, à l'hôtel Matignon, a duré dix heures sans aboutir à un véritable accord sur les objectifs et le calendrier présentés par Alain Juppé.* Le premier ministre entend néanmoins prolonger le dialogue social par trois rendez-vous d'ici l'été 1996. ● LA RÉFORME du financement de *l'assurance-maladie passera par* l'institution d'une cotisation sociale généralisée à tous les revenus, qui se substituera progressivement aux cotisations assises sur les seuls salaires. ● LE MAINTIEN au 1er janvier 1996 du Remboursement de la dette sociale (taux de 0,5 % sur tous les revenus) pose le problème de l'accroissement des prélèvements qui pèsent sur une économie fortement déprimée. La ponction sur les ménages représentera près de 100 milliards de francs en 1996 *(lire aussi notre éditorial page 13).*

La réunion de Matignon n'a pas modifié l'état d'esprit des syndicats

La CGT et Force ouvrière estiment que le gouvernement n'a pas pris la mesure des attentes sociales. La CFDT considère qu'il faut donner « de la consistance » aux orientations présentées par le premier ministre, qui est le seul à juger ce sommet « très positif »

LE SOMMET POUR L'EMPLOI, réuni jeudi 21 décembre à l'hôtel Matignon, où Alain Juppé et huit de ses ministres avaient convié le patronat (CNPF, CGPME, UPA) et les syndicats (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC), n'a pas convaincu les partenaires sociaux que la politique gouvernementale avait changé d'orientation ni qu'elle permettrait d'arracher la France à sa morosité. Cependant, après trois semaines d'un conflit qui n'est pas achevé, cette réunion a permis de relancer un dialogue social que M. Juppé a décidé de ponctuer de rendez-vous réguliers.

Dans son discours introductif, le premier ministre n'a pas été avare de mots apaisants pour appeler à la *« compréhension »*, à la *« réconciliation »* et à l'*« espérance »*. Il n'a pas caché que *« de fortes divergences subsistent »* entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Après dix heures de discussions marquées par deux longues suspensions de séance, ces divergences n'ont pas été gommées. Le *« signal d'espérance avant Noël »* que M. Juppé avait souhaité donner à l'occasion de ce sommet s'est transformé, selon l'expression cruelle du président du CNPF, Jean Gandois, en un *« Noël du pauvre »*.

Le premier ministre s'en est tenu à l'ordre du jour en trois points qu'il avait fixé : soutien de la croissance, insertion professionnelle des jeunes, aménagement du temps de travail. Le premier a fait l'objet de plusieurs mesures. La plus importante est *« le transfert progressif de cotisations salariales maladie vers une contribution sociale élargie et déductible »* de l'impôt sur le revenu.

En annonçant qu'un projet de loi sera soumis au Parlement *« avant le 30 juin 1996 »*, M. Juppé confirme sa volonté de réformer en profondeur le mode de financement de la protection sociale, afin qu'il repose moins sur les salaires et davantage sur les revenus du capital et de remplacement (retraites, allocations chômage). Cette opération, qui devra se faire *« à prélèvement constant »*, s'inscrit en partie dans la logique qui soustendait la CSG instaurée par Michel Rocard en 1991 : alléger les charges sur les salaires et redonner un peu de pouvoir d'achat aux ménages disposants de bas et moyens revenus.

« BILAN D'ÉTAPE »

L'emploi des jeunes et la réduction du temps de travail ont fait l'objet d'un *« relevé de conclusions »* qui a été soumis aux partenaires sociaux sans que ceux-ci ne le paraphent. Alors que 600 000 jeunes de moins de vingt-cinq ans pointent à l'ANPE, M. Juppé a fixé un objectif ambitieux : 250 000 embauches supplémentaires en 1996, les entreprises devant, dans leur politique d'embauche, réserver 50 % des postes à cette catégorie.

Sachant ce qu'il en est du respect de tels objectifs, le premier ministre a prévu un *« bilan d'étape mi-1996 »* et ne s'interdit pas de légiférer s'il constate en cours d'année que les objectifs ne sont pas atteints. Il entend aussi dresser le bilan des mesures d'allègement du coût du travail (budgétisation des cotisations familiales, ristourne de 800 francs sur le Smic) afin de voir si les créations d'emplois ont été au rendez-vous, ce dont de nombreux experts doutent fortement.

Le gouvernement s'est montré prudent sur le troisième dossier inscrit au menu du sommet : l'aménagement et la réduction du temps de travail. M. Juppé veut, certes, pousser les feux, mais il ne souhaite pas que l'Etat se substitue aux partenaires sociaux. Son intention de légiférer, au cas où le patronat traînerait les pieds, n'a visiblement pas été interprétée comme une menace sérieuse par le président du CNPF.

Le chef du gouvernement souhaite, en revanche, que l'Etat, les collectivités locales et les hôpitaux se mettent aussi à l'heure de la réduction du temps de travail. Enfin, il a annoncé qu'il présentera, *« en temps utile, la simplification de la législation sur la durée du travail »*.

TROIS RENDEZ-VOUS

M. Juppé a fixé aux partenaires sociaux trois rendez-vous d'ici l'été prochain : l'un sur la politique familiale, l'autre sur l'emploi des jeunes, le troisième sur l'aménagement du temps de travail. La CGT et FO, qui ont été les fers de lance du dernier conflit, ont un autre calendrier : début janvier et une éventuelle reprise du conflit de novembre-décembre. A l'issue du sommet, Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, et Marc Blondel, son homologue de FO, ont reproché à M. Juppé de ne pas avoir pris la mesure d'un mouvement à bien des égards inédit.

Appelant à *« maintenir la mobilisation »*, M. Viannet a déclaré que *« toutes les raisons qui ont nourri les luttes sociales des dernières semaines restent sur le devant de la scène »* et que *« la déception et la colère n'attendront pas les prélèvements de fin janvier pour se manifester »*. Un ton en-dessous, M. Blondel, qui réclamait une hausse du Smic, a déclaré que les résultats de ce sommet ne sont *« pas de nature à calmer les esprits »*, tandis que Marc Vilbenoît, président de la CFE-CGC, jugeait que les pouvoirs publics avaient fait *« un pas insuffisant par rapport aux enjeux et à la situation »*.

Seules la CFDT et la CFTC sont sorties plutôt satisfaites de la réunion, tout en prévenant qu'il faut désormais donner *« de la consistance »* à ces grandes orientations.

Le premier secrétaire du PS a exprimé, vendredi matin, sur Europe 1, son *« peu d'enthousiasme »* pour un sommet qui n'est pas *« susceptible de créer un effet d'impact et de relance »*. Lionel Jospin a regretté que cette journée *« n'ait été ni une façon de solder un puissant mouvement social, ni une façon de relancer une dynamique »*. Le conflit n'est pas éteint, et les accords de Grenelle sont décidément bien loin !

Jean-Michel Bezat

Les principales mesures

● **Consommation** : les ménages pourront disposer, avant le 30 juin 1996, des réserves de participation et du montant des plans d'épargne-entreprise constitués au titre des années 1991 et 1992 ainsi que de l'épargne constituée dans les plans d'épargne populaire. Seront exonérées d'imposition sur les plus-values les cessions de sicav affectées avant le 30 juin 1996 à des dépenses d'équipement électroménager, d'ameublement et de travaux d'entretien et d'amélioration du logement, dans la limite d'un plafond de 100 000 francs par ménage. Avec le même objet et pour le même montant, un prélèvement sera possible sur les plans d'épargne-logement ouverts avant le 30 juin 1993.

● **Logement** : seront en vigueur jusqu'au 31 décembre 1996 une extension des prêts à taux zéro, une exonération d'imposition sur les plus-values des cessions de sicav affectées à l'acquisition ou aux grosses réparations, un assouplissement des conditions d'utilisation des droits à prêts des plans d'épargne-logement, notamment pour permettre l'acquisition de résidences secondaires.

● **CSG** : à l'occasion du projet de loi sur la CSG, la cotisation maladie des non-salariés sera réduite selon la même proportion que celle des salariés. Le gouvernement engagera la réforme nécessaire pour substituer aux salaires, au moins partiellement, une autre assiette de cotisations patronales d'assurance-maladie.

● **Insertion et embauche des jeunes** : accélération de la mise en œuvre de l'accord entre les partenaires sociaux sur des préretraites en contre-partie d'embauches ; ouverture du contrat initiative-emploi aux jeunes en grande difficulté ; bilan d'étape à la fin du premier semestre 1996 et évaluation des dispositifs d'allégement du coût du travail.

● **Temps de travail** : accélérer le processus de l'accord interprofessionnel du 31 octobre 1995 pour conclure un nouvel accord avant le 31 juillet, qui pourrait être suivi éventuellement d'un projet de loi ; étude de la transposition de l'accord national du 6 septembre 1995 aux fonctions publiques.

Les nouveaux prélèvements sur les ménages atteindront près de 100 milliards de francs en 1996

FALLAIT-IL ou non reporter à plus tard la création du nouveau prélèvement pour le remboursement de la dette sociale (RDS) ? Avec cette interrogation, la majorité a trouvé, jeudi 21 décembre, un nouveau motif pour se déchirer sur un dossier fiscal sensible (*Le Monde* du 22 décembre). La raison en est d'abord politique : si l'ancien ministre du budget, Nicolas Sarkozy, a pris position en faveur du report, c'est qu'il peut en tirer avantage, la multiplication des impôts nouveaux étant mal ressentie par l'opinion ; mais le débat a aussi une dimension économique, car il soulève une cascade de questions sur la cohérence de la politique suivie par le gouvernement.

● **Y-a-t-il urgence à mettre en œuvre le RDS ?** Le gouvernement a décidé de ne pas modifier son calendrier initial. Ce prélèvement de 0,5 % sur tous les revenus s'appliquera à compter du 1er janvier 1996. Toutefois, si l'on s'en tient aux critères de convergence de Maastricht, la France n'est pas contrainte de s'enfermer dans un calendrier aussi serré, puisque sa dette publique devrait, en 1996, atteindre 52,6 % du produit intérieur brut (PIB), c'est-à-dire un niveau nettement inférieur au maximum de 60 % fixé par le traité européen. Le gouvernement dispose donc là d'une marge, qu'il n'a pas pour ce qui est des déficits publics : ceux-ci devraient atteindre 5,2 % du PIB en 1995, alors que Maastricht exige qu'ils soient inférieurs à 3 %.

● **Quel est le montant des impôts et prélèvements nouveaux prévus pour 1996 ?** Trois séries de dispositions vont se cumuler en 1996, portant les prélèvements obligatoires au niveau record de 44,7 % du PIB, sinon plus.

D'abord, il y a l'effet, en année pleine, des mesures adoptées dans le cadre du collectif budgétaire du printemps 1995. Il s'élèvera à 70,1 milliards de francs, dont 58,3 milliards de francs au titre du relèvement de 18,6 % à 20,6 % du taux normal de la TVA ; 12 milliards de francs au titre de la majoration de l'impôt sur les sociétés ; 1,8 milliard de francs au titre de la majoration des droits de consommation sur les tabacs.

Ensuite, il y a l'effet des mesures fiscales inscrites dans le budget de 1996, soit 10,6 milliards de francs supplémentaires, dont 4 milliards de francs sur l'épargne (revenus des capitaux mobiliers et assurance-vie) et 2,9 milliards de francs au titre de la fiscalité sur les carburants.

Enfin, il y a les mesures du plan de redressement de la Sécurité sociale. La réduction des dépenses devrait atteindre 14 milliards de francs en 1996, et les prélèvements supplémentaires 41 milliards de francs : 25 milliards de francs au titre du RDS, 7,1 milliards de francs au titre de l'augmentation des cotisations maladie des retraités imposables et des chômeurs dont l'allocation est supérieure au smic, 8,9 milliards de francs de contributions diverses.

Au total, ces prélèvements nouveaux atteindront donc près de 121 milliards de francs en 1996, dont près de 100 milliards de francs concerneront directement les ménages.

● **L'économie est-elle en mesure de supporter ces prélèvements ?** L'activité pourrait enregistrer une progression proche de zéro au dernier trimestre de 1995 – si elle ne recule pas ! –, et l'acquis de croissance pour 1996, selon l'Insee, serait de seulement 1 % à la fin du premier semestre. Or les prélèvements nouveaux ne peuvent qu'accentuer cette dépression. Toujours selon l'Insee, ils devraient contribuer à faire baisser de 0,6 % le pouvoir d'achat des ménages au cours du premier semestre de 1996 et à faire entrer la consommation dans une phase de croissance zéro.

Dans cette conjoncture, il y a donc, schématiquement, deux orientations de politique économique en débat. Pour les socialistes, l'insuffisance de la demande est à l'origine de la crise économique, qui ne peut être surmontée que par *« une hausse du pouvoir d'achat des salariés »*. M. Sarkozy se dit, lui aussi, *« inquiet des conséquences sur notre situation économique des hausses de prélèvements à venir »*.

Le gouvernement, de son côté, veut donner la priorité à la réduction des déficits et observe qu'une injection de pouvoir d'achat supplémentaire ne se traduirait pas forcément par une relance de la consommation, puisque les Français préfèrent épargner. C'est une façon d'avouer que le problème central est celui de la « confiance », que le parcours sinueux du pouvoir en place depuis sept mois n'a pas favorisée.

● **Faut-il infléchir la politique économique ?** Si la question est de nouveau en débat, c'est que le « cadrage » actuel de la politique économique est discutable. La politique fiscale est restrictive ; la politique budgétaire l'est aussi ; la politique monétaire l'est tout autant ; et la politique salariale ne l'est pas moins, comme en atteste l'Insee. Avec tous ces freins serrés, il n'est donc pas surprenant que le moteur de l'économie française soit en panne.

Quel frein faudrait-il donc desserrer ? Comme on l'a vu, les socialistes préconisent une politique salariale plus généreuse. S'ils gardent un silence prudent, les séguinistes recommandent toujours une politique monétaire moins restrictive.

La Caisse des dépôts et consignations a cherché à mesurer les effets prévisibles d'une baisse des taux d'intérêt. Alors que le gouvernement répète qu'une baisse de 1 point de ces taux contribuerait à un apport annuel de près de 50 milliards de francs pour l'économie française, les experts sont réservés. Ils observent que les ménages et les entreprises ont à la fois des créances à honorer et des actifs dont ils tirent des revenus et qui fluctuent en fonction de ces taux. Au total, une baisse de 1 point des taux courts réduit les intérêts annuels dus par les entreprises de 15,7 milliards de francs, mais elle ampute les revenus financiers des ménages de 5,9 milliards de francs.

Quoi qu'il en soit, tout le monde s'accorde maintenant à reconnaître qu'il faut prendre des mesures de soutien à l'activité. Même le premier ministre en convient, puisqu'il se dit partisan de *« prendre les initiatives qui s'imposent pour alimenter et soutenir la croissance »*. Les mesures qu'il a annoncées jeudi sont-elles de nature à relancer l'activité ? Jean Gandois, président du CNPF, a sans doute trouvé la bonne formule : c'est tout juste un *« Noël du pauvre »*.

Laurent Mauduit



Alain Juppé souhaite rendre la CSG « déductible »

A LA FIN du sommet de Matignon, vendredi 22 décembre, Alain Juppé a confirmé son intention de *« transférer les cotisations d'assurance-maladie sur une CSG rénovée, élargie et déductible »* avant le 30 juin 1996. Le premier ministre a ainsi répondu favorablement à l'une des demandes de la CFDT. Le bureau national de la confédération, réuni les 13 et 14 décembre, préconisait le recours à *« une CSG élargie et déductible »* du revenu imposable.

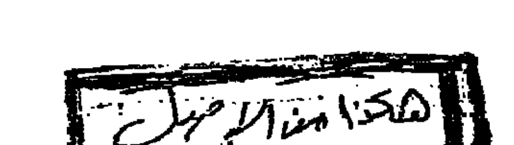
C'est une question politiquement sensible. Au moment de la création de la contribution sociale généralisée (CSG), en février 1991, Michel Rocard avait souhaité que cet impôt nouveau ne soit pas déductible. On se souvient du débat de l'époque : en partie plafonnées, les cotisations sociales sont dégressives et pèsent donc relativement plus sur les bas salaires que sur les hauts. Proportionnelle aux revenus, la CSG est donc plus juste. Accepter qu'elle devienne déductible de l'impôt sur le revenu, qui est progressif, aurait eu pour effet d'accorder un allégement fiscal fort pour les hauts revenus, plus faible pour les petits.

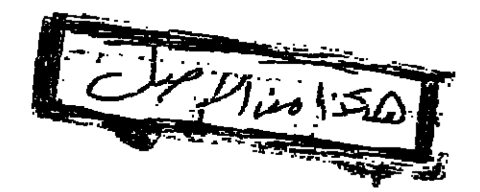
PROBLÈME CONSTITUTIONNEL

En clair, la déductibilité aurait ravalé la CSG au rang d'une simple cotisation sociale et mis en cause ce qui en constitue le fondement. La gauche s'y est opposée, tandis que la droite a milité pour cette solution, du moins dans un premier temps, car, ultérieurement, le RPR s'est divisé sur la question. Sous la pression des chiraquiens, Edouard Balladur avait décidé, en juin 1993, que la CSG, relevée à l'époque de 1,1 % à 2,4 %, deviendrait partiellement déductible, mais, à l'automne suivant, il était revenu sur sa décision, et la CSG est restée non déductible.

Outre cet aspect de justice fiscale, la question de la déductibilité se heurte à un délicat problème de constitutionnalité. Dans deux décisions, l'une en date du 28 décembre 1990, l'autre du 21 juin 1993, le Conseil constitutionnel s'est longuement penché sur la question. Certes, il a observé, en particulier, que la déductibilité n'entraînerait pas de *« rupture caractérisée de l'égalité »* entre les contribuables, mais à la condition qu'elle soit *« partielle et limitée dans son montant par un mécanisme de plafonnement »*, de sorte que *« le caractère progressif du montant de l'imposition globale du revenu des personnes physiques »* ne soit pas entamé.

L. M.





L'absence de M. Pons à Matignon confirme ses divergences avec M. Juppé

Le ministre de l'équipement dément avoir demandé le report du RDS

Le ministre de l'équipement, Bernard Pons, a démenti, jeudi 21 décembre, avoir demandé un report de l'entrée en vigueur du remboursement de la dette sociale (RDS). Jeudi matin, interrogé sur RMC, il avait évoqué l'ajournement de certains prélèvements, sans toutefois préciser lesquels.

« BERNARD PONS, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, dément avoir demandé le report du remboursement de la dette sociale (RDS). » C'est par ce communiqué que le cabinet du ministre de l'équipement a tenté d'effacer, jeudi 21 décembre, en milieu de journée, une maladresse qui avait été commise, le matin même, sur RMC, par M. Pons (*Le Monde* du 22 décembre).

Interrogé sur l'éventuel report de certains prélèvements lors du sommet de Matignon, le ministre avait déclaré : *« Je crois que des décisions de cette nature doivent être examinées attentivement parce qu'elles me paraissent, effectivement, indispensables. (...) Il faut que, par quelques mesures bien précises, d'une part, on donne un signe politique fort* [et que d'autre part] *on ne pèse pas sur le pouvoir d'achat des ménages, qui est déjà très réduit. »*

M. Pons n'ayant pas été plus explicite, chacun avait compris qu'il évoquait le RDS, principal prélèvement à l'ordre du jour, en dehors du relèvement de la cotisation maladie des retraités. Le communiqué laconique diffusé par le ministère n'est guère plus convaincant que les explications fournies par le cabinet du ministre. Ce dernier était incapable, jeudi, de donner des précisions sur les prélèvements dont avait voulu parler le ministre de l'équipement.

« VIGILANCE »

Ces vagues explications s'ajoutent à la valse-hésitation sur la présence de M. Pons au sommet de Matignon, au point que neuf ministres étaient annoncés, dont lui, autour d'Alain Juppé, et qu'ils étaient finalement huit, sans lui. Y a-t-il un problème Pons au gouvernement ?

Il n'est un secret pour personne que le ministre de l'équipement, proche de Jacques Chirac, n'est pas précisément un ami de M. Juppé, qu'il avait précédé au secrétariat général du RPR entre 1979 et 1984. Au début de cette période, il affirmait la nécessité, pour le parti présidé par M. Chirac, d'exercer sa *« vigilance »* sur le gouvernement de Raymond Barre et disait le parti néogaulliste en mesure d'offrir *« une autre politique ». Sous le* gouvernement d'Edouard Balladur, il s'était attaché, avec Jean-Louis Debré, à faire bénéficier de toute son attention critique l'action du premier ministre.

Désappointé par le poste qui lui a été offert dans le premier gouvernement Juppé – ministre de *l'aménagement du territoire, de* l'équipement et des transports, alors qu'il rêvait de l'intérieur –, M. Pons a eu un motif d'insatisfaction dans le deuxième : il a perdu l'aménagement du territoire pour gagner... le tourisme. Il serait abusif de considérer le retrait du contrat de plan Etat-SNCF par *M. Juppé comme un satisfecit* donné à M. Pons, pas plus que la désignation de Loïk Le Floch-Prigent à la présidence de la SNCF et celle de Didier Quentin au secrétariat général à la mer, deux postes pour lesquels le ministre avait avancé d'autres noms.

Olivier Biffaud

Des mesures conjoncturelles pour relancer le logement

Le gouvernement cherche à soutenir l'activité en étendant le dispositif de prêt à taux zéro et en assouplissant les conditions d'utilisation des plans d'épargne

POUR ENCOURAGER les dépenses en faveur du logement, le gouvernement a décidé, jeudi 21 décembre, d'étendre et d'assouplir le dispositif de prêt à taux zéro pour l'accession à la propriété, en vigueur depuis le 1er octobre. Ce système permet aux candidats à l'accession à la propriété d'obtenir un prêt sans intérêt d'un montant moyen de 120 000 francs, accordé sous conditions de ressources et *en fonction de la composition familiale.*

Destiné principalement à relancer la construction, en baisse de 11 % en 1995, le nouveau prêt était principalement réservé à l'achat dans le neuf. *Dans l'ancien, il était* accessible pour les acquisitions nécessitant de gros travaux (35 % du prix de l'acquisition, soit 54 % du montant total de l'opération). Pour une durée d'un an, jusqu'au 31 décembre 1996, cette contrainte sera fortement assouplie. L'obtention d'un prêt à taux *zéro sera possible pour l'achat* d'un logement ancien avec travaux, à condition que ces derniers équivalent à 20 % du coût de l'acquisition (soit 25 % du montant total de l'opération).

Pierre-André Périssol, ministre délégué au logement, s'est récemment félicité du succès rencontré par son dispositif. Selon lui, en deux mois, 20 000 offres de prêt ont été émises par les établissements de crédit, ce qui devrait permettre d'atteindre, dans les temps, l'objectif gouvernemental de *120 000 prêts distribués par an.* En outre, 20 % à 25 % des prêts émis l'étaient pour l'achat dans l'ancien.

Si, malgré ces bons résultats – qui restent à confirmer –, le gouvernement décide de favoriser plus encore l'achat dans l'ancien, c'est avant tout pour relancer le marché immobilier. L'assouplisse*ment des conditions d'utilisation* des droits à prêts des plans épargne-logement, vise le même objectif. Jusqu'en décembre 1996, ces derniers sont majorés de 20 %, et leur utilisation, fractionnable dans le temps, est étendue à l'achat de résidences secondaires.

Christine Garin

Relance par les collectivités locales

Les régions, départements et communes pourront emprunter, en 1996, auprès des banques qui gèrent des comptes de développement industriel (Codevi), 17 milliards de francs, a indiqué Alain Juppé jeudi 21 décembre. Cette disposition correspond à une requête présentée de longue date par la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), dont les entreprises espèrent bénéficier des retombées d'une relance des travaux d'équipement, de construction et de voirie. Une proposition de loi a été votée dans ce sens à l'Assemblée nationale, fin novembre, et devrait passer au Sénat en janvier 1996. Les dépôts Codevi sont rémunérés, nets d'impôt, à 4,5 %, et l'on estime que, pour être incitatif, le taux des futurs prêts des banques aux collectivités, *qui sera fixé par décret, devrait être inférieur à 6 %.*

Veillée de Noël sans cadeaux avec trois jours d'avance

L'ESPRIT des grands hommes a soufflé sur Matignon, jeudi 21 décembre, jour de sommet social. Quoique l'expression ait été re*cusée par* une partie des intervenants, dont le premier ministre en personne, l'idée d'un Grenelle *bis* trottait dans les têtes de plusieurs *participants. Il* est vrai que l'on n'est pas invité tous les jours à la grande table de l'histoire en train de se faire. Qui plus est, trois jours avant Noël...

RÉCIT

Au total, ils étaient quarante-deux autour d'une grande table ovale : huit délégations, de quatre personnes chacune, vis-à-vis de huit ministres de plein exercice. Seul le CNPF s'était permis une petite entorse à la règle en invitant un cinquième homme, mais l'indisposition sans gravité dont a été victime Roger-Pol Cottereau, membre de la délégation de la CFTC, a rendu à la composition de la table son harmonie parfaite.

Les places étaient chères dans les délégations, et certaines n'avaient été attribuées qu'à la dernière minute. On était sûr, au CNPF, que *Jean Gandois ne se déplacerait* pas sans son ami Arnaud Leenhardt. A FO, on ne doutait pas que Claude Jenet, véritable ombre de Marc Blondel, planerait derrière lui, mais qu'en serait-il des autres membres de sa délégation ? Et qui accompagnerait Nicole Notat de la CFDT ? Avec qui viendrait Louis Viannet ? *Le secrétaire général de la CGT* a finalement opté pour Gérard Delahaye, responsable des cadres CGT, nouvellement promu au bureau confédéral, et pour Jean-Christophe Le Duigou, réputé pour sa connaissance des questions économiques.

LE CNPF SUR L'AILE GAUCHE

La disposition des délégations était tout autant digne d'intérêt. Nicole Notat était placée en face du premier ministre et à côté de la CGT, séparée toutefois de Louis Viannet par Maurice Lamoot, qui faisait office de tampon entre les deux secrétaires généraux. Encore plus significatives *apparaissaient* la relégation de FO sur l'aile droite, celle du CNPF sur l'aile gauche.

La veille du sommet, certains protagonistes avaient élevé la pression d'un cran. Nicole Notat, au nom de sa centrale, avait prévenu qu'elle *« passerait la nuit s'il le fallait »* au sommet social, pour *« attendre du premier ministre des réponses »* aux propositions que la CFDT mettrait *« sur la table »*. Une rumeur persistante voulait que la CGT, puis FO claquent la porte, l'une au bout de deux heures, la seconde, une demi-heure après. Il n'en a rien été.

« Une ambiance sereine et détendue », a précisé Alain Lamassoure, *ministre du budget et porte-parole* du gouvernement, en détachant bien distinctement les syllabes du second adjectif, venu rendre compte vers 19 heures, aux journalistes présents, du premier tour de table des participants. Marc Blondel avait fait sensation : il avait commencé son discours en relisant *celui d'André Bergeron le 27 mai* 1968 à Grenelle. Les bottes de l'histoire étaient de nouveau chaussées. Il ne manquait plus que la hotte du Père Noël, avec les cadeaux pour les salariés, après trois semaines de conflit social sans précédent.

ÉPILOGUE À 1 HEURE

Une première interruption de séance est intervenue au bout de quatre heures de discussions. Les participants au sommet en ont profité pour se restaurer, mais aucun membre des délégations syndicales ne souhaitait satisfaire la curiosité des journalistes ni, à l'approche des « 20 heures » des télévisions, sortir de la salle de réunion afin de donner son point de vue sur les échanges et les discussions en cours. Seul Maurice Lamoot, secrétaire confédéral de la CGT, a profité de la circonstance : sorti courageusement sur le pavé de la cour de Matignon, happé par un essaim de journalistes, il a déclaré qu'il ne fallait pas *« attendre de cadeau de Noël »*, mais *« certainement un catalogue avec un calendrier »*.

A la reprise des travaux, il était acquis que trois rendez-vous – un premier sur l'insertion des jeunes, un deuxième sur la famille et un troisième sur l'aménagement du temps de travail – donneraient lieu à des réunions de bilan programmées en 1996. En revanche le relevé de conclusions des bonnes intentions énoncées par les partenaires sociaux piétinait quelque peu dans sa rédaction. Une nouvelle interruption de séance a été provoquée vers 22 h 30 pour se prolonger *jusqu'aux* alentours de minuit par le rejet unanime du projet de document rédigé par le premier ministre.

Le sommet a trouvé son épilogue, sur le coup de 1 heure, après une rédaction convenant à tous les partis. Louis Viannet, estimant que le sommet sur l'emploi de Matignon avait *« accouché d'une souris »*, a appelé à poursuivre la mobilisation contre les projets sociaux du gouvernement. Décidément, comme en 1968, les sommets ne suffisent pas toujours à arrêter les mouvements en marche.

Alain Beuve-Méry

Les syndicats ont mieux mobilisé en province qu'à Paris pour les manifestations de jeudi

Les organisations exclues du sommet menaient le cortège parisien

Plusieurs manifestations ont eu lieu à Paris et en province, *jeudi 21 décembre, le plus souvent à* l'appel de la CGT et de FO. En province, les manifestations les plus larges – même si elles *étaient bien moins imposantes que ces dernières semaines* – ont eu lieu à Toulouse et à Marseille. A Paris, le cortège, parti de Denfert-*Rochereau en direction de Matignon, était mené* par les « exclus » du sommet social.

EN PROVINCE, la mobilisation semble avoir trouvé un second souffle jeudi 21 décembre. A Toulouse, où environ 10 000 personnes sont descendues dans la rue, une *cinquantaine de manifestants* a déployé sur la place du Capitole une carte postale géante exprimant en caractères gras *« le ras-le-bol populaire »*. Les auteurs, des maçons, des instituteurs, des chômeurs, des étudiants, prévoient de l'envoyer au premier ministre, signée *« la lame de fond »*, et libellée à l'attention de *« M. et Mme Sommet Social, Rue Précarité »*. *Leur initiative a vu le jour* grâce à la collaboration des salariés de Job, une usine de pâte à papier toulousaine, aujourd'hui en cours de restructuration. A Marseille, quelque 5 000 personnes, dont plusieurs centaines d'agents EDF-GDF, des mineurs de Gardanne, des fonctionnaires territoriaux, des douaniers, des enseignants, ont défilé sous une bannière unitaire CGT-FO. En fin de cortège, *une banderole de la* société Casino représentait le secteur privé. A Grenoble, entre 5 000 et 10 000 personnes ont répondu à l'appel des syndicats CGT, FSU, SUD-PTT. A Lyon, de 2 000 à 6 000 manifestants ont suivi celui de la CGT et de FO.

Avec deux milliers de manifestants, Roanne a vécu une mobilisation moindre. Saint-Etienne, Cherbourg, Clermont-Ferrand, Lorient ont connu des mouvements d'ampleur semblable, ainsi que Limoges, où les sections FO et CFDT de l'usine Renault Véhicules industriels ont rejoint les troupes de la CGT et de la FSU. Des villes comme Rennes, Vannes, Auch, Valenciennes, Lens, Nancy, Valence, Privas, ont mobilisé moins 500 personnes chacune.

FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

A Paris, 20 000 manifestants, selon les syndicats, (moins de 7 OOO selon la police) ont défilé à l'appel de la CGT et de la FSU. Partis de la *place Denfert-Rochereau*, un peu avant l'ouverture officielle du *« sommet social »*, ils sont arrivés vers 15 h 30 place Vauban, près de *l'hôtel Matignon*. Moins nombreux que lors des précédentes manifestations, les cheminots et les agents de la RATP, en tête, étaient, cette fois, mélangés aux autres délégations, dont quelques centaines d'enseignants, en fin de cortège, pour réclamer le retrait du plan Juppé et des hausses de salaires. Venus de toute la région, les agents du secteur public (EDF-GDF, La Poste – avec la participation du syndicat Sud-PTT –, les impôts, les hôpitaux et les personnels de l'éducation), dont un grand nombre de fonctionnaires territoriaux, *ont réclamé « une Sécu solidaire, des services publics, un emploi pour tous »*.

Le cortège ne comprenait pas les principaux délégués syndicaux, invités rue de Varenne : dirigeant de la CGT pour l'Ile-de-France, Joël Biard remplaçait ainsi le se*crétaire général du syndicat, Louis* Viannet. Seuls, les dirigeants exclus du sommet on défilé en tête, comme Michel Deschamps, secrétaire général de la FSU, tandis que Pierre Cardon, responsable de l'organisation pour l'Ile-de-France, protestait contre cette *« provocation »*.

Autres exclus du sommet, une centaine de manifestants de *« sans »* (sans-logis, sans travail, sans papiers...), réunis à l'appel d'une douzaine d'associations (AC !, APEIS, Comité des sans-logis, Droits devant !, Droit au Logement, Mouvement national des chômeurs et des précaires, CADAC, Cimade, Ras l'Front...) ont pu remettre à un *« délégué ministériel »* une demande de rendez-vous avec Alain Juppé.

Les transports urbains de Marseille toujours paralysés

A deux jours de Noël, un certain nombre de grévistes, en province, n'ont pas désarmé, notamment dans le secteur des transports urbains.

● **SNCF** : le trafic est désormais normal sur l'ensemble du réseau.

● **RATP** : le trafic est désormais assuré à 100 %.

● **TRANSPORTS URBAINS** : Marseille restait privée, *vendredi matin, pour la deuxième journée* consécutive, de tout moyen de transport en commun à la suite de la grève des traminots, qui se prolonge depuis le 7 décembre, a indiqué la direction de la Régie des transports marseillais (RTM). L'intersyndicale, qui devait, en principe, rencontrer de nouveau dans l'après-midi le directeur général de la RTM, a appelé à un rassemblement dans la mati*née devant l'hôtel de ville afin de réclamer « une rallonge à l'enveloppe financière »* proposée par la municipalité. Les négociations achoppent sur un changement de statut pour le personnel récemment embauché. De même, à Limoges, le réseau urbain des Transports en commun de Limoges (TCL) était toujours paralysé jeudi. Sur les 200 employés que compte la compagnie, 125 ont participé au vote de l'assemblée générale et 121 ont voté la reconduction du mouvement, sur des revendications salariales et sur le reclassement au sein de l'entreprise des conducteurs jugés inaptes. Le maire de Limoges, Alain Rodet (PS), a désigné un médiateur pour ten*ter de dénouer le conflit*.

● **LA POSTE** : la grève a été reconduite, jeudi, à la direction des réseaux de messagerie (DRM) qui emploie 2 500 personnes dont 1 300 chauffeurs dans sept centres. Par ailleurs, deux centres de tri restent bloqués – Caen et Ajaccio – tandis que des grèves persistent à Rouen, Marseille-Rognac, Lille-Lezennes et Bordeaux. En revanche, le travail a repris à Blois et Chambéry.

● **EDF-GDF** : la direction a annoncé, vendredi matin, un retour à la normale et l'absence de baisse de production. Jeudi, elle ne comptabilisait plus que 5 % de grévistes. Les agents de Nice-Alpes-Côte d'Azur avaient, en particulier, décidé de reprendre le travail.

La région Rhône-Alpes approuve l'initiative de M. Millon sur le temps de travail

LYON
de notre bureau régional

Le conseil régional Rhône-Alpes a, jeudi 21 décembre, approuvé à une large majorité, sous forme *d'amendement au budget primitif*, la proposition d'expérimentation d'une réduction de la durée du travail présentée par son président, Charles Millon (UDF), à la veille du sommet social de Matignon (*Le Monde* du 22 décembre). La région s'est ainsi engagée à soutenir financièrement, dans le secteur marchand, *« le passage volontaire, c'est-à-dire entreprise par entreprise »*, et *« dans le cadre d'un accord-cadre interprofessionnel établi avec les partenaires sociaux, les Assedic et l'Etat »*, à un horaire hebdomadaire de travail de 32 heures, payées *« 35 heures au moins »*. Le coût des trois heures payées et non travaillées serait réparti entre la région et l'assurance-chômage. Une enveloppe de 100 millions y a été affectée pour 1996. L'objectif est de créer ainsi 25 000 emplois *« le plus rapidement possible »*, ce qui supposerait que 100 000 salariés acceptent une diminution de leur temps de travail avec une perte d'environ 10 % de leur pouvoir d'achat.

Seuls le PCF et le Front national *ont voté contre. Les élus communistes* estiment que *« cette proposition est en droite ligne des choix politiques du gouvernement Juppé »*. Ils proposent, pour leur part, *« le passage aux 35 heures payées 39 »*.

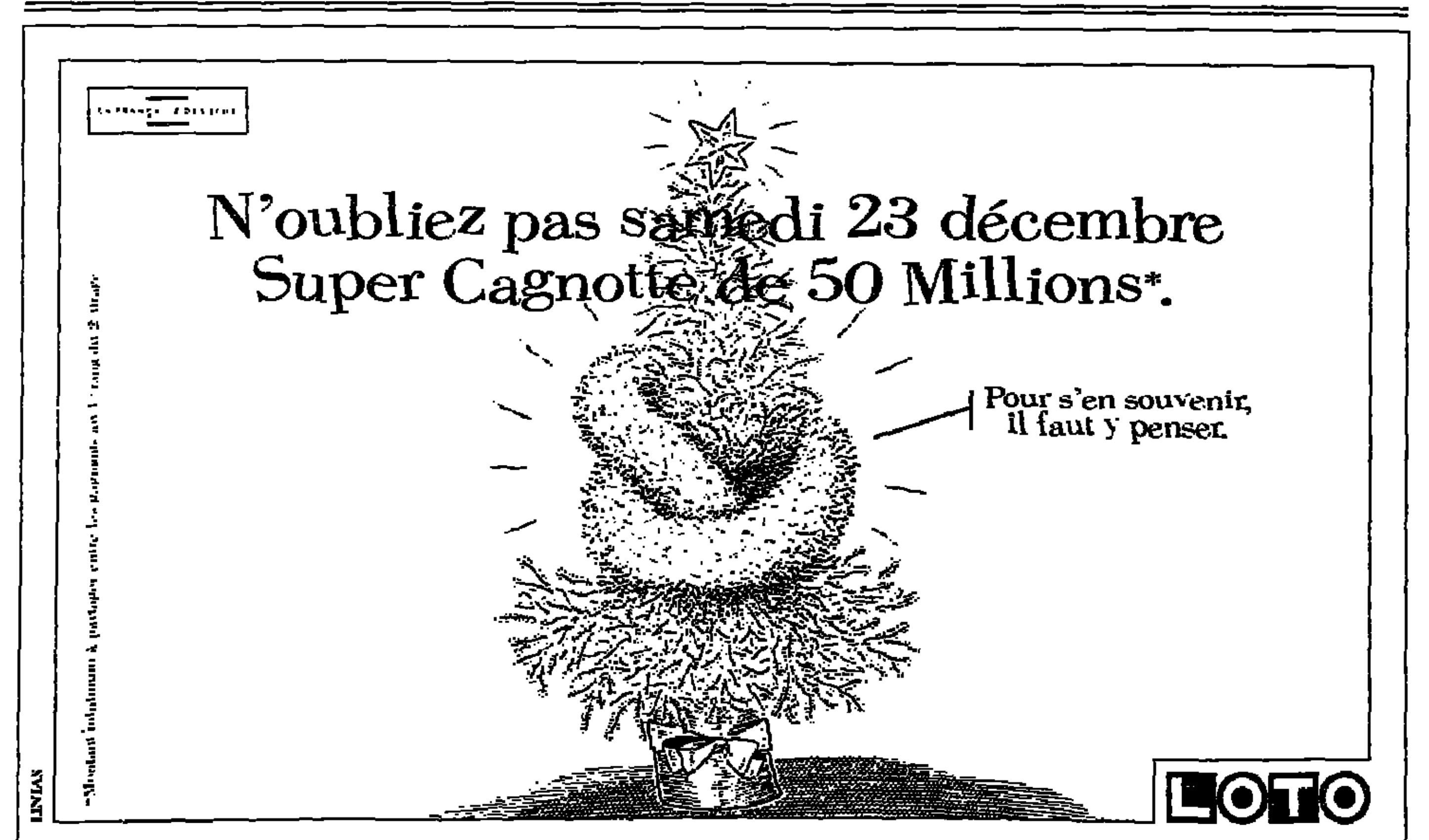
SOUTIEN DES ÉCOLOGISTES

Le FN, de son côté, considère que cette initiative va *« défavoriser l'industrie française »*. Le groupe socialiste, *« surpris par cette proposition impromptue »* et craignant *« un coup médiatique »*, mais favorable au principe de la réduction du temps de travail, s'est abstenu. Les écologistes, sur lesquels M. Millon appuie sa majorité, lui ont cette fois apporté un soutien sans faille, l'idée du partage du travail rejoignant l'une de leurs revendications. La droite, prise au dépourvue par « l'effet d'annonce » du ministre de la défense, a manifesté quelque irritation. Deux RPR, Jean-Louis Bellaton et Jean-Louis Chirouze, n'ont pas pris part au vote. Chez les partenaires sociaux, l'initiative de M. Millon a, en revanche, suscité *des réactions souvent empreintes* de scepticisme. Michel Mottard, président du Groupement interprofessionnel lyonnais (GIL-CNPF), se dit *« très surpris d'une proposition présentée dans la précipitation »*. Il s'inquiète à l'avance d'une *« nouvelle hausse de la fiscalité régionale »*, craint que le passage à 32 heures payées 35 n'ait *« des conséquences catastrophiques sur la consommation »* et ne croit pas qu'un nombre *« significatif »* d'entreprises seront en mesure de supporter le coût de cette mesure.

Du côté des syndicats, le comité régional CGT dit *« chiche ! »* à une réduction du temps de travail, mais ajoute-t-il, *« sans s'opposer à la nécessaire augmentation de salaire »*. Patrice Campa, trésorier de l'union régionale CFDT, juge *« très intéressant »* l'objectif des 32 heures de durée hebdomadaire mais se dit favorable à une loi-cadre – donc applicable à tous les salariés – complétée par des accords de branches. Il estime que le niveau de la compensation salariale devrait faire l'objet de négociations : *« Dans l'état actuel du pouvoir d'achat et alors que les prélèvements ne cessent d'augmenter, il est impensable, pour les bas et les moyens salaires, d'accepter une perte de rémunération de quatre heures par semaine. »*

De son côté, Gérard Clément, coordonnateur de la délégation régionale FO, lance : *« La recherche de la médiatisation, le court-circuitage des partenaires sociaux viennent d'amener des centaines de milliers de Rhônalpins à manifester. L'intervention intempestive de M. Millon porte à croire que rien n'a été compris. »* M. Clément est persuadé qu'une telle mesure relève de la négociation entre les partenaires sociaux.

Gérard Buétas et Pierre Le Hir



Le tribunal administratif annule l'élection de Vitrolles

DANS UN JUGEMENT rendu jeudi 21 décembre le tribunal administratif de Marseille a annulé l'élection municipale de Vitrolles (Bouches-du-Rhône) en estimant, notamment, que les délégués de M. Anglade dans deux bureaux de vote avaient procédé à une *« sollicitation illicite des abstentionnistes »* de nature à *« affecter la liberté de choix d'un nombre important d'électeurs »*.

Dans un second jugement, le même tribunal a prononcé l'inéligibilité pour un an de Bruno Mégret, tête de liste du Front national, pour dépassement du plafond de ses dépenses électorales. M. Mégret a annoncé qu'il ferait appel de ce jugement devant le Conseil d'Etat. – (*Corresp.*)

■ **BOULOGNE-SUR-MER : le tribunal administratif de Lille a annulé**, jeudi 21 décembre, l'élection municipale de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), et déclaré inéligible pour un an le maire, Jean Muselet (divers droite). Le tribunal a constaté que M. Muselet avait dépensé cinq fois le plafond autorisé. La même peine d'inéligibilité frappe Guy Lengagne (PS dissident), qui avait sur sa liste des responsables de son association de financement de la campagne.

■ **DREUX : le tribunal administratif d'Orléans a annulé**, jeudi 21 décembre, l'élection de Gérard Hamel, maire (RPR) de Dreux (Eure-et-Loir), comme conseiller municipal, et a proclamé élu à sa place Nicolas Letellier, premier non-élu de la liste de M. Hamel. Le tribunal a jugé M. Hamel inéligible pour avoir été, en tant que chef d'entreprise, lié par contrat à la municipalité dans les six mois qui ont précédé l'élection.

■ ***MONTARGIS : le tribunal administratif d'Orléans*** a annulé, jeudi 21 décembre, l'élection municipale de Montargis (Loiret), parce qu'un candidat avait été inscrit contre son gré sur la liste du Front national. Cette élection avait été remportée par la liste communiste conduite par Max Nublat.

PARLEMENT

■ **TRANSPARENCE : le Parlement a adopté définitivement**, jeudi *21 décembre, le projet de loi visant à élargir la composition* de la commission pour la transparence financière de la vie politique. Le RPR, l'UDF et le PS ont voté pour, le PC s'est abstenu. Composée de trois membres de droit (vice-président du Conseil d'Etat, premier président de la Cour de cassation et premier président de la Cour des comptes), cette commission, dont les compétences ont été sensiblement élargies depuis sa création en 1988, va être renforcée par six membres titulaires et six suppléants.

■ ***LOI DE FINANCES : le Parlement a définitivement adopté***, *jeudi* 21 décembre, le collectif budgétaire 1995, qui prévoit un déficit de 321,859 milliards de francs (contre 321,6 milliards prévus dans la loi de finances rectificative de juin). L'Assemblée nationale et le Sénat ont voté le texte issu de la commission mixte paritaire (CMP). La majorité RPR-UDF s'est prononcée pour, l'opposition de gauche a voté contre.

DÉPÊCHES

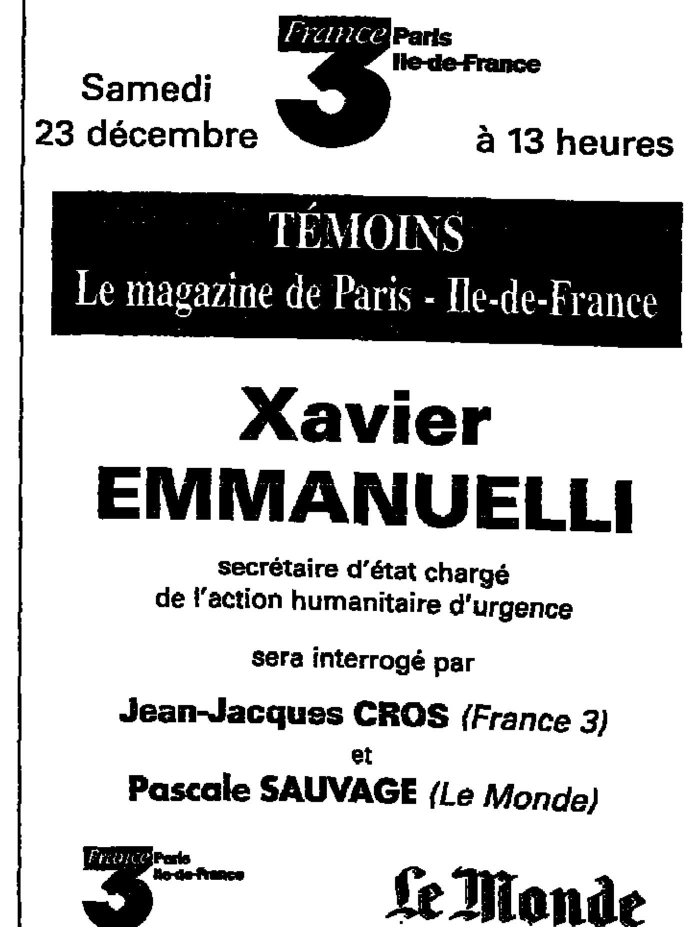
■ **RECOURS : le Conseil constitutionnel** a été saisi, jeudi 21 décembre, par les députés et les sénateurs socialistes et communistes, d'un recours contre la loi habilitant le gouvernement à réformer par ordonnances la Sécurité sociale. Le PS et le PC estiment que l'opposition a été privée de son droit d'amendement et affirment que la Déclaration des droits de l'homme de 1789 ne permet pas au Parlement de déléguer au gouvernement la possiblité de créer de nouveaux impôts. *Le Conseil pourrait rendre sa décision le 1er janvier*, en même temps que celles sur la loi de finances et sur le collectif budgétaire.

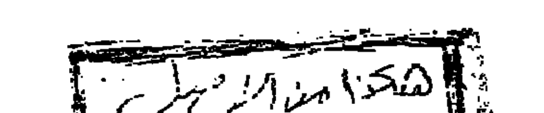
■ **RENCONTRE : Edouard Balladur et François Mitterrand se sont rencontrés** une fois depuis l'élection présidentielle pour un entretien privé, a confié, jeudi 21 décembre sur RTL, l'ancien premier ministre.

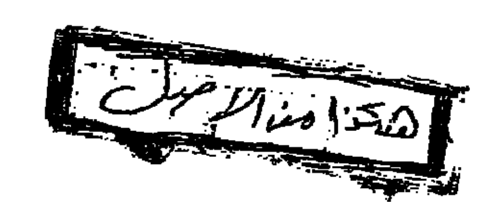
Lionel Jospin ne constate pas d'« effet d'impact » du sommet social

SOMMET : se déclarant déçu par le sommet social, Lionel Jospin a affirmé, vendredi 22 décembre sur Europe 1, que *« rien dans ce sommet n'est susceptible de créer un effet d'impact et de relance »*. *« Je rappelerai, chaque fois qu'il sera nécessaire, qu'aujourd'hui c'est la demande qui fait défaut et qu'elle ne sera stimulée que par une hausse du pouvoir d'achat des salariés »*, avait observé, la veille, le premier secrétaire du PS, en rappelant sa proposition de *« conférence salariale »*.

Interrogé jeudi 21 décembre sur France Inter, Jacques Delors a observé, pour sa part, que *« les discussions de salaires se font dans les entreprises et dans les branches d'activité »*, ainsi que dans la fonction publique, *« mais pas dans un sommet social »*.







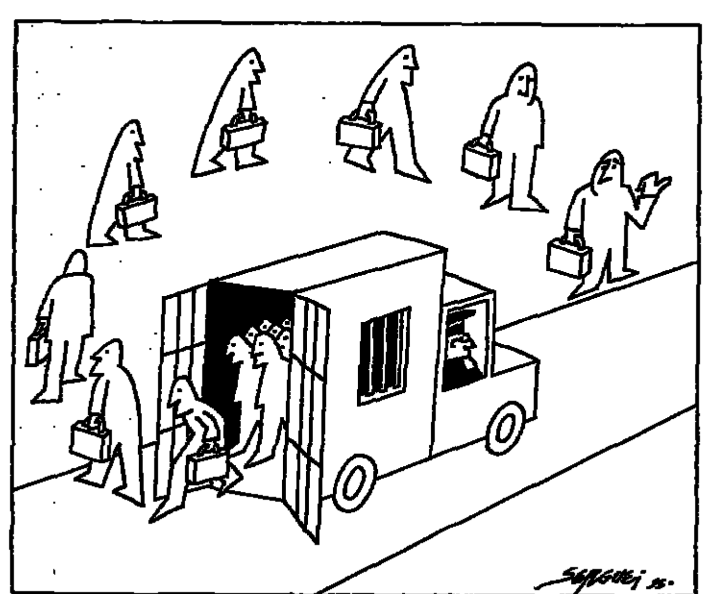
IMMIGRATION Les poursuites judiciaires pour *« aide au séjour irrégulier »* se multiplient à l'encontre des conjoints d'étrangers dépourvus de papiers en règle. Des personnes hébergeant des « clandestins » et des associations sont menacées de procès. Ces actions sont destinées à déstabiliser l'entourage des étrangers qui s'opposent à une reconduite forcée vers leur pays d'origine. ● UNE CIRCULAIRE du garde des sceaux invite les parquets à requérir l'emprisonnement des étrangers dont l'identité *« ne sera pas précisément établie »*. Des magistrats dénoncent publiquement l'atteinte portée à leur indépendance et l'inefficacité d'incarcérations systématiques. ● L'ITINÉRAIRE sans issue des « illégaux », entre rétention, prison et reconduite impossible, témoigne des limites d'un traitement uniquement répressif.

La justice est tentée par le « tout-répressif » envers les étrangers

Les poursuites à l'encontre des proches de sans-papiers se multiplient, ainsi que les intimidations ou les avertissements aux associations. Les tribunaux sont de plus en plus fréquemment saisis, en vertu d'une circulaire de M. Toubon qui provoque l'émoi chez les magistrats

IL NE FAIT PAS BON, ces temps-ci, héberger un étranger en délicatesse avec son pays, ni même témoigner de la solidarité avec des immigrés aux prises avec l'administration. Encore moins de tomber amoureux d'un Africain sans papier. Sylvia Bruez, vingt-six ans, l'a appris à ses dépens. Le tribunal correctionnel de Nanterre l'a condamnée à trois mois de prison avec sursis pour avoir tenté, à deux reprises, d'épouser Anselme Ganga, un Congolais en situation irrégulière (*Le Monde* du 14 octobre). Aucun soupçon de « mariage blanc » ne planait sur ce couple. Mais les juges ont estimé qu'en s'obstinant à obtenir une date de célébration par sa mairie la jeune femme avait *« délibérément manifesté son intention de protéger »* son fiancé.

Comme Sylvia Bruez, Séverine Maazi s'est attiré les foudres d'un procureur de la République pour avoir refusé de révéler la cachette du passeport d'un étranger en situation irrégulière qui se trouvait être son mari. Première Française à être poursuivie pour *« aide au séjour irrégulier »* de son époux, elle a été relaxée par un tribunal parisien qui a admis que le *« réel désir de vivre ensemble »* ne s'apparentait pas au souci de *« tromper les contrôles administratifs sur les immigrés »* (*Le Monde* du 13 février). A Toulouse, Sandra Moussaoui a connu semblable mésaventure. Elle a été poursuivie, en octobre, pour avoir caché le passeport de son concubin, un Algérien dont le visa avait expiré. La jeune femme a également été relaxée. Les juges ont estimé que la loi réprimant le délit d'*« aide au séjour irrégulier »* ne peut viser *« les attitudes inspirées uniquement par l'amour et l'affection »*.



OBSESSION JUDICIAIRE

Cette obsession judiciaire à l'égard des couples « mixtes » illustre le nouveau credo gouvernemental en matière d'immigration. A l'élargissement des pouvoirs de la police et des préfectures en matière d'éloignement forcé des étrangers en situation irrégulière s'ajoute depuis quelques mois la mobilisation tous azimuts des tribunaux. Les juges sont appelés en renfort pour intimider les citoyens qui pourraient entretenir des liens coupables avec des « clandestins ». Longtemps réservé aux trafiquants de main-d'oeuvre illégale, le délit d'*« aide au séjour irrégulier »* retrouve actuellement une nouvelle jeunesse. L'abbé Jean-Noël Carlier, curé de Flines-lez-Râches (Nord), a ainsi payé de six mois de prison avec sursis son choix d'héberger un jeune Libanais qu'il avait connu en tant que visiteur de prison et dont il avait aidé le retour frauduleux en France. Le jeune homme, qui avait repris des études, animait des colonies de vacances et chantait à la chorale paroissiale, a été dénoncé par un citoyen anonyme.

En dehors même de l'intervention des tribunaux, les tentatives d'intimidation de l'entourage des étrangers sans papiers deviennent monnaie courante. Ainsi le procureur de la République de Versailles dispose-t-il d'une lettre-type adressée systématiquement aux personnes ayant déposé une demande de mariage avec un étranger sans titre de séjour. En guise de voeux aux époux, la justice les menace de cinq ans de prison et de 200 000 francs d'amende, peines maximales prévues par la loi. Quant au bureau des étrangers de la préfecture des Yvelines, il élargit le champ de la suspicion en envoyant le même genre de lettre aux personnes déclarant héberger un étranger auquel il vient de refuser le droit au séjour.

L'inquiétude gagne aussi les associations de solidarité avec les étrangers. Le parquet de Nantes n'a pas hésité à ouvrir une enquête à propos d'une association qui délivrait des attestations de domicile à des demandeurs d'asile roumains afin qu'ils puissent recevoir leur courrier administratif. A la préfecture de police de Paris, c'est l'intervention de l'association Femmes de la Terre en faveur d'une demandeuse d'asile zaïroise déboutée qui a déclenché la menace d'une plainte *« contre le Français qui déclare la loger »*. Une telle attitude, estime l'association, aboutit à priver de voies de recours tous les étrangers logés chez un particulier auquel le droit au séjour vient d'être refusé.

Poursuivre les conjoints, les amis, les associations : l'arsenal n'aurait pas été complet sans de nouvelles mesures contre les étrangers eux-mêmes. Le ministère de la justice n'a pas fait dans la dentelle. Depuis le 26 septembre, une circulaire demande à tous les parquets de requérir des peines de prison ferme contre les étrangers qui s'opposent à leur rapatriement forcé en refusant de montrer leur passeport *(lire ci-dessous)*.

Cette consigne a provoqué une vive émotion parmi les magistrats. Non que les juges se soient jusqu'à présent montrés particulièrement cléments vis-à-vis des étrangers. Des peines de six mois ou d'un an de prison ferme sont couramment prononcées pour de simples infractions à la législation sur les étrangers. Mais, comme le souligne un procureur de province, *« cette circulaire est tout simplement inapplicable »*.

Inapplicable, d'abord, en région parisienne. Si le parquet de Paris *« ne souhaite pas commenter ce document »*, la réalité parle à sa place. *« Une part importante des 6 000 étrangers présentés chaque année aux juges pour prolongation de leur rétention est démunie de papiers*, constate un juge. *S'il prenait la folie au parquet non plus de privilégier la reconduite à la frontière dans le cadre de cette procédure administrative mais de les poursuivre dans le cadre d'une procédure judiciaire pour séjour irrégulier, on commencerait par bloquer l'action de l'ensemble du tribunal, puis, dans l'hypothèse où ils seraient condamnés, on ferait exploser les prisons. »* A la présidence du tribunal, on juge *« pratiquement insurmontables les difficultés qui en résulteraient »*. Une phrase prononcée au conditionnel, car pour le moment, nul compte ne semble avoir été tenu de la circulaire.

MENACES DE SANCTION

En province, le texte fait également grincer des dents. A Lille, où, assure le procureur Olivier Guérin, *« on avait commencé à l'appliquer »*, le parquet a dû faire machine arrière après qu'une assemblée générale des magistrats eut adopté une motion émettant *« des réserves sur les poursuites systématiques »* ordonnées par le ministère. Ce choix *« contribue à surcharger et à désorganiser les audiences correctionnelles au détriment de contentieux plus importants »*, dénonçait la motion. Dans de plus petites juridictions, en revanche, les instructions ministérielles semblent avoir connu un début d'application : entre septembre et octobre, le nombre d'étrangers incarcérés pour le seul délit de *« séjour clandestin »* est ainsi passé de 971 à 1 085.

Et gare aux magistrats isolés qui se hasarderaient à sortir de la ligne ! Plusieurs d'entre eux se sont ainsi vus menacés de sanction : ici une appréciation sanglante dans le dossier d'évaluation d'un substitut, là une convocation chez le procureur général. Au point d'inquiéter ce magistrat, pour qui, *« derrière le cas des étrangers, c'est toute la marge de liberté du parquet qui se trouve en ligne de mire »*.

En la matière, la prison a fait la preuve de son inefficacité. Le taux d'étrangers en situation irrégulière effectivement reconduits à leur sortie de prison reste bas. Vaine, la logique du tout répressif ne peut conduire qu'à restreindre les libertés en élargissant indéfiniment le champ des poursuites : des fraudeurs professionnels aux « clandestins » par nécessité, des associations de solidarité à tous les Français qui côtoient des étrangers.

Philippe Bernard et Nathaniel Herzberg

Jacques Toubon demande que la prison ferme soit requise

POUR ÉCHAPPER à une reconduite à la frontière, le plus sûr moyen est de « perdre » son passeport. Le recours à ce procédé largement connu des étrangers en situation irrégulière constitue l'une des toutes premières causes de la piètre efficacité des procédures d'éloignement. Le taux de décisions exécutées n'excède pas 20 %. Soucieux d'afficher une volonté de lutter contre cette fraude – comment prouver l'identité, voire la nationalité d'une personne démunie de papiers et, donc, obtenir sa réadmission par son pays d'origine ? –, le ministère de la justice croit avoir trouvé la solution : la prison.

Dans une circulaire non publiée au *Journal officiel* adressée le 26 septembre à l'ensemble de la hiérarchie judiciaire, Jacques Toubon *« invite »* les procureurs de la République à requérir *« une peine d'emprisonnement ferme et la mise en détention du condamné »* à l'encontre des étrangers en situation irrégulière dont l'identité *« ne sera pas précisément établie par des documents incontestables »*.

Le trouble de certains magistrats destinataires de ce texte signé par François Falletti, directeur des affaires criminelles et des grâces, est d'autant plus considérable qu'un an auparavant un autre garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, leur avait adressé une circulaire opposée signée par le même directeur. Ce premier texte, tout aussi discret, demandait aux parquets de n'exercer des poursuites pour entrée et séjour irrégulier *« qu'envers les étrangers ayant aussi commis une autre infraction de nature correctionnelle ou criminelle »*, les autres relevant de la seule procédure administrative de reconduite à la frontière. Cette instruction reposait sur un constat : 1 466 personnes étaient détenues dans les prisons françaises en janvier 1994 pour le seul délit d'entrée ou séjour irrégulier en France. Ce type de poursuites alimente la *« surpopulation carcérale »* sans pour autant améliorer le taux de reconduite à la frontière, argumentait M. Méhaignerie.

PREUVE IMPOSSIBLE

Le revirement total de M. Toubon sur ce point risque d'inciter les tribunaux à multiplier l'incarcération d'illégaux non coupables d'autres délits. La nouvelle « ligne » ministérielle entend aussi contourner d'une curieuse manière l'obstacle de la disparition des passeports. En 1991, le gouvernement Cresson avait fait voter une loi permettant de condamner les étrangers qui refusent de présenter leurs passeports. Or, pour pouvoir s'appliquer, cette disposition suppose que soit prouvée la mauvaise foi de l'étranger, autrement dit le fait qu'il a volontairement caché ou détruit son passeport. L'ennui est que cette preuve est impossible à rapporter dans la plupart des cas. L'invocation du vol ou de la perte des documents d'identité ne suffit pas à caractériser le délit.

La circulaire Toubon demande aux magistrats de court-circuiter cette vaine procédure. Désormais, les parquets sont invités à poursuivre et à réclamer la prison pour les sans-papiers non pas sur la base du texte réprimant l'entrave à l'exécution d'une mesure de reconduite, mais en application de la loi réprimant simplement le séjour irrégulier. Contre les étrangers qui refusent d'embarquer dans un avion, le ministre demande même que des peines de prison ferme soient requises *« systématiquement »*.

Pourtant, quel que soit le degré de sophistication des mécanismes judiciaires, ces derniers ignorent une réalité humaine : l'attraction d'un pays riche comme la France reste incomparablement plus forte que la menace de séjours, même répétés, en prison. L'échec total de la rétention judiciaire, fleuron de la loi Pasqua de 1993, le confirme. Cette procédure permet de placer un étranger sans papiers dans des centres spéciaux pendant trois mois en suspendant leur condamnation, dans le but de les amener à « retrouver » leur passeport. Actuellement, seules vingt et une personnes sont retenues dans ce cadre.

Dénonçant l'incarcération systématique, le Syndicat de la magistrature (SM) vient de déposer un recours devant le Conseil d'Etat contre la circulaire Toubon. Ce texte, en imposant aux magistrats du parquet des *« règles générales et impératives »*, *« porte atteinte à l'indépendance de l'autorité judiciaire »*, soutient le SM. Le syndicat reproche au ministre de les assujettir à la politique gouvernementale au mépris de leur indépendance.

Ph. B.

Kalil, vingt-six ans, entre maison d'arrêt et centre de rétention

IL A SIGNÉ la feuille de sortie, suivi le gendarme qui le menait à la porte, puis a machinalement lâché deux mots : *« Au revoir. »* Poliment, le fonctionnaire a répondu de même. C'est là que Kalil a compris son erreur. L'espace d'un instant, le jeune homme a bien pensé rectifier. Mais il s'est contenté de sourire, tandis que derrière lui se refermait la grille du centre de rétention du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne), près de l'aéroport de Roissy. Son sac en plastique à la main, une parka verte jetée sur les épaules, il a fait trois pas dans la grisaille de ce mardi 19 décembre. Il a attendu le passage d'un avion. Puis il a résumé la situation, d'une phrase : *« J'espère bien ne jamais revenir mais, honnêtement, j'en doute. »*



PORTRAIT

Depuis le 25 août, il est vrai, la vie de ce Guinéen de vingt-six ans se perd dans le cercle vicieux des lois contre l'immigration clandestine. Ce soir-là, sur un quai de la gare Saint-Lazare, deux policiers le contrôlent. Jusqu'alors tout s'était très bien passé pour lui. Arrivé en France en février avec un visa de tourisme, il n'avait guère rencontré de difficultés pour trouver du travail. Une photocopie de la carte de séjour d'un ami avait suffi à le faire embaucher dans une entreprise de nettoyage. Bien-sûr, les 2 800 francs mensuels ne lui permettaient pas de mener grande vie. Mais il parvenait quand même à envoyer à Conakry 700 francs pour sa femme et son petit garçon.

« J'AI FAILLI M'ÉVANOUIR »

« Passeport ? » « Je l'ai perdu dans un déménagement », explique Kalil. *« Carte de séjour ? »* Il tend la fameuse photocopie. Mais la ruse est grossière. Commissariat, section des étrangers de la préfecture de police de Paris, arrêté de reconduite à la frontière : le trajet classique des irréguliers le conduit au centre de rétention du bois de Vincennes. Au consul de Guinée, à qui il est présenté quelques jours plus tard, il ne cache ni son identité ni sa nationalité. L'ambassade délivre donc un laisser-passer. Le 9 septembre, Kalil s'envole pour la Guinée. A l'arrivée à Conakry, les deux policiers français qui l'encadrent exhibent le laisser-passer. Mais là, surprise : les Guinéens exigent une preuve de sa nationalité. Aussi, le soir même, il est ramené à Roissy.

Que faire alors de Kalil ? Il ne s'est pas soustrait à une mesure d'éloignement. Il ne refuse pas de décliner son identité... C'est donc pour *« séjour irrégulier »* qu'il est présenté au tribunal de Bobigny. L'audience est rapide. *« Ils avaient les pièces, ils ne pouvaient rien mettre en doute. »* Le juge l'interroge : pourquoi donc n'a-t-il pas essayé de régulariser sa situation ? *« Je lui ai dit que je connaissais des gens qui essayaient depuis dix ans d'être régularisés. Que ceux qui étaient nés en France devaient attendre dix-huit ans pour être Français. Alors comment voulait-il qu'en six mois... Il m'a répondu que, puisque je savais dialoguer, j'irais réfléchir un peu en prison. Quatre mois fermes. J'ai failli m'évanouir. »*

Le 14 décembre, après trois mois et deux jours d'incarcération, Kalil est sorti de la prison de Fleury-Mérogis. Au centre de rétention du Mesnil-Amelot, où il a été ramené, les autorités n'ont pu que constater l'impasse de la situation. L'ambassade de Guinée refusait de lui délivrer un nouveau laisser-passer, expliquant que, de toute façon, *il serait refoulé à Conakry*. Lui ne disposait d'aucun moyen de prouver, depuis la France, sa nationalité. Après six jours au centre, l'administration française ne pouvant justifier d'aucun espoir de départ imminent pour demander une prolongation de cette rétention, le jeune homme a donc été libéré. Avec dans sa main un papier l'invitant à se présenter à la préfecture d'Evry (Essonne), le 20 décembre à 14 heures.

Le regard calme, Kalil fixe la convocation. *« Qu'est-ce qu'ils vont faire de moi ? Me remettre six jours en rétention pour me relâcher après ? Non. Je ne vois qu'une chose, la prison. Pourtant ça ne sert à rien. Soit on ne veut pas rentrer au pays, comme les Algériens, et alors on préfère rester enfermé plutôt que donner sa véritable identité, soit on est prêt à rentrer et alors la prison n'a aucun sens. Sinon, ça peut durer éternellement. Mais je ne crois pas qu'ils aient compris ça... »* Un instant, il hésite. Puis sourit : *« Et qu'ils ne comptent pas trop sur moi pour venir leur expliquer tout ça. Je n'irai pas à la préfecture. »*

N. H.

La gendarmerie souhaitait ficher les mœurs des terroristes et de leurs victimes

Des données portant sur la sexualité devaient être répertoriées

LA POSSIBILITÉ de ficher des données relatives aux orientations sexuelles de terroristes potentiels, *de leurs relations présentes ou* passées ainsi que de leurs victimes éventuelles figurait dans le projet *de décret du ministère de la dé*fense autorisant la gendarmerie à mettre en fiche des données dites sensibles. Ce texte du ministère de la défense permettant le fichage des mœurs des intéressés – homosexualité, vagabondage sexuel, etc. – avait d'abord reçu l'approbation de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) et du Conseil d'Etat. Seule l'intervention de Matignon a permis d'éviter, le 10 octobre, que la notion de « *mœurs* » apparaisse, *pour la première fois dans le droit* français, dans les fichiers relatifs à la sûreté de l'Etat.

En supprimant les « *mœurs* » du projet émanant du ministère de la défense, Matignon a certes ôté un motif d'indignation aux nombreuses voix qui ont dénoncé le texte (*Le Monde* du 16 décembre). Dans sa version publiée au *Journal officiel* (*JO*) du 16 novembre, le décret signé par Alain Juppé et Charles Millon n'en avait pas moins été déjà vigoureusement critiqué du côté des défenseurs des droits de l'homme. Echaudé par l'ampleur de la protestation, le *gouvernement a retiré son texte*, un nouveau décret publié au *JO* du 16 décembre annulant le texte contesté. *Une* mouture remaniée sera toutefois soumise dans les mois qui viennent à la CNIL.

De ce cafouillage général, la CNIL ne sort pas non plus indemne. Réunie mardi 19 décembre en séance pleinière, la commission a pris acte du retrait du décret, en relevant que le texte paru au *JO* du 16 novembre n'était pas identique à celui qui lui avait été soumis (*Le Monde* du 16 décembre). La CNIL avait en effet émis des réserves sur la possibilité de ficher des données *sensibles sur les « victimes »* du terrorisme : c'était donc bien à tort que le décret publié avait mis en avant l'« *avis conforme* » rendu le 25 avril par la commission. Il n'en reste pas moins que la commission avait donné son feu vert au fichage des « *mœurs* » des terroristes et de leur entourage, laissant sur ce point à Matignon le rôle de protecteur des libertés.

A la CNIL, on remarque que les informations relatives aux « *mœurs* » sont, depuis l'entrée en *vigueur du nouveau code pénal en* 1993, devenues des données dites sensibles, au même titre que celles *relevant des domaines politique*, religieux, syndical ou racial. Aussi le fichage des orientations *sexuelles doit-il désormais* être autorisé par un décret ayant reçu l'avis conforme de la commission. C'est parce qu'elle y a vu une garantie supplémentaire pour les libertés que la CNIL a décidé, le 25 avril, non sans discussions internes, de donner un avis favorable, commente-t-on à la commission.

A l'occasion de la rédaction du prochain texte, ces débats vont toutefois resurgir. Préparée par la gendarmerie nationale, dont le di*recteur général a dernièrement été* évincé à la suite de cette affaire (*Le Monde* du 20 décembre), la nouvelle mouture devra notamment permettre de répondre à une énigme persistante : en quoi le fichage des « *mœurs* » intéresse-t-il la lutte antiterroriste ? Interrogé par nos soins, jeudi soir 21 décembre, le ministère de la défense tardait, le lendemain matin, à formuler sa réponse.

Erich Inciyan

Mgr Gaillot négocie avec le Vatican la régularisation de sa situation

La rencontre avec le pape a eu lieu dans un climat détendu

L'entrevue, jeudi 21 décembre à Rome, entre le pape Jean Paul II et Mgr Jacques Gaillot a permis d'amorcer un début de « *réconciliation* ». L'ancien évêque d'Evreux, déchu de ses fonctions, qui s'est senti « *écouté* », doit désormais négocier son avenir avec ceux qui, en janvier, n'avaient pas hésité à le sanctionner.

ROME
de notre correspondante

Trente minutes d'entretien en *tête à tête avec le pape et quarante* minutes pour le raconter à la presse au complet : la visite au Vatican de Mgr Jacques Gaillot, *déchu de ses* fonctions d'évêque d'Evreux en janvier, ne sera pas passée inaperçue, jeudi 21 décembre à Rome. Au sortir de cette audience privée qui, avant même sa fin, avait été commentée par un laconique communiqué du Saint-Siège précisant que « *tout évêque doit être un témoin fidèle de l'Eglise* (...) *qui doit s'engager toujours davantage au service de la communion ecclésiale* », Mgr Gaillot affichait devant les caméras une certaine sérénité. Une volonté évi*dente de dédramatiser et de bien* faire savoir qu'une régularisation pouvait intervenir avant la visite de Jean Paul II en France en 1996.

Qu'y avait-il donc à communiquer sur cette rencontre avec le pape ? D'abord que, loin d'aller à Rome comme à Canossa, l'évêque sanctionné n'a pas eu à faire son *mea culpa* : il s'est senti « *écouté* », avec le sentiment qu'au sein du Vatican « *certaines erreurs ont peut-être été comprises* ». Bref, tout s'est passé de façon « *détendue* » et sans que le pape « *formule le moindre reproche à mon encontre* ». « *Je l'ai même fait rire* », devait ajouter Mgr Gaillot, racontant comment Jean Paul II lui avait dit textuellement : « *Vous rouspétez souvent contre les évêques !* » Ce qui l'avait amené à répondre : « *Heureusement que vous n'avez pas beaucoup d'évêques comme moi !* » Autre éclat de rire, à en croire Mgr Gaillot, à propos des médias, péché véniel de l'ex-évêque d'Evreux, qui s'était déplacé à Rome flanqué d'un très actif « *conseiller en communication* ». Le pape lui faisant remarquer qu'on le voyait souvent à la télévision, l'évêque rétorque : « *Je fais comme vous.* » Et le pape : « *Oui, mais je ne me regarde jamais* », à quoi Mgr Gaillot répond : « *Moi non plus !* »

Le temps d'une dernière passe d'armes sur la « *blessure* » ressentie de devoir quitter Evreux, ses fidèles voyant, eux, une « *injustice* ». Ce qui faisait dire à Jean Paul II : « *Alors, ils n'aiment pas le pape à Evreux ?* », avant de s'entendre répondre : « *Le pape oui, mais beaucoup moins la curie* » – et il fallait bien sortir de cet aimable badinage pour aborder la question de fond.

Et là rien n'était encore réglé jeudi. « *On négocie dans la liberté. Le pape m'a fait l'effet d'être résolu à tourner la page* », dira Mgr Gaillot. Néanmoins, l'ex-évêque d'Evreux, demeure, aux dires du pape, « *un objet de grande préoccupation pour l'épiscopat* ». En effet, les textes ne prévoient pas de diocèse « transversal », de « mission spéciale » ou toute autre formule qui permette de concilier le désir de Mgr Gaillot de « *continuer à s'occuper des sans-logis, des sans-papiers, des sans-travail* » et son souhait de jouer pleinement son rôle d'évêque parmi les évêques.

La solution reste à trouver. A cet égard, premier petit pas concret vers la « *réconciliation* » ou, à défaut, la régularisation de la situation, Mgr Gaillot était attendu une nouvelle fois au Vatican vendredi matin. Il devait y être reçu par le cardinal Bernardin Gantin, préfet de la congrégation des évêques, et par Mgr Jean-Louis Tauran, secrétaire français des relations avec les Etats – l'équivalent du ministre des affaires étrangères du Vatican. Ceux-là même qui, le 12 janvier, lui avaient sans ménagement signifié son transfert.

Marie-Claude Decamps

Le Père Lefort se défend d'actes de pédophilie

LES MILIEUX humanitaires étaient en émoi et incrédules, jeudi 21 décembre, après avoir appris le placement en garde à vue et la mise en examen, le 5 décembre, pour viols sur des mineurs, du Père François Lefort, figure célèbre de la lutte contre la prostitution enfantine, sur instruction d'un juge de Nanterre (Hauts-de-Seine), Nelly Delfosse. Laissé en liberté, le prêtre, également médecin, a été placé sous contrôle judiciaire avec interdiction de quitter le territoire et de poursuivre ses activités auprès d'associations de soutien aux enfants.

« *C'est l'horreur absolue*, nous disait le prêtre jeudi, *ils touchent au centre de ce que je suis.* » François Lefort, cinquante ans, se bat depuis des années contre les réseaux pédophiles. Auteur de trois livres sur les enfants des rues, fondateur de plusieurs centres d'accueil, notamment en Mauritanie, cet iconoclaste volontiers provocateur nie d'une voix brisée les faits qui lui sont reprochés. Médecins du monde, dont il est chargé de mission, a refusé sa démission. Pour le président de la Fondation Raoul-Follereau, André Recipon, « *c'est une machination, un coup monté* ».

De sources judiciaires, une association française aurait recueilli à Dakar (Sénégal) des confidences d'enfants mettant en cause François Lefort. Après une « *longue enquête préliminaire* » de la brigade de protection des mineurs de Paris, trois jeunes Sénégalais ont témoigné devant la justice française, « *saisie de faits qui se sont déroulés dans les Hauts-de-Seine* ».

JALOUSIES

L'association La voix de l'enfant, qui serait l'association accusatrice, selon le Père Lefort, se refuse curieusement à tout commentaire, au prétexte qu'elle « *n'est pas partie civile dans la procédure en cours, couverte par le secret de l'instruction* ». Le prêtre a demandé vainement à voir les trois enfants, qu'il connaît pour les avoir rencontrés à Dakar, où il organisait des sessions de formation pour les éducateurs de rue. « *Les enfants prostitués accusent facilement. Pour eux ce n'est pas dramatique, et ils finissent par croire ce qu'ils disent* », assure-t-il.

Séduisant, l'homme a certes suscité des jalousies dans le petit monde de l'humanitaire, depuis les années 60, où il combattait la misère dans les bidonvilles de Nanterre, aux années 90, où on le rencontrait dans les camps de réfugiés rwandais. Dans les années 80, il fut chargé de mission au secrétariat d'Etat à la famille, à la population et aux travailleurs immigrés. « *C'est vrai que je suis un emmerdeur, mais je ne suis pas un violeur d'enfants*, se défend-il. *Imaginez l'horreur que c'est pour moi.* »

« *A qui profite le crime ? Aux pédophiles qu'il combat* », affirme le président de la Fondation Raoul-Follereau. Le prêtre-médecin avait produit un témoignage à charge important au procès de John Stamford, l'éditeur britannique de la revue pédophile *Spartacus*. Il y a quelques semaines, il évoquait devant Médecins du monde la lutte contre le « tourisme sexuel », son cheval de bataille.

Marie-Pierre Subtil

La curie romaine met en cause l'éducation sexuelle moderne

LE CONSEIL PONTIFICAL pour la famille a publié, mercredi 20 décembre au Vatican, un document de 80 pages sur l'éducation sexuelle, qui pousse à un rare niveau de détail l'exposé déjà connu de la doctrine catholique sur la sexualité et ressemble à une mise en coupe réglée de méthodes désormais communément admises d'information sexuelle. Il déplore en particulier l'« *abus* » qui consiste, au nom de la prévention du sida, à vouloir enseigner aux enfants, « *y compris par des graphiques* », tous les détails de la vie sexuelle des couples. Les parents sont invités à rejeter cette promotion du « *soi-disant* safe-sex » (sexe en sécurité), jugée « *dangereuse et immorale, basée sur la théorie illusoire que le préservatif peut fournir une protection adaptée contre le sida* ». Au contraire, ajoute le texte, le rôle des parents est d'insister sur l'abstinence et sur la fidélité, soit « *l'unique éducation, vraie et sûre, pour la prévention d'une telle contagion* ».

L'éducation sexuelle doit être « *positive, prudente, claire et délicate* », énonce le document romain. Elle doit bannir « *tout matériel de nature érotique* » quel que soit l'âge de l'adolescent. Tout juste admet-on que « *des représentations graphiques et réalistes de l'accouchement* », excluant toute forme d'érotisme, soient portées à la connaissance des jeunes, mais « *de manière progressive* ».

De même, sont dénoncées les « *méthodes et idéologies* » qui développent une éducation « *antinataliste* », diffusées par des organismes et associations qui promeuvent l'avortement, la stérilisation, la contraception, c'est-à-dire veulent imposer « *un style de vie contraire à la vérité de la sexualité humaine* ». Les responsables de l'éducation sexuelle sont invités à initier très tôt les jeunes au « *caractère immoral de l'avortement chirurgical ou chimique* », ainsi qu'à « *la différence substantielle* » entre les méthodes naturelle et artificielle de contraception, la morale catholique n'autorisant que la première.

La diffusion précipitée à Rome d'un tel document, en dehors des circuits habituels et avant toute traduction, à la veille même de la visite au pape de Mgr Gaillot a pu être interprétée comme une initiative des milieux les plus conservateurs de la curie, rétifs à toute perspective de réconciliation avec l'évêque français si critique envers l'enseignement traditionnel de l'Eglise sur la sexualité.

H. T.

CORRESPONDANCE

Une lettre de Michel Noir

A la suite de la publication dans nos éditions du 20 et du 21 décembre d'articles sur la garde à vue de Martin Bouygues et les versements effectués par le groupe Bouygues sur des comptes suisses de Pierre Botton, Michel Noir, ancien maire de Lyon, nous a adressé la lettre suivante.

« Votre journaliste pose la question de l'éventualité d'une contrepartie qui pourrait être trouvée aux versements apportés par ce groupe français sur les comptes suisses de M. Pierre Botton et est alors évoquée la concession de la construction et de l'exploitation du périphérique Nord de Lyon. Le fait d'évoquer cette éventualité d'une contrepartie, même si votre journaliste le fait avec prudence, peut laisser planer un doute sur les conditions dans lesquelles cette concession a été accordée. Il est donc nécessaire que les précisions suivantes soient apportées :

– La décision de lancer la construction du tronçon Nord de la périphérie lyonnaise a été évoquée au cours d'un comité d'agglomération le 13 juillet 1989, lequel comité réunissait le préfet de la région, le président du conseil régional, le président du conseil général, le président de la communauté urbaine ainsi que plusieurs vice-présidents et collaborateurs. Un groupe mixte de direction de ce projet a été créé entre les deux collectivités locales : le conseil général et la communauté urbaine, coprésidé par le président du conseil général et le président de la communauté urbaine et dont faisaient partie dix vice-présidents des deux collectivités, le directeur départemental de l'équipement et plusieurs collaborateurs des deux collectivités locales. Ce groupe mixte de direction s'est réuni à compter de début octobre 1989 au rythme de deux fois par mois. Il a lancé la consultation auprès de deux grands groupes français spécialisés dans les travaux d'une telle ampleur, comportant notamment des tunnels souterrains, les groupes Bouygues et Dumez GTM. Ces deux groupes ont été invités à faire des propositions ; lesquelles ont été examinées par un groupe d'assistance technique composé de fonctionnaires et d'experts des collectivités et d'organismes de l'Etat.

– C'est à la fin mars 1990 que le groupe mixte de direction a fait le choix de la solution technique et financière présentée par le groupe Bouygues tout en demandant à celui-ci d'associer pour partie des travaux le groupe DUMEZ GTM dont la solution n'avait pas été retenue.

Je tiens à vous rappeler que, dès ma prise de fonctions en 1989 comme maire de Lyon et président de la communauté urbaine, j'avais mis en place une commission permanente des marchés publics dans laquelle siégeait l'opposition. Cette décision est intervenue quatre ans avant que la loi n'en fasse l'obligation. Vous comprendrez, dans ces conditions, que je ne puisse accepter les sous-entendus relatifs au mode de passation des marchés dans le cadre de la collectivité que j'ai eu l'honneur de présider.

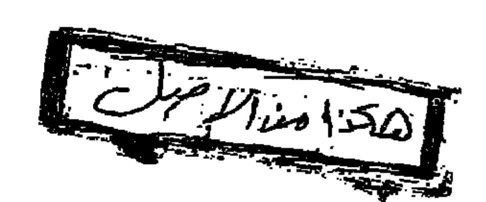
L'un des articles opère également un rapprochement entre les versements opérés par la société Dumez et des initiales figurant sur un document manuscrit daté du 12 avril 1989. Un simple contrôle des dates permet de s'apercevoir que les versements opérés par cette société sur les comptes de Pierre Botton sont datés de juin et d'octobre 1989, alors que le document évoqué est d'avril :

De même vos journalistes auraient-ils pu rappeler deux choses :

– A compter d'avril 1989, j'ai rompu définitivement avec mon gendre ; or certains comptes suisses de celui-ci ont été créés en 1991.

– Que j'ai toujours indiqué que je n'étais concerné ni de près ni de loin par les comptes et les activités commerciales de celui-ci. »

[Michel Noir souligne lui-même, mais sans en préciser les raisons, que le groupe *mixte de direction du projet* de périphérique nord, qu'il coprésidait, choisit de ne consulter que deux groupes, Bouygues et Dumez. *M.* Noir rappelle que la même instance a choisi de confier le chantier à Bouygues, tout en lui demandant de s'adjoindre Dumez. Nos articles relevaient que l'examen par la justice des comptes ouverts en Suisse par Pierre Botton mentionne des versements des deux mêmes groupes. L'un des virements effectués par Dumez date du mois d'octobre 1989, *soit au moment même* où débutaient les consultations. S'agissant enfin du « document manuscrit » rédigé par M. Noir et sur lequel figurent des initiales et des sommes qui pourraient évoquer des versements, le tribunal correctionnel de Lyon l'a qualifié de « reconnaissance de dette » et M. Botton a affirmé que les sommes mentionnées devaient lui être « remboursées ». Il est donc plus que vraisemblable que certains versements mentionnés sur le document devaient être effectués ultérieurement, ce que pourrait confirmer l'enquête sur les comptes suisses. – R.B. et H.G.]



HORIZONS

ENQUÊTE

Dans l'Asie du miracle économique, les petites gens des villes restent à l'écart de la prospérité. Même au Vietnam, encore pauvre et où la fête n'en est qu'à ses tout débuts



La cité et les miettes du festin

TRI, quatorze ans, est venu en voisin, sur un vieux vélo emprunté à un cousin. En dehors de sa leçon de judo, tous les deux jours en fin d'après-midi, il traîne depuis qu'il a, voilà trois ans, quitté l'école. Eux-mêmes peu instruits, ses parents n'ont rien dit quand ils ont découvert le pot aux roses. *« De toute façon, à dix-huit ans, il me remplacera au magasin »*, avait alors décidé le père, mettant un terme au débat.

La famille est relativement aisée. Le père tient un kiosque en ville : il loue des cassettes vidéo, un commerce devenu lucratif avec la multiplication des petits écrans à domicile. Dans le quartier populaire de Khanh hôi, *quatrième arrondissement* de Hô Chi Minh-Ville, qui jouxte le port et prend, à certains endroits, l'allure d'un bidonville surpeuplé, la famille habite une minuscule maison en brique. Le père range sa moto dans une courette de 2 mètres sur 2. Le soir, Tri s'allonge sur le bat-flanc de la petite pièce commune, son demi-frère âgé de deux ans coincé entre lui et le mur. Il s'endort souvent en regardant, sur un petit écran au pied de l'autel des ancêtres, une cassette ramenée par le père. De jour, il traîne dans le dédale de ruelles alentour et ne peut s'empêcher de jouer aux cartes avec les gamins du coin le peu d'argent de poche que sa mère lui donne de temps à autre. *« Les hommes sont des bons à rien »*, remarque simplement la mère.

Quand, en fin d'après-midi, Tri n'a pas de leçon de judo, il se rend souvent chez Thu, à l'heure où le vent se lève sur la rivière de Saigon et apaise la lourde moiteur de la journée. Il s'entend bien avec les trois plus jeunes neveux de Thu. En outre, Thu l'a pris en affection. C'est la meilleure amie de sa soeur aînée. Les deux filles, âgées de vingt-trois ans, n'arrêtent pas de papoter quand elles sont ensemble. Thu vit entre les deux maisons, dormant souvent chez Tri. C'est un *caractère* : elle a beau être la cadette, elle gère une famille d'une quinzaine de membres – *soeurs, neveux et nièces* – en l'absence d'un père mort à la guerre et qu'elle n'a pratiquement pas connu. *La mère, brave femme* corpulente et effacée, s'en remet à elle. Thu, au langage de poissonnière et à l'allure de garçon manqué, sait se faire respecter. Même quand elle boit – ce qui lui arrive de temps à autre – de l'alcool de riz ou du rhum-citron, la mère ne dit rien.

Ce jour-là, Tri retrouve les trois derniers neveux de Thu accroupis sur l'un des deux bat-flanc d'une salle commune au sol de terre battue. A peine rentrés de l'école, ils plient et collent des rectangles de papier imprimés au nom d'un grand restaurant de Cholon, le quartier chinois, pour en faire des pochettes dans lesquelles on glisse une paire de baguettes. Cent pochettes sont payées 700 dôngs (près de 40 centimes). Tri donne un coup de main et les quatre gamins se racontent des niaiseries. Comme il en est le plus proche, Tri balance régulièrement le hamac dans lequel dort le dernier nourrisson de la nichée, le bébé de six mois de l'une des jeunes soeurs de Thu. Les enfants traînent. L'un va se servir un bol de soupe de riz, agrémenté d'un peu de poisson, de saumur et d'herbes, qui mijote dans une marmite, sur un réchaud à charbon dans la pièce de derrière. L'autre *sort prendre* sa *douche et troquer* son uniforme d'écolier – pantalon bleu, chemisette blanche et foulard rouge des « pionniers » – contre un short et un tee-shirt.

SUR l'autre bat-flanc, la jeune mère et une autre soeur de Thu s'appliquent à découper des pétales en plastique et à en décorer une tige. Les fleurs en plastique sont très prisées dans le Vietnam du « renouveau » : mariages, fêtes traditionnelles et décorations d'hôtels. Le travail, qui demande de la précision, est rémunéré 200 dôngs (10 centimes) la tige décorée. Elles parlent de tout autre chose, sans se préoccuper des petites oreilles. Lang, une amie plus âgée qui vend des boissons, le soir, sur un trottoir du centre-ville, a perdu la trace de sa petite soeur, *mignonne adolescente de quinze* ans. *« Une idiote »*, raconte la mère du nourrisson. La jeune fille aidait *sa soeur quand un consommateur*, avenant, a fini par la convaincre d'accepter un emploi identique, mais nettement mieux payé, à Nha Trang, une station balnéaire à 600 kilomètres de là. La petite s'est laissé tenter sans en parler à sa soeur. Elle a échoué dans une maison close que la famille ne parvient pas à repérer. *« Pour la retrouver et la sortir de là, il faudrait de l'argent, beaucoup d'argent »*, a dit Lang à Thu en soupirant.

Au fil de leurs heurs et malheurs, les petites gens de Saigon recommencent, cependant, à vivre. *« Bien mieux qu'il y a cinq ans »*, dit Thu, qui ne boit plus que lors d'un vrai coup de cafard ou d'une rare petite fête. Pourtant, elle gagne mal sa vie. Utilisant une petite embarcation, seul bien de la famille avec la maison, elle fait la navette, aux alentours du port fluvial de l'ancienne Saigon, entre les cargos en attente au milieu de la « rivière » – un fleuve de 200 mètres de large – et des quais qui, depuis récemment, ne désengorgent plus. Certains jours, elle ramène jusqu'à 40 000 dôngs (20 francs) à sa mère, chargée du marché. Mais il est des jours creux et, surtout, des moments où le moteur de son rafiot rend l'âme. Dans ce cas-là, elle dépose *au mont de piété une bague* en or qu'elle garde exprès et il lui faut plusieurs jours, parfois même deux semaines, pour gagner de quoi récupérer son bien.

Ni la mère de Thu ni sa soeur aînée, qui a mis au monde six garçons, ne travaillent. Le mari de cette dernière, un mécanicien qui vit seul dans une masure de l'autre côté de la rue, est un bon à rien ; il gaspille le peu d'argent qu'il gagne aux cartes. La famille ne le rejette pas : il a sa place à table, même s'il ne le souhaite pas. L'un de ses six neveux est tôlier sur le chantier naval, *un métier dur mais bien payé* : 30 000 dôngs (15 francs) la journée. Mais la paie ne tombe pas toujours car, sur les bateaux de passage qui nécessitent d'être réparés, beaucoup d'ouvriers volent. Exaspérés, les capitaines des navires repartent sans payer l'employeur, lequel ne rémunère pas ses apprentis. C'est une règle à laquelle il faut se soumettre. La famille évolue donc dans la débrouille. Parmi les grands, il y en a toujours un ou deux qui chôment : ils vont à la pêche, pour nourrir la soupe de riz du soir. Les vêtements sont reprisés par l'une des soeurs de Thu, sur une vieille machine. La soeur aînée de Tri, couturière, donne souvent un conseil et parfois un coup de main. Avec le boom économique, petits travaux à domicile et distractions se multiplient de pair.

Quand Tri et les neveux de Thu ont fini, sans se presser, de plier et coller leurs pochettes à baguettes, la grand-mère sort de la poche de sa blouse un billet de 2 000 dôngs (1 franc), le tarif d'une heure de billard. Ils filent aussitôt à 100 mètres de là jouer sous un préau. Quand Thu remet une bonne paie à sa *mère, la vieille lui rend toujours* la monnaie : 2 000 dôngs, c'est également le tarif d'une session de karaoké dans le salon de l'une des voisines. La vieille se débrouille également pour économiser 20 000 dôngs (20 francs) par mois pour l'un des six neveux de Thu qui fait son service militaire à Hoc Mon, dans la grande banlieue de Hô Chi Minh-Ville. Comment fait-elle, en outre, pour donner à chacun des enfants, toutes les six semaines, les 5 000 dôngs d'une coupe de cheveux ? La manière dont elle gère les minces économies *de la famille est un heureux* mystère.

Les lumières de la cité attirent les déshérités, surtout les ruraux des plaines qui continuent d'arriver quotidiennement par autocars entiers et s'entassent dans les banlieues

La maison est pauvre : ni plancher ni carreaux aux fenêtres, des murs qui commencent à s'incliner et un toit de tuiles rafistolé avec des tôles. *« Mais elle est solide »*, dit Thu dans un grand rire, et dotée de l'électricité : deux tubes au néon et une faible ampoule pour éclairer l'autel des ancêtres ainsi que celui, juste à côté, où trônent un bouddha hilare et la déesse Quan Am. Surtout, les lieux sont propres, balayés tous les matins par les petits avant le départ pour l'école. La maisonnée n'est pas triste : les nourrissons passent d'une paire de bras dans une autre, les grands s'occupent des petits et les explosions de colère, privilège des adultes, sont brèves et prêtent rarement à conséquence. Quand Thu est de mauvaise humeur, les enfants filent droit, mais elle ne les frappe que très rarement, plus pour le principe que pour leur faire mal.

LES petites gens de Hô Chi Minh-Ville vivotent en s'accommodant d'une cohabitation *avec ce que les semi-bidon*villes recèlent de voleurs à la tire, de drogués et de voyous. Un jour, on leur parle et, le lendemain, on les évite. Mais il n'y a pas de réelle frontière. L'un des amis d'enfance de Thu « fume » : dès le matin, il lui faut sa bouffée de marijuana. Le soir, il finit par s'étaler comme raide mort. Puisqu'il est sans travail et fils de famille pauvre, comment parvient-il à se procurer sa dose quotidienne ? *« Qui le sait ? »*, répond Thu – une expression vietnamienne qui veut dire que le sujet est clos. *« Je ne sais pas ou je ne veux pas savoir »*, finit par expliquer Tri. Encore heureux que le jeune homme ne se pique pas : dans ce cas-là, Thu lui fermerait sa porte : elle le lui a dit.

Hô Chi Minh-Ville est en train d'imploser. Depuis deux ans le *taux annuel d'expansion économique* tourne autour de 15 %. En 1991, la municipalité s'était donné *pour objectif une population ne* dépassant pas les 5 millions d'âmes en l'an 2000. La métropole du Sud *vietnamien compte aujourd'hui* 5,8 millions d'habitants. Les lumières de la ville, comme partout ailleurs dans la région, attirent les déshérités, surtout les ruraux des plaines très pauvres du centre du pays, qui continuent d'arriver, chaque jour, par autocars entiers et s'entassent dans les banlieues à raison de dix ou douze personnes par pièce, dormant sur une natte à même le sol, en attendant de gagner quelques sous. Cireurs de souliers, vendeurs de billets de loterie ou de journaux, chômeurs déguisés sous cent habits différents viennent tenter leur chance dans une cité qui compte déjà ses millionnaires en dollars par poignées et pour lesquels des usines commencent à assembler des Mercedes ou des BMW. Plusieurs caves à vins ont même ouvert leurs portes au pied d'hôtels qui revendiquent quatre ou cinq étoiles.

Les enfants de l'âge de Tri ne sont pas les seuls à déserter l'école. Les enseignants, aux salaires médiocres, donnent parfois l'exemple : pour peu qu'on baragouine l'anglais, une place de concierge ou de maître d'hôtel rapporte *dix fois plus qu'un poste* d'instituteur. *« Pourquoi faut-il que je paie l'école, puisque Tri reprendra mon magasin ? »*, se demande le père de Tri. Les écoles les plus recherchées – mais il faut en avoir les moyens – sont celles qui enseignent l'anglais ou le maniement des ordinateurs. Tri préfère s'entraîner au judo, et ses parents se contentent de hausser les épaules.

Ce soir-là, il ne rentrera pas chez lui. Thu est contente : la journée a été bonne et le moteur d'occasion qu'elle a acheté deux mois auparavant se révèle vraiment robuste. Elle a demandé à Hung, un voisin plus fortuné, de venir après la tombée de la nuit jouer de la guitare. Hung a accepté. Thu a ordonné à l'un de ses neveux d'aller acheter 2 litres d'alcool de riz (10 000 dôngs en tout, soit 5 francs). Le petit a *pris un bidon et enfourché* le vieux vélo du cousin de Tri.

Pendant que les grands chanteront, *alternant petits verres d'al*cool de riz, poissons séchés et gobelets d'eau glacée, Tri et les neveux *iront s'installer* sur l'embarcation de Thu, ancrée dans un canal à deux pas de là. Ils monteront des planches entre les deux banquettes et s'installeront sur une natte dépliée. A la lumière d'une petite lampe à huile, ils joueront aux cartes jusqu'à s'endormir sur place. Tri ancrera alors la barque à dix mètres du bord, à l'abri des moustiques. *« Il y a cinq ans encore*, dit Thu, *une telle soirée était impensable tant on devait compter chaque dông. »*

Jean-Claude Pomonti

Novembre 1995

Les chiffres entre parenthèses indiquent la date du numéro du *Monde* dans lequel est rapporté l'événement cité.

INTERNATIONAL

1er. – *AFRIQUE DU SUD* : *à l'issue* des premières élections municipales multiraciales, le Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela remporte 63,78 % des sièges et obtient la majorité dans près de 400 conseils municipaux sur 661 (1 à 5-6, 12-13).

2. – *ÉTATS-UNIS-JAPON* : *pour* avoir dissimulé pendant des années des pertes sur le marché obligataire américain, la Daiwa Bank, l'une des cinq plus importantes du Japon, est inculpée par la justice américaine de fraude et doit cesser ses activités aux Etats-Unis (4, 5-6, 7, 8, 11).

5. – GÉORGIE : Edouard Chevardnaze est réélu, dès le premier tour, chef de l'Etat avec plus de 70 % des suffrages (5-6, 7).

5. – RWANDA : l'Armée populaire rwandaise (APR), majoritairement tutsie, lance une offensive contre un camp d'anciens soldats hutus des Forces armées rwandaises *(FAR) sur l'île d'Iwawa, massacrant* 300 personnes (9, 10).

10. – NIGERIA : l'écrivain Ken Saro-Wiwa et huit autres dirigeants du Mouvement pour la survie du peuple ogoni, condamnés à mort le 31 octobre pour le meurtre, le 21 mai 1994, de quatre chefs coutu*miers ogonis, sont pendus.* Paris, Londres, Washington, Bonn et Vienne rappellent leurs ambassadeurs à Abuja. *Le* 13, *le* sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Commonwealth, réuni à Auckland (Nouvelle-Zélande), décide d'exclure pour deux ans le Nigeria, tandis que l'Union européenne suspend sa coopération (10 à 17, 21, 22, 26-27, 28).

12. – *GUATEMALA* : le candidat conservateur du Parti pour l'avancement national (PAN), Alvaro Arzu, avec 36,56 % des suffrages exprimés, arrive en tête du premier tour de l'élection présidentielle. Il affrontera au deuxième tour, le 7 janvier 1996, le représentant du Front républicain guatémaltèque (FRG), *Alfonso Portillo*, qui recueille 22,8 % des voix. Aux élections législatives à un tour, le PAN, avec 42 députés sur 80, obtient la majorité absolue au Congrès, tandis que le Front démocratique nouveau Guatemala (FDNG, gauche) avec cinq députés, fait son entrée au *Parlement* (12-13, 14, 15, 18).

13. – ARABIE SAOUDITE : pour la première fois depuis le déploiement des forces américaines en Arabie saoudite en août 1990, un attentat à la voiture piégée est perpétré contre une mission américaine à Ryad, faisant sept morts, dont cinq Américains, et soixante blessés (14, 15, 16, 18, 19-20).

13. – ÉTATS-UNIS : Bill Clinton met son veto aux propositions budgétaires des républicains, entraînant la mise à pied de 800 000 fonctionnaires fédéraux, ainsi qu'une baisse du dollar. Le 19, le Congrès et la Maison Blanche trouvent un compromis pour mettre provisoirement fin à la crise budgétaire, permettant aux fonctionnaires de reprendre le travail dès le 20 (11, 14 à 19-20, 21).

13. – SRI LANKA : l'armée sri-lankaise, engagée depuis le 17 octobre dans une opération visant à reprendre Jaffna, la « capitale » depuis 1990 de la guérilla, s'empare du siège politique du mouvement séparatiste des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) à Kondavil, près de Jaffna, et, le 19, pénètre dans Nallur, point stratégique situé à trois kilomètres de Jaffna (2, 3, 5-6, 8, 11, 14, 16, 21, 24, 29 au 1er-XII).

16. – ALGÉRIE : pour la première *fois depuis l'indépendance en 1962*, les Algériens élisent leur chef d'Etat en ayant le choix entre quatre candidats. En dépit des appels de l'opposition à boycotter l'élection, le président sortant, Liamine Zeroual, est élu, dès le premier tour, avec 61,01 % des suffrages exprimés, contre 25,58 % au président du Mouvement de la société islamique (MSI-Hamas, modéré), Mahfoud Nahnah, 9,60 % au président du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD, anti-islamiste), Saïd Sadi, et 3,81 % au président du Parti du renouveau algérien (PRA, islamisant), Noureddine Boukrouh. Le taux de participation est de 75,69 %. Le 22, une lettre ouverte du Front *islamique du salut (FIS)* réaffirme sa volonté de *« dialogue »*, et estime que le soutien populaire accordé au chef de l'Etat devrait permettre de lever les obstacles à un *« retour à la paix »* dans le pays (4, 11 au 1er-XII).

16. – CORÉE DU SUD : l'ancien président (1988-1992) Roh Tae-woo, *accusé d'avoir reçu 650 millions de* dollars des trente principaux conglomérats, est arrêté pour corruption (17, 18, 22).

16-19. – APEC : les dix-huit membres du Forum Asie-Pacifique parviennent à un compromis de façade sur les moyens de libéraliser les échanges et les investissements dans la région, et les pays d'Asie font prévaloir leurs intérêts communs face aux *Etats-Unis* (16, 17, 18, 21).

17. – UNION EUROPÉENNE : prenant le risque de provoquer une crise au sein de l'UE, M. Chirac décide d'annuler le sommet franco-italien des 24 et 25 novembre à Naples, ainsi que la visite que le premier ministre belge, Jean-Luc Dehaene, devait faire à Paris le 22 novembre. Il entend ainsi protester contre le manque de solidarité de certains de ses partenaires qui, la veille à l'ONU, ont voté une résolution hostile aux essais nucléaires français (19-20, 21, 22, 26-27).

19. – POLOGNE : le chef de la gauche post-communiste, Alexandre Kwasniewski, remporte le deuxième tour de l'élection présidentielle avec 51,72 % des voix contre 48,28 % au président sortant, Lech Walesa (4, 7, 8, 9, 14, 18 à 24).

19. – ÉGYPTE-PAKISTAN : seize personnes au moins sont tuées et une soixantaine d'autres blessées dans un attentat à la voiture piégée qui *dévaste l'ambassade d'Egypte* à Islamabad (Pakistan). Trois membres de l'université islamique de la ville sont interpellés (21).

21. – CHINE : Wei Jingsheng, symbole de la dissidence chinoise et le plus ancien prisonnier politique du pays, interpellé le 1er avril 1994, est *inculpé de « crimes contre-révolutionnaires »* et risque la peine de mort (23).

21. – ITALIE-ARGENTINE : l'ancien officier SS Erich Priebke, accusé d'avoir organisé le massacre de 355 personnes à Rome, le 24 mars 1944, aux fosses Ardéatines, est extradé d'*Argentine (où il était réfugié* depuis 1948) en direction de l'Italie, où il sera jugé pour *« crimes de guerre »* (5-6, 21, 23, 24).

24. – RÉPUBLIQUE D'IRLANDE : lors du référendum sur l'abolition de la clause de la Constitution de 1937 interdisant le divorce, le *« oui » l'emporte de peu avec* 50,3 % des suffrages exprimés (24, 26-27, 28).

27-28. – UNION EUROPÉENNE-MÉDITERRANÉE : les ministres des affaires étrangères des quinze pays membres de l'Union européenne et leurs onze homologues *des Etats du sud de la Méditerranée*, auxquels se joignent Yasser Arafat, chef de l'Autorité palestinienne, et le représentant de la Mauritanie, réunis à Barcelone (Espagne), tentent de définir pour les dix ans à venir l'ensemble de leurs relations politiques et économiques dans le cadre d'un *« partenariat global »*. Le communiqué final envisage la création d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010 (26-27, 28, 29, 30).

28. – IRLANDE DU NORD : les premiers ministres britannique, John Major, et irlandais, John Bruton, parviennent à un accord confiant au sénateur américain, George Mitchell, le soin de débloquer les négociations, au point mort depuis six mois (30).

30. – EUROCORPS : *les ministres* de la défense des cinq pays (Allemagne, Belgique, Espagne, France et Luxembourg) qui forment l'Eurocorps assistent à la cérémonie officialisant l'aptitude opérationnelle de ce corps d'armée de 50 000 hommes qui peut travailler pour l'UEO et pour l'OTAN (1er-XII).

L'assassinat d'Itzhak Rabin

Le 4, le premier ministre israélien, Itzhak Rabin, qui venait de *participer à une manifestation* pour la paix sur la place des Rois-d'Israël à Tel-Aviv, est assassiné par un jeune extrémiste israélien, Yigal Amir. Le meurtrier est immédiatement arrêté. M. Pérès, prenant les fonctions de premier ministre par intérim, affirme sa *détermination à poursuivre le pro*cessus de paix engagé par son prédécesseur. Le 6, les obsèques d'Itzhak Rabin, au cimetière du mont Herzl à Jérusalem, rassemblent des centaines de milliers de personnes ainsi que de très nombreux chefs d'Etat ou de gouvernement étrangers. *Le même jour*, M. Pérès annonce la reprise immédiate du redéploiement militaire en Cisjordanie.

Le 8, quatre responsables du Shin Beth, le service de sécurité intérieure d'Israël, sont limogés, et une commission d'enquête d'Etat *sur les circonstances de l'assassi*nat de Rabin est créée. Les jours suivants, les interpellations se *multiplient dans les milieux* d'extrême droite.

Le 9, jusque-là interdit de pénétrer en Israël, le chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, se rend à Tel-Aviv pour présenter ses condoléances à Leah Rabin, veuve du premier ministre assassiné.

Le 12, l'enquête confirme l'existence d'une conspiration cautionnée par des rabbins extrémistes, ainsi que la connaissance du projet de meurtre par les services de sécurité.

Le 13, l'Autorité palestinienne prend le contrôle de Djénine, pre*mière ville de Cisjordanie* à laquelle s'étend l'autonomie. Le 22, M. Pérès présente à la Knesset son gouvernement de continuité au sein duquel il cumule les fonctions de premier ministre et de ministre de la défense. Il recueille la confiance de 62 députés sur 120 (7 *à 11, 14, 17, 21, 22, 23, 24, 28, 29*).

La « Pax americana » en ex-Yougoslavie

Le 1er, pour la première fois depuis le début du conflit, les prési*dents de Serbie, Slobodan Milose*vic, de Bosnie, Alija Izetbegovic, et de Croatie, Franjo Tudjman, se retrouvent sur une base américaine près de Dayton (Ohio) pour des négociations de paix sous les auspices des Etats-Unis. Donnant le coup d'envoi des discussions, le se*crétaire d'Etat américain, Warren* Christopher, affirme que les Etats-Unis ne participeront pas à une force de paix en Bosnie tant que le chef des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, et leur chef militaire, Ratko Mladic, inculpés de crimes de guerre par le tribunal pénal in*ternational de La Haye*, prétendront diriger la communauté serbe.

Le 8, Washington et Moscou s'accordent sur le schéma d'association de troupes russes à la force de paix (IFOR) dirigée par l'OTAN, qui devra veiller à l'application d'un *futur règlement de paix en* Bosnie. Le 12, sous la pression des médiateurs onusiens, Thorvald *Stoltenberg, et américain*, Peter Galbraith, Serbes et Croates signent un accord restituant à Zagreb *la Slavonie orientale*, dernier bastion croate encore sous contrôle des sécessionnistes serbes, dans l'est du pays, et qui sera administré par l'ONU pendant *une période d'au moins un an*, ouvrant ainsi la voie à la normalisation entre la Serbie et la Croatie.

Le 21, les présidents Slobodan Milosevic, Alija Izetbegovic et Franjo Tudjman, paraphent à Dayton un accord de paix maintenant l'entité de l'Etat bosniaque dans ses *frontières internationalement* reconnues avec pour capitale Sarajevo réunifiée. Cet Etat comportera deux entités, l'une croato-musulmane, l'autre serbe. Une force multinationale se déploiera le long des lignes de démarcation entre les deux entités et veillera au retrait des *forces combattantes de part et* d'autre, tandis que la levée de toutes les sanctions imposées à la *République fédérale* de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro) est votée par le Conseil de sécurité de l'ONU le 22, ainsi que la levée graduelle de l'embargo sur les armes à destination des pays de l'ex-Yougoslavie imposé en septembre 1991.

Le 23, M. Karadzic se rallie avec réticence à l'accord de Dayton, estimant que le compromis américain est le *« meilleur de tous les plans »* et assurant la population serbe dépitée qu'il obtiendra des modifications et des aménagements d'ici à la signature de l'ac*cord à Paris en décembre*.

Le 27, alors que Belgrade exclut toute modification de l'accord de Dayton, Bill Clinton, dans une allocution télévisée, déclare que l'Amérique doit *« montrer le chemin »* en Bosnie, et se rallie l'opinion à l'envoi de 20 000 GI en ex-*Yougoslavie (2 au 1er/XII)*.

FRANCE

1er. – TERRORISME : à l'occasion d'une importante opération de police, un étudiant algérien, Boulaem Bensaïd, alias « Mehdi », considéré comme un *« élément de commandement et de coordination »* de la campagne d'attentats qui secoue la *France depuis juillet, est arrêté* à Paris. Le 2, à Lille (Nord), la police démantèle un réseau qui s'apprêtait à perpétrer un attentat contre le marché Wazemmes. Le 4, deux islamistes algériens, dont Rachid Ramda, alias « Abou Fares », supposés être liés à la vague d'attentats, sont arrêtés à Londres (Grande-Bretagne). Le 6, Boualem Bensaïd est mis en examen et *écroué pour trois des neuf actions* perpétrées en France. Le 7, la France lance un mandat d'arrêt international contre « Abou Fares » dans le cadre de l'enquête sur l'attentat commis à la station de métro Maison-Blanche. Il est placé, le 8, sous écrou extraditionnel à *Londres (3 à 12-13, 16, 18, 23, 26-27)*.

6-13. – JUSTICE : à l'issue du procès en appel, l'avocat général de la cour d'appel de Lyon requiert contre l'ancien maire de Lyon, député (NI) du Rhône, Michel Noir, et de l'actuel maire (RPR) de Cannes, Michel Mouillot, des *peines de dix-huit mois de prison* avec sursis et cinq ans d'inéligibilité. Contre Pierre Botton, le gendre de Michel Noir, il requiert quatre ans de prison, dont trois ferme, et une privation des droits civiques pendant cinq ans. Contre Patrick Poivre-d'Arvor, journaliste à TF 1, il requiert dix-huit mois de prison avec sursis et 200 000 francs d'amende (7, 8, 11, 12-13, 15,17).

6-13. – JUSTICE : Christian Didier, meurtrier, le 8 juin 1993, de l'ancien chef de la police du régime de Vichy, René Bousquet, est condamné à dix ans de réclusion criminelle (7 à 15).

7. – GOUVERNEMENT : en plein débat budgétaire, le premier ministre, Alain Juppé, *présente la dé*mission de son gouvernement au président de la République qui *l'accepte* et lui *confie* la tâche de former un nouveau gouvernement. Cette deuxième équipe resserrée voit sa composante balladurienne renforcée. Le retour d'un grand ministère des affaires sociales, confié à Jacques Barrot, symbolise la simplification. Le re*maniement est accueilli sans en*thousiasme dans la majorité (8 à 11).

7. – *JEUX OLYMPIQUES* : le conseil d'administration du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) préfère (15 voix contre 12) le dossier de Lille Europe Olympique (LEO 2004) à celui de Lyon/Rhône-Alpes pour représenter la France à la candidature *des Jeux olympiques d'été de 2004* (4, 7, 9).

7. – AFFAIRES : deux perquisitions sont conduites, l'une dans les locaux de TF 1, l'autre au domicile du PDG de la chaîne, Patrick Le Lay, qui est placé en garde à vue à Nanterre (Hauts-de-Seine), *à propos d'une commission de* 10 millions de francs versés à Gérard Colé, l'ancien président de la Française des jeux, *en échange* d'un contrat d'exclusivité pour la retransmission télévisée des tirages du *Loto* (9, 10).

15. – AFFAIRES : le suppléant de Franck Borotra, ministre de l'industrie, de La Poste et des télécommunications, Claude Du*mond, vice-président (UDF-CDS)* du conseil régional des Yvelines, est mis en examen et écroué pour *« recel habituel d'abus de biens sociaux, corruption passive, trafic d'influence et délit de favoritisme »* dans une affaire d'attribution de marchés publics du conseil général des Yvelines entre 1990 et 1995 (15, 17, 24).

16. – JUSTICE : Alain Carignon, ancien maire (*RPR*) de Grenoble (Isère), est condamné, par le tribunal correctionnel de Lyon, à cinq ans de prison – dont deux avec sursis – et à cinq ans d'inéligibilité pour *« corruption, complicité et recel d'abus de biens sociaux et subornation de témoins »* dans l'affaire *de la privatisation de l'eau de la* ville et ses contreparties financières. Le 17, M. Carignon renonce *à la présidence du conseil général* de l'Isère, mais pas à son poste de conseiller général (18, 19-20, 22, 28).

19. – FISCALITÉ : Louis Arthuis, ministre de l'économie et des finances, laisse entendre qu'il envisage la suppression de l'abatte*ment fiscal de 20 % dont profitent* les salariés assujettis à l'impôt sur le revenu. Peu après, Alain Juppé précise que, *« pour l'instant, aucune décision d'aucune sorte n'a encore été prise »* (21, 22).

21. – NUCLÉAIRE : la France procède à 22 h 30 (heure de Paris) sur l'atoll de Mururoa (*Polynésie française*) à son quatrième essai nucléaire d'une puissance de 40 kilotonnes. Ce test qui, comme les précédents, suscite une nouvelle vague de protestations internationales est destiné à préparer la simulation (23, 24, 26-27).

21. – AFFAIRES : saisi le 17 par la chancellerie d'une demande de levée d'immunité parlementaire, le *bureau de l'Assemblée nationale* décide de lever partiellement l'immunité parlementaire de Bernard *Tapie, député (République et Libertés)* des Bouches-du-Rhône, déjà mis en examen en mars 1994, dans le cadre de l'enquête sur les comptes de l'Olympique de Marseille. Le bureau autorise les mesures de contrôle judiciaire à son égard, mais n'accepte pas de donner au *juge la possibilité de le* mettre en détention (18, 19-20, 23, 26-27).

22. – AFFAIRES : saisi, le 6, par Me Pierre-François Divier sur les conditions d'attribution du pavillon des époux Chirac rue du Bac, à Paris (7e), le procureur de Paris, *considérant que l'infraction* de prise illégale d'intérêt n'est pas constituée, classe le dossier (2, 8, 23).

24-25. – CDS : à l'issue de son congrès de « refondation » à *Lyon*, le Centre des démocrates sociaux (CDS) change de nom pour devenir Force démocrate (24, 26-27, 28).

25. – AUDIOVISUEL : décès de Léon Zitrone, un des pionniers de l'ORTF, à l'âge de quatre-vingt-un ans (28).

27. – PME : devant la Confédération générale des petites et moyennes *entreprises (CGPME)* à Bordeaux (Gironde), Alain Juppé présente les trente-quatre mesures de son plan « PME pour la France » (28, 29, 30).

28. – JUSTICE : dans le cadre de l'affaire du match truqué OM-VA, la cour d'appel de Douai (Nord) *condamne* Bernard Tapie à deux ans de prison, dont huit mois ferme, et à trois ans d'inéligibilité, Jacques Mellick, maire (PS) de Béthune, à un an de prison avec sursis et à six mois d'*inéligibilité, et* Jean-Pierre Bernès, ancien directeur général de l'OM, à un an et demi de prison avec sursis (29).

29. – ENTREPRISES : l'ancien ministre de l'économie d'Edouard Balladur, Edmond Alphandéry, est nommé à la tête d'EDF en remplacement de Gilles Ménage (28,1er-XII).

CULTURE

4. – Suicide du philosophe Gilles Deleuze, à l'âge de soixante-dix ans (7).

7-12. – Le premier Festival de jazz « officiel » se déroule à Pékin (17).

13. – *Le prix Goncourt revient* à Andreï Makine, déjà lauréat du prix Médicis pour *Le Testament français*, et le Renaudot est attribué à Patrick Besson pour *Les Braban* (15).

20. – Le maire de Bordeaux, Alain Juppé, licencie le chef d'orchestre, directeur du Grand Théâtre et de l'orchestre national de Bordeaux-Aquitaine, Alain Lombard, qui décide de le poursuivre en justice (19-20, 24).

22. – Stéphane Lissner, actuel directeur général de l'Orchestre de Paris et du Théâtre du Châtelet, est nommé à la direction du Festival d'Aix-en-Provence, où il remplacera en 1998 Louis Erlo (21,23,24).

23. – Mort du cinéaste français Louis Malle à l'âge de soixante-trois ans (26-27).

Agitation universitaire et sociale

Le 5, alors que les étudiants de l'université de Rouen (Seine-Maritime) ont mis fin, le 2, à trois semaines de grèves, le ministre de l'éducation nationale et de l'ensei*gnement supérieur*, François Bayrou, annonce un plan d'urgence pour les universités les plus *« pauvres »*.

Le 9, tandis que l'exemple rouennais fait tache d'huile dans d'autres universités, les syndicats étudiants et enseignants organisent une journée d'action contre le budget 1996 de l'enseignement supérieur en discussion à l'Assemblée nationale. Le 13, les enseignants rejoignent le mouvement.

Le 15, au lendemain d'une manifestation unitaire pour la défense de la Sécurité sociale, à Paris, le premier ministre, Alain Juppé, présente son plan de financement de la protection sociale, sur lequel il engage sa responsabilité, et annonce qu'il procédera par ordonnances et par l'intermédiaire de projets de loi. Le gouvernement entend encadrer sévèrement la progression des dépenses de santé en généralisant à tous les assurés le « carnet médical », en créant un nouvel impôt, la contribution au remboursement des dettes, élargi à de très nombreux revenus, et en différant la mise en place de la prestation pour les personnes âgées dépendantes. Il annonce aussi des mesures touchant à la gestion de l'assurance-maladie, au contrôle des prescriptions, et à la retraite des fonctionnaires. Ce plan provoque une forte division syndicale.

Le 17, à l'issue de la consultation des présidents d'université, M. Bayrou annonce l'octroi immédiat de 150 millions de francs et de 200 postes supplémentaires. Le même jour, la direction de la SNCF et le gouvernement présentent le contrat de plan, selon lequel les régions devront gérer le réseau local de la SNCF.

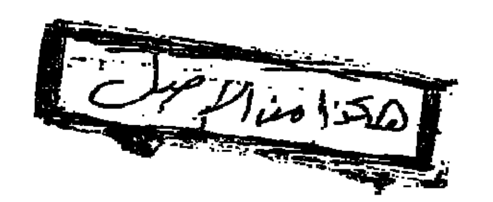
Le 21, lors de la journée d'action nationale, plus de cent mille étudiants et lycéens manifestent à Paris et en province. Une coordination nationale est constituée, réclamant des *« crédits d'urgence »* de 2 milliards de francs et une loi de programmation budgétaire. Le 22, M. Bayrou présente un *« plan d'ensemble »* pour l'enseignement supérieur, et décide d'organiser, d'ici à la fin de l'année scolaire, des *« états généraux »* sur l'avenir de l'Université.

Le 24, la journée d'action des fédérations de fonctionnaires, à l'exception de FO, et la grève inter*professionnelle de la CGT*, provoquent de fortes perturbations, à la SNCF notamment, qui appelle à la poursuite de la grève en protestation contre le contrat de plan et *les réductions d'emplois qu'il pré*voit, et contre le plan Juppé. Les manifestations sont massives à Paris et en province grâce aux renforts des étudiants et des salariés du privé.

Le 28, pour la première fois depuis la scission de 1947, les secrétaires généraux de FO (Marc Blondel) et de la CGT (Louis Viannet) *défilent côte à côte à Paris, avec la* Fédération syndicale unifiée (FSU) et le Syndicat des médecins libéraux (SLM), pour une nouvelle journée d'action sur la Sécurité sociale, tandis que la grève touche également la RATP. Le premier ministre décide de contribuer (37 mil*liards de francs*) à l'allégement de la dette de la SNCF (175 milliards).

Le 30, alors que la paralysie est totale à la SNCF et à la RATP, les postiers et EDF-GDF rejoignent le *mouvement de grève. Le même* jour, tandis que le RPR mobilise les usagers pour soutenir le gouvernement, quelque 160 000 personnes (étudiants et lycéens, rejoints par *les agents d'EDF-GDF, de La Poste* et de la SNCF), manifestent à Paris et en province. La dislocation des cortèges donne lieu à des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre à Paris, Nantes, Montpellier et Saint-Etienne (4 à 3-4/XII).

Dossier réalisé par Maryvonne Roche, assistée de Jeanne de Beaufort



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Directeur adjoint de la rédaction : Edwy Plenel
Rédacteurs en chef, adjoints à la direction de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur de la gestion : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982) André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde.
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 885 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex 261 311F

L'affrontement des deux Pologne

Suite de la première page

La Pologne du ministre de l'intérieur, un ancien membre de Solidarité, arrêté et emprisonné sous l'état de guerre pour ses activités dans la clandestinité – un homme à la solide réputation de droiture, en poste sous trois gouvernements successifs depuis 1992. Et celle du « post-communiste » Jozef Oleksy, ancien premier secrétaire régional du parti, qui a fait une partie de sa carrière dans l'appareil de la propagande d'un parti uni par des liens organiques avec le PC soviétique et qui, sans doute, ne voit pas le monde de la même manière.

Le premier ministre monte à la tribune : *il proclame son innocence*, affirme que les documents en question (qu'il n'a pas été autorisé à voir, en dépit de ses demandes) *« sont en grande partie »* – il se reprend aussitôt – *« sont fabriqués »*. Oui, il a eu des relations *« avec un très grand nombre de diplomates »*. Des relations très amicales et régulières avec des diplomates *« soviétiques et russes »*. *« Et alors ? Je n'ai jamais été l'agent de personne. C'est moi, Józef Oleksy, qui le déclare devant le Parlement polonais. »*

Les députés écoutent, dans une atmosphère d'extrême tension, de consternation. Il n'y a ni questions ni débat : si le ministre de l'intérieur et le premier ministre sont venus s'expliquer publiquement, contre la volonté du Parti social-démocrate, c'est parce que le Parti paysan, partenaire des post-communistes dans la coalition au pouvoir, l'a exigé, tandis que le Parlement bruissait de rumeurs sur un possible renversement d'alliances, et que de nombreuses voix s'élevaient, au Parlement et dans la presse, pour demander au premier ministre de suspendre de son propre chef l'exercice de ses fonctions pendant le temps de l'enquête.

Pourquoi ce déballage public, si dommageable à la bonne réputation du pays, à la veille de la prise de fonctions du nouveau président, Alexandre Kwasniewski, post-communiste comme Jozef Oleksy ? Si la crise a éclaté, c'est parce que Lech Walesa l'a voulu. Et pourquoi l'a-t-il voulu ? Deux versions s'affrontent. Celle de ses ennemis, qui sont en général les amis de MM. Kwasniewski et Oleksy : selon eux, l'ancien chef de Solidarité ne sait pas perdre avec élégance.

Battu aux élections, il sème une dernière fois le désordre, peut-être avec de sombres intentions, celle de proclamer l'état d'urgence ou de trouver un moyen de rester au pouvoir. Il se venge, notamment, des graves poursuites fiscales lancées contre lui par la coalition au pouvoir, dans le cadre de la campagne électorale.

Il y a l'autre version, celle de Lech Walesa lui-même : *« Je n'agis ni par esprit de vengeance ni par haine pour qui que ce soit,* a-t-il déclaré jeudi, *mais pour le seul bien suprême, le bien commun, l'intérêt de la Pologne. (...) On ne peut vivre dans le mensonge et la fausseté. »* En somme, Lech Walesa se chargerait de faire le sale travail, de nettoyer l'écurie, tant qu'il le peut encore, c'est-à-dire à la veille de rendre le pouvoir – la totalité du pouvoir – aux post-communistes.

Pourquoi ce déballage public à la veille de la prise de fonctions du nouveau président ?

Mais alors pourquoi avoir attendu si longtemps, pourquoi ce soudain coup de théâtre ? Parce que, à en croire diverses informations, Lech Walesa attendait que les sociaux-démocrates fassent eux-mêmes le ménage, discrètement. On sait en tout cas, de manière sûre, que le président élu, Alexandre Kwasniewski, a été informé des charges pesant contre le premier ministre dès le 12 décembre, c'est-à-dire dès que la Cour suprême a confirmé la validité de son élection. Pour sa part, M. Oleksy a fait savoir qu'on lui avait proposé, *« il y a une semaine »*, *« un marché, un chantage »* : qu'il démissionne de lui-même, et l'affaire ne sera pas rendue publique. La proposition émanait-elle de Lech Walesa, soucieux de régler l'affaire sans dommage public pour son pays ? Ou d'Alexandre Kwasniewski lui-même, placé dans une position très délicate, entretenant des relations complexes avec le premier ministre, mais qui se serait heurté au refus d'obtempérer de ce dernier, et, du coup, aurait été contraint de faire front commun avec lui ?

L'affaire promet des lendemains délicats. Et la responsabilité qui pèse sur le procureur militaire, officiellement chargé de déterminer s'il y a ou non matière à poursuites, est bien lourde.

Jan Krauze

PRÉCISION

SÉCURITÉ SOCIALE

Paul Boccara et Catherine Mills, initiateurs de l'appel *« pour une réforme audacieuse de la Sécurité sociale »* (*Le Monde* du 16 décembre), nous demandent de préciser que leur appel n'émane pas seulement d'*« économistes communistes »*, puisqu'on relève, dans la liste des premiers signataires, *« diverses sensibilités politiques »* de la gauche et que figurent parmi eux, comme nous l'indiquions nous-mêmes, des médecins, des sociologues, des juristes. Ils soulignent, *comme nous* le notions également, que leur texte ne répond pas seulement à celui d'*Esprit*, mais formule *« des propositions très précises »*.

Le Monde

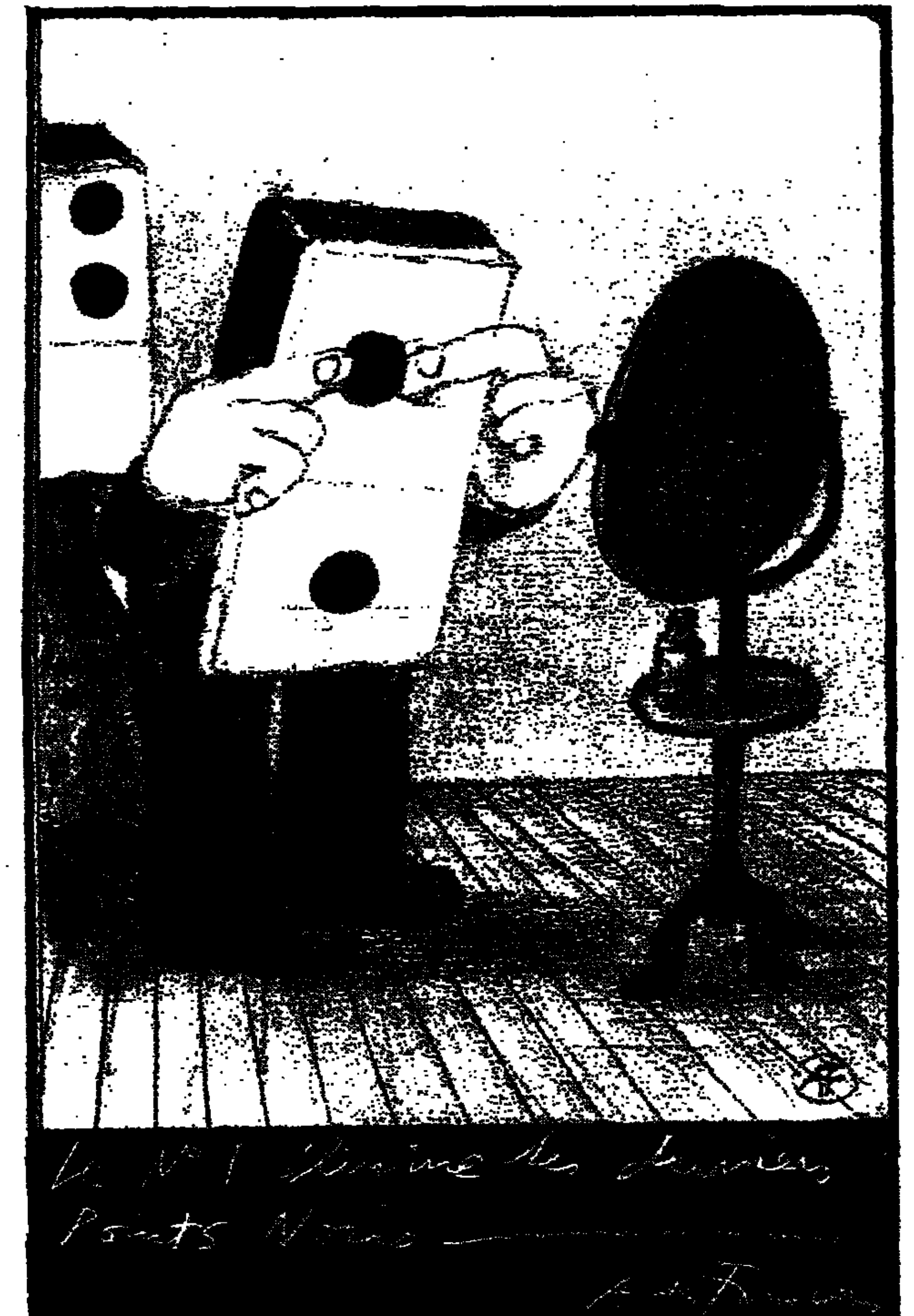
ÉDITORIAL

Une nouvelle occasion manquée

M. GANDOIS, qui a bataillé au sein du CNPF pour participer au sommet social du 21 décembre à Matignon, a trouvé la bonne formule pour qualifier l'issue de ces dix heures de discussion entre les partenaires sociaux. *« C'est le Noël du pauvre »*, a-t-il affirmé. Noël du pauvre pour les salariés et les retraités qui vont supporter, en tout début d'année, une nouvelle série de prélèvements. Noël du pauvre pour l'Etat, dont les caisses sont asséchées et qui sait déjà que le ralentissement de la croissance va provoquer en 1996 de moindres rentrées fiscales et sociales et qui mesure chichement les aliments qu'il va donner pour stimuler l'activité. Noël du pauvre aussi pour le dialogue social, qui, au lendemain d'une lame de fond revendicative exceptionnelle, plus encore par les manifestations que par les grèves, n'offre qu'une mise en scène convenue d'où les sceptiques ressortent sceptiques, les mécontents restant mécontents et les optimistes optimisant leur volontarisme.

Si le mouvement social qui a paralysé les transports publics pendant trois semaines était avant tout une contestation du plan Juppé sur la Sécurité sociale, le sommet n'a rien apporté, les concessions, sur les régimes spéciaux de retraite par exemple, ayant été faites auparavant. Si le mouvement social exprimait surtout une révolte contre le « mal-vivre » de salariés subissant depuis treize ans une rigueur sociale dont ils cherchent en vain les retombées économiques positives, le rendez-vous du 21 décembre restera comme une nouvelle occasion manquée. Certes, le dialogue social a été renoué, mais faut-il que les relations sociales soient bien anémiées dans un pays aussi moderne que la France pour qu'un échange entre le premier ministre et les partenaires sociaux s'entoure d'une telle dramatisation. Faut-il un tel apparat pour que le gouvernement renoue avec la tradition de transcrire dans la loi des accords nationaux interprofessionnels ? Que le dialogue ait été renoué reste évidemment positif. Mais on est loin, bien loin, d'un véritable pacte national pour l'emploi et contre l'exclusion, comme seuls sont capables d'en imaginer certains de nos voisins européens. Comme à Grenelle en 1968, le relevé de conclusions n'a recueilli aucune signature patronale ou syndicale et il ressemble plus à un catalogue de bonnes intentions, avec des annonces de négociation et des bilans d'étape, qu'à une conclusion de négociations. Lorsqu'il parle d'une *« commune détermination »* du gouvernement et des partenaires sociaux *« à faire de l'emploi leur priorité absolue »*, il n'engage en fait que les pouvoirs publics. A cet égard, M. Juppé a obtenu moins que M. Mauroy, en 1981 sur le temps de travail et en 1982 sur la sortie du blocage des salaires, et moins que M. Balladur en 1993 sur la préparation de sa loi quinquennale pour l'emploi. Alors que Marc Blondel et surtout Louis Viannet en reviennent bredouilles, il est surtout à craindre que le sommet du 21 décembre ne calme en rien l'impatience sociale qui s'est exprimée pendant trois semaines. Passée la trêve des confiseurs, le risque de nouvelles tensions sociales persiste, avec, en toile de fond, la menace d'une nouvelle déprime de l'activité.

Tête-à-tête *par André François*



REVUE DE PRESSE

FINANCIAL TIMES

■ Après trois ans de séparation, le mariage du prince et de la princesse de Galles est irrémédiablement brisé, et le plus tôt ils divorceront, le *mieux ce sera. (...) Quel est l'avenir de la monarchie* comme institution ? Il n'y a aucun signe montrant que des années de querelles familiales fassent craindre pour sa survie au Royaume-Uni. L'institution monarchique semble jouir d'un soutien populaire plus important qu'à aucune autre époque des siècles passés, à l'exception des quelques décennies après l'éclatement de la seconde guerre mondiale, quand aucun homme politique sérieux n'osait mettre publiquement son rôle en question. Dans le même esprit, il serait absurde de suggérer que l'avenir de la monarchie serait lié au fait qu'elle devienne plus ou moins « moderne ». Le défi est plutôt de rendre adéquate une monarchie par essence non moderne.

THE INDEPENDENT

■ Le divorce est le moyen approprié pour résoudre le problème du mariage raté du prince et de la princesse de Galles. Dans l'Angleterre des années 90, il n'y a aucune raison d'en être embarrassé ou honteux (...). Ce divorce va clarifier la position de la monarchie. Diana ne sera jamais reine. Le scénario catastrophe d'un couple continuant de se faire la guerre à Buckingham Palace est banni pour toujours. Charles peut encore devenir roi, et le sera probablement.

THE DAILY TELEGRAPH

■ Il est très important que dans ses déclarations, *le prince de Galles ait manifesté son intention de* ne pas se remarier. La plus grande partie des monarchistes loyaux sont prêts – le cœur lourd, certes – à accepter le divorce. Mais ils n'accepteraient pas que cela soit un stratagème qui permettrait à Charles d'épouser Mme Parker-Bowles. Le sentiment général est qu'une maîtresse ne peut devenir une reine, tout comme un braconnier ne peut devenir garde-chasse.

FRANCE-INTER

Pierre Le Marc

■ Le sommet social change-t-il la donne inquiétante de ces dernières semaines ? Pas vraiment. Sans doute met-il un point final à l'épisode agité *qu'ont engendré la révolte des cheminots, la le*vée des boucliers aussi contre le plan Juppé. Sans doute permet-il au gouvernement de retrouver un peu d'horizon, mais ni les mesures de relance nécessairement modestes et donc à impact limité, ni les bonnes intentions affichées en matière d'emploi des jeunes et de réduction de la durée du travail, ni la tonalité dissonante du projet ne sont probablement susceptibles de rétablir la confiance, non seulement dans l'opinion, mais aussi chez les décideurs eux aussi gagnés par le pessimisme.

L'aphasie de l'épiscopat français

LE procès a été fait aux évêques de France d'être restés silencieux face au mouvement social alors qu'une lame de fond semblait emporter *la société. Ce procès est,* pour une part, injuste. L'épiscopat s'est laissé bousculer par un événement qu'il n'a pas su, pas plus que d'autres, anticiper, dont il n'a pas immédiatement mesuré l'ampleur ni la portée. Mais des appels au dialogue ont été localement lancés par quelques évêques, comme celui de Saint-Denis, dans la banlieue rouge de Paris. Et si le cardinal Lustiger était retenu à Rome par le synode du Liban, Mgr Joseph Duval, président de la Conférence des évêques, et Mgr Albert Rouet, de la commission sociale, se sont exprimés dans le quotidien *La Croix*. Il reste que l'épiscopat ne s'est pas fait collectivement ni puissamment *entendre*.

Cette discrétion tranche avec le passé. Sans remonter à 1845 et au discours révolutionnaire de Mgr Giraud, *archevêque de Cambrai*, sur la condition ouvrière, Mgr Liénart, évêque « rouge » de Lille, avait prononcé de fortes paroles lors des conflits de 1929 et de 1936, ainsi que Mgr Huyghe, évêque d'Arras, lors de la grande grève des mineurs de 1963, ou Mgr Marty, archevêque de Paris, en mai 68. S'il est un terrain, en effet, que l'Eglise de France a *toujours labouré avec ferveur* – grâce à ses mouvements d'action catholique ouvriers et paysans, à la tradition syndicale chrétienne, à la « doctrine sociale » des papes (*de* Léon XIII à Jean Paul II) –, c'est bien celui du travail, de la répartition des richesses et du respect des droits sociaux.

Or une étrange aphasie semble aujourd'hui frapper l'épiscopat. S'estimant quitte, après une déclaration très succincte de son Conseil permanent (publiée six mois avant l'élection présidentielle !), la hiérarchie catholique s'était déjà peu exprimée lors des échéances politiques de 1995, malgré la nouvelle poussée de l'extrême droite et le développement des affaires de corruption éclaboussant une partie de la classe dirigeante. Et si, cet été, on a entendu Mgr Duval protester contre la reprise des essais nucléaires ou Mgr Lustiger partager l'émotion des Français lors de la vague d'attentats, rares sont devenus les documents de référence qui, hier, abondaient sur les questions sociales. Citons seulement les plus marquants : « Pour de nouveaux modes de vie face à la crise », en 1982, ou « Face au chomâge, créer *et partager »*, *en 1988*.

Alors même que des impératifs sociaux et éthiques – comme l'urgence du dialogue, le respect de la justice, du droit de grève et du service public – étaient au cœur des derniers événements, la hiérarchie catholique s'est à nouveau retranchée dans une attitude d'excessive prudence. Sans doute l'opinion catholique est-elle particulièrement vulnérable par temps de crise.

Dans ce milieu, les conflits de la collaboration et de la Résistance, les guerres scolaires à répétition, les crises internes aux mouvements d'action catholique (années 60), l'ébranlement provoqué par Vatican II (avec la dissidence « lefèvriste ») et mai 68 ont durablement marqué les mémoires et les consciences. La discrétion de l'épiscopat n'est pas sans lien avec les incertitudes, les inquiétudes et la fragmentation d'une Eglise qui se querelle, comme on l'a vu avec l'« affaire Gaillot », qui se rétrécit en nombre de pratiquants, et qui, pénalisé par la crise de ses ressources sacerdotales, *se replie sur* ses difficultés de gestion au détriment de sa tradition d'ouverture sociale.

L'autre *raison* est la *faiblesse* de ses outils d'analyse. Ses mouvements, qui furent un vivier de militants syndicaux et politiques (Michel Debatisse, Jacques Delors, etc.), périclitent. Et si l'Eglise dispose encore d'une presse active et inventive, d'organismes caritatifs de qualité (Secours catholique, CCFD), de congrégations (jésuites, dominicains) qui sont des « têtes chercheuses », de laboratoires universitaires à Lyon ou à Paris, de mouvements qui redémarrent (cadres chrétiens, semaines sociales présidées par Jean Boissonnat), la hiérarchie catholique semble impuissante à s'en servir comme leviers pour l'aider à analyser les mouvements sociaux, les comprendre, éventuellement les anticiper et réagir à temps.

L'un des chantiers les plus constants de ces derniers années au sein de l'épiscopat – souvent éclipsé sur ce terrain par l'abbé Pierre et Mgr Gaillot – a été celui de la solidarité. Sa sollicitude pour les marginaux ou les exclus l'a rendu myope *aux tensions qui frappaient d'autres* catégories sociales. Or, précisément parce que l'Eglise a des expériences à faire valoir, des réseaux et des hommes à mobiliser, son silence est une occasion manquée. Au risque d'accréditer la thèse que la morale sociale, à la différence de la morale privée, a cessé, pour elle, d'être une priorité.

Henri Tincq

RACHATS Alors que les grandes OPA ont quasiment disparu à la Bourse de Paris, les petites et moyennes entreprises françaises sont de plus en plus recherchées par les acquéreurs étrangers. Moins chères, affichant des rentabilités élevées, elles paraissent beaucoup plus intéressantes pour prendre ou conforter des positions en Europe.

● LES AMÉRICAINS se montrent les plus actifs sur ce marché. Leur arrivée est souvent perçue dans les petites entreprises comme la meilleure garantie pour préserver leur identité.

● EN ALLEMAGNE, les firmes moyennes sont aussi confrontées aux problèmes de relève. Ce qui pourrait conduire à la disparition de 80 000 entreprises d'ici à l'an 2000.

● LA GRANDE-BRETAGNE, soutenue par *la faiblesse de la livre*, est submergée par une vague d'offres publique d'achat sans équivalent depuis la fin des années 80.

Un nombre croissant de PME se laissent séduire par les investisseurs étrangers

A la recherche de repreneurs, les petites sociétés françaises se tournent de plus en plus vers des candidats extérieurs. Les groupes américains, profitant de leur puissance financière retrouvée, se montrent les plus intéressés

BABYLISS est désormais américain. La PME du Nord, connue par 90 % des familles françaises pour ses sèche-cheveux et ses fers à friser, a choisi au début de l'année de se vendre au groupe Conair. « *C'était pour moi la meilleure façon d'assurer la pérennité de mon entreprise*, explique Jean-Pierre Feldblum, fondateur de Babyliss. *Je n'avais pas de successeur. J'ai décidé de passer la main avec un partenaire que j'avais choisi. Conair a la même histoire que nous. N'ayant aucune implantation en Europe, il ne va pas mettre en péril l'organisation. Et puis, je connais le président de Conair depuis au moins vingt-cinq ans. Il pensait à nous depuis longtemps.* »

Il n'est pas le seul. De plus en plus de sociétés étrangères suivent de près les entreprises françaises. Pas les grands groupes, au capital si soigneusement verrouillé qu'ils sont imprenables, mais les petites et moyennes entreprises.

DE NOMBREUX ATOUTS

A l'usage, les acheteurs se sont rendus compte que le rachat de firmes de petite taille est bien plus intéressant que les grosses OPA : moins chères, ces PME possèdent souvent des savoir-faire et des technologies très pointues et sont installées sur des créneaux prometteurs. Certaines affichent des rentabilités de plus de 10 %, à faire pâlir de grands concurrents. Enfin, elles se révèlent bien plus faciles à intégrer que des ensembles importants à la culture souvent très marquée.

Alors que le marché boursier à Paris n'a enregistré que quelques OPA amicales et aucune inamicale cette année, les acquisitions de gré à gré se sont multipliées. Sur les neuf premiers mois de l'année, cent quatre-vingt-seize sociétés françaises ont été rachetées par des étrangers, pour un montant total de 35,8 milliards de francs, selon le magazine *Fusions et Acquisitions*. Au quatrième trimestre, le mouvement a continué : il y a eu Pel Job, numéro un européen des engins de chantiers repris par Volvo Construction Equipement ; Roth frères, fabricant de sièges automobiles, racheté par l'américain Johnson Controls ; DSM, producteur de résines, acquis par l'américain International Paper ; la Sovac, établissement financier spécialisé de la banque Lazard, acquis par GE Capital...

Les groupes d'outre-Atlantique se montrent, de loin, les plus entreprenants. Profitant de leur bonne santé financière, ils examinent tous les dossiers de rachat. *Tout les intéresse* : la PME de moins de 100 millions de francs comme Injectplastic repris par le groupe Rubbermaid tout autant que la sixième société de services informatiques française, GSI, rachetée pour 2,3 milliards de francs par Automatic Data Processing ou les Pompes funèbres générales, filiale de la Lyonnaise des eaux, acquises pour 2,3 milliards de francs. Jean Félix, délégué général de la fédération Syntec Ingénierie, a reçu en l'espace de six mois la visite de deux représentants de groupes étrangers soucieux d'acquérir une entreprise d'ingénierie française, le numéro un canadien du secteur SNC Lavallin et l'américain ICF-Kaiser.

ENJEU STRATÉGIQUE

Mais les sociétés européennes ne sont pas en reste. Dominé par les Britanniques depuis plusieurs années, le mouvement gagne peu à peu les autres Européens.

Allemands, Belges, Suisses, Italiens multiplient les achats d'entreprises françaises ou les prises de participation, afin d'être présent sur le marché français.

« *Acheter une entreprise, c'est la façon la plus efficace d'entrer dans un marché. L'acquéreur s'assure en même temps une équipe de direction qui connait parfaitement les clients et leurs habitudes, une main-d'œuvre qualifiée, des réseaux commerciaux. Autant d'éléments qui sont difficiles et coûteux à réunir, si on décide de tout créer par soi-même* », constate Michael Geary, responsable des fusions et acquisitions au sein du cabinet d'audit Coopers & Lybrands.

Ayant depuis longtemps mesuré ces avantages, les acheteurs étrangers sont prêts à payer cher, très cher, ce qu'ils considèrent comme un enjeu stratégique. Les vendeurs, que ce soient des groupes désireux de se séparer de filiales pour se désendetter rapidement, des PME d'après-guerre à la recherche d'un successeur ou encore des sociétés récentes lâchées par leurs financiers, l'ont bien compris. « *De plus en plus de mandats de vente précisent que l'acquéreur doit être étranger* », souligne un banquier d'affaires.

CONSTAT DE CARENCE

Mais la perspective de vendre au mieux leur entreprise n'est pas l'unique motivation des cédants. Le choix d'un étranger résulte aussi d'un constat de carence des groupes et des financiers français.

Faute de moyens, faute d'envie, ni les uns ni les autres ne souhaitent plus s'engager sur le long terme avec des PME de l'Hexagone. Ainsi, pendant des mois, Elsydel, numéro un mondial des systèmes de péage, a cherché un partenaire pour l'aider à surmonter un passage difficile. Les investisseurs comme les industriels en France se sont dérobés. La société a finalement trouvé assistance auprès du groupe suisse de télécommunications Ascom.Même si la solution n'a pas toujours été choisie au départ, les salariés, une fois passée la surprise, se félicitent souvent d'avoir été repris par des firmes non françaises.

Celles-ci font tout pour les intégrer au mieux : elles modifient rarement les organisations, gardent le plus souvent les directions en place. « *Pour nous, rien n'a changé*, raconte Albert Journo, président d'Imaje, numéro deux mondial de l'impression par jet d'encre rachetée en septembre par l'américain Dover. *Ou plutôt, une seule chose. Nous avons désormais un actionnaire capable de nous offrir les ressources financières nécessaires pour notre développement et respectueux de notre identité.* » Des garanties que peu de groupes français peuvent offrir aux PME.

Martine Orange

En Allemagne, aussi, la relève est souvent mal préparée

COLOGNE
correspondance

Comment remplacer la génération des entrepreneurs de l'après-guerre ? La question, souvent posée aussi en France, obsède certains patrons allemands, cinquante ans après la renaissance ou la naissance de centaines de milliers de sociétés sur les décombres du nazisme.

Les fondateurs partent aujourd'hui à la retraite et sont parfois bien embarrassés pour régler leur succession. Amorcé dans les années 50, le phénomène devrait toucher plus de trois cent mille entreprises d'ici à l'an 2000 et pourrait nuire à l'économie allemande : plus de quatre-vingt mille firmes risquent de ne pas supporter la transmission, estiment les experts de l'Institut Mittelstandsforschung, spécialisé dans les PME, qui évalue à au moins un demi-million les emplois menacés.

« *En Allemagne, la plupart des difficultés sont liées à des problèmes humains, quand aucun des héritiers ne veut ou ne peut reprendre la direction de l'entreprise* », indique l'avocat d'affaires Rainer Lorz. Moins de la moitié des sociétés (cent vingt-huit mille) où la succession va se jouer dans les prochaines années seront confiées à un membre de la famille propriétaire.

Quand elle survient, cette relève familiale n'est d'ailleurs pas toujours couronnée de succès, car « *beaucoup de patrons font l'erreur de mettre en place des membres de la famille qui ne s'entendent plus au bout d'un certain temps* », explique Brun Hagen Hennerkes, avocat dont le cabinet se consacre aux entreprises familiales, tout en constatant que, « *comme dans les pays latins, les patriarches allemands s'obstinent souvent à mettre trop tard en place des héritiers mal préparés* ».

Les manageurs extérieurs entrent, cependant, de plus en plus souvent en scène. D'abord marginale dans les années 70, cette tendance est encouragée par les associations patronales : elle devrait concerner environ cent mille entreprises d'ici à l'an 2000, mais Hans Olaf Henkel, le président du BTI, la fédération de l'industrie allemande, regrettait récemment que les entrepreneurs allemands « *n'y pensent pas assez* » au moment de laisser la place.

Le recrutement de ces dirigeants n'est certes pas très facile : « *Ils sont parfois très exigeants et préfèrent rejoindre un grand groupe plutôt que de subir la loi d'une famille surtout soucieuse de protéger son capital* », explique Uwe Flach, membre du directoire de la Deutsche Genossenschaftsbank (DG-Bank), qui ajoute : « *Il faudrait aménager davantage les structures et le capital des entreprises pour préserver l'autonomie et l'intérêt des patrons recrutés hors des familles.* »

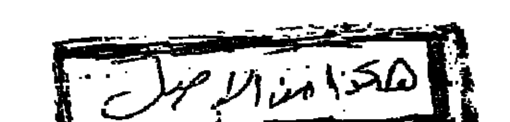
MARCHÉ BOURSIER

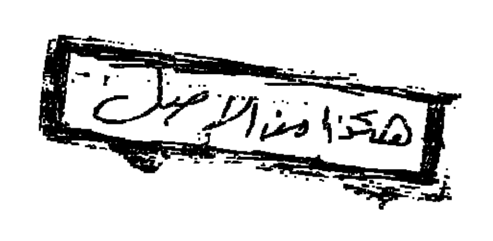
Le risque est également fiscal. Des droits de succession s'échelonnent entre 20 % et 70 % de l'héritage, selon les liens de parenté. Mais d'après une étude réalisée en 1992 par l'Association française pour la pérennité de l'entreprise (APE), le coût global d'une transmission d'entreprise est quatre fois moins élevé en Allemagne qu'en France. En outre, le gouvernement a allégé la charge par des exonérations et des abattements.

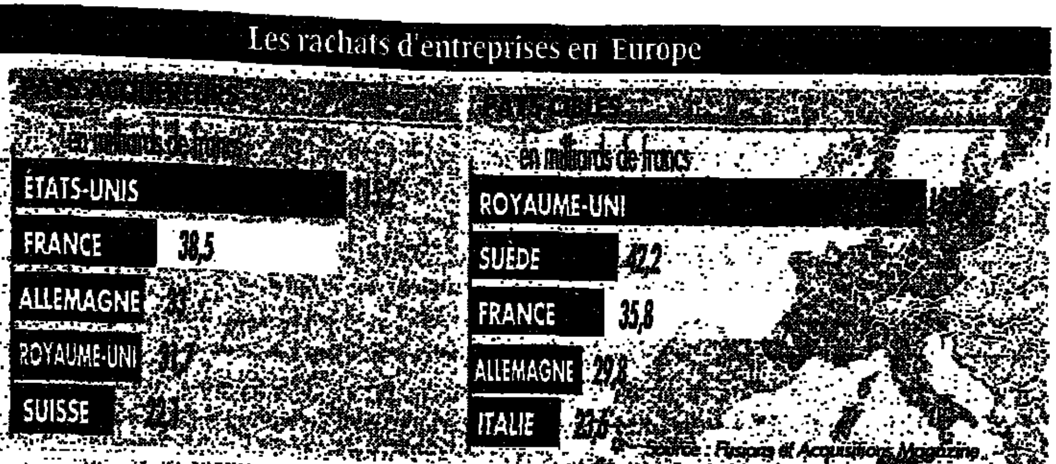
Toutefois, les problèmes de trésorerie des entreprises familiales préoccupent nombre de PME dont les fonds propres sont, en général, moins importants que la moyenne allemande, les profits étant très lourdement taxés (jusqu'à 72 %). Pour pallier ce manque de liquidités, le marché boursier attire de plus en plus de sociétés. Le cas du groupe pharmaceutique Merck, contrôlé par vingt héritiers avant qu'un quart du capital soit placé en Bourse, cet automne, devrait faire école.

En souvenir des successions difficiles comme celles de Grundig (*repris finalement par Philips*), certains responsables, comme Hans Olaf Henkel, proposent, avec une pointe de provocation, de fixer à soixante ans l'âge de la retraite obligatoire des entrepreneurs et formulent ce bon conseil : « *Partez quand on peut encore vous regretter.* »

Philippe Ricard







Source : Fusions et Acquisitions Magazine

Sur les 9 premiers mois de cette année, les acquisitions américaines en Europe ont plus que doublé par rapport à 1994. La Grande-Bretagne reste le pays accueillant le plus d'investisseurs étrangers.

Banquiers et cabinets d'audit se disputent le marché des ventes de PME

JAMAIS les petites et moyennes entreprises n'ont été aussi courtisées par les intermédiaires depuis que les grandes OPA se sont raréfiées en France. Tout le monde s'y intéresse : les grandes banques, qui ont créé depuis quelques années des structures spécialisées ; des grands cabinets d'audit comme KMPG, Coopers & Lybrand, Ernst & Young qui se sont dotés de divisions "fusions et acquisitions" ; les banques d'affaires. Même Lazard, qui avait privilégié les grandes opérations, ne dédaigne pas de devenir le conseil d'entreprise de petite taille mais de marque prestigieuse.

Cette affluence ne va pas sans provoquer de rudes frictions entre les concurrents. Chacun tente de mettre en exergue ses mérites pour obtenir un mandat de vente ou d'achat. Les uns font valoir leurs relations, d'autres leur expérience, d'autres encore leurs capacités à trouver des acquéreurs partout dans le monde grâce à leur réseaux internationaux.

Malgré leurs efforts, les conseillers sont, cependant, un peu désorientés. Car les clients ont changé : les industriels ont pris le pas sur les financiers. Ils ne goûtent guère les charmes des montages subtils, reposant sur peu de capitaux et beaucoup de dettes. Ils recherchent des entreprises solides avec lesquelles ils peuvent créer de véritables synergies et qui leur permettent de prendre ou de conforter leur position en France et en Europe.

« La vraie compétition se fait désormais sur les idées que chacun peut apporter », reconnaît un banquier. Cela conduit à une suractivité un peu artificielle du marché : tous les intervenants multiplient les démarches, passent au peigne fin les dossiers, les listes, les études à la recherche de « la » PME qui pourrait tenter un acquéreur du bout du monde.

Tous les records de fusions-acquisitions ont été battus en 1995 à la Bourse de Londres

LONDRES
de notre correspondant à la City

La Grande-Bretagne est actuellement submergée par une vague d'OPA (offre publique d'achat) sans précédent depuis la fièvre de la fin des années 80. Avec un total de 69 milliards de livres (525 milliards de francs) contre 45,5 milliards en 1989, précédent sommet, l'année qui se termine a battu tous les records pour les fusions-acquisitions. Les commissions des banques d'affaires, dont les effectifs sont en augmentation après des années de dégraissage, ont déjà franchi la barre du milliard de livres. Les primes de Noël promettent d'être mirobolantes.

L'activité des raiders est devenue telle que plus aucune compagnie ne se sent à l'abri. N'a-t-on pas vu le groupe de services Granada, présidé par le flamboyant Jerry Robinson, lancer la plus grosse bataille boursière depuis une décennie contre le groupe hôtelier Forte qui ne figure pas précisément dans la catégorie PME ? Auparavant, les compagnies privatisées, d'électricité et d'eau, la pharmacie, la banque ou le secteur de la défense ont fait l'objet de belles foires d'empoigne avec leurs lots de coups bas, de tractations secrètes, de luttes d'influence. *« Si 1995 a été un cru record, 1996 s'annonce tout aussi bonne. L'argent coule à flots »*, comme l'affirme Philip Healey, directeur de la revue britannique *Acquisitions Monthly* qui fait autorité sur la question. Aux yeux des experts, la très forte hausse de la Bourse, la demande d'actions de la part des investisseurs, la reprise économique britannique et les faibles taux d'intérêt alimentent cette avalanche d'OPA. Pour les « agresseurs » étrangers, la dépréciation d'un tiers de la livre sterling depuis la sortie du système monétaire européen, en septembre 1992, constitue un attrait supplémentaire. Aujourd'hui, le Royaume-Uni constitue à lui seul 40 % des *mergers and acquisitions* (fusions-acquisitions) mondiales.

Une autre raison de ce boom est l'absence de verrouillage du capital des sociétés britanniques disséminées entre une pléthore de grands investisseurs institutionnels et autres compagnies d'assurances ou fonds de retraite. Le dynamisme des banques d'affaires américaines explique également cette embellie. Forts de leur expérience du marché américain, de leur créativité en matière de nouveaux produits (comme les dérivés) et des moyens formidables matériels comme humains, les Morgan Stanley et autres Goldman Sachs ont mené le bal.

JOUER AUX MÉCÈNES

Jerry Robinson contre Sir Rocco Forte : au fils de charpentier irlandais, ancien séminariste devenu expert-comptable, s'oppose le fils à papa, gentleman farmer à ses heures, cumulant toutes les légitimités de l'establishment anglais. L'ego et la volonté de promotion sociale d'entrepreneur prêt à tout pour passer dans la cour des grands jouent un rôle non négligeable dans ces OPA. Ainsi, Jerry Robinson a choisi d'annoncer son offre le 22 novembre, alors que sir Rocco s'apprêtait à participer à une chasse, afin de souligner le dilettantisme de son opposant.

« Il est étonnant de voir combien un chef d'entreprise britannique aime évoquer les acquisitions. Il a des fonds à sa disposition mais, au lieu de suivre l'exemple français et allemand et d'investir dans la création d'emplois ou le développement de nouvelles activités, la tentation est grande de mettre la main sur une société cotée afin d'acheter la croissance », souligne Philip Healey. Chacun, semble-t-il, n'a qu'un souci : s'évader de son rôle social pour accéder au gotha patronal. Ce cercle magique est constitué d'une douzaine de grands chefs d'entreprise dûment anoblis par la reine. A l'instar de Ian Valance de British Telecom, de Colin Marshal de British Airways ou de Rocco Forte, ils se partagent les conseils d'administration et aiment jouer aux mécènes...

Les analystes, eux, se réjouissent de ces regroupements qui vont dans le sens d'une plus grande efficacité. Les « proies » sont généralement sous-évaluées, dirigées par des équipes vieillies qui n'en tirent pas un bénéfice maximal et à la stratégie brouillée. Reste que cette nouvelle vague d'OPA s'inscrit dans le contexte très différent de celui d'il y a cinq ans. La chasse au gigantisme tous azimuts est aujourd'hui passée de mode. La chute du titre de Granada depuis le lancement de l'opération et le document de défense de Forte stipulant que *« Granada, qui est déjà une mosaïque d'activités disparates, voudrait, semble-t-il, devenir un conglomérat encore plus hétéroclite »*, attestent cette mauvaise image de marque.

Les groupes semblent plus enclins à développer leur métier de base qu'à se diversifier loin de leur spécialité. L'absence de batailles triangulaires, le refus des « chevaliers blancs » potentiels de contrer les assaillants, soulignent ce nouveau réalisme. Enfin, ces restrictions sont mal vues dans le monde politique, à commencer par le Parti travailliste actuellement en tête des sondages, hostile aux monopoles privés. Comme le déclare Philip Healey, *« outre le traumatisme qu'elles provoquent dans le corps social qu'est une entreprise, ces opérations sauvages, ou pas, réduisent le nombre de participants dans le secteur, affaiblissent la capacité industrielle du royaume et pénalisent sa performance économique à long terme »*.

« 1996 sera encore meilleure », conclut-il non sans pincement au cœur pour la disparition de noms qui faisaient la réputation du pays. Et les spéculateurs d'accumuler méthodiquement des positions dans la longue liste des « opéables » où des nouveaux venus s'ajoutent chaque jour aux favoris du marché. A l'ombre de la cathédrale Saint-Paul, « *small is beautiful* » ne serait-il plus qu'un vieux cliché ?

Marc Roche

Philips fait du Mans son centre mondial pour le radiotéléphone

AMSTERDAM
de notre correspondant

Alors qu'il vient de signer, jeudi 21 décembre, l'accord définitif de vente de ses activités d'équipements d'infrastructure pour la radiotéléphonie au groupe américain AT&T, Philips affiche sa volonté de se faire une place dans l'industrie des terminaux de téléphonie mobile grand public, ses équipes françaises devant jouer un rôle central dans cette offensive. *« Philips a de très grandes ambitions en matière de téléphones cellulaires portables. A l'heure actuelle, notre part de marché est de quelques pour-cent, mais nous voulons devenir l'un des acteurs principaux sur ce marché en pleine expansion »*, commente un responsable des télécommunications au siège du groupe néerlandais à Eindhoven, ajoutant que, *« compte tenu de notre politique de régionalisation, il est probable que nous allons mettre en place des unités de production réparties dans le monde, notamment en Asie. Mais le centre mondial pour la téléphonie mobile sera Le Mans »*.

Jusqu'à présent, les téléphones mobiles commercialisés par Philips étaient en réalité des produits d'origine Nokia. Mais la multinationale néerlandaise a récemment démarré, en toute discrétion, dans son usine du Mans (Sarthe), qui emploie1 100 personnes, une chaîne de production de radiotéléphones numériques à la norme GSM. Si tout se passe comme prévu, Philips espère présenter quelques modèles de sa nouvelle gamme au Salon professionnel de Hanovre, le Cebit, en mars 1996. Ces ambitions expliquent la cession des activités de Philips dans le domaine des télécommunications publiques. La multinationale néerlandaise est persuadée qu'elle ne peut pas et ne doit pas se disperser.

« Nous sommes convaincus que seul un acteur de taille peut jouer un grand rôle sur un marché comme les télécommunications publiques. Nous sommes trop petits, surtout si l'on tient compte de l'énorme mouvement de concentration qui touche cette branche », déclarait, en juillet dernier, Dudley Eustace, vice-président de Philips. L'accord signé le 21 décembre met un point final à la présence de Philips dans le domaine des équipements d'infrastructures de téléphonie publique. AT&T reprend, pour un montant non déterminé, la moitié des activités de la filiale française TRT et deux tiers de celles de la filiale allemande PKI. *« Soit un chiffre d'affaires d'au moins 4,5 milliards de francs »*, estime un analyste.

La transaction concerne 3 500 salariés, les moyens de production, de R&D et les moyens commerciaux de Nuremberg, Paris, Lannion et Rouen. Selon les termes du contrat, AT&T Network Systems rachète l'entité juridique, le nom et la marque de TRT, tandis que Philips conserve l'entité juridique et le nom de PKI. *« La marque TRT est connue en France et à l'étranger. Il n'est pas question de la faire disparaître »*, indique un porte-parole de TRT.

Alain Franco

La Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion excite la convoitise des principaux opérateurs européens

Bertelsmann dément avoir ouvert des négociations, mais reconnaît être intéressé

Le géant allemand de la communication Bertelsmann a démenti jeudi 21 décembre l'existence de pourparlers en vue de prendre le contrôle de la Compagnie luxembourgeoise de Télédiffusion (CLT) en précisant toutefois que, *« si de telles intentions de vente existent, il en parlera avec de possibles partenaires »*. De nombreux contacts semblent avoir été pris par différents opérateurs avec les autorités luxembourgeoises.

RUMEURS, DÉMENTIS. Depuis plusieurs semaines, la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) fait l'objet d'âpres convoitises qui opposent les principaux opérateurs de télévision européens et même américains (*Le Monde* du 29 novembre). Le magazine *Der Spiegel* a ainsi annoncé que le groupe Bertelsmann, numéro trois mondial de la communication, était prêt à investir trois milliards de deutschemarks (environ 10 milliards de francs) pour prendre le contrôle de la CLT en association avec Canal Plus et le groupe Havas (*Le Monde* du 21 décembre).

« Article spéculatif », a aussitôt répondu le groupe Bertelsmann, qui indiquait ne pas avoir *« connaissance d'intentions de vente du Groupe Bruxelles Lambert »*. Toutefois, le numéro trois mondial de la communication a ajouté que, *« si de telles intentions de vente existent, il en parlera avec de possibles partenaires »*... De son côté, GBL a fait savoir que la cession de sa participation n'est *« pas à l'ordre du jour »*. Plus lapidaires, Canal Plus et Havas se sont refusés à *« commenter des rumeurs »*.

Selon Bertelsmann, *« le Groupe Bruxelles Lambert (GBL) discute avec les groupes Murdoch et Disney des formes possibles que pourrait prendre une coopération avec la CLT »*. Ces pourparlers avec le magnat australo-américain pourraient conduire la CLT à regrouper ses activités de télévision numérique dans une filiale dont Ruppert Murdoch pourrait prendre au moins 30 % du capital. Un rapprochement démenti en début de semaine par la CLT.

INTÉRÊT POUR CANALSATELLITE

Malgré les dénégations des uns et des autres, il semble qu'on s'agite beaucoup autour du groupe. Selon des informations concordantes, Mark Wössner, président de Bertelsmann, aurait rencontré le premier ministre luxembourgeois il y a deux ou trois semaines. Le groupe Disney aurait lui aussi fait, il y a peu, le déplacement jusqu'à Luxembourg.

Cette rencontre est obligatoire pour tout prétendant à la reprise de la CLT. Car, pour les autorités du grand-duché, la CLT doit être présente dans la télévision numérique en Europe et cette présence doit se traduire par une activité à Luxembourg. Pour autant, le grand-duché est conscient que, après les Etats-Unis, les grands groupes européens de l'audiovisuel sont entrés dans une phase de concentration dont l'amorce a été l'accord Canal Plus-Bertelsmann-Kirch en Allemagne. Un mouvement qui ne peut épargner la CLT.

Comme à son habitude, le Luxembourg pourrait être tenté de privilégier une solution européenne autour de la CLT qui éliminerait Ruppert Murdoch, le propriétaire du bouquet satellite britannique BSkyB. Reste à savoir si le Groupe Albert Frère a effectivement l'intention de vendre sa participation dans le capital du holding de contrôle de la CLT.

Certains observateurs ne le pensent pas. Ils en veulent pour preuve l'intérêt de cet actionnaire pour la télévision numérique. Or la CLT serait toujours intéressée par une prise de participation dans le capital de Canalsatellite, le bouquet de Canal Plus, qui a précisément *« commencé à étudier la méthode de valorisation »*. Selon certains, l'opérateur luxembourgeois pourrait entrer à hauteur de 25 % dans Canalsatellite.

De même, le groupe luxembourgeois, qui a déjà opté pour le décodeur numérique développé à l'initiative de la chaîne cryptée, pourrait aussi ajouter quelques chaînes de son cru dans le bouquet numérique que Canal Plus doit lancer sur la France à la mi-février 1996.

Un moment fragilisé par le refus de ces actionnaires d'investir près de 5 milliards de francs dans les développements numériques de la CLT, son administrateur, Michel Delloye, semble avoir retrouvé un certain équilibre. Pour refréner les appétits trop gloutons de Canal Plus et Bertelsmann, il peut opposer la possibilité d'un accord avec Ruppert Murdoch, le groupe Disney, voire d'autres opérateurs. Toutefois, la CLT ne semble pas pouvoir faire l'économie d'une alliance.

Guy Dutheil

Le Japon cherche des responsables à la faillite des « jusens » immobiliers

POUR TENTER de calmer la tempête médiatique qui s'est abattue sur Tokyo depuis l'annonce du plan de sauvetage des *jusens*, le gouvernement japonais a annoncé, vendredi 22 décembre, son intention de rechercher les responsables de la faillite de ces sociétés privées de financement immobilier. Le scandale a pris une telle ampleur que le ministre japonais des finances, Masayoshi Takemura, a cru bon de démentir les rumeurs de démission qui avaient couru la veille. *« Actuellement, je n'ai aucunement l'intention de démissionner du fait de la question des* jusens *»*, a indiqué M. Takemura lors d'une conférence de presse tenue à l'issue du conseil des ministres bihebdomadaire.

Mardi 19 décembre, le gouvernement avait dévoilé son intention de consacrer quelque 35 milliards de francs au sauvetage des *jusens*. Celles-ci croulent sous les encours douteux accumulés à la fin des années 80, lorsqu'elles avaient massivement prêté à des spéculateurs immobiliers qui ont depuis disparu. Sept des huit *jusens* de l'archipel sont en faillite technique depuis plusieurs mois, leurs fonds propres étant devenus négatifs.

« Ce problème des jusens *est comme une tumeur, et si nous n'opérons pas pour enlever cette tumeur, l'économie entière en sera affectée »*, a relevé M. Takemura, qui a reconnu que son ministère avait une part de responsabilité dans cette débâcle. *« Trouver quelqu'un à blâmer est actuellement une priorité secondaire »*, a-t-il estimé, ajoutant que l'essentiel aujourd'hui à ses yeux est de *« rétablir la confiance envers le système financier japonais »*.

Mais le dossier bute sur la répartition de l'effort nécessaire entre actionnaires (la communauté bancaire japonaise) et les créanciers. Le secteur coopératif agricole a massivement prêté aux *jusens*, et si ces prêts devenaient irrécupérables, des pans entiers de l'économie rurale du Japon en seraient affectés, ce qu'aucun politicien n'est prêt à assumer.

Ba. S.

Platine : Bruxelles examine la fusion de Lonrho et Gencor

LA COMMISSION européenne a décidé jeudi 21 décembre d'ouvrir une enquête sur le projet de fusion de Lonrho et Gencor dans le platine. Bruxelles redoute que le rapprochement entre les deux groupes miniers aboutisse à une situation *« oligopolistique »* qui pourrait les amener à influencer les prix. Le britannique Lonrho et le sud-africain Gencor avaient annoncé, le mois dernier, qu'ils allaient fusionner leurs activités dans le platine au sein d'une société commune, Impala Platinum Holdings. Détenue à hauteur de 31,8 % par chacun des deux groupes, elle va se classer au premier rang mondial avec une production de 1,5 million d'onces de métal raffiné par an. Bien que produisant en Afrique du Sud, la société devrait réaliser l'essentiel de ses ventes en Europe. Bruxelles considère que les producteurs russes de platine ne sont pas en mesure de contre-balancer son influence sur ce marché très étroit.

DÉPÊCHES

■ **FOKKER : le constructeur aéronautique néerlandais, filiale à 51 % de l'allemand Daimler-Benz,** a signé jeudi 21 décembre un accord avec les syndicats de l'entreprise qui prévoit une réduction de 10 % de la masse salariale. Cet accord constitue l'un des volets du plan *« Fokker 2000 »* lancé en février 1995 qui prévoit la suppression de 1 760 emplois, soit 25 % de la force de travail et la fermeture de deux sites industriels.

■ **ALITALIA : Renato Riverso, président de la compagnie aérienne Alitalia** depuis le mois d'octobre, a dévoilé jeudi 21 décembre le plan de restructuration et de recapitalisation de la compagnie italienne. Alitalia demanderait, en échange d'un plan de redressement, une recapitalisation de 1 500 milliards de lires (environ 4,7 milliards de francs) sur quatre ans, dont un versement initial de 1 000 milliards de lires. La holding d'Etat IRI, actionnaire majoritaire de la compagnie aérienne, pourrait à cette occasion réduire sa participation dans Alitalia, au profit de partenaires extérieurs.

■ **LA POSTE : l'exploitant français** se doit de mettre *« en œuvre un plan de titularisation des non-titulaires »*, selon la fédération SUD-PTT, qui estime leur nombre à 55 000, soit 20 % des effectifs. Après la première séance de négociations sur la résorption de l'emploi précaire, entre le ministre de la Fonction publique et les syndicats de fonctionnaires, SUD, qui demande à être associé aux discussions, affirme que le *« gouvernement a exclu de la négociation les non-titulaires de La Poste et de France Télécom »*.

■ **ARUS : le groupe de négoce de produits sidérurgiques** devrait être prochainement cédé à l'allemand Klöckner. Usinor Sacilor et Arbed, qui détiennent chacun 41,2 % du capital de la société, ont annoncé jeudi 21 décembre, qu'ils étaient prêts à céder chacun 30 % environ de leurs parts au sidérurgiste allemand. Le cours d'Arus, qui cotait 46,50 francs au second marché, a été suspendu. Si l'accord est confirmé, Klöckner devrait lancer une OPA sur le titre dans un délai de quatre mois sur la base de 110 francs par action.

■ **BENETTON :** le tribunal de grande instance de Troyes (Aube) a rejeté le plan social de Benetton qui accompagnait la fermeture de son usine de Châlons-en-Champagne entraînant la suppression de 95 emplois. Ce dossier avait suscité une polémique entre Benetton et l'administration du travail (*Le Monde* du 22 novembre).

■ **EUROTUNNEL : le consortium franco-britannique** concessionnaire du tunnel sous la Manche, devrait parvenir à un accord avec ses banques créancières au printemps 1996, a déclaré à la BBC vendredi 22 décembre son co-président Alistair Morton. Eurotunnel a suspendu depuis la mi-septembre le remboursement des intérêts de sa dette de 63 milliards de francs contractée auprès de 225 banques.

■ *LA BOURSE DE TOKYO* a terminé à son plus haut niveau de l'année vendredi 22 décembre. L'indice Nikkei a gagné 0,46 %, à 19 744,42 points, surpassant les 19 684,04 points de la clôture du 4 janvier.

■ LE DOLLAR a regagné du terrain vendredi sur le marché des changes de Tokyo, où il terminait à 102,07 yens contre 101,78 yens à New York et 101,92 yens à Tokyo la veille en fin de séance.

■ LE FRANC FRANÇAIS a réintégré jeudi son ancienne marge de fluctuation au sein du SME (3,4305 francs pour 1 mark), profitant notamment de la baisse des taux de prises en pension de la Banque de France.

■ LA BANQUE D'ESPAGNE va réduire d'un quart de point à 9 % (contre 9,25 % depuis le mois de juin) son taux directeur vendredi lors d'une adjudication de certificats de dépôt à dix jours.

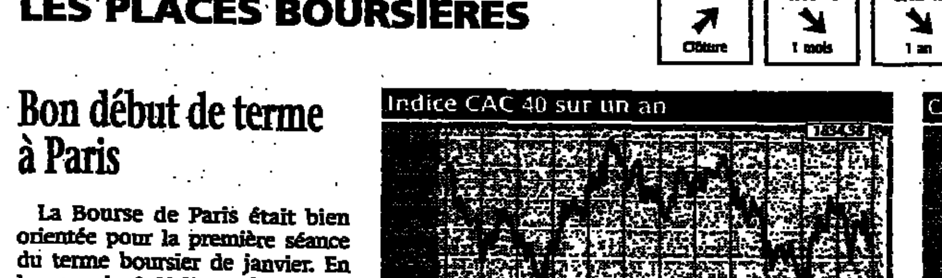
■ L'OR a ouvert en baisse vendredi 22 décembre sur le marché international de Hongkong. L'once de métal fin s'échangeait à 387,80-388,10 dollars, contre 388,15-388,45 dollars la veille.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↘ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois

NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN ↗ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Bon début de terme à Paris



La Bourse de Paris était bien orientée pour la première séance du terme boursier de janvier. En hausse de 0,60 % au début des échanges, l'indice CAC 40 affichait un gain de 1,54 % une heure et quart plus tard. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises affichaient dans leur ensemble une avance de 1,2 % à 1 857 points.

Les marchés financiers réagissaient positivement vendredi à la baisse des taux d'intérêt en France après le sommet social qui a notamment débouché sur des mesures visant à libérer l'épargne pour relancer la consommation. Le loyer de l'argent tombait à 4,75 % contre 4,88 % la veille. Quelques minutes plus tard, les banques annonçaient la baisse de 0,30 point de leur taux de base à 7,50 %.

Jeudi à l'ouverture du sommet, le premier ministre, Alain Juppé, avait expliqué que la baisse des taux d'intérêt était *« un des facteurs de croissance les plus déterminants ». « Cette baisse des taux,* ajoutait-il, *doit se diffuser plus rapidement dans l'ensemble de l'économie ». « Le gouvernement agira en ce sens »,* avait-il encore déclaré.

Malgré cette détente des taux, le franc français se porte bien, s'inscrivant autour des 3,43 francs pour un deutschemark. Sur le Matif, les Bons du trésor à 10 ans gagnaient 44 centièmes à 119,88.

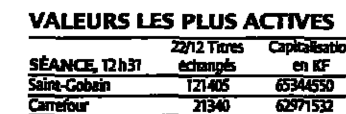
Crédit local de France, valeur du jour

Le titre du Crédit local de France a perdu 4,46 % à 377,30 francs jeudi 21 décembre. Les échanges ont porté sur 338 000 pièces, soit 0,92 % du capital. Une information circulait jeudi sur un contentieux relatif à l'opération immobilière sur l'ancien siège de Vallourec, mais le Crédit local a précisé dans un communiqué que les comptes au 30 juin 1995 incluaient ce risque par des provisionnements adéquats. Depuis le début de l'année, le Crédit local affiche un repli de 1,23 % et le CAC 40 de 4 %.



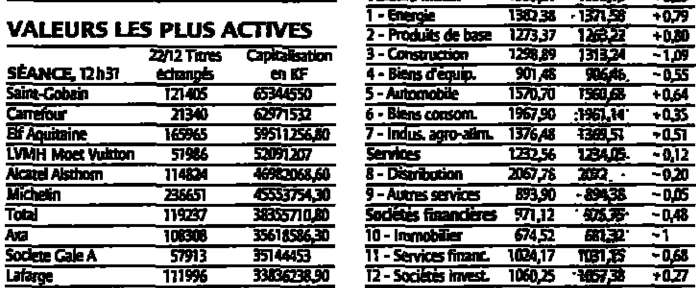
PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h31	Cours au 22/12	Var. % 21/12	Var. % 31/12
Comptoir Entrep.1	11,55	+30	−94,72
Intertechnique 1	380	+9,51	−26,64
Coflexip	187,50	+8,31	−25,29
Gr.Zannier #(Ly)	58,10	+7,59	−59,34
Via Banque	144	+6,58	−61,08
Labinal	520	+5,90	−23,52
Gascogne (B)	429,50	+5,52	−10,70
Technip	325	+5,51	+33,25
Credit Lyonnais CI	250	+5,48	−43,43
Moulinex	68,40	+5,23	−31,94
BAISSES, 12h31			
Nordon (Ny)	302,50	−4,57	−29,81
Essilor Intl ADP	660	−3,93	+33,33
CCMX(ex.CCMC) Ly	43	−2,27	−29,04
Pechiney Intl	91,60	−2,13	−42,75
Simco	451	−1,95	−1,95
Sodexho	1416	−1,87	+66,32
Navigation Mixte	660	−1,49	−31,87
Casino Guich.ADP	107,50	−1,37	−15,35
UAP	129,10	−1,29	−6,31
Groupe Andre S.A.	326	−1,21	−38,49



VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h31	22/12 Titres échangés	Capitalisation en KF
Saint-Gobain	121405	65344550
Carrefour	21340	62971532
Elf Aquitaine	165965	59511256,80
LVMH Moet Vuitton	51986	52091207
Alcatel Alsthom	114824	46982068,60
Michelin	236651	45533754,30
Total	119237	38355710,80
Axa	108308	35618586,30
Societe Gale A	57913	35144453
Lafarge	111996	33836238,90

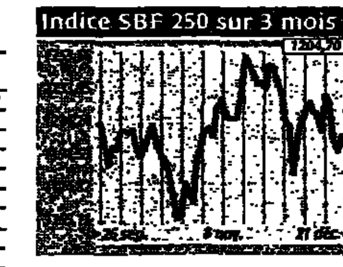


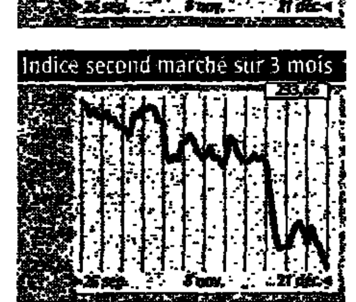
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h31	Cours au 22/12	Var. % 21/12	Var. % 31/12
CFJPE(exGAN part#	131	+13,41	+37,89
Naf-Naf 1#	45,30	+8,95	−78,42
Henri Maire (Ly)	88,20	+5	−38,75
Deville	78,85	+4,99	−24,10
Actal (Ns) #	58,30	+4,95	+10,41
BAISSES, 12h31			
Cobra (Ly) #	68,60	−14,25	−36
Sylea	325	−9,21	−24,76
St Fiacre(Fin)CI	2,10	−6,66	−43,24
Expand s.a	242	−5,86	−29,85
International CPU	5,70	−5	−71,21

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	21/12	20/12	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1254,08	1253,74	+0,03
Ind. gén. SBF 250	1204,70	1205,15	−0,04
Ind. Second Marché	233,66	234,72	−0,44
Indice MidCac	962,66	968,34	−0,59
Valeurs indus.	1353,21	1350,13	+0,23
1 - Energie	1382,38	1371,58	+0,79
2 - Produits de base	1273,37	1263,22	+0,80
3 - Construction	1298,89	1313,24	−1,09
4 - Biens d'équip.	901,48	906,46	−0,55
5 - Automobile	1570,70	1560,68	+0,64
6 - Biens consom.	1967,90	1961,14	+0,35
7 - Indus. agro-alim.	1376,48	1369,51	+0,51
Services	1232,56	1234,05	−0,12
8 - Distribution	2067,76	2072	−0,20
9 - Autres services	893,90	894,38	−0,05
Sociétés financières	971,12	975,75	−0,48
10 - Immobilier	674,52	681,32	−1
11 - Services financ.	1024,17	1031,15	−0,68
12 - Sociétés invest.	1060,25	1057,38	+0,27





Tokyo au plus haut de l'année

DES ACHATS actifs d'investisseurs étrangers sur des valeurs vedettes comme Sony, Honda et Fuji Photo ont permis à la Bourse de Tokyo de terminer à son meilleur niveau de l'année vendredi 22 décembre. L'indice Nikkei a gagné 91,17 points, soit 0,46 %, à 19 744,42 points. Il surpasse ainsi les 19 684,04 inscrits à sa clôture du 4 janvier dernier, premier jour boursier de l'année finissante.

La veille, jeudi, Wall Street a repris du terrain, bénéficiant d'un retour de la confiance sur le marché dans les capacités du Congrès et de la Maison Blanche à parvenir à un accord sur la réduction du déficit budgétaire américain. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a gagné 37,21 points, soit 0,74 %, à 5 096,52 points.

La reprise de la Bourse américaine a profité au Stock Exchange de Londres. L'indice Footsie des 100 principales valeurs a gagné 19,6 points à 3 633,3 points, soit 0,5 %.

L'indice DAX de la Bourse de Francfort a également progressé, mais de façon plus timide. L'indice des trente valeurs vedettes a gagné 3 points à 2 265,07 points, soit une avance de 0,13 %.

INDICES MONDIAUX

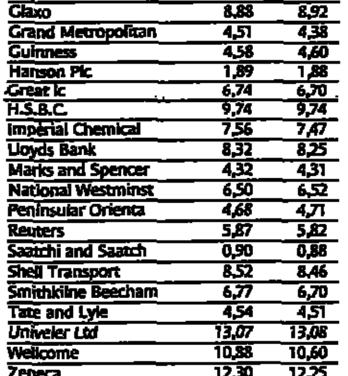
	Cours au 21/12	Cours au 20/12	Var. en %
Paris CAC 40	1834,38	1831,28	+0,17
New-York/DJ indus.	5087,50	5059,32	+0,55
Tokyo/Nikkei	19653,30	19448,60	+1,04
Londres/FT100	3633,30	3613,70	+0,54
Francfort/Dax 30	2265,07	2262,07	+0,13
Frankfort/Commer.	812,44	810,12	+0,29
Bruxelles/Bel 20	1795,32	1790,48	+0,27
Bruxelles/Général	1547,43	1543,26	+0,27
Milan/MIB 30	961	959	+0,21
Amsterdam/Gé. Cbs	318	318	—
Madrid/Ibex 35	319,13	317,38	+0,55
Stockholm/Affarsal	1317,38	1300,08	+1,31
Londres FT30	2641,90	2633,30	+0,33
Hong Kong/Hang S.	9907,61	9877,86	+0,30
Singapour/Strait t	2256,91	2227,17	+1,32

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	21/12	20/12
Alcoa	53,37	56,12
American Express	41,50	41
Allied Signal	48	47,37
AT & T	65,12	65,12
Bethlehem	13,87	13,75
Boeing Co	76,75	78
Caterpillar Inc.	61,50	60
Chevron Corp.	51,87	51,25
Coca-Cola Co	72,75	74,25
Disney Corp.	60,12	59,50
Du Pont Nemours&Co	68,62	68,12
Eastman Kodak Co	66,62	65,87
Exxon Corp.	81	80,62
Gén. Motors Corp.H	50,62	50,12
Gén. Electric Co	70,50	70
Goodyear T & Rubbe	44,75	44,62
IBM	90,87	89,37
Intl Paper	37	36,62
J.P. Morgan Co	80	80,25
Mc Don Dougl	88,50	88,37
Merck & Co.Inc.	65	63,12
Minnesota Mng.&Mfg	65,37	65,87
Philip Moris	88	86,37
Procter & Gamble C	82,62	82,75
Sears Roebuck & Co	39,50	39
Texaco	77,75	76,87
Union Carb.	37,87	37,62
Utd Technol	95,87	92,62
Westingh. Electric	16,37	15,87
Woolworth	13,50	13,50

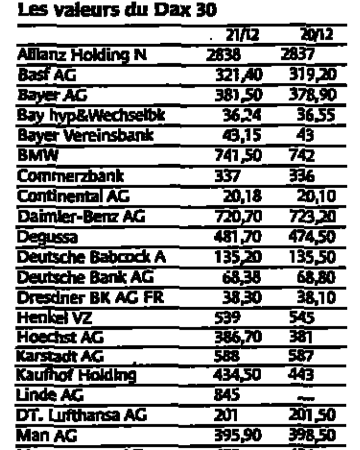
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

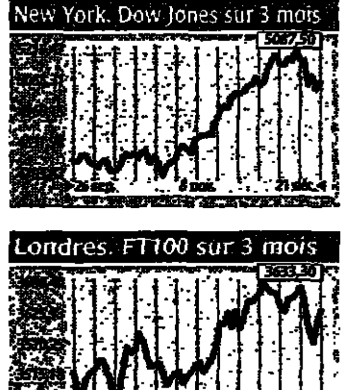
	21/12	20/12
Allied Lyons	5,11	5,20
Barclays Bank	7,40	7,41
B.A.T. industries	5,66	5,51
British Aerospace	7,79	7,59
British Airways	4,69	4,66
British Gas	2,57	2,51
British Petroleum	5,33	5,27
British Telecom	3,51	3,45
B.T.R.	3,18	3,19
Cadbury Schweppes	5,24	5,29
Eurotunnel	0,87	0,86
Glaxo	8,88	8,92
Grand Metropolitan	4,51	4,38
Guinness	4,58	4,60
Hanson Plc	1,89	1,88
Great Ic	6,74	6,70
H.S.B.C.	9,74	9,74
Imperial Chemical	7,56	7,47
Lloyds Bank	8,32	8,25
Marks and Spencer	4,32	4,31
National Westminst	6,50	6,52
Peninsular Orienta	4,68	4,71
Reuters	5,87	5,82
Saatchi and Saatch	0,90	0,88
Shell Transport	8,52	8,46
Smithkline Beecham	6,77	6,70
Tate and Lyle	4,54	4,51
Univeler Ltd	13,07	13,08
Wellcome	10,88	10,60
Zeneca	12,30	12,25

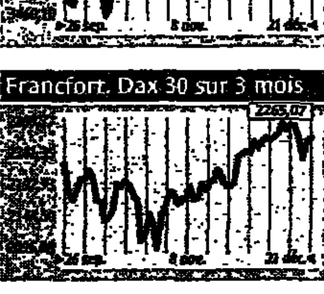


FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	21/12	20/12
Allianz Holding N	2838	2837
Basf AG	321,40	319,20
Bayer AG	381,50	378,90
Bay hyp&Wechselbk	36,24	36,55
Bayer Vereinsbank	43,15	43
BMW	741,50	742
Commerzbank	337	336
Continental AG	20,18	20,10
Daimler-Benz AG	720,70	723,20
Degussa	481,70	474,50
Deutsche Babcock A	135,20	135,50
Deutsche Bank AG	68,38	68,80
Dresdner BK AG FR	38,30	38,10
Henkel VZ	539	545
Hoechst AG	386,70	381
Karstadt AG	588	587
Kaufhof Holding	434,50	443
Linde AG	845	—
DT. Lufthansa AG	201	201,50
Man AG	395,90	398,50
Mannesmann AG	455	456
Mettaliges AG	32,01	32,20
Preussag AG	406	403,50
Rwe	517,50	518
Schering AG	95,45	96,10
Siemens AG	784,40	777
Thyssen	262	262,50
Veba AG	61	60,60
Viag	587	586,50
Wellag AG	775	763





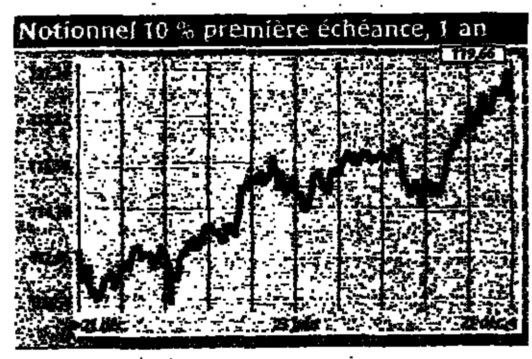


LES TAUX

PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Hausse du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif – qui mesure la performance des emprunts d'Etat français – a ouvert en nette hausse vendredi 22 décembre. Après quelques minutes de transactions, l'échéance mars gagnait 40 centièmes à 119,84. La veille, il avait abandonné en compensation 40 centièmes à 119,44, pénalisé par les incertitudes sur le marché obligataire américain, sans profiter de la baisse de taux de la Banque de France. Au comptant, le rendement de l'OAT à dix ans s'était tendu à 6,76 % contre 6,70 %, et son écart avec le Bund de même échéance est resté autour de 0,64 point. Le court terme n'avait pas non plus profité de la bonne orientation du franc. Le contrat Pibor mars a reculé de 0,08 point à 94,76, et les taux à trois mois se sont légèrement tendus à 5,28 % contre 5,20 %.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 21/12	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	4,87	6,78	7,55	[illegible]
Allemagne	3,69	6,10	6,90	[illegible]
Grande-Bretagne	6,88	7,51	7,79	3,90
Italie	10,56	11,16	11,58	5,80
Japon	0,38	2,90	4,75	[illegible]
Etats-Unis	5,63	5,79	6,11	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 21/12	Taux au 20/12	Indice (base 100 fin 94)
Fonds d'État 3 à 5 ans	5,79	5,74	106,73
Fonds d'État 5 à 7 ans	6,22	6,23	108,84
Fonds d'État 7 à 10 ans	6,61	6,66	111,21
Fonds d'État 10 à 15 ans	6,82	6,96	112,86
Fonds d'État 20 à 30 ans	7,38	7,44	114,12
Obligations françaises	6,97	7,01	109,99
Fonds d'État à TME	−1,31	−1,32	101,97
Fonds d'État à TRE	−0,96	−0,99	102,06
Obligat. franç. à TME	−0,89	−0,84	100,55
Obligat. franç. à TRE	+0,25	+0,24	100,08

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 8,20 %)

	Achat 21/12	Vente 21/12	Achat 20/12	Vente 20/12
Jour le jour	4,9375	—	5	—
1 mois	5,18	5,31	5,09	5,30
3 mois	5,28	5,34	5,05	5,30
6 mois	5,18	5,31	5,05	5,30
1 an	5,18	5,31	4,68	5,18
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	5,2500	—	5,1680	—
Pibor Francs 3 mois	5,3281	—	5,2500	—
Pibor Francs 6 mois	5,3125	—	5,2227	—
Pibor Francs 9 mois	5,2734	—	5,2148	—
Pibor Francs 12 mois	5,2500	—	5,2051	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Écu 3 mois	5,2240	—	5,1979	—
Pibor Écu 6 mois	5,1875	—	5,1823	—
Pibor Écu 12 mois	5,1406	—	5,1354	—

MATIF

Échéances 21/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 96	113602	119,66	119,68	119,36	119,44
Juin 96	79	120,06	120,06	119,98	119,86
Sept. 96	2	119,20	119,20	119,20	119
Déc. 96	6	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 96	21257	94,85	94,89	94,73	94,76
Juin 96	5335	95,05	95,06	94,95	95,02
Sept. 96	2802	95,07	95,07	94,98	95,02
Déc. 96	1341	94,96	94,96	94,88	94,91
ÉCU LONG TERME					
Mars 96	1342	89,90	89,90	89,54	89,54
Juin 96	—	[illegible]	—	[illegible]	—

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 21/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Déc. 95	22448	1828	1845	1817	1844
Janvier 96	7923	1832,50	1849,50	1825	1851,50
Février 96	55	1836	1849	1836	1859
Mars 96	1825	1845	1865	1841,50	1866,50

LES MONNAIES

US/F ↘ 4,9475 | US/DM ↘ 1,4385 | US/¥ ↘ 101,7400 | DM/F ↘ 3,4346 | £/F ↘ 7,6155

Fermeté du franc

LE FRANC était toujours ferme, vendredi 22 décembre, au cours des premiers échanges entre banques au lendemain de la baisse du taux des prises en pension de 5 à 10 jours de la Banque de France. La remontée du franc tient surtout à ce contexte de baisse de taux, selon Jean-François Mercier, analyste chez Salomon Brothers : *« La devise n'a pas réagi de manière particulière au sommet social. »* Le deutschemark continuait de s'affaiblir, s'échangeant à 3,4275 francs contre 3,4320 francs la veille au soir. Le dollar était irrégulier, s'échangeant à 4,9379 francs et 1,4407 deutschemark et 102,05 yens contre respectivement 4,9420 francs, 1,44 deutschemark et 101,76 yens dans les échanges interbancaires de jeudi soir. A New York, le dollar avait terminé jeudi soir à 4,9305 francs.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 21/12	% 20/12	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	343,4600	−0,17	333	357
Écu	6,3040	+0,10	—	[illegible]
États-Unis (1 usd)	4,9475	−0,26	4,7000	5,3000
Belgique (100 F)	16,7175	−0,13	16,3000	17,4000
Pays-Bas (100 fl)	306,6700	−0,16	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,1105	−0,19	2,8200	3,3200
Danemark (100 krd)	88,6100	−0,18	84	94
Irlande (1 iep)	7,8780	−0,06	7,5000	8,2500
Gde-Bretagne (1 L)	7,6155	−0,26	7,2500	8,1000
Grèce (100 drach.)	2,0765	+0,12	1,7500	2,2500
Suède (100 krs)	74,3500	−0,26	70	80
Suisse (100 F)	427,4000	−0,14	414	438
Norvège (100 k)	77,7400	−0,18	73	82
Autriche (100 sch)	48,8060	−0,18	47,4000	50,5000
Espagne (100 pes.)	4,0550	+0,04	3,6800	4,2800
Portugal (100 esc.	3,2850	−0,15	2,8500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,6251	+0,19	3,3200	3,9200
Japon (100 yens)	4,8543	−0,19	4,6900	5,0900
Finlande (mark)	113,7100	+0,19	110	123

PARITÉS DU DOLLAR	22/12	21/12	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4385	1,4398	−0,09
TOKYO : USD/Yens	101,7400	101,8800	−0,14

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	4,9525	4,9505	4,9555	4,9545
Yen (100)	4,8697	4,8630	4,8579	4,8535
Deutschemark	3,4395	3,4390	3,4325	3,4320
Franc Suisse	4,2823	4,2769	4,2808	4,2763
Lire ital. (1000)	3,1085	3,1063	3,1022	3,0987
Livre sterling	7,6145	7,6079	7,6665	7,6626
Peseta (100)	4,0568	4,0535	4,0443	4,0419
Franc Belge	16,754	16,725	16,713	16,687

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	5,18	5,18	5,18
Eurodollar	5,81	5,68	5,56
Eurolivre	6,43	6,45	6,18
Eurodeutschemark	4	3,81	3,66

L'OR

	cours 21/12	cours 20/12
Or fin (k. barre)	61600	61250
Or fin (en lingot)	61450	61050
Once d'Or Londres	387,60	388,05
Pièce française(20f)	354	354
Pièce suisse (20f)	353	354
Pièce Union lat(20f)	353	357
Pièce 20 dollars us	2240	2300
Pièce 10 dollars us	1370	1370
Pièce 50 pesos mex.	2270	2300

LE PÉTROLE

En dollars	cours 21/12	cours 20/12
Brent (Londres)	16,10	16,10
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	16,16	16,16

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	21/12	20/12
Dow-Jones comptant	223,44	221,77
Dow-Jones à terme	325,27	323,61
CRB	—	—

MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2930	2855
Cuivre à 3 mois	2720	2705
Aluminium comptant	1669,50	1656
Aluminium à 3 mois	1695	1684
Plomb comptant	716	712
Plomb à 3 mois	709,50	707,50
Étain comptant	6240	6235
Étain à 3 mois	6260	6250
Zinc comptant	1006	1007,50
Zinc à 3 mois	1028	1052
Nickel comptant	8130	8070
Nickel à 3 mois	8240	8180

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,23	5,11
Platine à terme	424	407
Palladium	155,25	131
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	5,11	5,11
Maïs (Chicago)	3,52	3,54
Grain. soja (Chicago)	—	—
Tourt. soja (Chicago)	232,40	232,40
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	107,50	270
Orge (Londres)	112,25	116,60
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1329	1310
Café (Londres)	2545	2095
Sucre blanc (Paris)	1714,22	—
OLÉAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	0,73	0,81
Jus d'orange (New-York)	1,04	1,23

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 22 DÉCEMBRE

Liquidation : 24 janvier
Taux de report : 5,25
Cours relevés à 12 h 31

CAC 40 ↗ PARIS
+1,36 %
CAC 40 : 1859,30

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Nominal (1)
EDF-GDF 3%	*7510*	*7565*	*+ 0,73*	*100*
B.N.P. (T.P.)	929,50	920	- 1,02	1000
Cr.Lyonnais(T.P.)	814,10	815	+ 0,11	1000
Renault (T.P.)	1903	1920	+ 0,89	1000
Rhone Poulenc(T.P)	2020	2050	+ 1,48	1000
Saint Gobain(T.P.)	*1120*	*1115*	*- 0,44*	*1000*
Thomson S.A (T.P)	1085	1080	- 0,46	1000
Accor	623	629	+ 0,96	100
Air Liquide	819	822	+ 0,36	70
Alcatel Alsthom	403,80	410,90	+ 1,75	40
Alcatel Cable	330,90	334	+ 0,93	10
Alspi	325	341	+ 4,92	50
AGF-Ass.Gen.France	159,90	160,10	+ 0,12	30
Axa	327,70	328,90	+ 0,36	60
Axime	373,20	375	+ 0,48	10
Bail Investis.	835	834	- 0,11	100
Bancaire (Cie)	539	546	+ 1,29	100
Bazar Hot. Ville	*361*	*360*	*- 0,27*	*50*
Bertrand Faure	116	120	+ 3,44	5
BIC	472	475	+ 0,63	50
BIS	355,10	358,70	+ 1,01	20
B.N.P.	215	219,50	+ 2,09	25
Bollore Techno.	*429,90*	*425,50*	*- 1,02*	*50*
Bongrain	2720	2725	+ 0,18	50
Bouygues	482,50	492,60	+ 2,02	50
Canal +	910	914	+ 0,43	20
Cap Gemini Sogeti	130,90	135	+ 3,13	40
Carnaudmetalbox	*219,80*	—	—	10
Carrefour	2895	2951	+ 1,93	100
Casino Guichard	139	138,50	- 0,35	10
Casino Guich.ADP	109	107,50	- 1,37	10
Castorama Dl (Li)	767	789	+ 2,86	25
C.C.F.	253,40	254,10	+ 0,27	25
CCMX(ex.CCMC) Ly	44	43	- 2,27	10
Cegid (Ly)	357	368	+ 3,08	25
CEP Communication	413	413,10	+ 0,02	10
Cerus Europ.Reun	55	57,30	+ 4,18	100
Cetelem	875	869	- 0,68	45
CGIP	952	930	- 0,21	100
Chargeurs	980	990	+ 1,02	100
Christian Dior	512	522	+ 1,95	52
Ciments Fr.Priv.B	191	197	+ 3,14	25
Clarins	454,50	452	- 0,55	50
Club Mediterranee	376,80	385,10	+ 2,20	25
Coflexip	173,10	187,50	+ 8,31	10
Colas	756	771	+ 1,71	40
Comptoir Ent.ep.1	*10,50*	*11,55*	*+ 10*	*100*
Comptoir Moder.	1545	1570	+ 1,61	100
CPR	394	403	+ 2,28	50

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 31
VENDREDI 22 DÉCEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	1,328
CEPME 8,5% 88-97CA	103,65	4,180
CEPME 9% 89-99 CA#	109,67	3,221
CEPME 9% 92-06 TSR	111,60	4,623 o
CFD 9,7% 90-03 CB	115	8,664
CFD 8,6% 92-05 CB	112,20	7,563 o
CFF 10% 88-98 CA#	108,53	1,831
CFF 9% 88-97 CA#	104,71	2,115 ↑
CFF 10,25%90-01CB#	114,42	8,066 ↑
CLF 8,9% 88-00 CA#	110,40	5,204
CLF 9%88-93/98 CA#	*106,49*	*8,137*
CNA 9% 4/92-07	114,42	5,852 d
CRH 8,6% 92/94-03	108,80	4,277
CRH 8,5% 10/87-88#	107,76	6,921
EDF 8,6% 88-89 CA#	109,05	7,445 ↓
EDF 8,6% 92-04 #	111,90	6,180
Em.Etat10,26%86-96	100,96	8,158
Emp.Etat 6%7/93-97	101,03	2,705 ↓
Finansder 9%91-06#	114,01	0,787
Finansd.8,6%92-02#	110,80	7,893 o

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	155	155
Commerzbank AG	1131	1101
Fiat Ord	16	16
Gevaert	284	284
Gold Fields South	135,10	135,10
Kubota Corp.	30,05	30,05
Montedison act.ep.	4,54	2,282 d
Olympus Optical	47	46,58
Ottomane(Cie Fin.)	178,40	169,50
Robeco	348,10	351,40
Rodamco N.V.	134,40	134,10
Rolinco	367,10	371
Solvay SA	2500	2499
Wagons Lit	1730	1680

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; *o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite;* ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 31
VENDREDI 22 DÉCEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #		55,55	58,30
AFE #		340	340
Aigle #		210	213
Albert S.A (Ns)	◆	142	142
Altran Techno. #		695	697
Montaignes P.Gest.	●	465	485
B.A.C.	●	25,70	26,70
Bque Picardie (Li)	●	529	529
Bque Sofirec (M)	●	570	570
Bque Tarneaud(B)#		201	202
Bque Vernes		635	635
Beneteau #		337,80	337,50
B I M P		65	66
Boiron (Ly) #		477	477
Boisset (Ly)#		218,10	218,10
But S.A.		239	229
Cardif SA 1		540	540
CDA-Cie des Alpes		130	130

HORS-COTE

Une sélection ***Cours relevés à 12 h 31***
VENDREDI 22 DÉCEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Sté lecteurs du Monde	◆	144	158,40
Nobel	◆	138	138
Mumm	◆	939	939
Générale Occidentale	◆	*41,60*	*41,60*

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ *cours précédent*; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

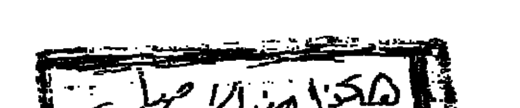
SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 21 décembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	36295,12	36295,12
Actimonétaire D	30891,47	30891,47
Agipi Ambition (Axa)	107,99	104,84
Amplia	113842,94	113842,94
Amplitude Monde D	*694,32*	*677,39*
Antigone Trésorerie	838606	838606
Arbitr. Court Terme	9266,44	9266,44
Arbitr. Première	8653,51	8567,83
Arbitr. Sécurité	16948,62	16864,30
Asie 2000	632,01	613,60
Associa Première	37550,66	37550,66
Associc	1164,21	1164,21
Atout Amérique	118,98	116,08
Atout Asie	96,09	93,75
Atout Futur C	507,39	495,01
Atout Futur D	495,40	481,37
Aureck	1411,73	1370,61
Avenir Alizes	1940,22	1902,18
Axa Valeurs PER	135,17	131,23
Cadence 1	1068	1057,43
Cadence 2	*1063,73*	*1042,87*
Cadence 3	1053,59	1032,93
Capimonetaire	1969,15	1967,18
Capioblig	8211,79	8130,49
Capitacic	1692,70	1667,68
Cicamonde	1193,06	1158,31

* Division par 4 de la V.L. le 3 novembre 1995.

SYMBOLES
◇ cours du jour; ● cours précédent.



DISPARITIONS

Jean Fortier

Le président de Radio-Québec

LE PDG de Radio-Québec, Jean Fortier, est mort des suites d'un infarctus, dimanche 17 décembre. Il était âgé de cinquante ans et père de quatre enfants. Le dirigeant de cette chaîne de radio-télévision publique particulièrement consacrée, au Québec, à l'éducation et au savoir avait consacré toute sa carrière à l'audiovisuel.

Né le 7 juillet 1945 à Québec, Jean Fortier débute comme animateur de télévision en 1967 sur la chaîne locale CKTM-TV de Trois-Rivières, avant de rejoindre le bureau de Chicoutimi de Radio-Canada. En 1969, il franchit le pas et entre dans l'administration de la radio-télévision publique québécoise. Il occupera plusieurs postes de direction à Radio-Canada, dans la capitale québécoise d'abord, puis à Montréal. Il décroche en 1977 une maîtrise d'administration publique et rejoint, deux ans plus tard, Radio-Québec, dont il sera successivement vice-président chargé du développement et de la régionalisation, puis vice-président exécutif de 1981 à 1984.

UNE CONTRIBUTION IMPORTANTE

Il bifurque ensuite vers la télévision privée, d'abord au groupe Cogeco, puis au groupe CFCF Inc. d'Adrien Pouliot. De 1991 à 1995, il sera notamment vice-président à la programmation et à l'information, puis président et chef de l'exploitation de Télévision Quatre Saisons, chaîne francophone privée lancée par CFCF en 1986.

Jean Fortier avait participé au sommet sur l'avenir de la télévision au Canada, en 1991, et avait reçu en 1992 le Grand Prix de la diffusion décerné par l'Association canadienne de la radio et de la télévision française (ACRTF), qui soulignait ainsi l'importance de sa contribution à la radiodiffusion canadienne.

Juste après avoir présidé le groupe-conseil chargé de redéfinir les missions et la place de Radio-Québec dans le paysage audiovisuel de la Belle Province, Jean Fortier avait été nommé président de Radio-Québec, en avril, par le premier ministre du Québec, Jacques Parizeau.

Yves-Marie Labé

Jean Egen

L'écrivain, enfant de Lautenbach

LE JOURNALISTE et écrivain alsacien Jean Egen est mort, jeudi 21 décembre à Paris. Il était âgé de soixante-quinze ans. De son vrai nom Jean Egensberger, il était né à Lautenbach (Haut-Rhin) le 23 août 1920. Son premier roman, *Les Tilleuls de Lautenbach,* écrit en 1979, rappelle avec beaucoup d'émotion son enfance. Le livre a connu un grand succès et a été adapté pour la télévision en 1983. Jean Egen avait prolongé l'exploration de cette mémoire alsacienne, notamment avec une saga, *Le Partage du sang.*

Avant ces romans, Jean Egen avait mené une carrière de journaliste et d'essayiste commencée en 1945 à Paris. Il a été directeur littéraire de *Lecture pour tous* (1953-1967), puis journaliste au *Canard enchaîné* (1967-1969), auquel il a consacré deux livres, *Messieurs du Canard*, en 1973, et *Le Canard enchaîné*, en 1978. Il a collaboré au *Monde* comme billettiste (1969-1973) et a publié plusieurs reportages dans *Le Monde diplomatique.* C'est l'un d'entre eux, effectué en Alsace, qui avait déclenché son retour aux sources.

Jean Egen s'était vu décerner le « Grand Bretzel d'or » de l'Institut des arts et traditions populaires d'Alsace et était lauréat de la fondation Goethe de Bâle. Plusieurs de ses articles ont été regroupés en 1989 à Strasbourg par BF Editions sous le titre *Mon beau navire ô ma mémoire.*

Jacques Fortier

■ **ALEXINA DUCHAMP** – Teeny pour ses proches –, est morte mercredi 20 décembre, à Villiers-sous-Grez. Elle était âgée de quatre-vingt-dix ans. Témoin privilégié de la vie artistique internationale, d'origine américaine (son père était un grand chirurgien de Cincinnati), elle avait étudié à Paris dans les années 20, et pu rencontrer grâce à des amis de la famille, les Mills, des artistes comme Picabia, Léger, Brancusi. Elle avait été la femme de Pierre Matisse, le fils du peintre, dont la galerie de New York, ouverte au début des années 30, accueillait les grands peintres occidentaux comme Balthus, Dubuffet, Miro ou Masson. Elle s'était mariée avec Marcel Duchamp en 1954, le jour de la Saint-Marcel, non sans avoir appris à jouer sérieusement aux échecs. La vieille dame qu'elle était devenue avait gardé sa vivacité d'esprit et était resté fidèle à une approche non conformiste de l'art.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Christine JOUAN

a la joie d'annoncer la naissance de son fils

Sébastien,

le 16 décembre 1995.

19, rue Falguière,
75015 Paris.

Mariage

Ariane et Bernard ORCEL

Caroline, Nicolas et Mathieu,
ont la joie de faire part du mariage de leur fille et sœur,

Stéphanie,
avec
Juan VELAZQUEZ,

le 21 décembre 1995, à Oaxaca (Mexique).

Famille Orcel,
7, square de Vimeu,
78310 Maurepas.

Décès

– Mme Jacqueline Matisse-Monnier
et ses enfants,
M. et Mme Paul Matisse
et leurs enfants,
M. et Mme Pierre-Noël Matisse
et leur fille,
ont le chagrin de faire part du décès de

Mme Marcel DUCHAMP,
née Alexina SATTLER,

leur mère et grand-mère,

survenu le 20 décembre 1995.

Le service religieux sera célébré vendredi 22 décembre, à 15 heures, en l'église américaine, 23, avenue George-V, à Paris-8e.

23, rue du Buisson,
77760 Villiers-sous-Grez.

– François Barré, président du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou,
Germain Viatte, directeur du Musée national d'art moderne/Centre de création industrielle,
ont le très grand regret de faire part du décès de

Mme Marcel DUCHAMP,
grand donateur
du Musée national d'art moderne.

Ils s'associent, avec toute l'équipe du musée, au deuil de sa famille.

(Lire ci-dessus.)

– Mme Philippe Kuhn,
Christophe Kuhn,
Béatrice Kuhn,
Antoine Kuhn,
Virginie et Yves-Marie Grisel,
François, Julien, Charlotte et Caroline,
Emmanuel Kuhn et Valérie Gauthier,
Louise,
Marie Kuhn,
Valérie et Nicolas Carreau,
Cyrille et Carole Kuhn,
Octave,

ses enfants, ses gendres et belles-filles, ses petits-enfants,

Les familles Kuhn et Deschamps,

ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

M. Philippe KUHN,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,

survenu le 18 décembre 1995, à l'âge de soixante-quinze ans.

Philippe Kuhn ayant fait don de son corps à la faculté de médecine, il n'y aura pas d'enterrement.

Une messe sera célébrée le mardi 26 décembre, à 9 heures, en l'église du Val-de-Grâce, 1, place Alphonse-Laveran, Paris-5e.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

15, avenue Reille,
75014 Paris.

– Nous avons le profond chagrin de faire part de la disparition de

Simone GENEVOIS,

décédée paisiblement le 16 décembre 1995, à Piano Cannelle, Ascona (Suisse), dans sa quatre-vingt-deuxième année.

De la part de
André Conti,
son époux,
Michel Conti,
son fils,
Suzanne Conti,
Laetitia Conti,
sa petite-fille.

– Claudine,
son épouse,
Muryel et Ar-Ry,
sa sœur et son beau-frère,
Valérie, Virginie, Ludovic, Stanislas,
ses enfants,
Charlotte, Julia, Juliette, Ella, Laura,
ses petites-filles,
Et toute la famille,
ont le chagrin d'annoncer le décès de

Serge-Charles HALPHEN,

survenu le 19 décembre 1995, à l'âge de quatre-vingts ans.

La cérémonie d'incinération aura lieu le jeudi 28 décembre, à 12 h 15, au crématorium du Père-Lachaise, à Paris-20e.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être adressés à l'Association France Alzheimer, 21, boulevard Montmartre, 75002 Paris.

109, route de Sainte-Gemme,
78860 Saint-Nom-la-Bretèche.

– Le 12 décembre 1995, le médecin général inspecteur (cr)

Henri LASMOLES,
ancien médecin général
de 1re classe de la marine nationale,
commandeur de la Légion d'honneur,
commandeur du Mérite maritime,
médaille d'argent des épidémies,

quittait les siens.

Une messe sera dite à son intention le samedi 13 janvier 1996, à 11 heures, en la chapelle de l'hôpital du Val-de-Grâce, à Paris-5e.

– Mme Claudine Leprevost,
son épouse,
Dorothée et Agathe Leprevost,
ses filles,
M. Claude Leprevost,
son père,
M. et Mme Jean-Marc Leprevost
et leurs enfants,
M. et Mme Alain Pourcines
et leurs enfants,
M. et Mme Marc-René Beaudet,
Les familles Fleury et Lecarpentier,
ont la douleur de faire part du décès subit de

M. Rolf LEPREVOST,
directeur général de SMS France,

survenu en sa cinquante-deuxième année, à Montpellier.

Les obsèques auront lieu le vendredi 22 décembre 1995, à 16 heures, en l'église Saint-Sulpice de Graimbouville.

Souvenez-vous de lui.

– Mme Hiên Petit,
sa mère,
Mme Katrin Petit,
son épouse,
M. Erick Petit,
son fils,
Et sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Raymond PETIT,
consul général de France
à Recife (Brésil),
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 15 décembre 1995.

– Mme Paul Porcell,
M. et Mme René Coll,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Gérard Porcell
et leurs enfants,
M. Claude Porcell,
M. et Mme Gabriel Bronssous,
Les familles Coll, Bernat, Roger et Maurel,
ont la douleur de faire part du décès à Montpellier, le 20 décembre 1995, de

M. Paul PORCELL,
ancien expert-comptable,
conseil juridique et fiscal,
commissaire aux comptes.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Jacques de Béziers (Hérault), le samedi 23 décembre, à 10 h 30, suivie de l'inhumation au Cimetière-Vieux.

« Car toute chair est comme l'herbe. L'herbe s'est desséchée et la fleur est tombée. »

Remerciements

– Denise, Marie-Christine, Fabrice
Et toute la famille de

Marcel LORIN,

prient de trouver ici l'expression de leurs remerciements pour les très nombreux témoignages d'affection reçus.

Condoléances

– Les collègues et amis de

Raymond PETIT,

du ministère des affaires étrangères,

s'associent de tout cœur à la douleur de sa famille et lui présentent leurs sincères condoléances.

Anniversaires de décès

– In memoriam.

Il y aura dix ans ce soir que, vaincu par la leucémie,

Paul-Louis AUGIAS

disparaissait à cinquante-six ans.

Sa lucidité, son courage dans la lutte contre la maladie – comme dans toutes celles qu'il avait menées au cours de sa vie professionnelle, politique et syndicale – avaient fait l'admiration de tous.

Pour Eliane et tous ceux qui l'ont connu, estimé et aimé, il est toujours extraordinairement présent.

– Le 25 décembre 1994

Jean DELBECCHI,
journaliste CFDT

quittait ce monde.

« Aujourd'hui plus que jamais, agissons pour que se perpétue le sens donné à ses trente années de combats pour l'intégration professionnelle de tous. »

– Il y a six ans,

Jean-Louis CALDERON

nous quittait.

Nous pensons à lui en ce triste jour.

Anniversaires

– Reims. Taissy.

Affectueusement fidèles à leur merveilleux souvenir,

Jean VISSEAUX,
25 février 1925,
23 décembre 1978.

François BAZELAIRE,
8 juillet 1947,
30 décembre 1969.

Communications diverses

– Ouverture exceptionnelle,

KITSCH.

3, rue Bonaparte,
75006 Paris.

Dimanche 24 décembre, de 14 heures à 18 heures.

Bourses de recherche

Centre de Recherche
sur les Juifs du Maroc (CRJM)
Président-Fondateur : Robert Assaraf
75007 Paris. Tél. : 45-49-61-40
Fax : 45-48-24-83

Pour l'année universitaire 1995-1996, le CRJM attribuera :
● 3 bourses d'un montant annuel de 10 000 FF.
● Bénéficiaires : étudiants inscrits dans une université française et préparant une thèse de doctorat.
● Le sujet de travail peut être pluridisciplinaire mais portera impérativement sur les Juifs du Maroc.
● Dossiers à demander par écrit ou par télécopie avant le 8 janvier 1996.
● Les lauréats seront informés de la décision finale au plus tard le 15 février 1996.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Soutenances de thèse

– **Anne Hugon** a soutenu sa thèse de doctorat en histoire de l'université Paris-I avec label européen, lundi 18 décembre 1995, « *L'implantation du méthodisme en Côte de l'Or au XIXe siècle. Stratégies d'évangélisation et modalités de diffusion 1835-1874* », et a obtenu la mention très honorable avec félicitations du jury. Le *jury était composé de Mme et MM. les* professeurs Françoise Raison, présidente (Paris-VII) ; Jean-Pierre Chrétien, directeur de thèse (CNRS) ; Claude-Hélène Perrot (Paris-I) ; Richard Rathbone (Londres) ; Claude Prud'homme (Lyon-II).

– **M. Stéphane Laurent** soutiendra sa thèse de doctorat en histoire de l'art :
« Art et Industrie. La question de l'enseignement des arts appliqués (1851-1940). Le cas de l'Ecole Boulle. » A l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, devant l'autorité éminente d'un jury composé de Mme Genet-Delacroix et de MM. A. Prost, G. Monnier, D. Poulot, E. Darragon, le jeudi 4 janvier 1996, salle Duroselle (salle 113), en Sorbonne.

THÈSES
Tarif Étudiants
65 F la ligne H.T.

CARNET DU MONDE
Téléphone
40-65-29-94
40-65-29-96
Télécopieur
45-66-77-13

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 21 décembre sont publiés :

● **Coopération transfrontalière** : un décret portant publication d'un accord entre le gouvernement français et le gouvernement espagnol, relatif à la construction d'un pont sur la rivière *Major.*

● **Coopération militaire** : un décret portant publication d'un accord de coopération entre le gouvernement français et le gouvernement tunisien sur la formation de spécialistes dans le domaine de l'histoire militaire et de la muséologie des armées.

● **Coopération industrielle** : un décret portant publication d'un accord entre le gouvernement français et le gouvernement de Suède, relatif à la coopération en matière de recherche, développement, production et acquisition de matériels de défense et à l'élargissement de la coopération industrielle.

● **Coopération aéronautique** : un décret portant publication d'un accord entre le gouvernement français et le gouvernement de l'Etat de Bahreïn, relatif aux services aériens.

confier à l'ONU le transfert des

Jean-Claude Pomonti

AUJOURD'HUI

SCIENCES

BIODIVERSITÉ Comment transmettre aux générations futures un milieu naturel préservé, sans pour autant sacrifier le développement et le bien-être de populations humaines qui y vivent ? ● LA SAUVEGARDE à tout prix de toutes les espèces menacées est désormais passée de mode. Face à l'urgence, les chercheurs ont élaboré des stratégies plus pragmatiques. ● UNE NOUVELLE SCIENCE, née à la fin des années 80, étudie les « écosystèmes » dans leur globalité. Elle montre que, si la perte de quelques espèces végétales ou animales n'est pas forcément dramatique, les milieux dotés d'une grande diversité biologique résistent mieux que les autres. ● L'HOMME s'est doté, désormais, de moyens scientifiques et techniques pour évaluer les atteintes à l'environnement biologique et les corriger. La protection de la diversité des espèces – et donc de l'humanité – est désormais un choix de société.

La protection de la diversité biologique doit être globale

L'équilibre d'un système écologique repose sur la somme des interactions entre les espèces et non sur le maintien de l'intégrité de la liste des plantes et animaux qui le composent

EN QUELQUES ANNÉES, la « biologie de la conservation » est passée du domaine du slogan au statut de science confirmée, source d'intéressantes et surprenantes révélations sur notre monde. Cette discipline fournit aujourd'hui des analyses pertinentes aux politiques pressés d'exploiter des ressources naturelles qui se raréfient. Elle devrait aider à concevoir des stratégies

nature

le Monde

raisonnables de gestion de la vie sauvage applicables non seulement aux forêts tropicales mais aussi, par exemple, à l'organisation de la pêche au sein de l'Union européenne.

Cette rapide évolution a sans doute été provoquée par la Conférence des Nations unies sur le développement qui s'est tenue à Rio, en 1992. Avant de s'engager, lors de ce sommet, dans une stratégie de « gestion » de la biodiversité dans le monde, les gouvernements avaient cherché le conseil de scientifiques pour évaluer la fiabilité de divers documents de travail. Et les chercheurs ont relevé le défi.

Auparavant, lors de conférences scientifiques, il n'était pas rare de voir les défenseurs de l'environnement exiger que toutes les espèces soient sauvées, à n'importe quel prix. Or les gouvernements doivent répondre aux demandes d'un nombre croissant d'électeurs dépendant d'une agriculture et d'une industrie peu favorables à la biodiversité. Ces gouvernements disposent, en outre, de ressources limitées. Ils ne peuvent se permettre de répondre aux exigeances des écologistes. Ils sont plus sensibles au discours de certains scientifiques qui, à la fin des années 80 et au début des années 90, se sont demandé comment ils allaient pouvoir choisir les espèces à sauver pour représenter au mieux la biodiversité d'aujourd'hui au profit des générations à venir.

On en venait ainsi à considérer la biodiversité dans sa globalité. La defense affective d'une espèce, ou d'un petit groupe d'espèces, devenait obsolète. Pourquoi protéger la baleine si le plancton dont elle se nourrit est, par ailleurs, menacé ? La « nouvelle » biologie de la conservation ne s'intéresse aux espèces isolées que dans le cadre d'une conception axée sur une gestion raisonnable des ressources naturelles.

CHOISIR DES « INDICATEURS »

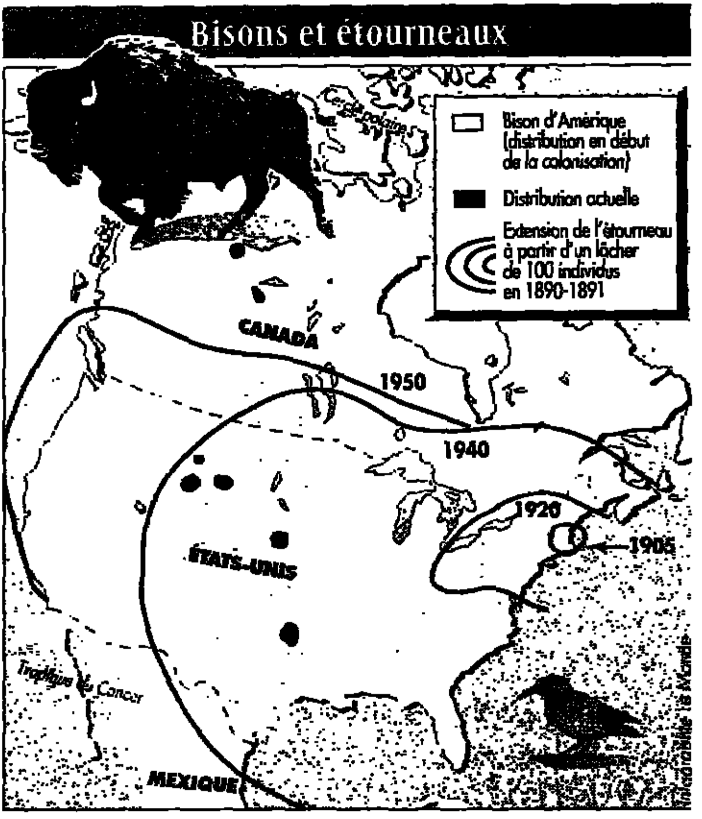
Dans un premier temps, les scientifiques ont imaginé des stratégies extrêmement diverses. Mais aujourd'hui, la plupart s'accordent sur la nécessité d'une évaluation des ressources biologiques à sauver et de leur localisation. Sur une estimation de trente millions d'espèces animales, environ un million seulement a été décrit et classifié. On en découvre sans cesse de nouvelles. Ainsi, dans la péninsule indochinoise, dévastée par la guerre, au moins deux grands ruminants ont été découverts, au cours du XXe siècle. A la fin de l'année dernière, des scientifiques danois ont découvert un animal microscopique d'une espèce inconnue, attaché à la mâchoire du homard commun norvégien (*Nephrops norvegicus*).

Mais tout va si vite que beaucoup d'espèces auront disparu avant même d'avoir été répertoriées. Un argument supplémentaire en faveur d'une stratégie plus générale de la conservation impliquant que les choix se fassent en fonction d'un système, et non au coup par coup. Beaucoup d'efforts ont été déployés pour trouver des points de repère utiles. Des « indicateurs » ont été choisis parmi les espèces qui représentent le mieux la biodiversité dans son ensemble, sans que l'on ait à tout dénombrer.

Si l'on n'a pas le temps d'inventorier toutes les fourmis (dont beaucoup resteront inconnues de la science), pourquoi ne pas recenser les oiseaux ? Ces derniers ont l'avantage d'être très visibles et bien connus des scientifiques. Leur nombre, dans un lieu donné, peut être révélateur de la richesse en espèces de groupes moins faciles à compter. Mais il faut prendre garde aux cas particuliers. Des travaux récents menés dans des lieux aussi différents que Manhattan et l'Amazonie ont montré que, si certaines espèces souffrent de l'empiétement de l'homme, d'autres tirent profit des perturbations que causent à leur habitat les changements de destination des terres pour se multiplier.

Ces espèces-clés peuvent servir à localiser les « points forts », lieux particulièrement riches, sur lesquels il convient donc de concentrer les moyens financiers. Mais localiser les hauts lieux de la biodiversité – et en faire des réserves naturelles – n'est ni commode ni suffisant. D'autres arguments peuvent entrer en ligne de compte. C'est ainsi que les chercheurs du Muséum d'histoire naturelle de Londres affirment que la sauvegarde de la différenciation des espèces est au moins aussi importante que la richesse des espèces locales dans la prise de décision de la conservation.

Bisons et étourneaux



Les grands troupeaux de bisons ont été décimés au fil de la colonisation du continent nord-américain, pour ne subsister que dans des réserves éparses. Les étourneaux, introduits au début du siècle par l'homme, ont en revanche fortement prospéré.

CŒLACANTHE ET ORNITHORYNQUE

Un exemple extrême est celui des « fossiles vivants », ces rares survivants de groupes animaux par ailleurs disparus depuis longtemps, comme le cœlacanthe ou l'ornithorynque. L'hattéria (Sphenodon punctatus), un proche du lézard que l'on ne trouve plus que dans quelques îlots au large de la Nouvelle-Zélande, n'est pas seulement une espèce menacée, mais aussi le seul représentant d'un groupe de reptiles, les sphénodontidés, qui prospéraient avant que les dinosaures n'arpentent la Terre. Une caractéristique qui le rend d'autant plus précieux, pour la conservation.

Il est possible de prétendre que ces « reliques », bien qu'intéressantes, sont peu représentatives de la biodiversité dans sa globalité. Si, sur les trente millions d'espèces estimées, l'on devait en choisir trois à sauver, en proportion de leur variété et de leur nombre relatif, il faudrait désigner deux espèces de coléoptères et un ver nématode, l'hattéria et le cœlacanthe figurant très loin sur la liste...

L'intérêt cependant doit se porter sur les habitats et les écosystèmes dans leur totalité, ce qui est le cas pour les « fossiles vivants ». L'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Océanie possèdent moins d'espèces par unité de lieu que l'Amazonie, mais elles peuvent y être plus « différenciées ». La biodiversité est la somme des interactions entre les espèces, et non une liste nominative d'espèces présentes en un lieu donné.

Henry Gee

Un nouveau rôle pour les zoos

Autrefois, les zoos prélevaient des animaux dans le milieu naturel et les gardaient jusqu'à leur mort. Aujourd'hui, ils acquièrent des animaux nés en captivité, les élèvent, les échangent pour la reproduction et, le cas échéant, les réintroduisent dans la nature, pour participer à la sauvegarde de la biodiversité. Le zoo de Varsovie a lancé le mouvement en dressant, dès 1923, l'inventaire des bisons d'Europe en captivité, pour lutter contre la consanguinité. Le premier établissement voué exclusivement à la conservation des espèces menacées a été créé en 1963 à Jersey par Gerald Durrell. Aujourd'hui, des zoos participent à plus de 200 programmes de réintroduction (dont 83 européens). Au Venezuela, on réintroduit des condors des Andes provenant de San Diego (Californie), tandis que La Palmyre (Charente-Maritime) expédie des singes tamarins-lions au Brésil. Peaugres (Ardèche), Toronto et Zurich échangent les femelles de leurs couples de panthères des neiges pour relâcher des rejetons de ce félin rarissime dans son Himalaya d'origine.

L'homme dégrade la biosphère mais peut corriger les dégâts

L'HARMONIE de la nature, chantée par Jean-Jacques Rousseau, n'a jamais existé. Les systèmes écologiques – ou écosystèmes – sont le lieu d'une compétition pour la vie où s'affrontent proies et prédateurs. L'homme est partie intégrante du plus vaste des écosystèmes, la biosphère terrestre. « *Produit de l'évolution, il n'échappe pas aux contraintes biologiques des autres espèces* », rappelle Robert Barbault, directeur adjoint du département sciences de la vie du CNRS.

Cette notion, qui semble évidente aujourd'hui, n'a fait l'objet d'une prise de conscience généralisée qu'à partir des années 80, avec le développement de l'écologie et de la génétique des populations. En 1992, l'ONU et des organisations non gouvernementales ont lancé un programme de recherche à l'échelle mondiale – baptisé Diversitas – pour tenter de répondre scientifiquement à ce défi. Fondamentaux pour l'avenir, ces travaux se situent à la frontière du scientifique et du politique. Ils touchent à la conception que l'homme se fait de sa place dans l'Univers, et à la manière dont il entend s'y intégrer, dominer la nature (y compris la sienne) pour survivre.

La « lutte pour la vie » est une notion dynamique, souligne Robert Babault, qui dirige la branche française du programme Diversitas. Toutes les espèces sont mortelles et appelées à être remplacées par d'autres, mieux adaptées au milieu. Leur durée de vie est évaluée par les paléontologues, en moyenne, de un à dix millions d'années selon les groupes. Parfois, un deséquilibre peut amener une espèce à devenir envahisseuse, vouant les autres à l'extinction. C'est ce qui se produit à l'échelle de la biosphère avec l'espèce humaine. L'homme, qui détient, ou détourne pour satisfaire ses besoins, 39 % de la production végétale est à l'origine d'une crise d'extinction. L'explosion démographique s'est traduit, surtout dans les temps modernes, par la disparition ou la réduction de l'habitat traditionnel de nombreuses espèces, un phénomène accéléré par la surexploitation des milieux par la pêche et l'agriculture.

Quelques chiffres, concernant les seuls groupes bien recensés, permettent aux experts de confirmer leurs craintes. Les cas avérés de disparition depuis l'an 1600 représentent 2 % des espèces connues pour les mammifères, 1,3 % pour les oiseaux et 0,2 % pour les plantes à fleurs, indique le CNRS. En se fondant sur le rythme estimé de la déforestation des zones tropicales, certains spécialistes avancent, pour la période actuelle, des taux d'extinction de 0,2 % à 0,3 % par an.

DES CONCEPTS DISCUTABLES

La prise de conscience et les recherches de ces dernières années ont donné à l'homme les moyens de corriger ses erreurs. « *Aujourd'hui, la science permet d'évaluer de manière assez précise l'état d'équilibre d'un écosystème. Des expériences de réintroduction d'espèces ont été menées avec succès. On sait faire*, estime Robert Barbault. *La vraie difficulté n'est plus scientifique ou technique, mais politique : nous sommes face à un choix de société.* »

Le temps des « *conservationnistes bêtes et méchants* » est passé ; même s'il faut reconnaître que leur action – fondée sur des concepts discutables – a permis d'éviter le pire. Mais il serait évidemment tout aussi stupide de prétendre « *laisser faire la nature* » au prétexte que l'homme a le droit imprescriptible, en tant qu'« *espèce dominante* », de faire disparaître ou de domestiquer toutes les autres. Les scientifiques savent désormais que la survie à long terme d'un écosystème – et donc celle de l'homme – passe par la préservation d'une biodiversité aussi grande que possible. Le problème n'en est pas résolu pour autant. Au nom de quoi la sauvegarde d'une petite population d'ours (nullement menacés en tant qu'espèce) serait-elle plus importante que la survie économique d'une vallée pyrénéenne ? Peut-on exiger du Brésil qu'il freine son développement pour maintenir le riche massif amazonien, alors que les pays de l'hémisphère nord ont sacrifié depuis longtemps leur forêt primaire sur l'autel de l'expansion agricole et industrielle ?

La conférence de Rio a montré que le dialogue était difficile entre un Sud détenteur de la plus grande part des ressources biologiques et un Nord qui possède les richesses économiques. « *Nous sommes dans le flou le plus total. On ne voit pas très bien comment la société mondiale va réussir à s'organiser pour sa survie* », déplore Robert Barbault. Seule, selon lui, l'intégration de l'écologie scientifique aux programmes scolaires permettra d'espérer voir un jour le débat s'instaurer sur des bases saines. Faute de quoi, le champ libre sera laissé aux lobbies des deux bords, les technocrates garderont leur pouvoir. Et l'homme finira par rejoindre les dinosaures au panthéon des espèces disparues...

Jean-Paul Dufour

La fragmentation du paysage a des effets pervers

DES POPULATIONS animales entières peuvent « *disparaître* » sans prévenir. Cette « *hypothèque d'extinction* » est l'une des découvertes les plus surprenantes – et les plus inquiétantes – de la biologie de la conservation.

Les chercheurs de cette discipline apparue depuis deux ans sont particulièrement préoccupés par la fragmentation du paysage naturel due à la construction de routes ou au déboisement à des fins agricoles. Cela affecte le déplacement des animaux et des plantes autour de leur habitat, et rend leur rencontre (donc leur reproduction) beaucoup plus hasardeuse. Au-delà d'un certain seuil de fragmentation, le processus naturel de migration devient si aléatoire que l'extinction représente, dans chacune de ces portions d'habitats, une possibilité. Nombre de travaux en biologie de la conservation portent sur ce phénomène.

La destruction de l'habitat constitue, certes, une menace pour les espèces rares incapables de vivre ailleurs. Mais, dans un article publié par *Nature* en 1994, une équipe menée par David Tilman (université du Minnesota, Etats-Unis) et Robert May (université d'Oxford, Royaume-Uni) a démontré que des espèces relativement communes et mobiles sont, pour leur part, confrontées à une menace plus insidieuse. La destruction d'une partie, même réduite, de leur habitat accroît les risques d'extinction de l'espèce dans les espaces restants. Si cette disparition peut être retardée des années durant, elle n'en est pas moins inéluctable. Et, soulignent les auteurs, « *parce que ces extinctions surviendront des générations après la fragmentation, elles représentent une hypothèque : le coût écologique à venir de la destruction actuelle de l'habitat* ».

L'HERBE DE LA PRAIRIE

Ce type d'étude du paysage souligne la nécessité de penser la biodiversité comme un ensemble d'interactions dynamiques plutôt que sous forme de listes d'espèces à protéger. La force de ces interactions devrait, en fin de compte, permettre d'opérer le meilleur choix – car, selon certaines études, des espèces seraient plus indispensables que d'autres à la bonne santé générale de l'écosystème. Elles sont les espèces-clés qui doivent être sauvées. L'hypothèse est, une fois encore, difficile à vérifier. Deux nouvelles recherches ont été menées à ce sujet.

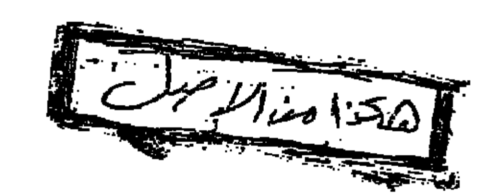
La première, que l'on doit également à David Tilman et à son équipe, consiste en une analyse détaillée de l'herbe et de l'ensemble des plantes qui constituent l'habitat très particulier de la « Prairie » nord-américaine. Avec son collègue John Downing, il a montré que, lorsqu'elle comporte davantage d'espèces, la prairie se montre plus résistante à des agressions comme la sécheresse. Dans les espaces où a été menée l'expérience, cette résistance s'affaiblit au fur et à mesure que les espèces sont retirées. La disparition de chacune d'entre elles agit de plus en plus fortement sur l'ensemble de la communauté. Ces résultats montrent qu'à sa façon modeste chaque espèce contribue à la santé générale de l'écosystème. Ils ne plaident pas en faveur des « espèces-clés ».

Une autre étude, publiée elle aussi en 1994 dans *Nature*, vient confirmer cette idée. Elle a été menée par John Lawton, de l'Imperial College de Londres, et ses collègues à Silwood Park, près d'Ascot, sur un grand instrument de leur conception, baptisé Ecotron (*Le Monde* du 4 avril). Il s'agit d'une sorte de terrarium de haute technologie dans lequel toutes les données d'un mètre carré d'écosystème peuvent être mesurées et observées. Les chercheurs ont semé, dans plusieurs bacs de l'Ecotron, trois types d'écosystèmes de grande, de moyenne et de faible diversité. Un mètre carré est évidemment un espace trop étroit pour accueillir des lions et des tigres. Ce sont donc de petits insectes, vers de terre et plantes qui étaient choisis. En dépit de l'exiguïté, chaque mini-écosystème comportait un réseau sophistiqué de producteurs et de consommateurs, d'herbivores et de nécrophages.

Les résultats furent clairs : les écosystèmes à grande diversité captent mieux que les autres la lumière du soleil pour la transformer en nourriture et en énergie. Cette propriété s'étend à tout l'écosystème, toutes espèces confondues.

H. G.

★ **Page réalisée par les rédactions du *Monde* et de la revue internationale *Nature*.
Traduction de Sylvette Gleize.**



JEUX, GRILLES ET PROBLÈMES

MOTS CROISÉS

Problème n° 895

HORIZONTALEMENT

I. Espérons qu'elle ne contaminera pas la pensée. – II. Là ils sont au féminin. Surprises-parties vieillottes. – III. A manier avec précaution. Tisserand. Ici en tristes états. – IV. Monnaie. Fera un doublé s'il est footballeur. – V. Caches. Veille sur la communauté. – VI. Ne peut être soulevé par tout un chacun. Sur le champ. – VII. A eu l'occasion de tester ses semelles. Celle des champions est admirable. – VIII. Demande au moins un cric. Entre lui et nous, les rapports sont parfois conflictuels. – IX. Un malade qui s'ignore à nouveau. Monsieur gendre. Dans l'auxiliaire. – X. Son maître est *Aristote*.

VERTICALEMENT

1. Tournez le bouton pour échapper à celui des ondes. – 2. Le contraire d'un TGV. Ont le respect du conformiste. – 3. Produites par les études. – 4. Grecque. Veille sur les armoires. – 5. Servit à la guerre. Pas de mouvement *perpétuel* pour lui. – 6. Rivière. Son ramage n'égale pas son plumage. – 7. Nobel. Un rien l'amuse. – 8. A tout du vautour. Figea toutes choses. – 9. Il n'est pas utile de le chasser. Pronom. – 10. Nymphe. *Restée* aux aguets. – 11. Au lieu de la béatitude, ils conmurent la condamnation. – 12. Avec in, place pour l'oeuf. Mutation. – 13. Prise pour déguerpir.

SOLUTION DU N° 894

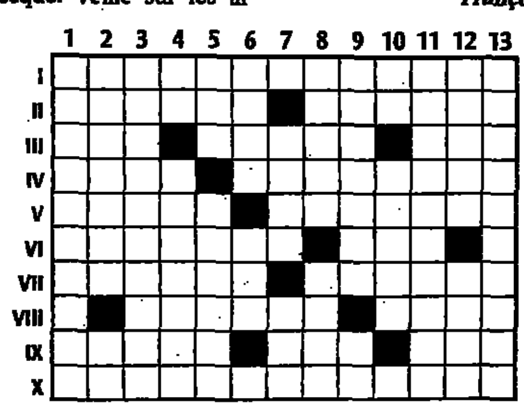
Horizontalement

I. Individualité. – II. Nordé. Aliénor. – III. Troène. Cendre. – IV. Empeigne. Tipi. – V. Ras. Téorbe. In. – VI. Mu. Circé. Salt. – VII. Extrême. Mla. – VIII. Aune. Carmen. – IX. Zénon. Mordant. – X. Outrecuidants.

Verticalement

1. Intermezzo. – 2. Normaux. Eu. – 3. Drops. Tant. – 4. Idée. Cruor. – 5. Vénitienne. – 6. Egermé. – 7. Da. Noce. Mu. – 8. Ulcéré. Coi. – 9. Aïe. Fard. – 10. Lentes. RDA. – 11. Indi. Amman. – 12. Torpillent. – 13. Ereintants.

François Dorlet



SCRABBLE (R)

Problème n° 487

MAUVAIS SANG (D'ENCRE)

Quelles qu'en soient ses chausse-trapes, quelques fautes qu'elle ait suscitées, quelque excusables que soient ces fautes, la dictée « pivotante » de la décennie n'a fait faire aucun mauvais sang aux scrabbleurs : ils se sont ri des GYPAÈTES, ZINNIAS, CIPPES, *monuments funéraires* (n. m.), et NAEVI, *grains de beauté*, même si certains (certain) ont compris RÉNITENT, *résistant à la pression*, au lieu de RÉMITTENT, *qui s'atténue par intervalles*... De fait, Eric Imbert, Paul Levart et Pascal Fritsch, tous trois scrabbleurs de très haut niveau, réalisent un beau tir groupé avec respectivement 3, 4 et 5 fautes seulement. Pour la première fois, la dictée ne comportait guère de problèmes d'accord du participe passé. En revanche, les tests de « départage » incluaient les pièges suivants que nous vous laissons le soin d'éventer (nous avons mis entre crochets les finales *scabreuses*) :

« Durant les dix dernières années qu'elle a véc[u], ont été retrouv[é], enfou[i], les livres auxquels elle s'était tant intéress[é] et qu'elle avait cr[u] avoir perd[u] ; il s'agit des romans dont je vous ai parl[é], mais aussi des dictionnaires dont elle s'est souvent serv[i], qu'elle était all[é] achet[é] et qu'elle avait fai[t] reli[é]. Les trois mille francs qu'ils avaient coût[é], les quinze kilos qu'ils avaient pes[é] dans ses bras, mais encore les aides qu'ils lui avaient apport[é], lui avaient laiss[é] un souvenir ému. »

Commentaires et corrigé. Verbes *s'intéresser* et *se servir* : ce sont des verbes accidentellement pronominaux dont le pronom conjoint n'est pas analysable ; leur participe passé s'accorde avec le sujet. – Verbes de « mesure » : *coûter* et *peser* sont accompagnés non pas de compléments d'objet direct, mais de compléments circonstanciels (Ça m'a coûté combien ? 3 000 francs) ; donc leur participe passé est invariable. *Vivre* est plus épineux. On dit : « *Les belles années que j'ai vécues* » ; mais, dans le test, la préposition *durant* indique bien que le complément de *vivre* est, lui aussi, un complément circonstanciel.

Durant les dix dernières années qu'elle a vécu, ont été retrouvés, enfouis, les livres auxquels elle s'était tant intéressée et qu'elle avait cru avoir perdus ; il s'agit des romans dont je vous ai parlé, mais aussi des dictionnaires dont elle s'est souvent servie, qu'elle était allée acheter et qu'elle avait fait relier. Les trois mille francs qu'ils avaient coûté, les quinze kilos qu'ils avaient pesé dans ses bras, *mais encore les aides qu'ils lui avaient* apportées, lui avaient laissé un souvenir ému.

Michel Charlemagne

Club Elysées, 7, rue Lesueur, Paris-16e. 14 décembre 1994. Tournois mercredi, 20 h 45. Mercredi, vendredi et samedi, 14 h 30 et 16 h 30.

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant. Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes. Le dictionnaire de référence est *L'Officiel du Scrabble* (Larousse).

N°	TIRAGE	MOT RETENU	RÉF.	PTS
1	IMNNOQS			
2	Q+AAERTU	MINONS	H 4	18
3	BCEEIIT	MATRAQUE	4 H	84
4	II+ACINU	BECTEE	O 3	30
5	EHJLMPU	CUISINAI	9 E	62
6	-AEEOPRY	JUCHE	E 7	34
7	O+LNRTUV	REPAYE	12 D	72
8	L+EILNRS	ROUVRANT	K 4	44
9	ILN+DEFO	LYRES	H 11	42
10	AEEIKNU	DEFILONS	15 A	89
11	EENU+PRT	IKAT	J 1	33
12	AEEIOSV	PEINTURE	1 H	149
13	AE+EEGOT	VOIES	13 A	37
14	O+AFLOSZ	ETAGEE	M 8	28
15	AFL+ABIM	ZOOS	J 12	42
16	ALSTX??	FLAMBAI	2 B	92
17	DDELMSU	(E)XALT(A)IS (a)	5 B	82
		SEDUMS	15 J	30
				968

(a) FL(U)XAT(E)S, B 2, 70.

1. Yohan Fabin, 916 ; 2. Colette Le Cain, 899 ; 3. Sonia Schultz, 890.

ANACROISÉS (R)

Problème n° 896

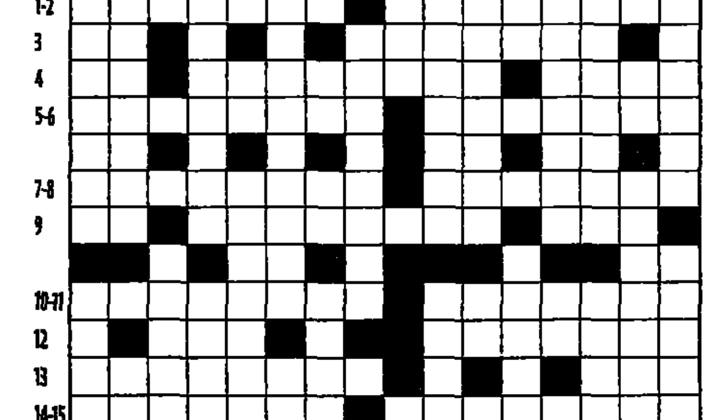
Les Anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans l'*Officiel du Scrabble* (Larousse).

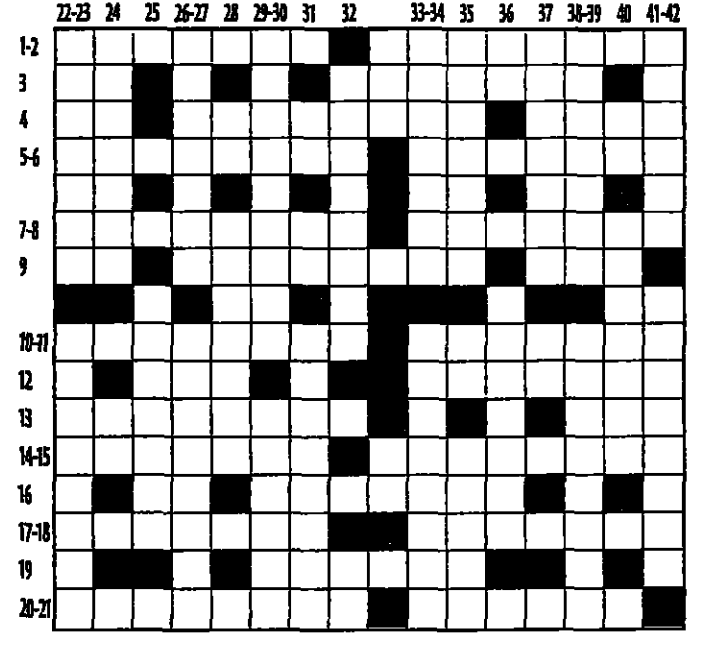
HORIZONTALEMENT

1. ADELLOY. – 2. AEIRRSUU. – 3. ACILNRU. – 4. AEEIMNNR. – 5. AENOQTUV. – 6. AILNOPS (+1). – 7. AELNORTT (+1). – 8. AEEPRST (+8). – 9. CEEOSSSU. – 10. EEIIPSTT (+1). – 11. ACHIRUV. – 12. AENOTTU (+1). – 13. AEEEGMMN. – 14. CEIRSTU (+3). – 15. CEEEERST (+1). – 16. EIILORT (+1). – 17. DEGILOR. – 18. AEFITTU. – 19. AEILRS (+8). – 20. DEEIORSS (+1). – 21. AENORS.

VERTICALEMENT

22. CDEEIRT (+3). – 23. CDEEEPRS (+2). – 24. EILNOUV. – 25. EEIMPRS (+6). – 26. AEOPQSU. – 27. ADEEHRST. – 28. AEEINRT (+7). – 29. AAACHLMN+S. – 30. AIOORS. – 31. EEGILLST. – 32. EIILNTTU. – 33. ACELLSS. – 34. AACCFIIL. – 35. AEILNRU (+2). – 36. ABEFRTU. – 37. AEINRSS (+4). – 38. AEIKOTU. – 39. EEEINNRV (+2). – 40. CEEEHIN. – 41. AAESSV. – 42. AEEINRST (+13).





SOLUTION DU N° 895

1. FOOTING. – 2. PODAGRES. – 3. IMBECILE. – 4. PELLETE. – 5. NAUSEEUX. – 6. PNEUMOS. – 7. BLAISOIS. – 8. ELITISTE. – 9. CINTREE (CITERNE CRETINE ECRIENT). – 10. GERSOISE. – 11. AGENAISE. – 12. BOCHIMAN, langue du groupe khoin. – 13. FOUENE. – 14. ECOUMENE – 15. ARGENTEE (RENEGATE TEENAGER). – 16. BLINIS. – 17. PIETAI (EPIAIT). – 18. SHOGUN. – 19. AERONS. – 20. HAMSTER. – 21. PASTRAMI, noix de bœuf fumée. – 22. ESSOREES. – 23. SNIFFER. – 24. FINANCES. – 25. OMANAISE. – 26. OASIENS. – 27. USURIER. – 28. TALWEG. – 29. ICEBERG. – 30. NIELLEE. – 31. PENDISSE (DISPENSE). – 32. GLUAIENT (ELINGUAT ENGLUAIT). – 33. ESSORS (ROSSES). – 34. SIGISBEE. – 35. OPPOSES. – 36. DENITRE (DENTIER DETENIR TEINDRE). – 37. ALESES (*LASSEE SALEES*). – 38. *THULIUM*. – 39. RIMIONS (MIRIONS). – 40. LIGAMENT. – 41. ETOLES (TOLEES). – 42. MANIAGE (ENGAMAI MANGEAI). – 43. SESAMES (MASSEES SEMASSE).

Michel Charlemagne et Michel Duguet

ÉCHECS

Etude n° 1668

TOURNOI OPEN (Gausdal, 1975)
Blancs : V. Kotronias.
Noirs : R. Djurhuus.
Défense sicilienne. Système Najdorf.

1. é4	ç5	20. Txd4	Rg8
2. Cf3	d6	21. Th4	fxé6 (q)
3. d4	cxd4	22. Dh3	Tf5 (r)
4. Cxd4	Cf6	23. Th8+	Rf7
5. Cç3	a6	24. Tg1!! (s)	Dç4 (t)
6. Fg5 (a)	é6	25. Txg7+!	Rf6 (u)
7. f4	Fé7 (b)	26. Tg1!! (v)	Df4 (w)
8. Df3 (ç)	Dç7 (d)	27. Tf8+	Ré5 (x)
9. 0-0-0	Cb-d7 (é)	28. Té1+	Rxd5
10. g4 (f)	b5	29. Dg2+	Rç5
11. Fxf6	Cxf6	30. Txf5!	Dxf5
12. g5	Cf-d7	31. Dxa8 (y)	é5
13. f5 (g)	Fxg5+ (h)	32. b4	Rb6
14. Rb1	0-0 (i)	33. Db8+	Rç6
15. fxé6	Cb6 (j)	34. b5	Fé6
16. Cd5 (k)	Cxd5	35. Dé8+	Fd7
17. éxd5	Ff6 (l)	36. Dg6	Df3
18. Fd3!! (m)	Fxd4 (n)	37. Dé4+	Dxé4
19. Fxh7+! (o)	Rxh7 (p)	38. Txé4	abandon

NOTES

a) Ou 6. Fé2, 6. Fç4, 6. g3 et 6. Fé3.

b) 7..., Db6 ; 8. Dd2, Dxb2 conduit à la variante du pion empoisonné, et 7..., b5 à la *variante Polugaevski*. Les Noirs ont aussi le choix entre le coup du texte et 7..., Cb-d7.

ç) Nous voilà au cœur d'un des systèmes les plus complexes de la défense sicilienne, introduit dans les années 50 par Kérès, objet d'innombrables analyses dont certaines sont encore sans fin.

d) Après 8..., Cb-d7, la réplique 9. Fç4! menace du sacrifice en é6. La suite 8..., h6 ; 9. Fh4, g5, jouée simultanément à Göteborg, en 1955, dans les parties Kérès-Najdorf, Geller-Panno et Spassky-Pilnik, et réfutée par le sacrifice 11. Cxé6, fxé6 ; 12. Dh5+, Rf8 ; 13. Fb5!, n'est plus de mode.

é) 9..., h6 ; 10. Fh4, Cb-d7 est généralement favorable aux Blancs après 11. g4, g5 ; 12. é5!, ou 11. Fd3, ou 11. Fé2, ou 11. Dg3.

f) Cet assaut direct reste supérieur à *la* variante 10. Fd3, b5 ; 11. Th-é1, Fb7 ; 12. Cd5, éxd5 ; 13. Cf5, Rf8!

g) 13. a3 est trop lent : 13..., Tb8! ; 14. b4, b4 ; 15. axb4, Txb4 ; 16. Fh3, Dç5!

h) On poursuit le plus souvent par 13..., Cç5 ; 14. f6, gxf6 ; 15. gxf6, Ff8 ; 16. Dh5, avec une position peu clarifiée malgré une vingtaine d'années d'analyses ! La prise du pion g5 est également valable.

i) Une rareté, sinon une nouveauté assez discutable. La suite courante 14..., Cé5 ; 15. Dh5, Dd8 (ou Dé7) ; 16. Tg1, h6! (Wolff-Browne, *Philadelphie, 1989*) ne semble pas mauvaise pour les Noirs.

j) Et non 15..., éxf6 ; 16. Dh5! suivi de 17. Cxé6.

k) Et non 16. éxf7+, Txf7 ; 17. Dd3 (ou 17. Dg3, Ff4), b4 suivi de Cç4 avec du contre-jeu pour les Noirs.

l) Après 17..., fxé6 ; 18. Dh5, Ff6 ; 19. Cxé6, Fxé6 ; Fxé6, 20. dxé6, les Blancs ont un net avantage.

m) Un développement inattendu.

n) Peut-être valait-il mieux se contenter de la suite 18..., fxé6 ; 19. Cxé6, Fxé6 ; 20. dxé6, Dç5 ?

o) Au *prix d'une* pièce, les Blancs s'emparent de l'initiative et entament une très dangereuse attaque contre le R noir.

p) Forcé. Si 19..., Rh8 ; 20. Dh5.

q) Si 21..., Fxé6 ; 22. Dh5! avec gain.

r) Encore forcé. Si 22..., Tf2 (ou 22..., Tf6) ; 23. Th8+, Rf7 ; 24. Dh5+ avec gain.

s) Le seul moyen de renforcer l'attaque est de faire sauter le pion g7.

t) Si 24..., Fb7 ; 25. Txg7+!, 25..., Rxg7 ; 26. Dh6+, Rf7 ; 27. Th7+, Rg8 ; 28. Dg6+, Rf8 ; 29. Th8+, Ré7 ; 30. Dxé6 mat. De même, si 24..., Dç5 ; 25. Txg7+!, Rxg7 ; 26. Dh6+, Rf7 ; 27. Tf8+, Ré7 ; 28. Dg7+.

u) Essayant de fuir, puisque 25..., Rxg7 conduit au mat.

v) Beaucoup plus clair que 26. Tf8+, Ré5.

w) Si 26..., Fb7 ; 27. Dh6+, Ré5 ; 28. Dxé6+. Et si 26..., Tb8 ; 27. Té1!, Df4 ; 28. Tf8+!

x) Si 27..., Ré7 ; 28. Tg7+.

y) Le gain de la qualité est amplement suffisant pour les Blancs.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1667 Y. DOROGOV (1970)

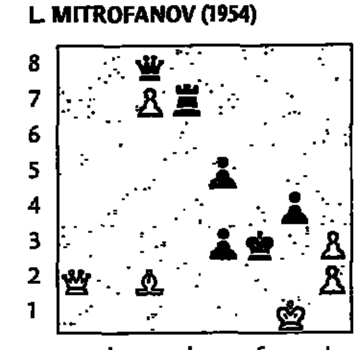
(Blancs : Rh8, Dç2, Tb3, Fé1, Pa7, é4 et g2. Noirs : Rh5, Dd6, Fg5 et Pé3.)

1. g4+!, Rh6 ; 2. Dh2+!!, Dxh2 ; 3. Tb6+, Ff6+ ; 4. Txf6+, Rg5 ; 5. Fh4+!!, Dxh4+ ; 6. Rg7, é2 ; 7. a8=D, é1=D ; 8. Db8!, Dxé4 ; 9. Df4+!, Dxf4 ; 10. Tg6 mat. Une jolie position finale, le R noir étant entouré de deux D.

Si **1..., Rg6** ; 2. é5+. Et si **1..., Rxg4** ; 2. Dg2+, Rh5 (2..., Rf4 ; 3. Dh2+) ; 3. Dh3+, Rg6 (ou 3..., Fh4 ; 4. Tb5+) ; 4. Dh7+, Rf6 ; 5. é5+.

Si **5..., Rxh4** ; 6. Th7+ et 7. Txh2. Et si **5..., Rxg4** ; 6. a8=D.

ÉTUDE N° 1668 L. MITROFANOV (1954)



Blancs (6) : Rg1, Da2, Fç2, Pç7, h2 et h3.

Noirs (6) : Rf3, Dç8, Td7, Pé3, é5 et g4.

Les Blancs jouent et gagnent.

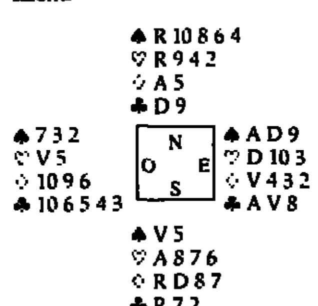
Claude Lemoine

BRIDGE

Problème n° 1664

LA COUPE DE VENISE

Championnes d'Europe par paires, les Allemandes Sabine Auken et Daniela von Arnim ont remporté à *Pékin* le titre mondial par équipe de quatre, associées à Mmes Nehmert, Raucheid, Caesar et Moegel, dans la Venice Cup Marlboro. Voici la donne (la vingt-deuxième) qui illustre le mieux leur talent.



Nord : ♠ R 10 8 6 4 ♡ R 9 4 2 ◇ A 5 ♣ D 9
Ouest : ♠ 7 3 2 ♡ V 5 ◇ 10 9 6 ♣ 10 6 5 4 3
Est : ♠ A D 9 ♡ D 10 3 ◇ V 4 3 2 ♣ A V 8
Sud : ♠ V 5 ♡ A 8 7 6 ◇ R D 8 7 ♣ R 7 2

Ann : E. don. E.-O. vuln.

Salle ouverte

Ouest Rauch'd	Nord Willard	Est Nehmert	Sud Cronier
–	–	1 SA	contre
2 ♣	3 ♣	passe	3 ◇
passe	3 ♠	passe	3 SA
passe	passe	passe	

Andrea Raucheid, en Ouest, entama le 4 de Trèfle pour le 9 et le Valet de Beate Nehmert, resté maître. Après avoir tiré l'As de Trèfle, *comment Est a-t-elle fait chuter* TROIS SANS ATOUT ?

Si Est continue Trèfle, la déclarante va faire le Roi de Trèfle et jouera le Valet de Pique. Est prendra avec la Dame de Pique, et elle ne pourra empêcher la déclarante de rejouer Pique pour en affranchir trois. Mais Est comprit que pour la chute il fallait faire une levée en plus des deux Trèfles et de la Dame de Pique. La seule chance était d'affranchir un Cœur tant qu'on avait le double arrêt à Pique, et, après l'As de Trèfle, Est *contre-attaqua le 3 de Cœur* en espérant que Ouest aurait le Valet de Cœur.

Salle fermée

Ouest Bessis	Nord Auken	Est Saul	Sud Arnim
–	–	1 ◇	passe
passe	contre	passe	2 SA
passe	3 ♠	passe	4 ♡
passe	4 ♠	passe	passe...

Est entama le 3 de Carreau, la déclarante, en Nord, prit avec l'As et joua le 4 de Pique. Est fit la Dame et continua Carreau. Sabine Auken mit la Dame de Carreau et rejoua Pique pour l'As d'Est qui continua encore Carreau. *Comment Nord a-t-elle gagné* QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Nord a coupé et a tiré le Roi de Pique, ensuite *elle a joué le 9 de Trèfle*, et Est a été sans défense : si elle préfère mettre l'As, Nord (après avoir fait la Dame) jettera un Cœur sur le Roi de Trèfle et un autre sur le Roi de Carreau. Pour la chute, il aurait fallu, ici aussi, contre-attaquer Cœur sans tarder.

PAS DE LIMITE D'AGE

Peut-on être un très bon joueur quand on est presque centenaire ? Oui, répond l'Américain Don Krauss, qui a observé pendant plusieurs heures George Burns. Regardez par exemple comment il a réussi 3 SA sans connaître les mains d'Est-Ouest.

Nord : ♠ A D V 4 ♡ V 4 ◇ A D ♣ R D V 7 4
Ouest : ♠ 10 8 7 3 ♡ R 9 3 ◇ V 9 7 4 ♣ 9 5
Est : ♠ R 6 ♡ D 10 7 6 2 ◇ R 6 3 ♣ 8 6 2
Sud : ♠ 9 5 2 ♡ A 8 5 ◇ 10 8 5 2 ♣ A 10 3

Ann. : N. don. Tous vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	1 ♣	passe	1 SA
passe	3 ♠	passe	3 SA...

Ouest ayant entamé le 4 de Carreau, *comment Burns, en Sud, a-t-il gagné* TROIS SANS ATOUT contre toute défense ?

Note sur les enchères

Nord avait un sérieux problème d'enchères, et il a choisi l'ouverture de « 1 Trèfle » car sa distribution et, surtout, sa faiblesse à Cœur ne l'incitaient guère à ouvrir de « 2 SA ». Ensuite le saut à « 3 Piques » est discutable, mais Nord craignait que, s'il disait seulement « 2 Piques », Sud ne passe.

Philippe Brugnon

mois. confier à l'ONU le transfert des *Jean-Claude Pomonti*

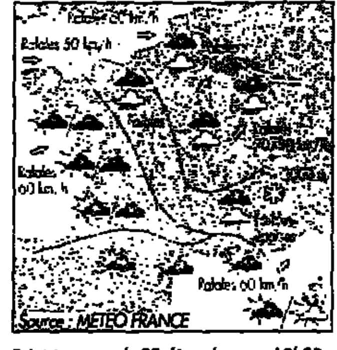
Couvert, pluvieux et venteux

SAMEDI MATIN, des Pyrénées au sud de l'Aquitaine jusqu'au Languedoc-Roussillon, le ciel sera très *nuageux*. Sur le reste du pays jusqu'en Corse, le temps sera couvert et pluvieux. Ces pluies seront faibles en général, mais modérées du nord de l'Aquitaine à la Vendée jusqu'au Centre et au Limousin. Le vent de sud-ouest soufflera à 80 km/h *en rafales* sur la Manche et à 90 km/h près des côtes atlantiques. L'après-midi, le ciel restera très nuageux de la Bretagne au Sud-Ouest, mais il ne pleuvra plus. Des *Pyrénées au Languedoc-Roussillon*, les nuages et les courtes éclaircies alterneront. Sur le reste du pays, soit du nord au Massif Central, jusqu'aux régions est, sud-est et Corse, le temps restera couvert et faiblement pluvieux en général. Les pluies seront *plus marquées l'après-midi* du nord à l'Ile-de-France jusqu'au nord-est. Le vent de sud-ouest soufflera jusqu'à 80 km/h en rafales de la Bourgogne au nord-est. En *Méditerranée*, le vent de sud-ouest soufflera fort entre la Corse et le continent.

Les températures minimales iront de 7 à 10 degrés en général sur le pays. L'après-midi, il fera doux pour la saison avec 12 à 14 degrés au nord et 15 à 18 degrés au sud.

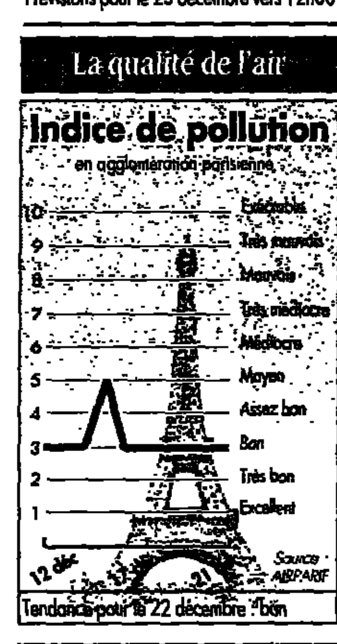
Il y aura encore beaucoup de nuages et de pluies dimanche. Le matin, du Nord-Pas-de-Calais au nord-est, les nuages seront nombreux. De la Bretagne au Centre, à l'Ile-de-France et jusqu'au Massif central et aux Alpes, il pleuvra modérément. Des pays de Loire à l'Aquitaine, le ciel sera très nuageux avec *quelques pluies éparses*. Sur le pourtour méditerranéen, les passages nuageux masqueront le soleil. L'après-midi, quelques éclaircies reviendront sur l'ouest du pays, mais les nuages resteront abondants du nord au Massif Central. Plus à l'est, du nord-est aux Alpes du Nord, le temps sera maussade avec de la pluie. Sur le pourtour méditerranéen, les éclaircies reviendront par l'ouest avec du vent fort de nord-ouest dans le golfe du Lion. Il fera doux l'après-midi avec 10 à 13 degrés au nord et 14 à 18 degrés au sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

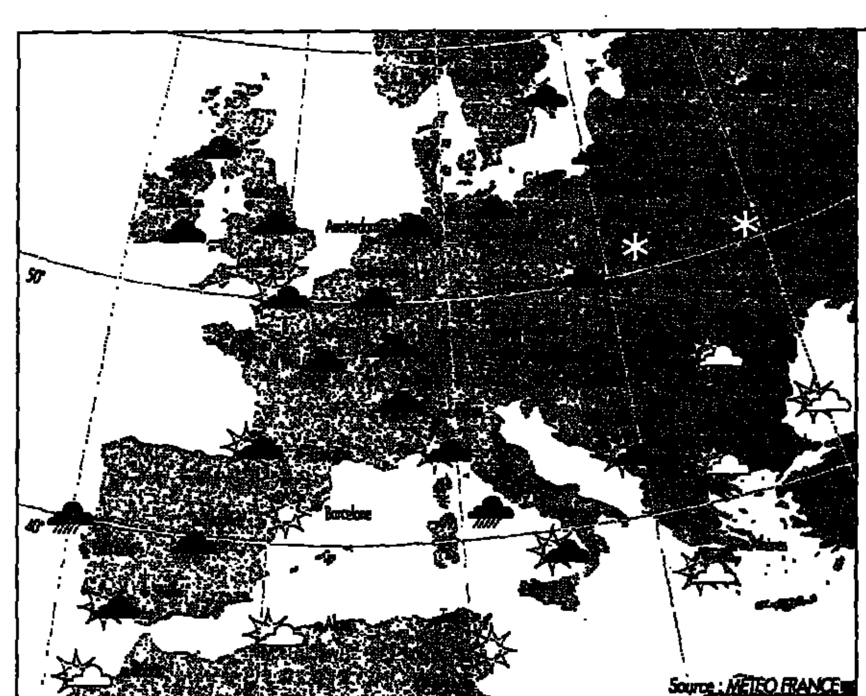


Prévisions pour le 23 décembre vers 12h00

La qualité de l'air



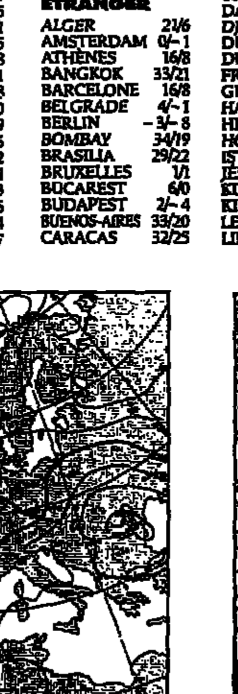
Tendance pour le 22 décembre : bon



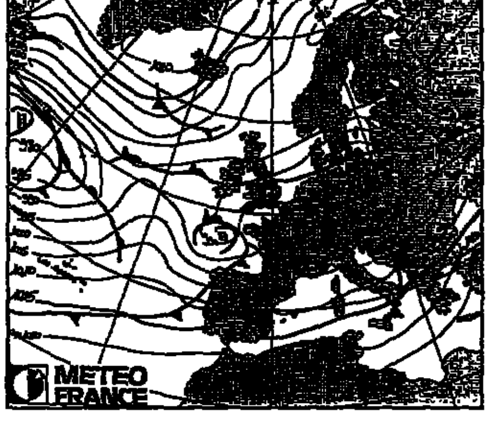

TEMPÉRATURES du 21 déc. 1995 maxima/minima

FRANCE		GRENOBLE	8/1	TOURS	11/10	CHICAGO	–1/–8	LISBONNE	17/16	PRETORIA	28/15
AJACCIO	17/6	LILLE	3/3	**ÉTRANGER**		COPENHAGUE	–1/–8	LONDRES	4/4	RABAT	22/14
BIARRITZ	20/16	LIMOGES	13/5	ALGER	21/6	DAKAR	29/21	LOS ANGELES	15/7	RIO DE JAN.	26/20
BORDEAUX	17/10	LYON, BRON	10/1	AMSTERDAM	0/–1	DJAKARTA	32/23	LUXEMBOURG	2/1	ROME	17/13
BOURGES	12/8	MARSEILLE	12/5	ATHÈNES	16/8	DUBAI	21/17	MADRID	13/7	SAN FRANC.	16/6
BREST	13/12	NANCY	8/8	BANGKOK	33/21	DUBLIN	7/6	MARRAKECH	23/10	SANTIAGO	32/17
CAEN	13/11	NANTES	13/11	BARCELONE	16/8	FRANCFORT	1/0	MEXICO	23/13	SÉVILLE	16/13
CHERBOURG	12/11	NICE	15/8	BELGRADE	4/–1	GENÈVE	10/3	MILAN	5/5	ST-PÉTERS.	–13/–21
CLERMONT-F.	12/6	PARIS	11/10	BERLIN	–3/–8	HANOÏ	–/–	MONTRÉAL	–8/–12	STOCKHOLM	–7/–17
DIJON	8/4	PAU	20/9	BOMBAY	34/19	HELSINKI	–13/–21	MOSCOU	–6/2	SYDNEY	19/15
FORT-DE-FR.	31/21	PERPIGNAN	17/6	BRASILIA	29/22	HONGKONG	20/14	MUNICH	4/–1	TENERIFE	25/18
		POINTE-À-PIT.	31/22	BRUXELLES	1/1	ISTANBUL	10/4	NAIROBI	24/15	TOKYO	13/5
		RENNES	13/11	BUCAREST	6/0	JÉRUSALEM	21/10	NEW DELHI	23/12	TUNIS	21/10
		ST-DENIS-RÉUNION	30/23	BUDAPEST	2/–4	KIEV	–3/–11	NEW YORK	–3/–6	VARSOVIE	–5/–13
		ST-ÉTIENNE	13/5	BUENOS-AIRES	33/20	KINSHASA	32/23	PALMA DE MAJ.	18/10	VENISE	9/4
		STRASBOURG	4/4	CARACAS	32/25	LE CAIRE	19/10	PÉKIN	7/–1	VIENNE	0/–3
		TOULOUSE	14/7			LIMA	24/18	PRAGUE	–4/–7		





Situation le 22 décembre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 24 décembre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

La répartition des réparations

C'EST une tâche délicate que vient de terminer la Conférence des réparations. *On sait qu'elle* siégeait à Paris sous la présidence de M. Rueff, et qu'elle avait à fixer les *pourcentages* attribués à dix-huit Etats et prélevés sur les zones occidentales de l'Allemagne, déduction faite des 25 % que l'accord de Potsdam octroie à l'URSS.

Les réparations *ont été divisées* en deux catégories : A. – Comprenant les avoirs allemands et les réparations fournies sur la production courante allemande ; B. – L'outillage industriel et les navires.

On sera peut-être surpris de voir que les plus forts pourcentages sont alloués aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne, qui ont relativement peu de dommages de guerre. C'est qu'on a tenu compte des dépenses de guerre, et qu'à cet égard les nations anglo-saxonnes tiennent la tête de très loin. *Les Etats-Unis*, comme *le* Canada et l'Union sud-africaine, ont d'ailleurs renoncé à une partie de *leur part dans* la *catégorie* B.

L'Amérique et l'Angleterre veilleront-elles au paiement des réparations avec d'autant plus de zèle qu'elles y auront désormais un intérêt majeur ? On peut le supposer.

Les pourcentages accordés à la France, 16 % dans la catégorie A, 22,8 % dans la catégorie B, peuvent être jugés équitables. Le premier est plus faible, parce qu'on a pris en considération les prisonniers de guerre allemands, dont le travail doit être porté au compte des réparations. Maintenant que ce partage indispensable est établi, il faut bien se dire que ce n'est qu'une mesure préliminaire et qu'elle ne garantit rien. Il s'agit de savoir quelle est la masse à partager.

(23-24 décembre 1945.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement au jeudi 20 avril. Elles nous sont communiquées par Ski France, l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris. Tél. : (1) 47-42-23-32), qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur téléphonique au (1) 42-66-64-28 ou par Minitel : 36-15 code ENMONTAGNE. Ou sur Internet, code :
http : /www.skifrance.fr.

Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.

DAUPHINÉ-ISÈRE
Alpe-d'Huez : 40-100 ; Alpe-du-Grand-Serre : n. c. ; Auris-en-Oisans : 10-40 ; Autrans : n. c. ; Chamrousse : 25-30 ; Le Collet-d'Allevard : n. c. ; Les Deux-Alpes : 25-170 ; Lans-en-Vercors : 0-70 ; Méaudre : n. c. ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : n. c. ; Les Sept-Laux : 15-15 ; Villard-de-Lans : n. c..

HAUTE-SAVOIE
Avoriaz : n. c. ; Les Carroz-d'Araches : n. c. ; Chamonix : 25-35 ; Châtel : 5-20 ; La Clusaz : 0-0 ; Combloux : 10-10 ; Les Contamines-Montjoie : 5-30 ; Flaine : 10-30 ; Les Gets : 5-15 ; Le Grand-Bornand : n. c. ; Les Houches : 0-15 ; Megève : 0-10 ; Morillon : n. c. ; Morzine-Avoriaz : 15-60 ; Praz-de-Lys-Sommand : n. c. ; Praz-sur-Arly : n. c. ; Saint-Gervais : 20-5 ; Samoëns : 0-n. c. ; Thollon-Les Mémises : 10-20.

SAVOIE
Les Aillons : 0-0 ; Les Arcs : 12-50 ; Arèches-Beaufort : 0-25 ; Aussois : n. c. ; Bessans : 18-20 ; Bonneval-sur-Arc : 10-40 ; Le Corbier : 26-53 ; Courchevel : 9-37 ; La Tania : 10-40 ; Crest-Voland-Cohennoz : 0-0 ; Flumet : 0-15 ; Les Karellis : 10-35 ; Les Menuires : 14-25 ; Saint-Martin-de-Belleville : 5-25 ; Méribel : 5-45 ; La Norma : 20-20 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 0-20 ; La Plagne : 20-50 ; Pralognan-la-Vanoise : 10-0 ; La Rosière 1850 : 15-50 ; Saint-François-Longchamp : n. c. ; Les Saisies : 15-30 ; Tignes : 20-110 ; La Toussuire : 10-20 ; Val-Cenis : 25-0 ; Valfréjus : 10-60 ; Val-d'Isère : 15-100 ; Valloire : 50-50 ; Valmeinier : n. c. ; Valmorel : 5-30 ; Val-Thorens : n. c.

ALPES-DU-SUD
Auron : 70-120 ; Beuil-les-Launes : n. c. ; Briançon : 30-60 ; Isola 2000 : 80-125 ; Montgenèvre : 40-70 ; Orcières-Merlette : 30-80 ; Les Orres : 20-70 ; Pra-Loup : 30-80 ; Puy-Saint-Vincent : 40-130 ; Le Sauze-Super-Sauze : 20-60 ; Serre-Chevalier : 30-100 ; Super-Dévoluy : 20-80 ; Valberg : n. c. ; Val-d'Allos-Le Seignus : 25-50 ; Val-d'Allos-La Foux : 40-80 ; Risoul : 40-60 ; Vars : 40-80.

PYRÉNÉES
Ax-les-Thermes : n. c. ; Cauterets-Lys : 20-60 ; Font-Romeu : 70-90 ; Gourette : n. c. ; Luchon-Superbagnères : n. c. ; Luz-Ardiden : n. c. ; La Mongie : 10-30 ; Peyragudes n. c. ; Piau-Engaly : 25-120 ; Saint-Lary-Soulan : 30-80.

AUVERGNE
Besse-Super-Besse : n. c. ; Super-Lioran : n. c.

JURA
Métabief-Mont-d'Or : 0-10 ; Mijoux-Lelex-La Faucille : 0-10 ; Les Rousses : 0-10.

VOSGES
Le Bonhomme : 25-25 ; La Bresse-Hohneck : 30-50 ; Gérardmer : 20-50 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : n.c. ; Ventron : n. c.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES
Pour ces stations, on peut s'adresser à l'office de tourisme de chaque pays.
Allemagne : 9, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris, tél. : 40-20-01-88 ;
Andorre : 26, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, tél. : 42-61-50-55 ;
Autriche : 53-83-95-20, ou par Minitel : 36-15 code AUTRICHE ;
Italie : 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-66-66-68 ;
Suisse : 11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 44-51-65-51.

PHILATÉLIE

Bilan 1995

1995 restera l'année du retour des timbres « à thème » au tarif lent à 2,40 F *(Vosges* et *Bretagne)* ainsi que de l'apparition des timbres commémoratifs sans valeur faciale sur les enveloppes prétimbrées *Père Noël, Meilleurs vœux* et *Coupe du monde de football.*

Pour les philatélistes, 1995 aura été une année d'inflation. En effet, pour disposer d'une collection complète, il leur aura fallu dépenser 620,70 F, somme qui tient compte des carnets d'usage courant pour distributeurs avec de nouvelles couvertures (68 F) ; des entiers postaux *La Fontaine* (66 F) ; des entiers *Marianne* sur enveloppe à fenêtre (6,40 F) ; du « Poste Livre » (25 F) ; des entiers sur enveloppes *Père Noël, Meilleurs vœux, Coupe du monde de football*, vendus astucieusement par lots de trois ou six indivisibles (90 F).

C'est beaucoup comparé aux 447,22 F de 1994.

Incontestablement, la gamme « prêt-à-poster » et ses enveloppes prétimbrées, dont l'initiative revient plus à la direction du courrier de La Poste – cette dernière ne mesurant pas le risque qu'il peut y avoir de tuer la poule aux œufs d'or – qu'au Service national des timbres-poste, grèvent ce budget : ces produits déduits, le total s'élève à 433,30 F, soit à peu près autant que les totaux atteints en 1994, 1993 ou 1990.

Le calcul paraît simple : en vendant ses enveloppes prétimbrées 6 F l'unité, certes avec une carte-correspondance assortie, La Poste fait plus que doubler le port de la lettre simple (2,80 F)...

P. J.

EN FILIGRANE

■ **La Poste et les Restaurants du cœur.** Jusqu'au 30 décembre, La Poste apporte son soutien aux Restaurants du cœur en leur versant 4,30 F par « Diligo » vendu. « Diligo » est un *emballage préaffranchi* pour colis vendu 39 F ou 59 F selon le format (5 et 7 kg). Un autocollant spécial est apposé sur l'emballage pendant la durée de l'opération.

■ **Année du rat.** Après le succès rencontré par ses émissions consacrées au calendrier asiatique en 1994 (chien). et 1995 (cochon), Jersey ne perd pas de temps en annonçant la mise en service d'un bloc-feuillet d'une valeur de 1 livre à l'occasion de l'année du rat qui débute le 19 février 1996.

■ **Philatélie sur Minitel.** En tapant sur Minitel 3615 LEMONDE, puis PHI, on peut trouver le programme des émissions philatéliques, des adresses utiles, un jeu-concours permettant de gagner des timbres, des infos de dernière minute, etc. et correspondre avec les spécialistes du *Monde des philatélistes.*

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE 3617 LMPLUS
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Cours de la Bourse :	*3615 LE MONDE*
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437 ISSN : 0395-2037

Imprimerie du Monde. 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régies Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

NOËL

Services ouverts ou fermés

■ **Presse :** les quotidiens paraîtront normalement lundi 25 décembre.

■ **Bureaux de poste :** ils seront fermés.

■ **Banques :** elles seront fermées.

■ **Grands magasins parisiens :** la plupart seront fermés dimanche 24 décembre à l'exception du Bon Marché, de la Samaritaine, du *Printemps Nation et de Marks* and Spencer Rivoli. Tous seront fermés lundi 25 décembre.

■ **Assurance-maladie, assurance-vieillesse, allocations familiales :** les centres d'accueil seront fermés au public du vendredi après-midi 22 décembre au mardi 26 décembre à 8 h 30.

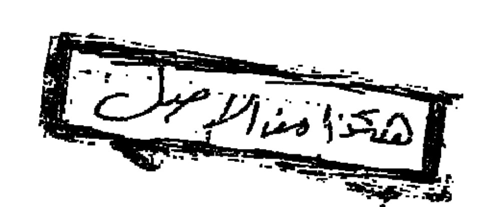
■ **Archives nationales :** le Caran et le Musée de l'histoire de France seront fermés.

■ **Bibliothèque nationale :** les salles de lecture seront fermées les 23, 24 et 25 décembre. Le Musée des médailles et l'exposition D'Alexandre à Cléopâtre, portraits grecs sur pierres dures seront ouverts les 24 et 25. L'exposition Jean de La Fontaine sera ouverte le 24 et fermée le 25. L'exposition Le cinéma au rendez-vous des arts sera fermée les 24 et 25.

■ **Hôtel national des Invalides :** les musées de l'Hôtel national des Invalides – armée, dôme royal (tombeau de l'Empereur), plans-reliefs – et l'église Saint-Louis seront fermés le 25 décembre.

■ **Institut de France :** l'Institut sera fermé. Le château de Chantilly, le domaine de Chaalis (en face de la Mer de sable), et le château de Kerylos (à Beaulieu-sur-Mer) seront ouverts. Le château de Langeais (Indre-et-Loire) sera fermé lundi 25 décembre.

■ **Musées :** dimanche 24, la plupart des musées nationaux seront ouverts, à l'exception, à Paris, du Musée Delacroix et du Musée d'Ennery. Lundi 25, la plupart seront fermés. Seuls seront ouverts, à Paris, le Musée des arts d'Afrique et d'Océanie ; en province, le Musée de la maison Bonaparte à Ajaccio et le Musée de l'île d'Aix. Le Centre Georges-Pompidou sera ouvert. La Cité des sciences et le Palais de la découverte seront ouverts dimanche 24 et fermés lundi 25 décembre.



MUSIQUE Le Festival Africolor a donné le coup d'envoi de sa septième édition jeudi 21 décembre au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis, en présentant une création commune du Gabonais Pierre Akendengué et du Sénégalais Ismaël Lo. ● CRÉÉ pour rassembler les communautés africaines de Paris et de sa banlieue, en majorité musulmanes, au moment de Noël, ce festival prend le pouls de la création africaine, mesure les écarts entre tradition et modernité, et réconcilie toutes les musiques de l'espace francophone. ● S'Y CROISENT l'accordéoniste réunionnais René Lacaille, l'interprète malien de versets du Coran Ibrahim Hamma Dicko, des joueurs de balafon senoufos, des flûtistes peuls ou des chanteurs de chââbi algérois. Une libre circulation souvent entravée par les rigueurs des politiques d'immigration, et l'incompréhension profonde du statut de l'artiste.

Les musiciens africains ont rendez-vous à Saint-Denis

Le Festival Africolor présente pendant quatre jours des artistes de la sphère francophone, de l'océan Indien au Sénégal, de l'Algérie au Gabon. Mais Paris est-il encore, pour eux, l'épicentre de la création ?

LA SCÈNE se passe en Côte-d'Ivoire, il y a vingt ans. « *Qu'est-ce que vous faites dans la vie ?* demande un policier. – *Je suis musicien*, répond Adrama Dramé. [*En ce temps-là, sur ma carte d'identité voltaïque, c'était indiqué griot.*] *Là, c'était pire. – Alors, tu es un vagabond ! Allez ! en prison...* » Ce célèbre joueur de tambour djembé, né au Burkina-Faso et vivant en Côte-d'Ivoire, dormira ce soir-là au poste. *Mais* la femme du commissaire connaît son art : elle est elle-même de la caste des griots, détenteurs du Verbe, préposés aux louanges des princes, et naguère respectés. En 1985, le percussionniste mandingue donne un concert à Montreuil, « *la deuxième ville malienne après Bamako* ». En rentrant, il croise des policiers. « *Comme ils ont vu que j'étais noir, ils ont mis automatiquement la lumière bleue.* » Contrat, visa, billet d'avion : tout est en règle. « *Bon, évitez de marcher dans les rues à cette heure-ci, c'est dangereux.* »

Ces anecdotes, contées dans *Jeliya, être griot et musicien* (L'Harmattan, 1992), mettent à nu le malaise du musicien africain pris en tenaille entre l'effondrement des sociétés traditionnelles et l'incompréhension, parfois xénophobe, de son statut par les sociétés occidentales. A ce jeu des identités croisées, beaucoup se sont perdus : le Malien Salif Keita, de caste princière, enfin revenu à lui-même avec *Folon*, son nouvel album (Mango/Island) ; le griot guinéen Mory Kanté, qui n'a jamais retrouvé le succès de l'électrique *Yéké Yéké*, record mondial des ventes en 1986 ; le Gabonais Pierre Akendengué, devenu conseiller du président Omar Bongo aux affaires culturelles, après des années de galères africaines et européennes.

ANCRAGES SOLIDES

Le « syndrome *Yéké Yéké* » a contribué à distordre la musique africaine depuis dix ans. Pour réussir, on se fixait alors à Paris ou à Londres. Papa Wemba, Geoffrey Oryema, Salif Keita, Angélique Kidjo y vivent encore. Au seuil des années 90, est apparue une génération de musiciens aux ancrages solides. Les stars d'aujourd'hui travaillent à Dakar (Youssou N'Dour, Baaba Maal, Ismaël Lo), ville qui a ravi à Abidjan, fief du chanteur Alpha Blondy, le statut de métropole musicale. Ils sont agriculteurs à Niafounké, bourgade du nord du Mali, *mais travaillent avec des* Américains (Ali Farka Touré, complice de Ry Cooder), jouent les gardiens du temple en écoutant Mozart (Adama Dramé, heureux habitant de Bouaké) ou les chefs coutumiers (le nouveau roi de la rumba zaïroise, Pepe Kalle). Pour tous, Youssou N'Dour est un exemple, homme d'affaires avisé, ami de Spike Lee, de Neneh Cherry, et toujours aussi proche du *mbalax*, le rythme wolof. Tous ont en tête le proverbe bambara : « *La grenouille et le poisson vivent tous les deux dans l'eau, mais ils ne dorment pas dans le même trou.* »

Les échanges musicaux entre Paris et l'Afrique francophone se sont longtemps nourris des talents des seconds couteaux, excellents musiciens ou producteurs (Sory Bamba, Kanté Manfila, Meiway, Ami Koïta). Habitués des aller-retour rapides entre l'Afrique et l'Europe, ils sont aujourd'hui privés de cette souplesse : obtenir un visa d'entrée est une gageure. « *Envoyer un groupe en tournée européenne crée des situations ubuesques*, explique Corinne Serres, de Mad Minute Music, agence artistique de *world music. Cela coûte cher, c'est long, d'autant qu'un groupe africain, c'est souvent un Zaïrois, un Gabonais, un Camerounais, etc. Un consulat par personne !* » Musiciens bloqués à la frontière, permis de travail (toujours temporaires) refusés : les pires sont les Britanniques, les plus souples, les Suisses.

Pour l'équipe de Mad Minute Music, les accords de Schengen ont été un soulagement : « *Un musicien résidant en France peut circuler librement à travers l'Europe.* » Mais les statuts oscillent de la stabilité (le Camerounais Manu Dibango) à la précarité (le Zaïrois Papa Wemba, muni d'une carte de séjour renouvelable chaque année et, à ce titre, mis périodiquement au chômage technique). D'autres, détenteurs d'une carte de séjour de dix ans, tel Ray Lema, défenseur officiel de la francophonie et réfugié politique zaïrois, rencontrent, depuis deux ans, des difficultés lors du renouvellement. Dans les préfectures, on est souvent persuadé qu'un guitariste français peut avantageusement remplacer un Sénégalais dans un groupe mandingue. Ailleurs, on exigera un contrat à durée indéterminée : « *Certaines inspections du travail ont du mal à comprendre ce que c'est qu'un cachet* », explique Corinne Serres. Pour les vedettes, le ministère de la culture a souvent arrondi les angles. Pour les autres...

Or Paris et sa banlieue vivent aussi de ces musiciens du dimanche : veilleurs de nuit, ouvriers, habitants des foyers. « *Beaucoup de travailleurs immigrés maliens appartiennent aux castes les plus démunies, – griots, cordonniers, forgerons et pêcheurs –*, explique Baba Dao, manager de Mande Foli, un groupe d'une quarantaine de musiciens traditionnels mandingues de Paris. *Ici, vivent de très grandes griotes maliennes, telles Oumou Kouyoté, mais aussi d'excellents joueurs de balafon, de kora ou de n'gomi, tel Moriba Koïta, chef d'orchestre de Mande Foli, qui a longtemps appartenu à l'Ensemble instrumental du Mali.* » En 1994, ce dernier avait – enfin – obtenu grâce à l'appui du ministère de la culture un titre de séjour temporaire. Il est périmé depuis novembre. Le défendra-t-on aujourd'hui ?

REPLI

Le plan Vigipirate n'a rien arrangé. « *La caravane Africolor* [un mois de tournée en novembre, avec la Malienne Oumou Sangaré et les Malgaches Salala] *nous a montré que les gens restent chez eux* », explique Philippe Conrath, directeur d'Africolor. « *Des griotes cessent d'animer fêtes et mariages, car elles craignent de sortir, même avec des papiers en règle* », ajoute Baba Dao. La communauté, en majorité musulmane, se replie sur elle-même, et les salles LSC de Saint-Denis, hauts lieux des fêtes maliennes, se sont vidées. A cela s'ajoute l'incertitude des subventions ministérielles. Selon Philippe Gouttes, directeur de Zone franche, association chargée de diffuser les musiques de l'espace francophone, « *le ministère de la coopération donne la priorité à la défense des valeurs françaises, dans une optique géopolitique* ».

« *Devant tous ces tracas* », le Malien Mamadou Konté, ancien travailleur immigré, fondateur en 1976 du festival Africa Fête (*Le Monde* du 9 décembre 1995) a installé sa nouvelle structure, Tringa, à Dakar. Devenu entrepreneur culturel, il supervise son festival (trois jours à Paris et une grosse tournée américaine en été, en collaboration avec le label Island), et prêche le « *redéploiement triangulaire : Dakar-New York-Paris* ». « *Tu ne lâches pas le poisson que tu tiens à la main parce que tu en as un autre sous le pied* », dit Adama Dramé.

Véronique Mortaigne

Programme

● **Africolor**, Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis. 59, bd Jules-Guesde, 93207 Saint-Denis. Métro et RER Saint-Denis.
● **Du 21 au 24 décembre.** Tél. : 42-43-17-17. De 70 à 110F. **Vendredi 22,** Le Caire-Paris-Alger : Jungle Hala (rap français), les Musiciens du Nil (Egypte), Youcef (raï). **Samedi 23,** Nuit de l'océan Indien : Nawal, Maalesh (Comores), N'Java (Madagascar), Lacaille (Réunion). **Dimanche 24** (toute la nuit), les Musiciens *du fleuve (Sénégal, Seine,* Niger) : Assitan Keita, Abdoulaye Diabate, Ibrahim Hamma Dicko (Mali), Yacouba Moumouni Alzouma (Niger), N'Gari Law, Ismaël Lo (Sénégal), Guelel Koumba, Afropolitains (Paris), Djo Bi (Abidjan).

Ibrahim Hama Dicko un Peul de famille noble

A CINQUANTE-TROIS ANS, Ibrahim Hama Dicko ne compte que trois disques à son actif. Peul de famille noble, il a eu toutes les peines du monde à faire admettre son statut de chanteur par les siens. « *En 1986, je chantais depuis mon enfance. J'ai expliqué à ma famille que toutes les chansons que j'avais écrites ne me rapporteraient rien sans disque. Finalement, en 1990, mes parents ont accepté que j'enregistre.* »

Ce petit homme à la voix douce et persuasive vient chanter pour la première fois en France. Il est né et vit à Gao, au nord-est du Mali. Il chante en *songhaï (la langue dominante de la région)* sur des mélodies traditionnelles. A l'indépendance du Mali, les autorités avaient remarqué son talent vocal – révélé dans la psalmodie des versets du Coran – et l'avaient engagé à moderniser les textes des grands thèmes du répertoire pour « *sensibiliser* » les populations. C'était l'époque où chaque ville du pays avait son orchestre. Ibrahim Hama Dicko, qui était devenu peintre en bâtiment, chantait en soliste pour l'orchestre de Gao « *pour défendre notre région* ».

En 1982, le système s'est effondré et, comme beaucoup de musiciens, Dicko a dû se tourner vers d'autres activités, ses chantiers de peinture en l'occurrence. L'ébauche d'un statut de l'auteur-compositeur puis la transition démocratique *qui a suivi la chute de Moussa Traoré ont* sonné le glas des musiciens fonctionnaires, et le soliste de Gao s'est lancé dans le show-business à la malienne. « *Mes textes sont ceux que les gens veulent entendre, je regarde ce qui intéresse mon pays* », dit-il. C'est ainsi qu'il a composé une chanson sur le sida, qui prône l'emploi du préservatif et a suscité quelques réactions à Gao : « *Un marabout wahhabite* [d'une confrérie d'inspiration saoudienne] *m'a dénoncé sur une radio locale. Ils pensent que l'emploi des capotes pousse les femmes à la prostitution.* » La renaissance de la carrière d'Ibrahim Hama Dicko a correspondu *au début de la rébellion touarègue dans le nord* du Mali. Quoique rattaché par la langue et la culture au camp songhaï, le chanteur a refusé de prendre parti : « *Quand je vois deux frères qui s'entretuent, je ne veux pas les encourager.* » Aujourd'hui, alors que la paix fait un retour timide dans la région, il chante la réconciliation, de sa voix extraordinaire, accompagné seulement d'une guitare, d'une calebasse et d'un violon.

Thomas Sotinel

★ **Discographie :** ***Gao,*** **1 CD Cobalt 09 272 2.**

René Lacaille, le métissage de la Réunion et de ses musiques

COMME LE *GUMBO* à La Nouvelle-Orléans, le *zambrokal*, plat créole qui mêle délicieusement riz, viande boucanée, grains secs et chaudes épices, symbolise le métissage de l'île de la Réunion et de ses musiques. Les saveurs, les rythmes et les races s'entremêlent sans perdre leur particularité. Quinquagénaire épicurien, René Lacaille assaisonne avec gourmandise les mélodies de son île et de son exil. Très tôt, il a appris à brasser les styles. La famille Lacaille égrène une longue dynastie de musiciens. Accordéoniste dès l'âge de sept ans, René, accompagné de ses cinq frères, s'initie dans les bals à la polka, à la valse et au quadrille créole. Mais il est difficile, à l'époque, de vivre de son art sur cette tête d'épingle perdue dans l'océan Indien. En 1966, René s'envole pour la métropole et cachetonne dans les boîtes corses de Pigalle. Il reviendra pourtant à la Réunion participer à l'éclosion d'une scène locale pleine de promesses.

René Lacaille travaille alors avec Luc Donat, figure légendaire du séga moderne, forme le groupe Ad Hoc, puis Caméléon avec Alain Peters. *Ils seront sans doute les premiers à électriser le maloya,* ce chant issu de l'esclavage et devenu dans les années 70 le véhicule privilégié de l'identité créole. Mais le destin de René Lacaille l'appelle vers d'autres voyages. En France, bien sûr, où on le verra souvent accompagner Jacques Higelin, et dans toute l'Europe. En Afrique *également :* Tanzanie, Ethiopie, Ouganda, Kenya, Soudan. Encyclopédie vivante des rythmes de l'océan Indien, amoureux de tous les folklores, l'accordéoniste-guitariste s'est imprégné aussi des humeurs les plus festives des *musiques noires américaines.* Fidèle à son île malgré l'éloignement, René Lacaille projette d'enregistrer bientôt, à sa façon, quelques-unes des grandes mélodies de Danyèl Waro, puriste magnifique du *maloya* traditionnel.

Stéphane Davet

Le Gabonais Pierre Akendengué et le Sénégalais Ismaël Lo ouvrent le festival

AFRICOLOR est un festival chaleureux, où le moindre frémissement met la salle debout, dansante. *Les dames en boubous* multicolores de l'association malienne Gidimaxa Jikké cuisinent des beignets et vendent à la louche des boissons au gingembre ou au tamarin. Africolor sait aussi inspirer des idées aux musiciens et sceller des rencontres, comme celle, jeudi 21 décembre, de Pierre Akendengué et d'Ismaël Lo. Les deux hommes ont en commun d'aimer s'accompagner à la guitare pour chanter des ballades, tout en creusant les richesses rythmiques de leurs pays respectifs, le Sénégal et le Gabon.

Akendengué est né en 1942, il a *fréquenté* le Petit Conservatoire de la chanson, de Mireille, à la veille de mai 68, et rencontré à Paris son premier producteur, le chanteur Pierre Barouh. Il n'a ensuite cessé de dénoncer, en français et en langue myéné, l'apartheid, le néo*colonialisme et la bourgoisie africaine.* Lassé d'une carrière en dents de scie, devenu pratiquement aveugle à la suite d'une maladie, il rentre au Gabon en 1985 et devient *conseiller culturel du président* Bongo. Cela lui vaudra des critiques virulentes. Mais cet engagement politique en forme de retraite anticipée n'entamera pas l'aura du compositeur, délicat et éclectique, chanteur gracieux, et coauteur avec Hugues de Courson, de *Lambarena*, mélange de Jean-Sébastien Bach et de chants pygmées (chez Mélodie, 1993).

De quinze ans son cadet, Ismaël Lo a fait son éducation au folksong, façon Dylan, avec harmonica et guitare sèche. De père sénégalais et de mère nigérienne, il compose de jolis textes – hymnes à la femme noire, appel à l'unité africaine, à la jeunesse, critique au racisme – qu'il chante, amplement, en wolof ou en bambara. Depuis ses débuts au sein du Super Diamono de Dakar, Ismaël Lo a eu le temps de faire un excellent groupe de scène, très ap*puyé sur les sabars, les percussions* sénégalaises, mais aussi sur de belles lignes mélodiques (*Tajabone*, qui le fit connaître en France en 1991, *La Femme sans haine*, sur un *texte d'Etienne Roda-Gil, inclus* dans *Iso*, bel album publié l'an passé chez Barclay).

Ismaël Lo le Sahélien et Pierre Akendengué l'homme des forêts équatoriales voulaient, à Saint-Denis, rapprocher les Afriques. Le Sénagalais avait prêté ses musiciens (batterie, basse, percussions, guitares électriques, claviers) et le Gabonais ses choristes aux voix savamment travaillées, son humour et sa fibre militante (une minute de silence pour Ken Saro-Wiwa, le poète nigérian exécuté en novembre). Ismaël Lo balaie les contours du désert. A son côté, Akendengué baigne dans l'humidité et le silence de la forêt. Balancements inspirés du calypso antillais, chansons de liberté pure, au fil secret enfin retrouvé après des hésitations dues, sans doute, à une longue absence de la scène.

V. Mo.

mois.

confier à l'ONU le transfert des

Jean-Claude Pomonti

Le groupe Les Innocents continue sa longue marche vers les sommets du rock français

Les quatre musiciens sortent un disque sobre et retenu. Conforme à l'image qu'ils donnent d'eux-mêmes

Les Innocents sont apparus à une époque peu favorable à l'avènement d'un grand groupe de rock en France. Au début des années 80, de nombreuses formations cherchaient leur public dans une forêt dominée par Téléphone. Les maisons de disques ne croyaient pas à l'émergence de talents dans un genre sous influence anglo-saxonne. Jusqu'à ce qu'une major prenne Les Innocents sous contrat, en 1987. Le succès de *Jodie* fut foudroyant. Leur troisième album, *Post-Partum*, est l'occasion de mesurer le chemin parcouru.

RÉSUMÉ DE TREIZE ANS de carrière en forme d'histoire exemplaire. Ou comment un groupe de rock qui aurait dû mal tourner s'est taillé une route vers les sommets de nos hit-parades en s'effaçant derrière ses chansons. Les Innocents sont nés à une époque peu favorable au rock français. Dans la première moitié des années 80, l'arbre Téléphone masque une forêt de petits groupes sans public. Ecrasée par des influences anglo-saxonnes envahissantes et légèrement archaïques, la scène hexagonale n'affirme pas encore cette identité qui fera la force du mouvement alternatif quelques années plus tard.

A Paris, après un premier concert au squat des Cascades en mars 1982, Les Innocents partagent dans la bonne humeur le chemin de croix des confrères Bandits, Désaxés, Stunners et autres Coronados. On enchaîne les concerts – le Gibus et le Rose Bonbon sont les clubs phares de la capitale –, on se heurte à l'incrédulité de maisons de disques persuadées qu'aucun groupe n'aura jamais le potentiel d'un chanteur, et on finit par autoproduire son premier 45 tours. Celui des Innocents, *Pamela*, n'aura que peu d'impact.

Si les reprises de standards (Rufus Thomas, Equals) constituent une grande partie de leur répertoire, les « Inno » s'attachent à écrire en français sur des mélodies fines inspirées par les grands noms du *songwriting* (Brian Wilson, Elvis Costello). Enfin, convaincu par l'une d'elles, Virgin sort *Jodie*, simple qui connaîtra, en 1987, un succès aussi foudroyant que mal vécu.

DERNIÈRE CHANCE

Sous l'influence de sa maison de disques, le groupe arrête la scène, s'use à essayer de reproduire son tube, accumule tant de tensions qu'après un premier album décevant, *Cent mètres au paradis*, deux musiciens quittent la bande. Rejoints alors par Jean-Chri (guitare, claviers) et Michael (batterie), Jipé (chanteur, guitariste) et Rico (bassiste) se ressourceront sur scène, lors d'une tournée en formation acoustique symbole d'un nouveau départ.

« Cette tournée nous a redonné la joie de jouer, reconnaît Jipé, *nous avons trouvé une nouvelle cohérence en améliorant notre technique et notre musicalité. »* Comme si la simplicité du format, la nudité des guitares en bois leur avaient redonné foi en ce métier d'artisan.

Enregistré sous pression, leur deuxième album, *Fous à lier*, fait figure de disque de la dernière chance. Le groupe se plie à quelques compromis, enjolive ses titres de cordes et de cuivres, s'applique surtout à fourbir ses compositions. En l'absence de véritable « image », de leader charismatique et d'instrumentiste racoleur, ce sont elles qui porteront l'album à bout de bras.

La séduction opérera à long terme. Pendant quelques mois, le groupe croira au flop. *« Il a mis neuf mois à décoller*, se souvient Jipé. *Le concert que nous devions faire au Bataclan en novembre 1992 devenait un quitte ou double. Si ce concert foirait, on n'avait plus qu'à changer de métier. Mais ça s'est bien passé. Nous sommes partis en vacances à Noël. A notre retour, toutes les radios diffusaient* L'Autre Finistère. *1993 s'est passée comme sur un nuage. »*

En effet, Les Innocents écouleront 500 000 exemplaires de *Fous à lier* et rempliront les salles, dont un premier Olympia qui verra la foule reprendre à l'unisson *Un Homme extraordinaire*, *L'Autre Finistère* ou *Mon Dernier Soldat*, en s'identifiant à ces trentenaires casaniers, plus copains de palier que rock stars.

AUTONOMIE TOTALE

Grâce à ce triomphe, le quatuor a eu pour la première fois une autonomie totale de création pour l'enregistrement de *Post-Partum*, son nouvel album. Plutôt que de céder à la surenchère, le groupe de Jipé a fait l'éloge de la sobriété et de la retenue. Conscient de ses meilleurs atouts, il a laissé les chansons respirer d'elles-mêmes. *« Chaque chanson a dicté sa loi. »* Comme toujours pour ces garçons pudiques, les mélodies sont venues plus facilement que les mots. *« L'écriture est une souffrance terrible. Nous avons mis un an à écrire les paroles. J'ai l'impression de dire beaucoup plus de choses avec une suite d'accords. »*

Treize ans après, l'alchimie du groupe semble fonctionner à plein. *« Nos chansons sont beaucoup plus intéressantes que nous. Le groupe nous permet d'exprimer des choses dont nous ne serions sans doute pas capables individuellement. »* Une modestie, secret, peut-être, de leur longévité.

Stéphane Davet

Sages comme des images

Jipé, Jean-Chri, Rico et Michael ont du chic. Qu'ils usent du *clapping* façon années 60, des sons saturés de l'après-grunge, du banjo ou de la guitare acoustique, ils ne perdent jamais cette distance à l'égard du genre humain imposée par la légèreté, en tant que dogme musical. Les Innocents habillent rigoureusement leurs chansons, et mordent façon Souchon : *« On a des bibles, des hymnes, des icônes... Enghien, Silverstone, tout un nuancier... C'est un monde... presque aussi parfait qu'il est plat. »* Reste donc à surfer élégamment sur une mer d'huile, avec des brins d'émotion, de fantaisie (*Raide, raide, raide*). Il faut ainsi écouter *Post-Partum* à plusieurs reprises avant d'en découvrir les secrets arrangements, noyés dans une monotonie un peu naïve (la mélodie façon Voulzy, les voix en ligne).

En prime, des bouts sonores bricolés, offerts à qui sait attendre au-delà du dernier titre, donnent une idée flamboyante de ce que seraient les Innocents s'ils ne fuyaient pas tant la folie.

★ *Post-Partum*, 1 CD Virgin 7243-841314-2

■ JUSTICE : le tribunal de grande instance de Paris a annulé, mardi 19 décembre, les assemblées générales de l'Adami (société civile pour l'Administration des droits des artistes et musiciens interprètes), qui se sont tenues le 19 juin, pour *« non-respect des modalités de convocation »*. Une action en justice avait été engagée à l'encontre de l'Adami par l'association Protection des ayants droit et 40 artistes, dont Danièle Delorme, Hugues Aufray, Daniel Guichard, Michèle Morgan et Anémone. Le 6 juin, le tribunal de grande instance de Paris avait annulé pour les mêmes motifs les assemblées générales de l'Adami du 20 juin 1994. De nombreux artistes contestent les méthodes de l'Adami et la façon dont elle répartit les droits à ses associés.

■ MUSIQUE : le chef d'orchestre Louis Langrée vient d'être nommé directeur musical du Glyndebourne Touring Opera, une structure qui promène les productions du Festival de Glyndebourne en Grande-Bretagne. Il succédera à Ivor Bolton à partir de 1998. Louis Langrée, né en 1961, est actuellement directeur musical de l'Orchestre de chambre de Picardie, après avoir été l'assistant de Semyon Bychkov, à l'Orchestre de Paris, de 1989 à 1992.

■ THÉÂTRE : l'assemblée générale de la Société des comédiens-français, réunie le 19 décembre 1995, a désigné son comité d'administration pour l'année 1996. Outre Jean-Pierre Miquel, administrateur général, et Catherine Samie, doyen, membres de droit du comité, six sociétaires ont été élus membres titulaires : Alain Pralon, Catherine Hiégel, Catherine Ferran, Roland Bertin, Muriel Mayette et Michel Favory. Gérard Giroudon et Anne Kessler ont été désignés membres suppléants.

■ Le Théâtre de Gennevilliers a décidé de reprendre en janvier 1996, pour quatre représentations exceptionnelles, la trilogie *Gibiers du temps* écrite et mise en scène par Didier-Georges Gabily : représentation intégrale le 13 janvier à 14 heures ; première époque le 14 à 20 heures ; deuxième époque le 15 à 20 heures ; troisième époque le 16 à 20 heures. Rens. : 41-32-26-26.

Le studio de Steven Spielberg s'installe près de Los Angeles

LOS ANGELES
correspondance

« Un rêve enfin réalisé », *« Le joyau de la couronne de l'industrie hollywoodienne »* : quatorze mois après l'annonce du lancement de leur nouveau studio, Steven Spielberg, Jeffrey Katzenberg et David Geffen rivalisaient de superlatifs en faisant visiter le site choisi pour l'édification de leur DreamWorks SKG. La construction débutera dès juin 1996 sur cet immense terrain vague de Plaja Vista situé en bordure du Pacifique, juste au nord de l'aéroport international de Los Angeles. Et *« le premier studio entièrement numérique du XXIe siècle »*, comme aime à l'appeler la troïka, sera opérationnel en 1998.

« Notre présence dans ce hangar construit par Howard Hughes a une signification "karmique" », hasardait même Steven Spielberg se référant à un autre visionnaire fou de cinéma et d'avions. L'immense hangar où fut assemblé l'avion-cargo *Spruce Goose* sera conservé et restauré.

DreamWorks SKG offrira quatorze studios de tournage et le plus grand studio du monde, un « superstage » qui devrait détrôner le « James Bond stage » près de Londres. On promet des bungalows pour les artistes, comme au bon vieux temps des débuts du cinéma, mais surtout une atmosphère de campus, jeune, tonique et inventive, qui se démarquera radicalement du style zone industrielle des studios hollywoodiens d'aujourd'hui. Le schéma directeur du site de Plaja Vista a, d'ailleurs, été conçu par le célèbre cabinet d'architectes Moore, Ruble, Yudell.

AMBITION COMMUNAUTAIRE

Mais en intégrant pour la première fois un studio d'images (le terme de studio de cinéma est maintenant désuet) dans un site qui offrira des logements, un lac, une marina, une école, des hôtels et même des marécages rendus à la faune et à la flore locales (*« toutes les grenouilles de Los Angeles sont les bienvenues »*, ironisait Steven Spielberg) et en invitant leurs partenaires multimédia (IBM, GTE, Digital Domain, Silicon Graphics) à partager les espaces commerciaux de Plaja Vista, DreamWorks SKG affirme son ambition de créer une communauté modèle tout autant qu'un prototype d'insfrastructures technologiques.

La compagnie de téléphone GTE investira 100 millions de dollars dans l'installation du réseau en fibres optiques *« capable de transmettre un million de pages en quatre secondes »*, explique un ingénieur.

La présence de Pete Wilson, le gouverneur de l'Etat de Californie, ainsi que de Richard Riordan le maire de Los Angeles lors de l'inauguration de la zone d'aménagement de Plaja Vista, soulignait le rôle central des industries de divertissement dans la reprise de l'économie californienne.

Pour s'assurer la venue de DreamWorks SKG, la municipalité de Los Angeles, qui vient d'approuver l'urbanisation du site, a offert aux trois entrepreneurs de substantiels avantages fiscaux. DreamWorks SKG prévoit d'employer 2 100 salariés et générerait indirectement environ 30 000 emplois en 2001 (dans le comté de Los Angeles, Hollywood emploie actuellement 210 000 personnes).

Depuis sa création en octobre 1994, DreamWorks a passé des accords avec HBO, Microsoft, SEGA, Silicon Graphics, la BBC et le studio MCA-Universal qui assurera la distribution exclusive de ses films, vidéocassettes et productions musicales.

Le premier long métrage du nouveau studio, *The Pacemaker* avec George Clooney, l'acteur vedette de la série télévisée « E R », entrera en production en mai prochain. Et leur premier programme télévisé, *Champs*, débute sur ABC le 9 janvier.

Claudine Mulard

La scène nationale du Bassin houiller lorrain cesse ses activités

Le tribunal de Sarreguemines a prononcé sa liquidation judiciaire

Fondée il y a vingt-trois ans, l'ACBHL (Action culturelle du Bassin houiller lorrain) était dans une situation financière difficile depuis plusieurs années. Bien que les comptes de cette scène nationale aient été en cours de redressement, la ville de Freyming-Merlebach a décidé de diviser sa subvention par six, contraignant l'ACBHL à déposer son bilan. Son président pense que la décision de couler cette association est politique.

METZ
de notre correspondant

En prononçant la liquidation de la scène nationale de l'Action culturelle du Bassin houiller lorrain (ACBHL), le tribunal de Sarreguemines a mis un terme, le 16 novembre, à une expérience engagée il y a vingt-trois ans et regroupant vingt-huit communes de l'Est mosellan. L'association disparaît alors qu'elle était sur la voie de la guérison, avec un retour à l'équilibre programmé pour la fin de 1996. Son déficit avait déjà été ramené de 2,3 millions de francs en 1993 à 1,8 million de francs en 1994, et ses responsables espéraient le faire descendre à 1 million de francs fin 1995. Sa chute a, en fait, été précipitée par le désengagement de l'un de ses principaux partenaires, la ville de Freyming-Merlebach, qui elle-même doit faire face à une situation budgétaire critique.

En août, le nouveau maire de la commune, Pierre Lang (député PR), a averti l'association que la subvention 1995 ne serait que de 150 000 F. Son prédécesseur, Charles Metzinger (PS), avait promis 1 million de francs, une somme déjà en baisse sensible par rapport aux années précédentes (1,8 million de francs en 1992). Face à cette situation, le conseil d'administraton de l'ACBHL a décidé, le 11 septembre, de déposer son bilan. Le 5 octobre, la chambre civile du tribunal à Sarreguemines a placé l'association en redressement judiciaire. L'administrateur a demandé la liquidation judiciaire. Ce choix a été approuvé par l'Etat et les communes de Freyming-Merlebach et de Forbach.

« DÉCISION POLITIQUE »

Pour les responsables de l'Action culturelle du Bassin houiller lorrain, la liquidation signifie non seulement que les vingt-trois salariés se retrouvent au chômage mais aussi que l'action conduite depuis des années est rayée d'un trait de plume. *« La décision de couler l'ACBHL est avant tout politique »*, déplore son président, André Pérotin, après que le maire de Freyming-Merlebach a affirmé ne plus vouloir payer pour une institution qu'il ne contrôle pas. Le nouveau maire de Forbach, Charles Stirnweiss (UDF), a, de son côté, souhaité que sa commune soit plus active et plus exigeante face aux missions du syndicat intercommunal créé en 1992 pour prendre en charge l'action culturelle de ce bassin de 300 000 habitants.

La disparition de l'ACBHL pose la question de l'avenir de la culture dans le Bassin houiller lorrain. *« Le retour à une politique de clocher est à craindre »*, prévient Michel Denis, directeur de l'ACBHL, pour qui l'originalité de la formule était d'associer plusieurs communes autour d'un programme. L'Action culturelle du Bassin houiller a créé des lieux de culture : un centre à Saint-Avold, un autre à Forbach, ainsi que la maison des cultures frontières de Freyming-Merlebach, où elle proposait une cinquantaine de représentations par an. Elle avait aussi développé des ateliers de pratique artistique dans les écoles, un cinéma d'art et d'essai, un centre documentaire, une unité de production vidéo et un secteur recherche qui organisait notamment un colloque annuel, Banlieues d'Europe, traitant de l'art dans la lutte contre l'exclusion.

Jean Hurstel, ancien directeur de l'ACBHL, qui dirige aujourd'hui le Centre européen de la jeune création à Strasbourg, ne cache pas son amertume : *« J'ai mis quatorze ans pour construire une forte équipe de partenaires volontaires et conscients de leur responsabilité publique, une action culturelle qui fût réellement au sein du Bassin houiller lorrain. La mort annoncée de l'ACBHL n'est pas seulement la fin d'une institution importante, la disparition d'une équipe professionnelle compétente, elle dit, de manière plus sourde, une vérité bien plus importante : la rupture d'un lien fondamental, la déchirure de ce qui, au cœur d'une région, constitue son identité, sa raison d'être, son souffle, sa vie. »* Un comité de défense regroupant quelque deux cents personnes a décidé d'interpeller les collectivités locales sur leurs intentions pour l'avenir.

Jean-Louis This

France-Culture donne un nouvel élan à la fiction sur les ondes

Genre littéraire méconnu, le théâtre radiodiffusé est un creuset de la création

QUAND, à la Radiodiffusion française, aux lendemains de la Libération, Jean Tardieu inaugurait le Théâtre d'essai, il fondait une activité artistique qui, aujourd'hui encore, est une source de création sans égale. Où pourrait-on trouver ailleurs que sur les ondes, une production créant, chaque année, plus de trois cent cinquante heures de fiction qui font travailler, célèbres ou débutants, auteurs, comédiens et compositeurs ? Si, depuis quelques années, France-Inter a supprimé son émission quotidienne (« La Dramatique de minuit ») et porté à une heure plus que tardive « Les Tréteaux de la nuit » de Patrice Galbeau, France-Culture non seulement maintient sa production mais vient même de lui donner un nouvel élan.

Genre littéraire spécifique, la fiction radiophonique n'a de commun avec celle destinée à la scène, que la parole, avec le cinéma, que l'infini des possibilités selon une règle que quatre mots résument : parole, musique, bruit, silence. Ce dernier peut sembler paradoxal à propos d'œuvres qui s'adressent à la seule oreille, mais il est une respiration donnant son tempo à une partition qui a pour but d'atteindre l'essentiel, l'imagination de l'auditeur placé dans un état de réceptivité particulière.

Les qualités d'écriture que requiert la fiction radiophonique sont souvent l'amorce de celles qu'exige la scène. Aujourd'hui, c'est par elle que des talents se révèlent, comme celui de Noëlle Renaude ou Franz Bartelt ; hier, c'est grâce à elle qu'Adamov, Dubillard, Billetdoux, Jamiaque, Obaldia et tant d'autres célébrités du théâtre ont fait leurs premiers pas, que leurs textes sont passés pour la première fois de la page à la voix ; c'est par elle que des compositeurs à leurs débuts, comme Boulez, sont passés de l'écriture à l'audition de leur partition, car hier comme aujourd'hui, des musiques originales sont commandées à des compositeurs dont on sait les difficultés qu'ils ont à être joués. Difficultés que partagent les auteurs. Ils trouvent là les moyens de s'exprimer sans aucune des contraintes que le théâtre leur impose. Non seulement ils n'ont pas à limiter le nombre de leurs personnages – il est des créations qui font appel à cinquante, voire cent comédiens – mais ils ont plus de chance d'être joués pour un auditoire qu'il faudrait des mois, sinon des années, à réunir dans une salle, et qui, par l'échange avec les radios francophones, se trouve aussi au-delà des frontières. De plus, ils bénéficient de distributions dont ne saurait rêver ni un débutant ni un auteur confirmé.

PATRIMOINE DRAMATIQUE

Si, pour les jeunes comédiens, le micro est un moyen d'expression privilégié, les grands noms de la scène et du cinéma ne le dédaignent pas ; c'est souvent là qu'ils ont débuté. Michel Bouquet y apporte son talent, Claude Rich, au terme d'un enregistrement de plusieurs semaines, nous disait qu'il n'y a que dans les studios de Radio-France qu'il retrouve l'esprit des compagnies disparues, et c'est devant un micro qu'André Reybaz a dit ses dernières répliques.

Un autre rôle capital de ce théâtre, c'est aussi la constitution d'un patrimoine dramatique exceptionnel qu'on retrouve parfois dans « Les Nuits de France-Culture ». A ne pas négliger non plus, l'aspect économique, qu'il s'agisse des auteurs, des comédiens, des réalisateurs, assistants, bruiteurs dont il faut souligner les qualités professionnelles.

En un temps où la télévision multiplie des séries dont il est lieu commun de souligner la médiocrité, la radio ne renonce pas à produire des œuvres comme *Le Concile d'amour* ou des œuvres originales que l'on dirait « de prestige » sur le petit écran. D'une audience difficilement « audimatisable », ces créations se sont quelquefois trouvées en danger de mort. Déjà, en 1979, un rapport, signé Michel Schilovitz, l'annonçait. Elles ont survécu, elles vivent. Bien des signes laissent à penser qu'elles vivront de mieux en mieux.

En témoigne un travail comme celui d'Alain Trutat qui, à la Fondation européenne des métiers de l'image et du son, enseigne l'écriture radiophonique et suscite de futurs talents. En témoigne l'intérêt qu'y portent Patrice Duhamel, directeur général de Radio-France, et Jean-Marie Borzeix, directeur de France-Culture, recevant des auteurs et Emmanuel de Rengervé, du Syndicat national des auteurs et compositeurs, venus les entretenir des problèmes artistiques et économiques que pose leur art. En témoigne – pour faire face à la masse des manuscrits qui arrivent à la Maison de la Radio au rythme de plus d'un millier par an – une nouvelle organisation. Toutes les formes de la dramaturgie étant représentées, elle fonctionne à la manière des maisons d'édition. Conseillère des programmes chargée des émissions de fictions, Christine Bernard-Sugy entend enrichir le répertoire en allant au devant des auteurs ; Alain Pollet a en charge la production des feuilletons et du « Nouveau Répertoire dramatique » de Lucien Attoun ; Nelly Le Normand s'occupe de l'émission pour enfants, « Histoires du pince-oreille »; Michel Baurin réunit des textes de recherches d'expression radiophonique et des nouvelles auxquelles un comédien donne vie ; Yves Lebeau est attaché à la production d'un théâtre contemporain et à des enregistrements réalisés en public. Autant de travail, d'initiatives au service d'un art à part entière, d'un creuset indispensable à l'émergence de nouveaux auteurs dont il est habituel de dire que nous en manquons, alors même qu'il suffit de se mettre à l'écoute de France-Culture pour découvrir qu'ils existent, en nombre et en talent.

Pierre-Robert Leclercq

★ Pour un détail de tous les programmes se reporter à *La Semaine de Radio-France* ; exemplaire gratuit en téléphonant à la Maison de la Radio, 42 30 22 22.

Controverse autour de l'attribution d'un tableau au Caravage

De qui est le « Narcisse » du Palazzo Corsini ?

ROME
correspondance

Le Caravage fait encore parler de lui. Après quatre siècles, livres, colloques, expositions, théories, nouveaux tableaux continuent d'alimenter le mythe de cet artiste maudit. Cette fois, l'attention se porte sur la restauration du *Narcisse*, un tableau conservé à Rome, dans la Galerie du palais Corsini. S'agit-il, comme on l'a pensé, d'une œuvre fondamentale du Caravage, exécutée probablement dans les dernières années du XVI[e] siècle ? Le peintre, qui avait alors quitté la Lombardie pour Rome, gagnait sa vie en peignant des natures mortes et des allégories pour un cercle étroit de nobles romains, tels le marquis Vincenzo Giustiniani et le cardinal del Monte, qui avaient déjà eu l'intuition du génie du jeune peintre.

Comme il arrive souvent, l'histoire du tableau garde de nombreuses zones d'ombre, à commencer par sa date. Un tableau de jeunesse ou plus tardif, proche des extraordinaires clairs-obscurs des tableaux de l'église Saint-Louis-des-Français, à Rome ? Les experts sont d'avis divers, et certains en sont même arrivés à récuser l'attribution au Caravage – proposée depuis 1913 par Roberto Longhi – pour mentionner le nom de Giovanni Antonio Galli, dit le Spadarino, un caravagesque actif à Rome au début du XVIII[e] siècle. *« Une attribution sans fondement*, déclare Rossella Vodret, qui a dirigé la restauration de la toile, tout juste achevée. *Aucune œuvre connue du Spadarino ne supporte la confrontation avec un chef-d'œuvre comme le* Narcisse, *qui est sans aucun doute le fruit du talent d'un grand maître. »*

DEUX MIROIRS

Après le nettoyage, financé par la Fédération italienne des marchands et antiquaires, l'œuvre semble être retournée définitivement au Caravage. *« Il s'agit certainement d'un tableau de jeunesse*, explique le surintendant aux biens artistiques de la ville de Rome, Claudio Strinati, *effectué sur commission du cardinal del Monte, un des premiers commanditaires de l'artiste. » « Il faut observer les couleurs avec soin*, ajoute Maurizio Marini, expert du Caravage. *Les nuances du vert des habits, qui rappellent la malachite, se retrouvent seulement dans les toiles de Saint-Louis-des-Français. Pour moi, ce tableau a été réalisé vers l'an 1600, pour illustrer le mythe de Narcisse tiré des* Métamorphoses *d'Ovide. »*

Au-delà des attributions, la restauration a fait un peu de lumière sur cette toile énigmatique. Tout d'abord, l'absence de dessin préparatoire, remplacé par de légères incisions dans la toile : une méthode que Le Caravage a souvent utilisée. Puis, une grande quantité de repentirs, qui permettent de reconstituer la technique utilisée par l'artiste pour peindre le visage reflété dans le miroir d'eau. Les analyses ont confirmé qu'il y avait des différences entre le personnage et l'image reflétée, dues probablement au fait que le peintre a réalisé d'abord la figure supérieure, puis l'a retournée, précisément pour donner l'impression d'une figure qui se regarde dans un miroir.

« Il s'agit peut-être d'un autoportrait, réalisé par l'artiste avec l'aide de deux miroirs, lance Rossella Vodret, *même si nous savons que la couleur des cheveux du Caravage était noire, pas rousse.»* Le Caravage en *Narcisse* ? L'hypothèse est passionnante, notamment pour ses implications psychologiques, qui renvoient précisément au texte d'Ovide. Dans *Les Métamorphoses*, le poète latin souligne à plusieurs reprises le caractère faux et trompeur du reflet. Le Caravage choisit de ne pas décrire l'épisode mythologique, mais de se concentrer simplement sur le drame du jeune homme qui s'éprend de lui-même. *« Cela pourrait même être une allégorie pour le « casino » du cardinal del Monte, où le Caravage a peint un plafond avec les dieux de l'Olympe. »*

Tous les avis ne concordent cependant pas sur le nom du Caravage. Pour Mina Cregori, experte en peinture baroque, *« les éléments stylistiques parlent clairement : le bras et le profil fortement en clair-obscur font exclure ce nom : le tableau n'est pas du Caravage »*. Sera-t-il possible de mettre tout le monde d'accord ? Rossella Vodret est optimiste : pour démontrer sa thèse, elle a programmé pour l'année prochaine une exposition dédiée précisément au *Narcisse* restauré, qui sera confronté à d'autres tableaux de Spadarino.

Ludovico Pratesi

mois. confier à l'ONU le transfert des *Jean-Claude Pomonti*

CHANSONS

L'éclosion d'une jeune garde de la chanson francophone, ou du rock – mais jamais les étiquettes n'auront autant valsé – aura éclairé l'année 1995, même si les chansons de Dominique A, Miossec, Mano Solo ou Jean Bart ne sont pas d'une franche gaieté, mais plutôt empreintes de fatalisme critique. Du côté des talents confirmés, une belle moisson d'albums enregistrés en concert démontre que le spectacle vivant peut être aussi l'occasion pour les chanteurs de recréer leurs propres œuvres. En matière de réédition, collections (Music Memoria, Chansophone, les Cinglés du music-hall) et compagnies courageuses (EPM) continuent leur mise en valeur du patrimoine français avec une foi intacte. L'alliance de tout cela incline donc à l'optimisme.

ART MENGO

LA MER N'EXISTE PAS

■ Voix de rocaille, un brin hispanisant, Art Mengo a fabriqué un album au lyrisme sous-jacent, grâce à un synthétiseur bon à tout faire. Violons, glissades étranges, douceurs imprévues, beaucoup de créativité sur des paroles de Patrice Guirao. Effluves de rumba, mambo décale, brisures de rap. Aussi charmant qu'un nez de travers ou un œil coquet.
1 CD Columbia 481 166-2.

MANO SOLO

LES ANNÉES SOMBRES

■ Déchiré, le chanteur à la voix tendue, aux textes à vif, raconte les pavillons de banlieue, la shooteuse de fortune, les années sida. Tout en colère contenue, en tension limite, cet album est le berceau mélodique d'une gaieté morbide, où violon, guitare ou accordéon soutiennent l'idée que la vie entraîne vers « une faucheuse » trop gourmande.
1 CD East/West 0630-11606-2.

FRED POULET

MES PLUS GRANDS SUCCÈS

■ Un premier disque présenté comme un florilège, proposé au second degré par un jeune classico-provocateur. Incernable, entre le post-grunge, le rock à l'ancienne et la chanson française. Usage presque exclusif des guitares (saturées ou au naturel), petit piano d'enfant, atmosphère, trouble, jeux de mots.
1 CD Saravah/Media 7 SHL 2067

SERGE HUREAU

GUEULES DE PIAF

■ Les faces B d'Edith Piaf, les chansons les moins connues reprises par un chanteur comédien amoureux de la chanson. Avec Pierre Sauvageot, Michel Risse et Montferrat, ils déploient des trésors d'imagination pour restituer les atmosphères.
1 CD Rue Bleue BLC 950 01

LA TORDUE

LES CHOSES DE RIEN

■ Rock, rumba, java, chansons réalistes anarcho-surréalistes. Proches des Têtes raides, les trois complices s'amusent énormément sous des airs de sérieux noir, dans des atmosphères de café de la marine. Cymbales, voix mâles, guitares grattées pour d'impossibles polkas hachurées, des versions chaotiques d'Aragon.
1 CD Media 7 MDC 701.


DESSIN RICARDO MOSNIER

Brigitte Fontaine, du free-jazz au hip-hop

DÉLIRE JOYEUX, POÉSIE HALLUCINATOIRE, ironie acérée et naïveté venimeuse : *Genre humain* mesure le chemin parcouru depuis la première version de *Comme à la radio* (avec l'Art Ensemble of Chicago). Du free-jazz et de « sous les pavés la plage », Brigitte Fontaine passe au trip-hop, au jazz acidifié sans renoncer aux mélanges heureux de la Kabylie (Areski, toujours là) et de la gouaille française (Higelin n'est jamais loin). *Genre humain* porte l'empreinte d'Etienne Daho, arrangeur, entouré de ses complices le chanteur Arnold Truboust, les Valentins et leur guitariste Edith Fambuena qui ont travaillé à rendre cet album résolument contemporain.

Réédité chez Saravah, *Comme à la radio* n'a rien perdu de son mordant, de ses côtés tordus et lancinants, de sa folie. *Monsieur le chef de gare de Latour-de-Carol* est un délice renouvelé.

En version 1995, *La Femme à barbe* ou *Conne* prolongent le propos : la vie est une galère, et pour y arriver (à vivre) il faut ramer beaucoup, se moquer encore plus, et de soi-même aussi, et puis s'amuser, ouvrir les portes, trouver les couleurs, aimer l'anarchie. Et l'ordre aussi, mais bousculé.

★ *Brigitte Fontaine,* Genre humain, *1 CD Virgin* ; Comme à la radio, *1 CD Saravah/Media 7.*

MAURANE

DIFFÉRENTE

■ Différente, certainement : Maurane a mûri, elle a travaillé avec Jean-Claude Vannier, Paul Personne, le Belge Philippe Lafontaine, des chœurs de gospel et des Cubains polyphonistes pour aboutir au plus nostalgique et au mieux chanté des albums de sa carrière.
1 CD Polydor 529601-2

MIOSSEC

BOIRE

■ Le Brestois Miossec dresse un état de la France peu optimiste : une sorte de torpeur, chantée dans un déchirement pudique, puisée au fond des discussions de café du commerce et rendue avec toute sa cruauté. Voix et guitares appropriées.
1 CD Bias/Play It Again Sam 311 CD

JEAN BART

SUITE ET FIN

■ Nouvelle vague, art conceptuel, Jean Bart minimalise, murmure des histoires de cinéma, bricole des mélodies qu'il chahute à l'échantillonneur, à la guitare, à la sonnette de vélo, au banjo. Le *Mélodie Nelson* de Gainsbourg flotte sur les filets de voix, Jean-Pierre Léaud est là. Tout est en morceaux, parfois réunis.
1 CD Suisa/Babouin Records.

HECTOR ZAZOU

CHANSON DES MERS FROIDES

■ Pôle nord, Sibérie, Japon : le musicien Hector Zazou a exploré le Grand Nord et son voisinage. Après avoir collecté des airs traditionnels, il a demandé à John Cale, Ryuchi Sakamoto, Björk, Marc Ribot, à des Iacoutes, des Inuits et des synthétiseurs de les habiller. Un voyage en forme de soleils inaccoutumés.
1 CD Columbia 477 685-2.

YANN-FANCH KEMENER

ENEZ EUSA

■ Un hommage vibrant à *Enez Eusa*, l'île d'Ouessant, donné par l'un des meilleurs chanteurs bretons. Les romances ressemblent à des lieder romantiques, les envolées sont superbes et le pianiste Didier Squiban, directeur de l'Orchestre régional de jazz de Bretagne, alimente la tension dramatique, incurve l'album vers la douceur de quelques harmonies surprenantes.
1 CD L'Oz/Diffusion Brech 02.

I MUVRINI

CURAGIU

■ Le dernier en date des albums du groupe corse est l'un des plus aboutis par l'équilibre entre textes de mémoire (une stèle magnifique aux morts de Furiani, *Perdunateci o mà*) et de combat (*Chi diceranu*), d'amour et d'espérance.
1 CD Columbia COL 480 608-2.

THOMAS FERSEN

LES RONDS DE CAROTTES

■ Chanson *cocooning*, arrangements élégants, tempos variés (valse, slow), servis par la décontraction d'un garçon qui aime la tranquillité de l'homme et le souci adolescent. Duo de voix-piano, envolées de violons, voix éraillée, bons sentiments.
1 CD WEA 450 999 166-2

La parution quotidienne de la page « Guide culturel » est suspendue pour permettre la publication de la sélection des « Meilleurs disques de l'année » pour les fêtes. Elle reprendra normalement dans nos éditions du lundi 25 datées 26 décembre. Nos lecteurs peuvent prendre connaissance des programmes de spectacles, concerts, expositions et cinéma ainsi que de renseignements pratiques par Minitel en composant le 3615 code LEMONDE rubrique LOISIRS.

GUESH PATTI

BLONDE

■ Fleur étrange et belle, où la rockeuse moqueuse a recommencé à chanter et ne crie plus. Un punch de boxeuse sur des arrangements très souterrains, du rock, du rap, du jazz, Seatle-Bristol-Paris. Avec la complicité d'Étienne Daho et de Dimitri Tikovoi.
1 CD XIII Bis Records 132 044.

MICHEL ARBATZ

CHANTE ROBERT DESNOS

■ La brise de Lisbonne, les vertus de *La Négresse* ou de *L'Oiseau du Colorado* donne une atmosphère incomparable à la musique et à la voix de Michel Arbatz, qui réalise là un essai musical inventif et littéraire.
1 CD Petit Véhicule ARBC 440 20.

SERGE REGGIANI

95

■ Un bon cru, mêlant le populisme de Didier Barbelivien aux talents de Claude Lemesle, les deux paroliers qui ont aidé Reggiani dans son entreprise. Chansons d'amour et d'ironie, « *Faut-il, demande Reggiani, mourir de tout ce que l'on a pas vécu ?* »
1 CD Trema 710 479.

RÉÉDITIONS COMPILATIONS

ANTHOLOGIE DE LA CHANSON FRANÇAISE

1970-1980

■ La maison de disque EPM continue le travail de Titan commencé il y a quelques années, qui part des chansons de troubadours et de trouvères pour aboutir aujourd'hui à la décennie de l'après-68. Le parti pris d'EPM est de retenir les tubes de qualité. Ici, nous irons donc de *L'Aigle noir*, de Barbara, à *Manureva*, d'Alain Chamfort. Ferrer, Vassiliu, Souchon, Stivell, Mélusine, Eddy Mitchell... 207 chansons pour refléter la superposition du yéyé, du rock, de la chanson d'avant le yéyé et de la nouvelle vague française. Livret complet, index, etc.
Un coffret de 10 CD, accompagnés d'un livret de 80 pages. 995 francs, en vente par correspondance : EPM Direct marketing, 188, boulevard Voltaire, 75011 Paris. Tél : 05-47-68-63 (numéro vert).

GABRIEL YACOUB

PIERRE DE GRENOBLE, TRAD. ARR., ELEMENTARY LEVEL OF FAITH

■ En attendant la réédition des albums de Malicorne, dont Gabriel Yacoub fut l'un des fondateurs, on peut se référer à l'œuvre en solo de ce chanteur d'origine franco-libanaise qui fut aspiré par la grande vague du folk des années 70, de la pop bretonne et des champs de terroir revus au rock. Trois albums qui datent respectivement de 1973, 1978, et 1986.
3 CD vendus séparément Boucherie Productions BP 3183/84/85.

FÉLIX LECLERC

ANTHOLOGIE VOLUMES 1 ET 2, EN CONCERT, MON FILS

■ *Le P'tit Bonheur, Moi, mes souliers*, tous les classiques de l'auteur-compositeur compilés dans une anthologie en deux volumes. *Mon fils* date de 1978, et l'album de concert (le dernier, au Théâtre de l'île d'Orléans au Canada) nous renseigne sur la timidité de Félix Leclerc.
3 CD Oliv Music 87008280-81-82-83.

DAVID MAC NEIL

LES ANNÉES RCA (1978-1982)

■ Epoque aboutie du folk-rock épicé à la tendresse de David Mac Neil. Réalisme fantastique, écriture en flashes. Des raretés, des inédits.
Un coffret de 2 CD RCA 743 212 9876-2.

CHANSONS EXOTIQUES ET COLONIALES

■ Un florilège des amours coloniales, des désirs d'exotisme, des préjugés en cours au début du siècle. Pauline Carton chante *Sous les palétuviers*, Giorgius, *Les Mormons et les Papous*. Quarante-huit titres parfaitement présentés dans un épais livret. Déserts et nuits torrides.
Un coffret de 2 CD EPM 983 312.

JEAN TRANCHANT

INTÉGRALE

■ Grâce, facilité à vivre, des romances teintées de jazz : c'est l'univers de Jean Tranchant. *J'aime tes grands yeux, Ah ! Pourquoi Mademoiselle* : la chanson populaire entre Passy et la Côte d'Azur avant-guerre. Son premier récital (1935) eut lieu Salle Pleyel, son premier disque bénéficia des talents de Django Reinhardt et Stéphane Grappelli.
Un coffret de 2 CD EPM 983 102.

EN CONCERT

ANNE SYLVESTRE

AU THÉÂTRE DE LA POTINIÈRE

■ Accompagnée au piano (sans guitare), Anne Sylvestre est dans une forme de jeune fille. Elle est drôle, se moque, joue ses personnages (la déprimée maso, l'amoureuse chronique, l'exaspérée chronique et la femme libre). Une bouffée d'air pour ceux qui trouvent la société étriquée.
1 CD EPM/Adès 983 672.

CLAUDE NOUGARO

BEST DE SCÈNE

■ Révision des grands classiques de Nougaro, bête de sène, de *Cécile ma fille* à *Nougayork*. Classique, efficace, une ambiance, d'excellents musiciens, un souvenir d'une tournée marathon qui faillit avoir raison du cœur du chanteur.
Un coffret de 2 CD Mercury 528 564-2.

RICHARD DESJARDINS

AU CLUB SODA

■ Le poète-chanteur québécois, découvert tardivement il y a quelques années, revient sur ses chansons les plus pures, amour, tendresse à la manière voyageuse de la *beat generation*, beaucoup d'humour aussi, un regard ironique sur les années 60.
1 CD Fuk LV2.

WILLIAM SHELLER

OLYMPIADE

■ Reconstruction des chansons de *l'Homme heureux* par un Sheller réconcilié avec l'acoustique, les orchestrations de musique de chambre, mais s'amusant avec l'électricité comme chat avec souris. Les jeunes musiciens qui l'accompagnent sont charmants.
1 CD WEA 063 010 065-2.

ALAIN BASHUNG

CONFESSIONS PUBLIQUES

■ Bashung mange ses mots, exécute en volute *Vertige de l'amour*, reprend, tout en lassitude élégante, *Bijou, Bijou*. Guitares déchirées, ambiance planante.
1 CD Barclay 529 241-2.

JEAN-LOUIS MURAT

MURAT LIVE

■ *Mademoiselle Personne*, le film de Pascal Bailly, sort en cette fin d'année, mélange de fiction et de documentaire sur la tournée de Jean-Louis Murat, la première de sa carrière. L'album, sorti au printemps, donnait un avant-goût des sentiments de dilution hautaine de Jean-Louis l'Auvergnat.
Un coffret de 2 CD Virgin 72438 4034 82.

Sélection établie par Véronique Mortaigne

ENFANTS

LES CHANSONS DE BOB ET BOBETTE

■ Ces chansons de Groffe et Zimmerman n'étaient pas tombées dans l'oubli : on chante encore le nain Riquiqui trois ou quatre générations après. C'est avec plaisir qu'on retrouve les versions d'origine enregistrées de 1929 à 1935 par Jean Sorbier et Suzanne Feyrou.
1 CD Rym Musique-Polygram.

LE BÛCHER D'HIVER

CONTE MUSICAL DE PROKOFIEV
dit par Jacques Weber

■ La musique de train qui faisait partir en vacances d'hiver deux enfants de l'ère soviétique et les jolies chansons russes sont là. Mais le conte adapté pour 1995, avec prière au Père Noël, est si bavard que la musique se contente de dessiner le décor du film, sous la voix imposante du récitant. Une réussite graphique que ces livres laser de la collection pour enfants, où l'on retrouve *Berceuses du monde entier, Histoires à musique, Fais voir le son*, de Steve Waring.
Livres-CD Le Chant du monde.

ROCK AIRS DE LA LUNE

■ Pour Claude Barthélémy, arranger, c'est peut-être déranger ; aussi ne se prive-t-il pas de tremper *Le Bon Tabac* dans le blues et de déplacer *La Claire Fontaine* en Afrique au temps de l'esclavage. Mais, pour apprécier le dérangement, mieux vaut connaître l'« ordre » d'origine de ces *Gentil Coquelicot, Arlequin*, ou *Cadet Rousselle*... Peu de musiciens résisteront à cette recréation très contemporaine de nos meilleurs standards de l'enfance et à l'attrait de la voix de Lucilla Galeazzi.
1 CD Zéro de Conduite-Unidisc.

COMPTINES COQUINES

■ Sortis des jupes de maman, les petits écoliers inventent leur folklore scatologique de *Cochon qui pue* et de *Vache qui pisse dans un tonneau*. Les parents ont besoin qu'on leur explique, et il y a un livret pour eux ; c'est fort bien fait, mais les petits se sentent délogés de leur domaine privé. Réalisation d'Yves Prual. Illustrations de Pef.
Un livre-cassette Didier.

LE CHANT DES ENFANTS DU MONDE

■ De la berceuse créole des Seychelles à l'extraordinaire yodle des petites Chinoises, des comptines brésiliennes au jeux antiphonaires du Sénégal, en passant par des chants de pluie ou des prières hindoues, ce sont toutes les facettes de la vie des enfants, tous les timbres de voix qui forment une farandole autour du monde. Collecté par Francis Corpataux.
1 CD Arion. Vendu au profit de Terre des hommes.

BABY BLUES

■ Ceux-là ne sont pas sortis de leur banlieue parisienne, mais ils y ont rencontré des chanteurs et des musiciens venus de loin. Le temps d'une chanson grecque de F. Castiello, malienne de Djabi Key, ou guarani avec Raul Barboza, ils nous font partager leur voyage musical, répondant par des chœurs en français aux artistes d'une dizaine de pays. Une invitation active et accessible aux musiques du monde, même si l'on n'échappe pas toujours à la carte postale musicale.
1 CD Enfance et Musique.

MILLE ET UNE SOURIS VERTES

■ Folle poursuite à épisodes d'une Souris verte qui peut apparaître sous forme de tango ou de rock, se chuchoter ou se clamer selon la circonstance imposée par l'histoire. Jeux de voix et d'oreille se multiplient autour de la plus connue des comptines, les trois à six ans en raffolent, les adultes s'en servent pour l'éveil musical.
1 CD Nathan-Auvidis.

CHANSONS POUR LE HÉRISSON

■ Au charme désuet des illustrations de Philippe Dumas, au piquant des poèmes d'Anne Trotereau qui épinglent grands-mères et poupées, croquent manèges et supermarchés à hauteur de fillette, il faut ajouter la réussite musicale d'un pianiste très classique. Plein d'un humour à la Poulenc dans l'écriture, Jean-Christophe Millot se rapproche d'un François Rauber pour l'orchestration. Malgré quelques difficultés techniques, la voix souriante de *Kay Fender* marie la chanson enfantine à la mélodie classique. Voilà qui est vraiment nouveau.
1 CD Media 7.

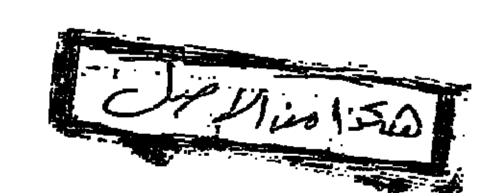
TOURNEBOULE

BERCEUSES, BOSSAS, BIGUINES...

■ De la moindre comptine, les musiciens d'Enfance et Musique font une minuscule comédie musicale ou un paysage sonore et vocal, les berceuses sont choisies parmi leurs meilleurs souvenirs personnels : *La Biche et Le Chevalier*, de Salvador, ou *Domi Tesoro* sur fond de film pasolinien. Une suite de coups de cœur de musiciens qui savent ce que parents et enfants attendent d'un disque à écouter ensemble.
1 CD Enfance et musique.

Sélection établie par Anne Bustarret

★ Nous publierons le 23 décembre, dans *Le Monde* daté 24, les meilleurs disques de l'année « Musique du monde ».



VENDREDI 22 DÉCEMBRE

TF 1

20.50 ▶ Téléfilm : Ce que savait Maisie. D'Edouard Molinaro.

22.35 Magazine : Ça va plutôt bien. Présenté par Béatrice Schönberg.
23.55 Divertissement : Soirée diapos. De Franck Schlesinger.
0.50 Musique : Minuit, l'heure du clip. Compil : Lio ; 1.25, Laser ; 2.10, Vinyl.
2.35 ▶ Les Fables de La Fontaine (et 2.50). Les Animaux malades de la peste, de Joseph Licide ; Les Médecins, de Frédéric Dumont.
2.40 Journal, Météo.
2.55 Programmes de nuit.

FRANCE 2

20.55 Téléfilm : Les Vacances de l'inspecteur Lester. D'Alain Wermus, avec Claude Rich.
22.30 Bouillon de culture. Ces artistes étrangers amoureux de la France.
23.35 Les Films Lumière.
23.40 ▶ Magazine : Géopolis. Présenté par Claude Sérillon. Turquie : la double tentation.
0.25 Journal, Météo.
0.45 Studio Gabriel.
1.15 Programmes de nuit. Envoyé spécial (rediff.) ; 3.30, Que le meilleur gagne ; 3.55, 24 heures d'infos ; 4.10, Jeu : Pyramide ; 4.35, Tonnerre de Zeus ; 5.00, Variétés : La Chance aux chansons ; 5.50, Dessin animé.

FRANCE 3

20.50 Magazine : Thalassa. Mal de terre, de Patrick Spica, Ionut Teianu et Hervé Guttmann.

21.45 Magazine : Faut pas rêver. Présenté par Sylvain Augier. Invité : Robert Hossein. Etats-Unis : Mémoire d'une bataille ; France : Les Santons du village ; Brésil : l'Orchestre aux pieds nus.
22.50 Météo, Journal.
23.15 Magazine : Pégase. Postale de nuit ; Europa ; ULM en montagne.
0.10 L'Heure du golf.
0.40 Feuilleton : Dynastie.
1.25 Musique Graffiti.

M 6

20.45 Téléfilm : La Romance de Noël. De Sheldon Larry.

22.35 Série : Aux frontières du réel.
23.20 Capital 6.
23.30 Magazine : Sexy Zap.
0.05 Dance Machine Club.
1.00 Boulevard des clips.
3.00 Rediffusions. E = M 6 ; 3.25, Culture pub ; 3.50, Femmes dessus-dessous ; 4.40, Jazz 6 ; 5.00, Saga de la chanson française.

CANAL +

20.35 Téléfilm : Le sang lui va si bien. De Marc Evans.

22.35 Ça cartoon.
22.55 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Beethoven 2. □ Film américain de Rod Daniel (1993). Avec Charles Grodin.
0.25 Cinéma : Silent Tongue. ■■ Film américain de Sam Shepard (1992). Avec Richard Harris
2.10 Cinéma : Malice. □ Film américain de Harold Becker (1993). Avec Nicole Kidman.
3.50 Cinéma : Le Tueur du futur. ■ Film américain de Rachel Talalay (1994, v.o.). Avec Karen Allen.

ARTE

20.40 ▶ Téléfilm : Le Chagrin des Belges. [2/3] De Claude Goretta.

22.15 Documentaire : Dermantzi. Un automne en Bulgarie, de Malina Detcheva.
23.15 Cinéma : La Nuit du chasseur. ■■■ Film américain de Charles Laughton (1955, N., v.o.). Avec Robert Mitchum, Shelley Winters.
0.45 Magazine : Eurotrash. Présenté par Antoine de Caunes et Jean-Paul Gaultier.
1.10 Magazine : Transit. L'Espagne au bord de la crise de nerfs (rediff. du mardi 19) *Le dernier numéro du magazine de Pierre Thivollet.*
2.15 Courts métrages : Court-circuit. Au bord de la mer, de Vincent Bal (1994) ; Bonbons à la menthe, de Michelle Warner (1994) ; La Steppe, d'Emmanuel Parraud (1987, rediff., 30 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Fort Boyard. 21.30 Le Carnet du bourlingueur. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Taratata. Avec Maurane. 23.50 Sortie libre. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Journal de la TSR. En direct (30 min).
PLANÈTE 19.05 Les Pierres apprivoisées. De Jean-François Comte. 19.35 Zaïre, le cycle du serpent. De Thierry Michel. 20.35 ▶ Jospin s'éclaire... De François Ozon et Matthieu Vadepied. 21.30 Lijiang, la Chine au-delà des nuages. [2/4] Un combat pour la vérité. De Phil Agland. 22.20 Les Années TSF. De Philippe Collin et Claude Fusée. 23.20 Grands Maîtres de la photographie. [3/6] Jacques-Henri Lartigue. De Peter Adam. 23.55 Médecins de cœur. De Tahani Rached. 0.50 La Forêt des géants. De Mike Birkhead et Cathy McConnell (50 min).
PARIS PREMIÈRE 19.00 Totalement cinéma. 19.30 Stars en stock. 20.00 20 h Paris Première. 21.00 Olympia vingt-cinq ans. [1/2] De François Reichenbach et Jean-Pierre Mirouze. 22.00 Musiques en scènes. 22.30 Le Corsaire. Ballet. 0.00 Paris déco. 0.30 An Evening With Lena Horne. Concert enregistré au Supper Club de New York en 1994 (55 min).
CANAL J 17.25 Comte Mordicus. 18.00 Soirée Cajou. Spécial dix ans de Canal J. 18.05, Rébus ; 18.10, Dodo, le retour ; 18.15, Le Journal des bons plans du week-end ; 18.20, Série : Les Aventures de Black Beauty ; 18.50, Oït et Oïm ; 19.00, Extra large ; 19.15, Tip top clip ; 19.25, Série : Alana ou le futur imparfait ; 19.50, Tip top clip.
CANAL JIMMY 20.00 The Muppet Show. Invité : Dudley Moore. 20.30 Série : Les Envahisseurs. Equation danger. 21.25 Série : M.A.S.H. Confusion d'identité. 21.55 Le Meilleur du pire. 22.25 Chronique moscovite. 22.30 Série : Dream On. Le rocky mariage photo show. 23.00 Série : Seinfeld. La Gymnaste. 23.25 Top bab. 0.05 La Semaine sur Jimmy. 0.15 Série : New York Police Blues. 1.00 Série : Angela, quinze ans. Tendres années (50 min).
SÉRIE CLUB 19.10 Série : Chapeau melon et bottes de cuir (et 23.20). Je vous tuerai à midi ! 19.55 Série : Paul et Virginie. 20.45 Série : Spécial Branch (et 0.10). Double jeu. 21.40 Série : Agence Acapulco (et 1.00). Les Amazones. 22.30 Série : Mon ami le fantôme (50 min).
MCM 19.00 Rebel TV. 19.30 Zoom zoom. 19.55 Mangazone. 20.00 Zoom zoom Guest. 21.00 MCM Classic. 21.30 Eurotrash. 22.00 L'Invité de marque. Les Innocents. 22.30 MCM Dance Club. 0.30 Rave On (90 min).
MTV 20.00 Festivals 95. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 Cine-Matic. 23.30 Oddities Featuring the Head. 0.00 Partyzone.
EUROSPORT 19.30 Eurosportnews. 19.55 Basket-ball. En direct. Championnat de France Pro A à Limoges : 15e journée. Limoges-Villeurbanne. 22.00 Football. Match exhibition : Sélection européenne-Sélection sud-américaine. Au profit des enfants de Bosnie, à Barcelone (Espagne). 23.30 Karting. Résumé. Masters indoor 1995, au Palais omnisports de Paris-Bercy. 0.30 Sailing. Voile (60 min).
CINÉ CINÉFIL 19.10 L'Invraisemblable Vérité. ■■ Film américain de Fritz Lang (1956, N., v.o.) avec Dana Andrews. 20.30 Drôle de noce ! ■ Film français de Léo Joannon (1951, N.) avec Julien Carette. 21.45 Mon passé défendu. ■ Film américain de Robert Stevenson (1951, N., v.o.). 22.55 Dix hommes pour l'enfer. ■ Film américain de Harmon Jones (1955, N., v.o.) avec Richard Conte. 0.30 La Fausse Maîtresse. ■ Film français d'André Cayatte (1942, N., 85 min) avec Danielle Darrieux.
CINÉ CINÉMAS 18.05 La Bible à Hollywood. 18.55 Téléfilm : La Reine du country. De Joan Tewkesbury (1991) avec Dolly Parton. 20.30 Hollywood 26. 21.00 Barry Lyndon. ■■■ Film britannique de Stanley Kubrick (1975) avec Ryan O'Neal. 0.00 De guerre lasse. □ Film français de Robert Enrico (1987, 120 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. Au royaume du conte musical. 5. Il était une fois le conte radiophonique. Œuvres de Ohana, Rebel. 20.30 Radio Archives. André Berne-Joffroy, à propos de Paul Valéry. 21.28 Poésie sur parole Nelly Sachs (5). 21.32 Black And Blue. Du temps perdu à la recherche. Avec André Hodeir. 22.40 Nuits magnétiques. Filles ou fils de... 4. Mais j'ai marché dans son ombre. 0.05 Du jour au lendemain. Salah Stétié (L'Ouvraison). 0.50 Musique : Coda. Les 25 ans du GMEB (10). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).
FRANCE-MUSIQUE 20.00 Concert franco-allemand. Donné le 10 décembre au Nouveau Gewandhaus, par l'Orchestre symphonique de la Radio de Leipzig, dir. Claus Peter Flor, et émis simultanément sur les radios de Francfort et Sarrebruck : Concerto pour violon et orchestre op. 47, de Sibelius ; Symphonie nº 10, de Chostakovitch. 22.00 Soliste. Elisabeth Schwarzkopf, soprano, au Metropolitan-Opera de New York. 22.25 Dépêche-notes. 22.30 Musique pluriel. Œuvres de Clementi, Agobet, Picker, Rzewski. 23.07 Ainsi la nuit. Divertissement nº 21 pour violon, alto et violoncelle Puchberg K 563, de Mozart ; Nachtgesang im Walde pour chœur d'hommes et quatre cors D 913, de Schubert, par le Chœur d'hommes de la Radio de Berlin, dir. Dietrich Knothe. 0.00 Jazz club. Le Thad Jones-Mel Lewis Jazz Orchestra, au Village Vanguard à New York, le 28 avril 1967. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programmes Hector.
RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. La clarinette. Ouverture, extrait, de Graupner, par l'Ensemble Mensa Sonora ; Sonate RV 779, de Vivaldi ; Concerto nº 1, de Molter, par l'Académie Sainte-Cécile ; Symphonie nº 31 Paris, de Mozart, par l'Orchestre baroque d'Amsterdam, dir. Ton Koopman ; Quintette op. 34, de von Weber, par The Academy of Ancient Music ; Fantaisie pour alto, de Hummel, par les Solistes de Montpellier Moscou, dir. Gérard Causse ; Sonate op. 120 nº 1, de Brahms. 22.35 Les Soirées... (Suite). Concerto pour clarinette et orchestre, de Nielsen, par l'Orchestre philharmonique de New York, dir. Leonard Bernstein ; Trois pièces, de Stravinsky ; Ouverture sur des thèmes juifs op. 34 b, de Prokofiev, par l'Orchestre de Chambre d'Europe ; Tenderly, d'Ellington, par l'Ensemble Duke Ellington ; Concerto pour clarinette, de Copland, par l'Orchestre symphonique Columbia, dir. Aaron Copland, Benny Goodman, clarinette ; Adagio, de Bärmann, par The English Chamber Orchestra, Johnson, clarinette ; Trio Des Quilles K 498, de Mozart, James Levine, piano, Wolfram Christ, alto, Karl Leister, clarinette. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles :
▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

SAMEDI 23 DÉCEMBRE

TF 1

12.50 Météo, Journal.
13.30 Téléfilm : Les Rapides du canyon. De Reza Badiyi.
15.05 Série : Mac Gyver.
16.00 Série : Melrose Place.
16.50 Club Dorothée Noël.
17.50 Trente millions d'amis.
18.25 Divertissement : Echos de stars. Présenté par Bernard Montiel.
19.20 Divertissement : Vidéo gag.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.45 Divertissement : Intervilles sur glace. Présenté par Jean-Pierre Foucault et Fabrice. Pralognan-La Vanoise-Les Ménuires (Savoie).

23.20 Documentaire : Fernandel de père en fils. D'André Halimi. *Portrait de l'inoubliable comique Fernand Contandin, dit Fernandel, par son fils Franck.*
0.55 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
1.55 ▶ Les Fables de La Fontaine (et 2.10). Le Laboureur et ses enfants, d'Alain Maline ; La Mort et le Bûcheron, de Jacques Weber.
2.00 Journal, Météo.
2.15 Programmes de nuit. Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.) ; 2.35, Mésaventures ; 3.00, Concert : « Le Lac des cygnes », extrait, de Tchaïkovski ; 4.55, Musique ; 5.10, Ballet : Barychnikov danse Balanchine.

FRANCE 2

12.20 Jeu : Les Z'amours.
12.50 Point route.
12.55 Météo (et 13.30).
12.59 Journal.
13.35 INC.
13.40 Magazine : Les Grandes Enigmes de la science. Une énigme nommée Jésus.
14.50 L'ABC des plantes.
14.55 Documentaire : Histoires sauvages. La Loutre géante d'Amazonie.
15.50 Tiercé. En direct de Vincennes.
16.00 Série : Viper.
16.50 Série : Dans l'œil de l'espion.
17.40 Sport : Patinage. Canadian Open Hamilton.
18.55 Magazine : La France m'étonne (et 3.15). Présenté par Bernard Mabille. Invités : Michel Galabru, Maïté, Valérie-Anne Giscard d'Estaing et des inventeurs.
19.50 Tirage du Loto (et 20.40).
19.59 Journal, Météo.

20.45 Magazine : Le Bêtisier du samedi. Présenté par Arthur et Pierre Tchernia. Avec Michel Leeb, Pierre Perret, Christophe Lambert, les Natives.

22.55 Magazine : Les Enfants de la télé. Véronique Sanson, Maurane, Zazie, Renaud Handson.
0.15 Les Films Lumière.
0.20 Journal, Météo.
0.35 ▶ Magazine : La 25e Heure. Buster a 100 ans, de Kevin Gill et David Brownlow.
4.05 Programmes de nuit. Jeu : Pyramide ; 4.35, Urti ; 4.50, Bouillon de culture (rediff.) ; 6.00, Dessin animé.

FRANCE 3

11.50 Télévision régionale (et 13.00, 15.00, 16.45).
14.05 Série : Le Retour de Sherlock Holmes.
17.45 Magazine : Montagne. Lalibela : la Jérusalem noire, de Gauthier Flauder.
18.15 Expression directe. RPR.
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Madame Butterfly*, de Giacomo Puccini, de Jean Cabourg.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.08, Journal régional.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.

20.50 Téléfilm : Lettre ouverte à Lili. De Jean-Luc Trotignon. *Dans un petit village de la Drôme, une jeune factrice découvre plusieurs lettres qui ne sont jamais arrivées à destination. L'une d'elles est une déclaration d'amour datant de 47 ans...*

22.15 Magazine : Les Coulisses de la création. Francis Cabrel, quelqu'un de l'intérieur, de Marc Heymann.
23.15 Météo, Journal.
23.40 Cent ans de cinéma à l'Opéra de Marseille. Extraits des *Aventuriers de l'Arche perdue*, *Casablanca*, *Un été 42*, *L'Arnaque*, *Napoléon*, *Psychose*, *La Strada*, *Le Parrain*, etc. Avec Dee Dee Bridgewater, Julia Migenes et l'Orchestre de l'Opéra de Marseille, dir. Lalo Schiffrin.
0.55 Musique Graffiti. *Trente-deux variations* de Beethoven, par Adrienne Krausz, piano (15 min).

M 6

12.20 Série : Mariés, deux enfants.
12.40 Téléfilm : Le Désert blanc. De Michael Scott.
14.15 Téléfilm : Les Patins de la gloire. De Zale Dalen. *Une jeune fille, espoir du patinage artistique, se voit imposer un partenaire pour évoluer en couple.*
15.45 Téléfilm : Les Mamas en délire. De Richard Michaels. *Une veuve et son fils quittent Los Angeles pour une petite ville de l'Ouest américain où leur arrivée ne passe pas inaperçue.*
17.20 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
18.10 Série : Amicalement vôtre.
19.00 Série : Mission impossible, vingt ans après.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Jeu : Le Grand Zap.
20.35 Magazine : Hot Forme. L'Avant-naissance. Briller pendant la fête.

20.45 Téléfilm : Heidi [1/2 et 2/2]. De Michael Rhodes. *Heidi l'orpheline est élevée par sa tante, puis par son grand-père dans une ferme des Alpes suisses.*

0.00 Téléfilm : La Romance de Noël. De Sheldon Larry. *Bloqué par la neige, un banquier est contraint de passer le réveillon chez sa cliente, un veuve criblée de dettes, qu'il vient de menacer de saisie.*
1.35 La Nuit Groove. Boyz II Men, Urban Species, etc.
5.00 Rediffusions. Saga de la chanson française (Jacques Brel).

CANAL +

En clair jusqu'à 14.00
12.25 Flash d'informations (et 19.05, 23.10).
12.30 Magazine : 24 heures. Naissances. Etre né quelque part.
14.00 Sport : Rugby. En direct. Bègles-Dax.
15.50 Téléfilm : La Trilogie de Robin des Bois. La Légende. De Ralph Smart.
17.25 Dessin animé : April et le marchand de sable.
En clair jusqu'à 20.30
17.50 Documentaire : Birmanie, pays des pagodes dorées.
18.35 Dessin animé : Les Simpson.
19.10 C Net (et 19.45, 20.20).
19.15 C'est pas le 20 heures. Les Meilleurs Moments.
19.49 Les Sales Blagues de Vuillemin.
19.50 Magazine : Cyberculture.
20.25 Pas si vite !

20.30 Téléfilm : Jazz dans la nuit. De Michael Elias.

22.15 Documentaire : Lady Day, Billie Holiday. De Philippe Koechlin (v.o.).
23.15 Cinéma : Frankenstein Junior. ■■ Film américain de Mel Brooks (1975, N.). Avec Gene Wilder.
1.05 Cinéma : Toxic. ■ Film américain de Michael Herz et Samuel Weil (1984).
2.20 Cinéma : Un carnet de bal. ■ Film français de Julien Duvivier (1937, N.). Avec Marie Bell
4.25 Surprises.
4.30 Cinéma : La Reine Margot. ■■ Film français de Patrice Chéreau (1993, 135 min).

LA CINQUIÈME

12.00 Feuilleton : Sam et Sally [6/12]. De Jean Girault.
12.57 Agenda de Noël. Portrait du saint ou de la fête du jour.
13.00 Fête des bébés !
13.30 Va savoir. Présenté par Gérard Klein. Rendez-vous avec la Joconde.
14.00 Spécial Musée du Louvre. La Géographie, l'Histoire, l'Historique, le quotidien des personnes qui y travaillent, la découverte des ateliers organisés du Louvre.
17.00 Jeux d'encre.
17.30 Mag 5.
18.00 Arrêt sur images. Présenté par Pascale Clark et Daniel Schneidermann. Classe télé.
18.57 Le Journal du temps.

ARTE

19.00 Série : Black Adder [13/13] Black Adder's Christmas Carol, de Richard Boden (v.o.), avec Rowan Atkinson.
19.45 Magazine : Histoire parallèle. Présenté par Marc Ferro, avec le professeur Jean-Charles Sournia. Victoires de la médecine.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 ▶ Téléfilm : Le Chagrin des Belges. [3/3] De Claude Goretta, avec Ronny Cuyt, Marianne Basler.

22.15 Documentaire : Le Congrès des pingouins. De Hans-Ulrich Schlumpf *Les ravages causés par l'homme au pays des pingouins. Un documentaire en forme de conte philosophique.*
23.45 Magazine : Velvet Jungle. Présenté par Valli. Bruce Springsteen ; Série : Les Zombies de la stratosphère, de Fred C. Brannon, [12/12] Tomb of the Traitors (v.o.), avec Leonard Nimoy.
1.25 Documentaire : L'Opéra, un luxe ? De Maria Gorgues (rediff.)
2.00 Dessins animés : Cartoon Factory [15/18] Goopy Gear (1932) ; The Music Lesson (1932) ; Tightrope Trick, Tom & Jerry (1933) ; Cobweb Hotel (1936) (rediff.).
2.25 Musiques : Clark Terry et Red Mitchell (28 min)

CÂBLE

TV 5 19.00 Y'a pas match. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Téléfilm : L'Affaire Dreyfus. D'Yves Boisset [1/2]. 21.45 Mon dieu, c'est plein d'étoiles ! 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Election de Miss France 1996. Rediff. de TF 1 du 16 décembre. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Journal de la TSR. En direct (30 min).
PLANÈTE 19.10 Rêves de ville. De Dominique Cabrera. 19.40 Voyage sur Mars. De Tatsuya Nakamura. 20.20 Portrait d'Alain Cavalier : La Bistrote. D'Alain Cavalier. 20.35 Chemins de fer. [9/12] L'Irlande du nord au sud. De Ken Stephinson. 21.30 Les Pierres apprivoisées. De Jean-François Comte. 22.00 15 jours sur Planète. 22.30 Zaïre, le cycle du serpent. De Thierry Michel. 23.25 ▶ Jospin s'éclaire... De François Ozon et Matthieu Vadepied. 0.20 Lijiang, la Chine au-delà des nuages. [2/4] Un combat pour la vérité. De Phil Agland (55 min).
PARIS PREMIÈRE 19.00 Top-Flop. 19.35 Stars en stock. 20.00 Eco, écu et quoi ? 20.30 Patinage artistique. Noël sur glace. A l'Independance Arena de Charlotte (Caroline du Nord). 22.35 Paris dernière. 23.30 Concert : Johnny Pacheco et Pete Conde. Enregistré à Barcelone, en 1990. 0.25 A bout portant (55 min).
CANAL J 17.30 Série : Le Vilain Petit Canard. Attention, la Terre est ronde. 17.50 Capt'ain J. 18.00 Les P'tits Futés. Jamal, le porteur de gazoil. 18.15 Regarde le monde. 18.30 Tarmac. 19.00 Série : Les Twist. 19.30 Prince Valiant. 20.00 Dessins animés. Le Postier de neige ; Une flamme scintille dans l'igloo ; Le grand-père des neiges.
CANAL JIMMY 21.00 Série : Angela, quinze ans. Le Remplaçant. 21.50 Série : Le Frelon vert. Une honorable société. 22.15 Chronique du chrome. 22.20 Série : Liquid Television. 22.50 Nonante. 23.50 Quatre en un. 0.15 Série : Seinfeld. La Gymnaste. 0.40 Série : Palace (55 min).
SÉRIE CLUB 19.05 Le Club. 19.15 Série : Models Inc. A contretemps. 19.55 Série : Miami Vice. Le Dindon de la farce. 20.45 Série : Schimanski. Mon pote le brigand. 22.20 Série : Combat. Jonas. 23.10 Série : Au-delà du réel, l'aventure continue. 0.00 Série : Salut Champion. 0.50 Téléfilm : François le Champi. De Lazare Iglesis (100 min).
MCM 19.30 L'Invité de marque. Les Innocents. 20.00 Eurotrash. 20.30 MCM Euromusiques Latina. 21.30 Clips non-stop. 22.00 Rave On. 22.30 MCM Dance Club (210 min).
MTV 19.30 European Top 20. 21.30 Air N'Style. 22.00 Top 100 of 1995 Video Countdown. 23.30 The Zig & Zag Show. 0.00 Yo ! MTV Raps (120 min).
EUROSPORT 19.00 Boxe. Résumé. Championnat du monde junior WBU : poids super mi-moyens. Emmett Linton (E-U)-Steve Martinez (E-U). 20.00 Patinage artistique. Skates of Gold III : les Patins d'or. Au Knickerbocker Arena d'Albany (New York). 22.00 Aérobic. 23.00 Sports de force. 0.00 Monster Truck. 1.00 International Motorsports (60 min).
CINÉ CINÉFIL 18.35 Drôle de noce ! ■ Film français de Léo Joannon (1951, N.). 19.50 Actualités Pathé nº 2. 20.40 Le Club. Invité : Pierre Schoendoerffer. 22.00 Anthologie du cinéma italien. [2/7] Alessandro Blasetti. 23.00 Mon passé défendu. ■ Film américain de Robert Stevenson (1951, N., v.o.). 0.10 La vie est belle. ■■ Film américain de Frank Capra (1946, N., 145 min).
CINÉ CINÉMAS 18.35 Du salon indien au multiplex. 19.40 Le Bazar de Ciné Cinémas. 20.30 Téléfilm : Pas un sou de plus, pas un sou de moins. De Clive Donner [2/2]. 22.05 Ciné Cinécourt. Invité : Claude Miller. 23.10 Deux hommes dans la ville. ■ Film français de José Giovanni (1973). 0.45 Téléfilm : La Fille du Père Noël. Classé X (65 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Fiction. Sainte Jeanne, de George Bernard Shaw. 22.35 Musique : Opus. Maurice Baquet ou le violoncelle par la face nord. 0.05 Fiction : Tard dans la nuit. Les Enfants de Lir, de Morley Troman. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE 19.30 Opéra. Festival de Bayreuth. Donné le 2 août par le Chœur et l'Orchestre du Festival de Bayreuth, dir. Donald Runnicles : Tannhäuser, de Wagner, sol. Hans Sotin (Landgraf von Thuringen), Wolfgang Neumann (Tannhäuser), Eike Wilm Schulte (Wolfram von Eschenbach), Richard Brunner (Walther von den Vogelweide), Clemens Bieber (Heinrich der Schreiber). 22.45 Entracte. 23.05 Le Bel Aujourd'hui. Concert donné le 30 septembre lors de la saison musicale de Royaumont, par l'Ensemble Klangforum Wien, dir. Mark Foster : Verkündigung, d'Ablinger ; Aus freier Lust, de Haas ; Œuvres de Jarrell : Assonance III ; Music For a While. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE 20.40 Alla Tzigane... Zingarese, de Haydn, par l'Ensemble Bella Musica ; Rondo ungarese, de von Weber, par The Academy of St-Martin-in-the-Fields, Thunemann, basson ; Le Baron tzigane, ouverture, de J. Strauss fils, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Herbert von Karajan ; Rhapsodie hongroise nº 9, de Liszt, par l'Orchestre de Chambre Franz Liszt ; Chansons tziganes, de Dvorak, Benackova, soprano ; Les Danses de Galanta, de Kodaly, par le Philharmonia Hungarica, dir. Antal Dorati ; Concerto nº 2, de Bartók, par le Philharmonia, dir. Wolfgang Furtwängler, Menuhin, violon. 22.40 Archives. Le pianiste Wilhelm Kempff. Sonate nº 8, de Beethoven ; Fantaisie chromatique et fugue/choral, de Bach ; Concerto nº 20, de Mozart, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Herbert von Karajan ; L'Harmonieux Forgeron/Menuet, de Haendel ; Nocturne, de Fauré. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Le Monde
SAMEDI 23 DÉCEMBRE 1995

Le poinçonneur épinglé

par Pierre Georges

DANS LES COULOIRS du métro parisien, une jolie affiche blanche signée RATP. Quatre sapins aux quatre coins et, au centre, ce simple message en grosses lettres noires : *« Ça nous fait plaisir de vous revoir. »* Et nous donc !

Ils sont tellement gentils à la RATP. Nous leur avons tellement manqué. Métro gratis. Bus itou. Sourire pour tout le monde. Amabilités pour chacun. Encore deux ou trois grèves, et ce sera café ou thé servi à discrétion par des « top métros », roulez carrosse !

Le premier ministre, lorsqu'il ne gravit pas de nuit et à la lanterne un pentu sommet social, avait invité à une « *réconciliation* » quasi nationale. Nous autres, sous terre, dans l'atmosphère délicieuse des cheminements quotidiens et la joie sans bornes des retrouvailles avec la foule solitaire, pratiquons cette réconciliation active. C'est beau un roulant au petit matin. C'est émouvant. C'est grand. Amis de la RATP, merci pour tout. Votre si longue absence nous fut une épreuve. Votre retour nous restera un motif d'émerveillement sans fin. Comme train électrique sous sapin de Noël.

Un tout de même qui ne participera pas à la fête, ou pas tout de suite, c'est cet usager appelé à comparaître jeudi devant la 24e chambre correctionnelle du tribunal de Paris. Cet homme, âgé de trente-huit ans, ne faisait pas qu'user du métro. Il en abusait. Il s'était, comme il arrive, pris d'une fureur vengeresse et quotidienne contre des banquettes sans défense et de surcroît, ces temps-ci, infidèles.

Le métro, en son fonctionnement d'habitude, crée ainsi toutes sortes de personnages. Des fraudeurs, des voleurs, des tagueurs. Mais aussi des caresseurs, des pinceurs, des palpeurs, des piqueurs. Et puis enfin des casseurs, des vandales. Notre homme relevait de cette dernière tribu. On ne sait trop ce que les banquettes du métro *lui* avaient fait. Mais on voit bien ce qu'il leur fit. Ou, du moins, ce dont on l'accuse : cinq mille banquettes lacérées à coups de cutter ou de couteau ! 3,5 millions de francs de dommages pour cet usager à plein temps et pleine obsession.

Le tribunal avait à en juger. Dans son infinie sagesse, il s'est accordé un temps de réflexion et a ordonné un complément d'enquête. L'homme dont on imagine qu'il répéta à la barre, sur l'air des banquettes, *« c'est plus fort que moi, Monsieur le président »* sera soumis à expertise psychiatrique. C'est bien le moins, pour ce poinçonneur épinglé.

Il resterait pour la beauté parfaite de cette triste histoire à établir un point : notre homme s'est-il rendu à la garde et à la raison faute de métro ? A-t-il mis à profit ces trois semaines sans banquettes pour entrer dans le premier commissariat venu et dire : *« Arrêtez-moi avant que cela me reprenne, avant qu'ils ne reprennent »* ? Ce serait trop beau, un conte de Noël, la grève rédemptrice et salvatrice.

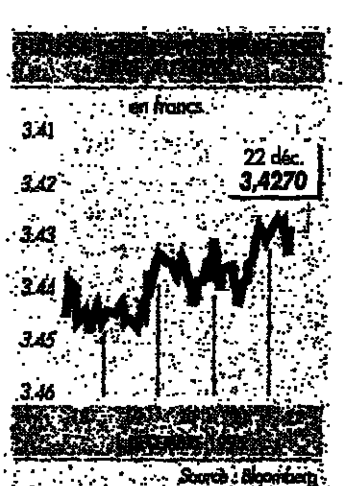
Allons, ne rêvons pas. Il fut pris sur le fait. Et la RATP, tout à sa calinothérapie, mettra sans doute, pour lui, un léger bémol au chant mélodieux des retrouvailles. Cela doit lui être un vrai plaisir de ne point le revoir.

[NDLR. La chronique de Pierre Georges s'interrompt aujourd'hui pour reprendre dans nos éditions datées du jeudi 4 janvier.]

Le franc s'est nettement renforcé à l'issue du sommet social

La Banque de France a de nouveau baissé l'un de ses taux d'intérêt

LA BANQUE DE FRANCE persiste et signe. Elle a encore fait passer, jeudi 21 décembre, un message fort de soutien au gouvernement et de confiance dans le maintien de sa politique de rigueur budgétaire. Pour la seconde fois en une semaine, et à quelques heures du sommet social, elle a abaissé l'un de ses taux directeurs. Le Conseil de la politique monétaire a réduit de 0,25 % son taux de prise en pension de 5 à 10 jours en le ramenant 5,85 %. La Banque centrale a maintenu à 4,45 % son principal taux directeur, le taux d'appel d'offres, qu'elle avait abaissé d'un quart de point vendredi 15 décembre.



Le franc a continué à s'apprécier face au mark après le sommet social.

La Banque nationale de Paris, la Société générale, le Crédit lyonnais et le Crédit commercial de France ont annoncé, vendredi, une baisse de 0,30 point de leur taux de base bancaire (TBB) à 7,50 % à compter de mardi. Les banques commerciales avaient déjà abaissé leur TBB de 0,40 point à 7,80 % le 16 novembre.

Jeudi et vendredi dans la matinée, le franc français s'est nettement renforcé et il a réintégré son ancienne marge de fluctuation au sein du Système monétaire européen dont la borne supérieure était de 3,4305 francs pour un deutschemark. Il était sorti durablement de cette fourchette de fluctuation à la fin du mois de septembre, affecté par la crise monétaire liée aux incertitudes sur la politique du gouvernement. Le franc a bénéficié à la fois de la baisse des taux et de la conclusion, jugée favorablement par les cambistes, du sommet social. Le franc s'échangeait vendredi, en début de journée, autour de 3,4270 pour un mark, au plus haut depuis le mois d'août.

« Les orientations proposées par M. Juppé ne remettent pas en cause la pierre angulaire de sa politique de rigueur, à savoir la réforme de la Sécurité sociale », ce qui a rassuré les marchés et contribué au redressement du franc, estime Nordine Naam, économiste à la Banque Internationale de Placement. Les marchés ont surtout apprécié le maintien du calendrier d'entrée en vigueur du prélèvement destiné au Remboursement de la dette sociale (RDS) alors que des milieux syndicaux et politiques demandaient son report. Des propositions de M. Juppé, les marchés *« retiennent surtout sa volonté réitérée de maintenir l'objectif de réduction des déficits »*, ajoute un analyste. Le geste de la Banque de France a également été apprécié.

Depuis le début du mois de novembre, la Banque de France a abaissé à cinq reprises ses taux directeurs, marquant sa volonté de soutenir à la fois le gouvernement fragilisé par la crise sociale et l'économie entrée dans une phase marquée de ralentissement. Il faut dire que la Banque centrale est aujourd'hui la seule à détenir une quelconque marge de manœuvre pour soutenir la croissance économique. Sous sa pression et plus encore celle des marchés financiers, le gouvernement a fait de la réduction des déficits sa priorité. Il ne peut stimuler la consommation ni par un accroissement des salaires (comme le demandent les syndicats) ni par de nouvelles dépenses, qui creuseraient les déficits.

Si les marchés des changes jouent la carte de l'apaisement social, les marchés de taux ne font pas preuve d'un tel optimisme. Le Matif a terminé la journée de jeudi en baisse. Au comptant, le rendement de l'Obligation assimilable au trésor (OAT) à dix ans s'est tendu à 6,76 % contre 6,70 %. Le Matif se reprenait, vendredi matin, tout comme les taux à court terme qui n'avaient pas profité jeudi de la bonne orientation du franc. Les taux à trois mois s'étaient légèrement tendus à 5,28 % contre 5,20 %. L'inquiétude pourrait même remonter d'un cran sur les marchés financiers et le franc en serait pénalisé si les réactions négatives de certains syndicats au sommet social font remonter la tension, indique Philippe Peretmere de la société de gestion MPE Trésorerie.

E. L.

La police recherche les 18 disparus de l'Ordre du temple solaire

L'AFFAIRE de l'Ordre du temple solaire (OTS) va-t-elle connaître un nouveau développement tragique ? Les policiers suisses et français semblaient le redouter, vendredi matin 22 décembre, alors que des recherches ont été entreprises pour retrouver dix-huit personnes, proches de cette secte, qui ont disparu de leur domicile depuis le 18 décembre. Cette disparition collective, révélée la veille au soir par la Télévision suisse-romande, laisse craindre un drame comparable à celui du 5 octobre 1994.

A l'époque, les pompiers du Valais avaient retrouvé les corps de vingt-cinq membres de l'OTS dans deux chalets incendiés à Granges-sur-Salvan. A Cheiry, dans le canton de Fribourg, vingt-trois autres corps avaient été découverts dans une ferme. Le corps de l'homéopathe belge Luc Jouret, considéré comme le gourou de l'ordre, et celui de Joseph Di Mambro, le « grand argentier », avaient par la suite été identifiés. Au Canada, cinq personnes avaient été retrouvées mortes, quelques jours plus tard, dont un bébé de moins d'un an.

Rien ne dit que les personnes recherchées ne soient pas vivantes et réunies dans un endroit secret, mais leur disparition a relancé l'affaire. *« Au départ, nous recherchions deux personnes dont des proches avaient signalé la disparition en mentionnant leurs liens avec la secte »*, a indiqué à l'AFP Alexandre Baeriswyl, un porte-parole de la police genevoise. *« Nous nous sommes aperçu petit à petit que dix-huit personnes liées de près ou de loin à l'ordre avaient disparu sans en avoir apparemment averti leurs amis ou proches »*, a-t-il ajouté. Selon M. Baeriswyl, les documents saisis lors de diverses perquisitions en Suisse ne permettent pas de conclure à des projets de suicide.

DEUX POLICIERS

Deux policiers français, entendus comme témoins après le drame d'octobre 1994 au sujet de leur présence à Salvan la veille du carnage, sont au nombre des disparus. L'un d'eux, âgé de trente-six ans, est inspecteur à la direction centrale du contrôle de l'immigration et de la lutte contre l'emploi des clandestins (Diccilec, ex-police de l'air et des frontières). En poste à Annemasse (Haute-Savoie) depuis septembre 1993, il est considéré comme un *« bon fonctionnaire »* par sa hiérarchie. Il a disparu avec sa femme et ses deux enfants, en emportant, semble-t-il, son arme de service. Vu à Paris les 14 et 15 décembre, il n'avait pas repris le travail le 18 décembre au matin. L'autre policier, âgé de vingt-neuf ans, est inspecteur à la police judiciaire parisienne, au 6e cabinet de délégations judiciaires, notamment chargé du travail clandestin. Les deux hommes se seraient connus lorsqu'ils travaillaient ensemble dans ce service.

Parmi les personnes recherchées figurent aussi le fils et l'épouse de l'ancien champion de ski français Jean Vuarnet. En octobre 1994, Patrick Vuarnet, vingt-six ans, avait reconnu avoir posté depuis Genève les *« lettres-testaments »* adressées par les dirigeants de la secte à des personnalités et à la presse, notamment au *Monde*. Dans un entretien à *L'Express* daté 13 octobre 1994, il avait déclaré : *« Moi-même, je me suis senti proche du sacrifice. La nuit du 5 octobre, c'est sûr, il n'y avait que des membres du cercle doré dans les chalets qui ont brûlé. Ma mère et moi, on se demande encore pourquoi on n'a pas été convoqués. Ils ont dû beaucoup discuter avant de décider que l'heure était venue. Le problème, c'est que le truc a mal tourné. Je ne sais toujours pas pour quelle raison. Aujourd'hui, je suis paumé. Ce que je croyais vrai est faux. Et je le vis mal. J'ai fait brûler toutes mes capes. Je me suis débarrassé de tous mes documents. »*

Ph. Br.

0,1 % d'inflation en novembre

L'INDICE des prix à la consommation a augmenté de seulement 0,1 % en novembre et de 1,9 % sur les douze derniers mois, selon les statistiques de l'Insee publiées vendredi 22 décembre. La hausse de la TVA, survenue le 1er août, a cessé d'entraîner des tensions sur les prix. La faiblesse de la demande intérieure explique sans doute cette tendance. Le commerce extérieur a pour sa part enregistré en octobre un excédent de seulement 5,915 milliards de francs, contre 7,8 milliards en septembre. Sur les dix premiers mois de l'année, l'excédent commercial atteint tout de même le niveau exceptionnel de 85,3 milliards de francs.

■ **JUSTICE : Nicolas Bouygues**, le frère de Martin Bouygues, a été placé en garde à vue au début de la semaine à la demande du juge d'instruction David Peyron qui enquête sur les activités d'un faux facturier de la région parisienne, Jean-Claude Simon. Selon *Le Parisien* du 22 décembre, ce fondateur d'un groupe spécialisé dans le bâtiment et l'immobilier – dont une partie est en redressement judiciaire – est soupçonné d'avoir utilisé les services de cet homme pour extraire de l'argent liquide de la société Habiter-Ufic.

■ **PRESSE : la direction de « Libération »** doit réviser intégralement son plan social et en recommencer toute la procédure, selon le « constat de carence » dressé, jeudi 21 décembre, par l'inspecteur du travail chargé du dossier, Gérard Filoche. Celui-ci considère *« qu'il y a variation et doute sur les chiffres soumis »* aux instances du journal et note que ces manques entraînent *« la nullité de la procédure de licenciement pour motif économique »* et la nécessité de *« la reprendre à son origine »*.

A nos abonnés

■ **L'ACHEMINEMENT** et la distribution de votre quotidien ont été, dans certains départements, fortement perturbés par les récents mouvements sociaux à la SNCF et à La Poste. *Le Monde* propose aux abonnés qui ont subi ces désagréments de prolonger leur abonnement du nombre d'exemplaires dont ils ont été privés. Si vous êtes dans ce cas, il vous suffit d'écrire, avant le 15 janvier 1996, en précisant ce nombre, et de joindre à votre lettre les renseignements relatifs à votre adresse et à votre nouveau numéro d'abonné, qui figurent en haut à gauche de la une du journal, en les découpant. Merci d'adresser ce courrier à la nouvelle adresse du service abonnements : *Le Monde*, service abonnements, 24, avenue du Général-Leclerc. 60646 Chantilly Cedex. Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune demande de dédommagement ne pourra être prise par téléphone.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 22 décembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	19653,30	+1,05	−0,35
Honk Kong index	9907,61	+0,30	+20,95

Tokyo Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 21/12	Var. en % 20/12	Var. en % fin 94
Paris CAC 40	1834,38	+0,17	−2,49
Londres FT 100	3621	+0,20	+18,12
Zurich	1502,92	—	+21,17
Milan MIB 30	961	+4,91	−6,24
Francfort Dax 30	2264,90	+0,13	+7,51
Bruxelles	1543,58	+0,02	+11,07
Suisse SBS	1455,56	—	+40,20
Madrid Ibex 35	319,13	+0,54	+11,97
Amsterdam CBS	318	—	+14,38

Tirage du *Monde* daté vendredi 22 décembre 1995 : 508 235 exemplaires